FRÉDÉRIC 2., ROI DE PRUSSE ET LA NATION ALLEMANDE PAR ONNO KLOPP



BIBLIOTHÈQUE GERMANIQUE

Publiée sous la direction de MM. P. de Haulleville et Ph. Vander Haeghen.

FRÉDÉRIC II

ROI DE PRUSSE

ET

LA NATION ALLEMANDE

PAR

le Dr O. KLOPP

Traduction spécialement autorisée par l'auteur avec une préface et un appendice

PAR

ÉMILE DE BORCHGRAVE



TOME I

BRUXELLES

COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

Victor DEVAUX et Cie

Rue St-Jean, 26.

PARIS

C. DILLET, LIBRAIRE

Rue de Sèvres, 15

BOIS-LE-DUC

W. VAN GULICK

Libraire

1866

BIBLIOTHÈQUE GERMANIQUE.



AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS.



La *Bibliothèque germanique,* dont nous commençons aujourd'hui la publication, sera divisée en *séries*. Chaque série se rapportant à une branche déterminée des connaissances humaines, *histoire, art, sciences naturelles,* etc., comprendra des ouvrages de deux formats différents : le format in-8° et le format in-18 dit *Charpentier*.

Notre but est de faire lire, par les personnes qui ne sont pas familiarisées avec les idiomes germaniques, les ouvrages qui nous paraissent résumer le mieux toutes les conclusions les plus récentes de la science allemande.

L'entreprise n'est pas sans difficulté, car si la science n'a pas de patrie déterminée, la langue et les écrivains de l'Allemagne ont souvent des formes dont on ne parvient à dissimuler la nationalité qu'après un travail long et ingrat. Nous croyons avoir triomphé de cette difficulté par le choix de nos collaborateurs.

Quand notre travail aura été complétement organisé, nous espérons pouvoir publier un volume par mois au moins.

Le deuxième volume de la collection, série *Art*, paraitra incessamment.

Bruxelles, le 6 juin 1866.



FRÉDÉRIC II, ROI DE PRUSSE,

ET

LA NATION ALLEMANDE.

FRÉDÉRIC II,

ROI DE PRUSSE,

ET

LA NATION ALLEMANDE

PAR

Le D[r] ONNO KLOPP.

Traduit de l'allemand avec une préface et un appendice

PAR

ÉMILE DE BORCHGRAVE.

TOME I.

BRUXELLES,
COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,
Victor DEVAUX et C[ie],
Rue St-Jean, 26.

1866

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.



PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Le voyageur qui visite les palais royaux de Potsdam, contemple avec une admiration mêlée de respect ces monuments qui rappellent à la postérité le souvenir d'un roi célèbre. Les lieux où a passé un grand homme ont pour tout le monde une invincible attraction. A Potsdam, tout ajoute aux illusions de l'étranger. Il parcourt les chambres de Frédéric II. Elles n'ont, depuis le jour de sa mort, subi aucun changement. Ici vous voyez son bureau en argent tâché d'encre, ses ouvrages français de prédilection, ses chaises, son sofa dont ses chiens ont lacéré la soie; là on vous montre la pendule qu'il avait lui-même l'habitude de monter et qui fut arrêtée au moment de sa mort, le fauteuil dans lequel il expira et où s'aperçoivent encore les traces de sang de la dernière saignée, ses tableaux, ses statues, etc. On sent qu'une grande volonté avait régné là et l'on est dominé.

Quand on sort de ces châteaux, le nom de Frédéric a plus de prestige, sa gloire éblouit davantage. On a vu les témoins muets de son existence et de son agonie;

on regrette de ne pouvoir évoquer son ombre pour causer avec elle. Mais vous avez touché ses manuscrits, conservés comme des reliques, et vous voulez lire ses livres. Ils sont un peu tombés dans l'oubli; mais la postérité reconnaissante les en a tirés, en élevant au fondateur de la Prusse un monument digne de lui, le seul qui lui manquât : elle a publié ses œuvres complètes. Vous allez donc vous entretenir avec Frédéric lui-même.

Essaierons-nous de dépeindre ce que l'on éprouve en lisant ces nombreux ouvrages d'histoire, de philosophie, de morale, ces mélanges littéraires, ces poèmes, ces poésies fugitives, cette vaste et féconde correspondance? Il importe peu; ce qu'il faut constater, c'est que l'impression qui suit cette lecture est toute différente de celle qui la précédait.

Pourquoi?

C'est ce que dira plus loin M. Onno Klopp.

Mais ce que l'on admire malgré tout, c'est l'activité prodigieuse de ce roi, le centralisateur le plus absolu dont l'histoire fasse mention. Non content de tenir en ses mains le ressort de tous les rouages de l'État, d'être une sorte de régisseur universel, de s'occuper des plus grandes choses, telles que la conduite de l'armée, comme des plus minimes détails, tels que la réglementation de la nourriture des familles, il trouvait encore le temps, cet homme étonnant, d'écrire une trentaine de volumes et d'effleurer tous les sujets, depuis les questions les plus ardues de la métaphysique jusqu'aux vers galants. Sans doute, il n'a pas toujours également réussi — *Sunt*

quaedam, mediocria sunt mala plura; — mais il faut tenir compte des efforts d'un prince écrivant dans une langue étrangère, et reconnaître qu'il est beau de voir un roi, en plein XVIIIe siècle, prendre la plume comme un simple mortel et en appeler bravement au jugement du public.

Quoi de plus admirable encore que de voir ce roi entretenir une correspondance suivie avec de simples hommes de lettres qui, il est vrai, étaient des écrivains célèbres, deviser avec eux de choses et d'autres, leur soumettre ses travaux, les consulter sur des questions de tout genre et accepter leurs conseils?

A ce point de vue, personne ne saurait refuser l'expression de ses éloges au roi Frédéric II. Mais toute médaille a son revers, et l'on verra tout à l'heure ce que l'on peut reprocher au roi-écrivain.

C'est ce mélange de qualités et de défauts, cette variété de contrastes qu'un savant historien allemand a voulu mettre en lumière en ne se servant que de sources directes et immédiates. On l'a accusé de faire de la politique contemporaine sous prétexte d'écrire l'histoire du siècle dernier. Cela est possible; mais ce qui peut être vrai pour l'Allemagne, ne l'est pas assurément pour la Belgique et pour la France. Le traducteur n'a donc pas à intervenir dans ce débat; il a assumé la tâche modeste de contribuer à montrer, sous son vrai jour, cette puissante personnalité que l'on nomme Frédéric-le-Grand.

C'est ce que fait avant tout l'auteur de ce livre. Il paie un juste tribut d'hommages aux fortes et viriles qualités du véritable fondateur de la monarchie prussienne; mais

il ne méconnaît pas, — l'impartialité lui en faisait un devoir, — que ce fondateur eut des défauts, sinon des vices, comme homme, et qu'il eut des torts, et des torts graves, comme politique.

Qui pourrait s'en offenser? L'esprit de critique et de libre-examen qui ne s'était attaqué d'abord qu'aux choses religieuses, a élargi peu à peu son domaine. Il s'est rejeté sur l'histoire et il ne tend à rien moins qu'à la refondre. Dès lors, l'apologie et le dénigrement atteignent les mêmes personnages, d'après le point de vue d'où on les juge, chaos qui aurait besoin une seconde fois du *fiat lux* du Créateur. N'avons-nous pas vu récemment un abbé défroqué essayer de salir Jésus et un honorable savant tâcher de béatifier Mahomet? On fait des efforts pour grandir César et l'on réhabilite Néron. Julien l'Apostat a ses admirateurs; mais d'aucuns effaceraient volontiers Charlemagne de la liste des grands hommes; on force Charles-Quint à descendre de son piédestal; mais on fait l'apothéose de Robespierre, de Saint-Just, de Marat, de Lebon, etc.

En présence de ces exemples, de quel droit prétend-on, ainsi qu'on l'a fait en Prusse, dénier à un auteur consciencieux le droit d'examiner, avec une scrupuleuse exactitude, ce qu'a fait pour l'humanité, pour l'Allemagne et pour son peuple, un roi que la Providence avait doué des plus rares facultés? Et s'il se trouve que ce roi est resté au-dessous de sa tâche, pourquoi cet auteur serait-il mal venu de le dire, tout en le déplorant?

L'Allemagne en a jugé autrement et l'empressement

avec lequel elle a accueilli le livre du Dr Klopp prouve qu'elle sympathisait avec les idées de l'éminent penseur. Un de ses organes l'a dit excellemment : Si quelqu'un est coupable, ce n'est pas le Dr Klopp pour avoir fait usage des OEuvres de Frédéric II, ce sont ceux qui ont livré à l'indiscrète avidité du public des écrits de la nature la plus compromettante et que, pour la gloire de leur auteur, on aurait dû laisser à jamais enfouis.

En descendant dans la lice littéraire, Frédéric a renoncé au privilége de l'inviolabilité royale : il s'est soumis d'avance au jugement de ses pairs. D'ailleurs, ses panégyristes quand même auraient dû se souvenir que si l'on doit du respect aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité.

Et puis ensuite, pourquoi redouter la discussion? Cette crainte ne fait-elle pas naître le soupçon que si l'on soulève le masque, le héros ne vienne à s'évanouir?

Tel n'est pas le cas. A quelque époque qu'il eût vécu, Frédéric II n'aurait jamais passé inaperçu parmi ses contemporains. Lorsque la nature octroie à un homme dans un degré éminent ses dons les plus précieux, une intelligence remarquable et une volonté invincible, cet homme commande toujours à la foule d'une manière ou d'une autre. Mais que Frédéric II ait été merveilleusement servi par les circonstances, rien de plus vrai encore. Abstraction faite de sa valeur personnelle, le secret de sa force réside en majeure partie dans la faiblesse de ses ennemis, et si on l'appelle *Grand*, c'est principalement parce que ses adversaires étaient, sauf un seul,

des *infiniment petits*. Marie-Thérèse est une grande femme; mais elle n'était après tout qu'une femme. Née homme, elle aurait pu, avec avantage, tenir tête au roi de Prusse; mais son sexe y mettait obstacle. On sait ce que valait l'efféminé et imbécile Louis XV. Le roi de Saxe était muselé par la Russie; et quant au roi d'Angleterre, en gardant une expectative éternelle, il visait à l'habileté et il n'était que maladroit. Est-il, après cela, étonnant qu'un homme de la trempe de Frédéric II ait réussi?

Voilà ce que personne ne songe à contester, et le Dr Klopp, qui connaît son héros à fond, moins que tout autre. S'il combat surtout les idées politiques et économiques de Frédéric, les faits sont là qui lui donnent raison. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que des écrivains ont porté sur Frédéric II un jugement semblable à celui qu'a formulé le Dr Klopp. Nous pourrions citer un grand nombre d'appréciations: nous nous contenterons de deux.

Pendant le séjour qu'il fit à Berlin en 1821, comme ambassadeur de France, Châteaubriand alla à Potsdam « étudier le faux Julien dans sa fausse Athènes. On m'a montré, dit-il, la table où un grand monarque allemand mettait en petits vers français les maximes encyclopédiques; la chambre de Voltaire décorée de singes et de perroquets de bois, le moulin que se fit un jeu de respecter celui qui ravageait des provinces, le tombeau du cheval *César* et des levrettes *Diane*, *Amourette*, *Biche*, *Superbe* et *Pax*. Le royal impie se plut à profaner même

la religion des tombeaux, en élevant des mausolées à ses chiens; il avait marqué sa sépulture auprès d'eux, moins par mépris des hommes que par ostentation du néant.

« On m'a conduit au nouveau palais, déjà tombant. On respecte, dans l'ancien château de Potsdam, les taches de tabac, les fauteuils déchirés et souillés, enfin toutes les traces de la malpropreté du prince rénégat. Ces lieux immortalisent à la fois la saleté du cynique, l'impudence de l'athée, la tyrannie du despote et la gloire du soldat.

« Dans un caveau de l'église protestante, j'ai vu le cercueil du sophiste à couronne... A tout prendre, bien que l'énormité des événements de nos jours ait rapetissé les événements passés, bien que Rosbach, Lissa, Liegnitz, Torgau, etc., etc., ne soient plus que des escarmouches auprès des batailles de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de la Moscowa, Frédéric souffre moins que d'autres personnages de la comparaison avec le géant enchaîné à Sainte-Hélène. Le roi de Prusse et Voltaire sont deux figures bizarrement groupées qui vivront : le second détruisait une société avec la philosophie qui servait au premier à fonder un royaume. »

Nous venons d'entendre un illustre champion de la légitimité. Écoutons un des oracles de la démocratie, M. Eugène Pelletan (1).

« ... Frédéric, dit le Grand, homme d'esprit, joueur de flûte distingué, et poëte badin en langue française, à cela près qu'il mettait l'orthographe à l'allemande.

(1) *Le Crime*, Paris, Pagnerre, 1863.

« Mais il savait mieux faire la guerre qu'aucun homme du voisinage. Il avait, sinon inventé, du moins perfectionné la tactique prussienne, qui consiste à former des héros à coups de bâton. Il profita de sa supériorité dans l'art de tuer, pour dévaliser l'Autriche.

« Toutefois Frédéric faisait profession de philanthropie. Il offrit à Voltaire une place de chambellan à sa cour, avec une clef brodée dans le dos de l'habit. Il affecta un traitement sortable à cette place philosophique; il y ajouta même une gratification, en nature, de bougie et de café.

« A quelque temps de là, il faisait brûler en place publique, par la main du bourreau, la facétie du *docteur Akakia*. Voltaire reconnut l'inconvénient de coucher sous le toit d'un roi philosophe qui l'appelait son ami. Il déménagea en douceur de Potsdam, sous prétexte de santé, et il alla régner pour son compte à Ferney. Il y a bien mérité de l'humanité.

« Frédéric continua de philosopher dans sa petite salle à manger. La causerie ressemblait à une conspiration. Pas de témoin, nul domestique; le repas tombait du plafond, à l'aide d'un mouvement de tournebroche. Frédéric mangeait avec gloutonnerie. Entre la poire et le fromage, il déboutonnait la majesté royale et turlupinait l'Évangile. Mais en revanche, il recueillait pieusement l'Institut de Loyola : « J'en garde la graine, disait-il, pour la revendre au voisin. »

« C'était un roi cynique. Il avait épousé, pour la forme, une princesse d'Allemagne; cette ombre de reine,

reléguée au fond d'un palais de Berlin, errait, jour et nuit, dans la solitude du veuvage. Frédéric n'aimait en réalité que ses tambours ou ses levrettes.

« Sous la simplicité débraillée de Julien l'Apostat, il cachait la vanité nobiliaire du marquis de Brandebourg. Il n'accordait de grade dans l'armée qu'à la gentilhommerie parcheminée et donnait le pas à un simple lieutenant sur un ministre d'État. Il ensevelit le baron de Trenck à trente pieds sous terre, avec une chaîne au cou, pour le punir de s'être laissé aimer par une princesse du sang royal.

« Il tenait la Prusse au pain sec et à l'eau ; ni commerce ni industrie : la bourgeoisie excommuniée du sol par ordonnance et la classe agricole attachée à la glèbe comme au moyen âge. Il avait mis en régie toute la vente en détail. Il n'y avait en Prusse qu'un épicier : c'était le grand Frédéric. Quand il avait besoin d'argent, il fabriquait de la fausse monnaie.

« L'Europe l'appela un grand homme, parce qu'il avait beaucoup tiré le canon et fait beaucoup de fumée. Mais lorsque Napoléon eut écrasé l'armée prussienne à Iéna, il n'y eut plus de Prusse. Napoléon lui-même a cru devoir en donner la raison : « Le militaire prussien, « disait-il, maltraitait le peuple, et le peuple s'est réjoui « de la défaite du militaire... »

« Le grand Frédéric a daigné réfuter le livre du *Prince;* mais il suivait l'inspiration que Machiavel lui aurait donnée le premier ; car, au fond du cœur, il songeait à imiter le *Prince* et il le combattait pour dissimu-

ler le plagiat. Il ajoutait ainsi le seul chapitre qui manquât à l'ouvrage. « Il crache au plat pour en dégouter « les autres, » disait Voltaire.

« Frédéric ne signa pas la réfutation de Machiavel ; il comptait trop sur l'indiscrétion de l'éditeur. Le volume de Frédéric fit rapidement fortune ; l'Europe applaudit l'écrivain royal, on le proclama un philosophe couronné, et lui-même répétait à l'occasion : La philosophie et moi, nous régnerons désormais de moitié.

« Après avoir acquis la renommée de prince ami de la justice, Frédéric fit main basse sur la Silésie. Il écrivait comme Marc-Aurèle, et il agissait comme Borgia, etc. »

Un des attraits principaux du livre du Dr Onno Klopp, consiste dans les emprunts nombreux que l'auteur a faits aux *OEuvres* de Frédéric II, publiées avec un soin religieux par M. Preuss. Pour conserver aux idées et aux opinions de Frédéric leur intégrité et leur fraîcheur, il était commandé de les reproduire dans la langue même où elles furent énoncées. Le traducteur s'est fait un devoir de les rechercher, aussi souvent que l'exactitude des citations le lui a rendu possible. Il va de soi qu'un tel travail a entraîné des difficultés de tout genre : si le traducteur se permet de les signaler ici, c'est pour s'en faire un titre de plus à l'indulgence du public.

Avant-Propos de l'Auteur.

Depuis les événements de 1813, on remarque, dans une partie de la nation allemande et de ses organes, une tendance à reporter vers le passé les idées qui, à cette époque d'enthousiasme, passionnaient l'esprit des Allemands, et surtout à considérer le roi Frédéric II de Prusse comme l'initiateur des aspirations qui, en 1813, se manifestèrent d'une manière si énergique et si élevée. Rompant en visière à cette opinion généralement accréditée, l'auteur de cet ouvrage s'est proposé de rétablir la vérité historique, de montrer Frédéric II à la lumière de son temps, d'exposer comment il a compris les liens qui l'unissaient à la nation allemande et à l'Empire, et comment les Allemands d'alors, et notamment ses sujets, envisagèrent ses faits et gestes. Il est évident que pour un travail de ce genre, les renseignements directs peuvent seuls avoir de la valeur, soit que nous les puisions dans les écrits mêmes du roi, dont on nous a conservé une si riche collection, soit que nous nous servions des témoignages émanés des contemporains de Frédéric, témoignages qui n'ont pu être colorés ou altérés par la

tradition. C'est dans ce sens que l'auteur a écrit. Il s'est efforcé de montrer le roi tel qu'il était au milieu de son entourage, tel qu'il a agi comparativement à ses ancêtres, comment il s'écarta du chemin qu'ils avaient tracé pour suivre une voie tout à fait nouvelle, et enfin s'il eut égard à l'approbation de ses contemporains et des intéressés. Si l'auteur ne nie pas qu'il y a une espèce de légitimation que donne le succès, il tâche, d'autre part, d'établir que ce droit du succès ne peut pas exercer une force rétroactive sur les mobiles d'une action, en d'autres termes qu'il ne peut pas plus changer le droit en injustice que l'injustice en droit. On a dit souvent que l'on ne peut pas appliquer les règles de la morale à la vie des grands peuples, ou à l'histoire des États. Sans vouloir discuter cette épineuse matière, l'auteur, se souvenant du vieil adage, *Volenti non fit injuria,* croit ne pas avoir appliqué cette règle avec plus de sévérité que Frédéric II lui-même ne se l'est appliquée en termes exprès. L'auteur a eu en vue la nation entière à laquelle il appartient et non pas telle ou telle de ses parties ou bien une autre nation; et c'est dans ce sens qu'il espère que son livre sera jugé.

CHAPITRE Ier.

—

Relâchement des liens de l'Empire après la réformation. — Absence de dualisme politique. — Efforts de Frédéric le Palatin. — Gustave-Adolphe. — Guerre de trente ans. — A-t-elle été une guerre de religion? — Paix de Westphalie. — État de choses après la paix. — Naissance des principautés de l'Empire. — Liens de l'Empire.

La grande séparation religieuse du xvie siècle établit en Allemagne un dualisme religieux, mais non politique. Cependant, on ne saurait nier qu'elle ne favorisât considérablement le développement de la puissance territoriale des princes. La paix de religion, conclue à Augsbourg, leur adjugea, jusqu'au traité de Passau, la possession soi-disant légitime des biens ecclésiastiques qu'ils s'étaient appropriés. Cette paix leur garantit, en outre, la faculté monstrueuse d'user du droit de réformation, droit qui se formulait ainsi : *Cujus regio, ejus religio.* Elle éleva cette déplorable maxime à la hauteur d'une loi de l'Empire. Ce même droit impliquait pour toujours la reconnaissance du seigneur protestant comme évêque et chef suprême de l'Église de son territoire ; concessions graves qui mettaient les princes Allemands sur la voie du pouvoir absolu. Aussi, tout en étant purement religieuses dans le principe, ne laissèrent-elles pas que d'avoir une haute signification politique. Accor-

dées par l'Empereur, elles ne s'adressaient pas aux individus, elles ne profitaient qu'aux princes et aux États de l'Empire en général (1). Les liens de l'Empire en furent singulièrement relâchés; mais un dualisme politique n'en fut pas la conséquence immédiate et nécessaire.

Une fois que le nouvel ordre de choses fut établi légalement, la diversité des croyances religieuses ne put plus être un motif d'opposition politique contre le chef suprême de l'Empire.

Il arriva bientôt que la plupart des princes protestants se divisèrent en deux camps bien tranchés. Nous employons, afin d'être bref, cette expression *protestants*, pour désigner tous les acatholiques, bien que, dans l'origine, elle ne doive évidemment être appliquée qu'aux seuls partisans de Luther. La paix de religion d'Augsbourg excluait les réformés et les calvinistes : elle ne parlait que des catholiques et des sectateurs de la confession d'Augsbourg. Aussi les luthériens montrèrent-ils plus d'ardeur que les catholiques pour maintenir intactes les clauses de cette paix en ce qui concernait les réformés. Les théologiens exaltaient leurs dogmes et, des deux côtés, ils s'appuyaient de l'autorité de la Bible; quant aux princes, ils avaient autre chose en vue. L'électeur de Saxe, qui avait embrassé le luthéranisme, prenait ombrage de l'ambition désordonnée de l'électeur

(1) Les individus étaient, au moins quant à la religion, privés de la protection de l'Empereur. Ils devaient obéir aux princes et aux magistrats qui disaient : nous sommes protestants, nous sommes catholiques, donc nos pays, nos villes doivent embrasser le protestantisme, le catholicisme. Souvent le fils pensait autrement que le père. Les habitants du Palatinat furent forcés de changer trois fois en vingt ans. *(Note du traducteur.)*

palatin, devenu ardent calviniste. Le premier se rapprochait de l'Empereur ; le second cherchait un appui à l'étranger. Ce fut avec joie que l'électeur palatin et le landgrave de Hesse-Cassel prêtèrent l'oreille au roi de France qui cachait son plan secret, le démembrement de l'Empire et de la nation allemande, sous les phrases sonores de république chrétienne, de paix perpétuelle, et qui leur promit à eux, ses amis et serviteurs, quelques morceaux du grand butin.

Le couteau de Ravaillac déchira ce plan. Mais le parti qui en avait espéré la réalisation, continua d'exister en Allemagne et l'ambition de ses fauteurs s'accrut à mesure qu'ils remarquaient moins d'habileté ou de puissance morale dans les chefs qui auraient dû refréner leurs désirs. L'électeur palatin conçut le projet d'anéantir, sous prétexte de religion, les formes de l'Empire, de morceler l'Allemagne, de déchirer politiquement la nation, de supplanter complétement l'Empereur, à l'élection duquel il avait concouru, auquel lui-même avait juré foi et hommage, ou de se placer vis-à-vis de lui, au sein de l'Empire, comme chef du parti protestant.

Ce projet de l'électeur calviniste rencontra de toutes parts une vive opposition. Ce n'étaient pas seulement les catholiques, mais bien les luthériens eux-mêmes qui s'en offusquaient. Le prince-électeur de Saxe, soutenu par le prédicateur de la cour, Hoe de Hœnegg, s'en montra vivement froissé. Les sermons des théologiens luthériens de Wittenberg et de Tubingue respirèrent plus d'ardeur, voire plus de fougue que ceux des théologiens catholiques de Vienne. Le jour où la nouvelle de la victoire des

armes impériales au Weissenberg, près de Prague, arriva à Berlin, fut un jour de joie et de réjouissance publique. Frédéric, qui s'enfuit auprès de son beau-frère, le prince-électeur de Brandebourg, ne fut ni accueilli ni traité avec honneur : la population de Berlin avait destiné à ce roi-mendiant calviniste une réception beaucoup plus dure (1).

Les mêmes sentiments se manisfestèrent dans tous les pays. Le bourgeois allemand ne se laissa pas aveugler par un prétexte quelconque de religion. Il ne crut pas que sa croyance luthérienne fût incompatible avec sa fidélité envers l'Empereur pour lequel il priait, tous les dimanches, dans son temple.

Le palatin, cependant, ne cessa pas de redoubler d'efforts. Toutefois ses démarches et ses peines aboutirent à un résultat négatif : le rêve d'une dissolution politique de l'Empire, sous prétexte de religion et avec le concours de l'étranger, fut complétement perdu pour lui.

C'est alors que le roi de Suède, Gustave-Adolphe, parut sur la scène. Il reprit le projet de l'électeur palatin et déploya, pour en venir à bout, une habileté rare alliée à une admirable énergie. Les circonstances, il est vrai, étaient des plus favorables. La cupidité de Wallenstein et les déprédations de ses bandes, avaient aigri au plus haut point tous les Allemands. En outre, l'Empereur venait de publier l'édit de restitution, par lequel il réclamait un grand nombre d'évêchés et d'abbayes. De là, fermentation dans toutes les classes de l'Empire, aussi bien parmi les catholiques que parmi les protestants : les premiers étaient exaspérés plutôt à cause de

(1) Cosmar, *Schwarzenberg*, p. 399.

Wallenstein, les seconds plutôt à cause de l'édit de restitution.

Ces événements profitaient dans une large mesure à Gustave-Adolphe ; mais sa propre perspicacité le servait plus encore. Cependant, remarquons-le, bien qu'il fît prêcher une guerre de religion, il n'obtint, pendant les quinze premiers mois qu'il passa sur le territoire allemand, aucun succès notable. Lorsque, à Elfsnabben, il monta sur la flotte appareillée, le duc de Poméranie, Bogislav, et les États lui députèrent des envoyés chargés de lui porter un message par lequel ils suppliaient le roi de vouloir bien leur épargner l'affranchissement qu'il leur avait promis (1). On parla partout dans le même sens. Personne n'avait appelé le roi de Suède : personne ne lui souhaita la bienvenue. Ni les Poméraniens, ni les Brandebourgeois, ni les habitants du Mecklembourg ne firent rien pour lui spontanément. Aussi écrivit-il, en juillet 1631, une lettre secrète dans laquelle il se plaignait amèrement de ce que ses gens fussent forcés de vivre de rapine et de vols indignes (2).

La bataille de Brettenfeld fut le premier événement qui modifia les sentiments en faveur de Gustave-Adolphe. Elle donna à l'appel de la guerre religieuse ce caractère de légitimité que procure souvent le succès et, pour la première fois, la peur des canons arracha aux Allemands ce cri forcé : Il y va de la religion !

Le but du roi de Suède, qui ressort de l'ensemble des événements avec une certitude irrécusable, il l'avait lui-

(1) Chemnitz, *Guerre de Suède*, I, 55.

(2) Geijer, *Histoire de Suède*, III, 144.

même révélé sans détours aux patriciens de Nuremberg (1). Le succès de ses armes n'en était pas la cause. Le roi l'avait mûri à Stockholm et il le poursuivait avec une dextérité merveilleuse jointe à cette entente pratique des affaires dont il fit preuve plus tard dans chacun de ses pas en Allemagne. « La première et la dernière fin de toutes les négociations, disait-il, est d'obtenir un nouveau chef évangélique ; l'avant-dernière, d'arriver à une nouvelle organisation entre les États évangéliques et ce chef (2). Le moyen pratique d'y parvenir, c'est d'avoir la conduite générale de la guerre ; celui qui dispose d'une armée dispose de tout, si, d'ailleurs, il sait aller droit au but. »

Le boulet qui emporta Gustave-Adolphe à la bataille de Lützen, mit de nouveau fin à ce projet. Le plan d'une séparation politique de l'Empire allemand par l'appel à la guerre de religion et avec le secours de la France sembla perdu, jusqu'à ce qu'il plût à une main habile de le reprendre. La France et la Suède n'avaient autre chose en vue que d'extorquer aux Allemands de l'argent pour enrôler des mercenaires Allemands, et de détacher de l'Allemagne, au prix du sang allemand, autant de provinces qu'il serait possible ; puis, de changer la constitution de l'Empire, de façon à trouver, dans un temps donné, le terrain préparé pour de nouvelles acquisitions.

C'est avec de telles dispositions que ces deux puissances firent la paix de Westphalie. Elle tendait le plus possible à paralyser l'action des forces unies de l'Empire, à affaiblir la puissance impériale, à faciliter aux princes

(1) Breier, *Documents pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, p. 207.

(2) Soeltl, *Guerre de religion*, III, 275.

le chemin du pouvoir absolu. Voilà pourquoi les Français et les Suédois ne voulurent pas conclure la paix en l'absence des représentants des princes Allemands, et ils firent si bien qu'ils l'emportèrent : les princes furent convoqués. On leur accorda le droit de conclure des alliances selon leur bon plaisir, avec la réserve fort élastique que ces alliances ne pourraient être dirigées ni contre l'Empereur ou l'Empire, ni contre le serment par lequel ils s'étaient liés envers l'Empereur. Les droits de ce dernier furent tellement écornés que désormais il ne put plus être question d'un gouvernement de l'Empire proprement dit. L'administration intérieure passa entièrement aux souverains du territoire. Les Français et les Suédois osèrent espérer que les princes Allemands ne s'arrêteraient pas en si bon chemin et ils n'attendirent qu'une occasion favorable pour les aider à marcher en avant. Ils allèrent jusqu'à rêver qu'à chaque nouvelle élection, les princes imposeraient au chef de l'Empire des conditions nouvelles; conditions qui auraient pour effet de les rendre plus indépendants et vis-à-vis de l'Empereur et vis-à-vis de leurs sujets. L'Empereur étant le protecteur naturel des États contre le despotisme des princes, si ces derniers parvenaient à s'affranchir de la suzeraineté de l'Empereur, ils n'en pourraient que plus sûrement écraser les États. Ce n'était plus guère difficile. Durant la sombre horreur de la guerre brutale de Trente ans, toute force morale avait été brisée, toute spontanéité étouffée.

Cependant, ni la paix elle-même, ni l'ordre de choses qui naquit de la nouvelle constitution de l'Empire, n'amenèrent un dualisme au sein de l'Allemagne. L'oppo-

sition religieuse qui régnait entre les catholiques, les luthériens et les calvinistes, compris les derniers dans la paix, contribua puissamment à paralyser l'Empire, sans parvenir encore à le déchirer. Sans doute, il y avait au sein de l'Empire une association évangélique dont l'électeur de Saxe était le chef. Puis naissaient des querelles pour des objets qui pouvaient avoir une certaine importance, mais qui le plus souvent n'en avaient point. Toutefois ces chicanes, — les discussions futiles ne méritent pas d'autre nom, — se bornaient aux princes et aux États : elles n'étaient pas dirigées contre la Maison impériale. D'autre part, il faut bien l'avouer, les électeurs et les États catholiques n'étaient pas toujours plus dévoués, plus fidèles que les protestants. Après la mort de Ferdinand III, ce ne furent pas les électeurs catholiques, mais bien les princes de Brandebourg et de Saxe qui poussèrent à l'élection de Léopold ; les autres avaient jeté les yeux sur le roi de France. Les princes de Brandebourg et de Saxe l'emportèrent, et la maison de Habsbourg demeura en possession de la couronne impériale. Peu de temps après, cinq princes catholiques, et, parmi eux, quatre ecclésiastiques, se firent un devoir de courir aux armes pour aider le roi de Suède, — un protestant, — à maintenir sa domination sur les évêchés sécuralisés de Brême et de Verde (1). Néanmoins ces sortes d'alliances varient ; elles se tournent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Nous voyons donc une fois de plus qu'à ce moment la diversité des croyances religieuses n'avait pas encore engendré un dualisme permanent.

(1) Londorp, *Acta publica*, VIII, 417, sqq.

Cependant, au point de vue politique, les affaires étaient conduites de façon à affaiblir le plus possible la puissance impériale : ce but, la Suède et la France l'avaient signalé aux princes comme devant leur procurer des avantages immenses. La raison en est simple. D'abord l'Empereur, en s'attachant étroitement les *Landstände* (1), n'aurait pas eu de peine à rétablir, sur des bases plus solides, l'unité de pouvoir. Entre ces corps éminemment conservateurs et le chef de l'Empire, il existait une communauté naturelle d'intérêts, dont les effets se manifestent partout, jusqu'au milieu des horreurs de la guerre, quand le cliquetis des armes des mercenaires n'étouffe pas les voix. A l'issue de la guerre, les princes, plus logiques qu'ils ne l'avaient été jusque-là, cherchèrent à dominer complétement les États des pays et les magistrats. Mais comment les réduire? A l'aide des mercenaires. Et, encore un coup, comment payer ces mercenaires? On extorquerait de l'argent aux États. Or, un décret de l'Empire imposait aux États la nécessité d'accorder des subsides pour l'entretien de forteresses et de garnisons ; en d'autres termes, de donner bénévolement aux princes le moyen d'entretenir une armée permanente. Les États comprirent la portée de ces exigences. Ils ne craignirent pas de recourir à la protection de l'Empereur et d'invoquer les tribunaux. C'était marcher tout à fait à l'encontre des intérêts des

(1) Il y avait les *Landstände* et les *Reichsstände*. Les premiers se composaient des membres de la noblesse et des députés des villes de pays (ou *médiates*). Les seconds se composaient des princes et des magistrats des villes libres (ou *immédiates*). (*Note du traducteur.*)

princes. C'est pourquoi ces derniers imposèrent à Léopold Ier, comme condition de son élection, de débouter, le cas échéant, les États de leur demande, et de les astreindre à l'obéissance vis-à-vis de leur seigneur territorial. Les princes-électeurs allèrent plus loin : ils stipulèrent qu'il leur serait permis, en vertu de leurs droits traditionnels, de gouverner malgré leurs sujets et de les ramener à l'obéissance, s'ils s'en écartaient. Enfin, leurs prétentions allèrent jusqu'au point de vouloir être libres d'exécuter ou non les mandats que les tribunaux, sur les instances pressantes de leurs sujets, auraient pu leur imposer (1).

Léopold refusa longtemps d'accepter de pareilles conditions. Mais la couronne impériale ne pouvait s'obtenir qu'à ce prix : pour la ceindre, il fallait s'exécuter.

Les empiétements des princes sur l'autorité de l'Empereur comme sur les droits de leurs sujets furent continuels. Ils restreignirent les droits du chef de l'Empire d'un traité à un autre, et dans la même proportion, enlevèrent à leurs sujets la protection du tribunal suprême. Il ne resta à l'Empereur, de même qu'aux autres princes de l'Empire, d'autre gouvernement réel que dans ses États héréditaires. Il était juste et naturel qu'il leur consacrât une sollicitude toute particulière, tandis que, dans le reste de l'Empire, où on lui suscitait toutes sortes d'obstacles, il restreignît son action et ne déployât aucune activité forte et élevée. Mais, par suite de ce système, les liens de l'Empire se détendirent de plus en plus.

(1) LONDORP, *Acta publica*, VII, 343.

Il est de la plus haute importance de remarquer que ce n'était pas tel ou tel prince, isolé dans son action, qui agissait ainsi ; beaucoup d'électeurs, dont les intérêts étaient, sous d'autres rapports, des plus opposés, prenaient les mêmes attitudes. État de choses déplorable, mais le même partout : aussi bien dans la Marche de Brandebourg, que dans la Souabe ou dans les provinces Rhénanes. Et toutefois, répétons-le, il n'existe pas encore de dualisme politique. Aucun prince n'est si puissant qu'il puisse seulement songer à vouloir figurer, comme souverain, à côté des Habsbourg. Partant la possibilité de l'union existe encore. C'est par l'intervention de puissances étrangères dans les affaires de l'Allemagne, c'est par l'argent étranger et par la guerre des mercenaires que l'unité de l'Empire a reçu des atteintes ; que le pouvoir de l'Empereur, et par cela même le droit de chaque Allemand en particulier, est amoindri. Mais ce ne sont encore là que de légères fissures, et on ne voit pas qu'une fente plus large soit sur le point de déchirer le vaste corps de l'Empire. La plaie a été faite par l'intervention étrangère : il est donc encore possible qu'elle se referme par une force intérieure.

Car enfin, au milieu de cette situation misérable de l'Empire, il restait encore maints liens qui rappelaient à la nation, — si j'ose encore me servir de ce terme, — son ancienne communauté d'intérêts et son unité d'origine. Malgré toutes les restrictions qu'ils avaient mises à l'élection de l'Empereur, les princes, cependant, prêtèrent le serment ordinaire de fidélité. L'Empereur demeurait le principe de toute juridiction : sur cette

pierre angulaire reposait, en dernière analyse, le droit de possession de chaque Allemand. Le notaire, qui passait un contrat, le faisait en vertu du pouvoir suprême de l'Empereur. Dans toutes les classes de la population, jusque dans les plus infimes, l'habitude de parler de l'Empereur était entretenue d'une manière durable et vivace par la prière que l'on récitait pour lui, le dimanche, dans les églises de toutes les croyances. Le laboureur des bords de la mer Baltique et de la mer du Nord comme le paysan des vallées alpestres priait, tous les dimanches, avec son curé, suivant le commandement de l'apôtre, pour l'Empereur qui était son autorité souveraine, ainsi que l'autorité la plus élevée de la terre. Car, à cette époque, la primauté d'honneur était encore décernée à l'Empereur par toutes les nations. Enfin, les cérémonies mêmes de la Diète impériale, ces cérémonies si longues, et, il faut bien le dire, si puériles, contribuaient à faire ressortir la dignité dont l'Empereur était revêtu, et elles révélaient avec la dernière évidence combien le nouvel élu, tout chef qu'il fût d'un Empire ébranlé, l'emportait sur les autres membres de l'assemblée.

Ces mêmes dispositions se manifestaient encore dans la volonté de l'Allemagne de maintenir l'homogénéité de l'Empire dans ses relations avec l'extérieur. A l'est comme à l'ouest, l'Empire avait à craindre des ennemis dont les chefs exerçaient un pouvoir absolu et qui partant étaient toujours prêts à la guerre. Les États héréditaires de l'Empereur étaient le boulevard de l'Empire non moins que de la civilisation chrétienne de l'Occident

contre les disciples de Mahomet; aussi, ce ne fut pas en vain que l'Empereur fit un appel à ses peuples pour la protection de ses États héréditaires et par là même de tout l'Empire. Les armées de Brandebourg, de la Basse-Saxe et de la Souabe renouvelèrent à l'Empereur et à l'Empire le serment de fidélité et volèrent au secours de Vienne assiégée. Ils combattirent encore pour la même cause, sur les bords du Rhin, contre le dévastateur dont la cruauté surpassait celle des Turcs. Les Allemands différaient entre eux d'après les branches distinctes auxquelles ils appartenaient. Mais cette diversité n'engendrait pas un antagonisme réel, une haine de peuple à peuple, un état d'hostilité permanente du Nord contre le Sud. On maintint une foule de formes que l'époque postérieure regretta amèrement. Pour sauver l'Empire, il ne manquait qu'une chose : le sentiment vif et profond de la nationalité dans toutes les classes de la société allemande. Une famille, moralement et intellectuellement affaiblie, lutta péniblement contre les destinées matérielles de la vie. Toute impulsion vigoureuse semblait arrêtée.

CHAPITRE II.

Georges-Guillaume de Brandebourg. — Schwarzenberg organise l'armée et les impôts. — Frédéric-Guillaume. — La politique de la maison de Brandebourg est fidèle au chef de l'Empire, sous Frédéric-Guillaume, sous Frédéric III. — Efforts pour parvenir à la dignité royale. — Frédéric-Guillaume Ier. — Ses tendances guerrières. — Caractères de sa politique sous le ministère Seckendorf. — Chagrin du roi en voyant le Conseil de l'Empire. — Alliance des Maisons princières. — Frédéric-Guillaume Ier songeait-il à avoir des prétentions sur la Silésie? — Il cherche à se réconcilier avec l'Empereur. — Est plein de zèle pour lui. — Faiblit de nouveau. — Traité de Wusterhausen. — Traité secret de Berlin.

Après la paix de Westphalie, Frédéric-Guillaume de Brandebourg s'éleva au-dessus de tous les autres princes de l'Empire. Il était de loin supérieur à son père. Cependant, il est bon de le constater : le faible et irrésolu Georges-Guillaume lui-même avait déjà senti naître en lui ce désir de conquête, qui est devenu comme la marque caractéristique de sa postérité. Après avoir en 1627, accueilli Wallenstein à bras ouverts et reconnu Maximilien, duc de Bavière, comme électeur, il fit faire à l'Empereur des offres tout à fait extraordinaires. Il s'engageait à voter, dans les diètes et autres réunions nationales, de telle manière que l'Empereur le lui demanderait, pourvu que son suzerain lui permît, en

récompense de sa docilité, de prétendre aux possessions des princes, ses voisins. Le nombre de ces princes était considérable. Leurs territoires réunis formaient la presque totalité du nord de l'Allemagne. L'Empereur accueillit cette offre comme il convenait. Sans vouloir y répondre, il ordonna le dépôt dans les archives de la lettre qui la contenait (1).

Quant à Georges-Guillaume, loin de faire de nouvelles conquêtes, il ne sut pas même conserver les possessions qui formaient son domaine, ni obtenir celles qui lui revenaient légitimement. Son beau-frère, le roi de Suède, lui enleva la ville de Pillau, en Prusse : Georges-Guillaume se plaignit ; mais il se résigna. Gustave-Adolphe s'empara de la Poméranie qui devait échoir par succession à la maison de Brandebourg : Georges-Guillaume ne se défendit même pas. Aussi Frédéric II reprocha-t-il à son aïeul qu'il aurait dû disposer d'une armée de 25,000 hommes, et repousser, tandis qu'il le pouvait, ces attaques brutales, ainsi que les incursions de Wallenstein. Mais Frédéric II ne se rend pas compte de l'état des choses. L'époque qu'il se plaît à critiquer était toute autre que celle qu'il domina, un bon siècle plus tard. L'aversion que les Anglais montraient vers le même temps pour toutes les décisions qui tendaient à maintenir une armée permanente, n'était pas plus grande que celle des chevaliers et des États de la Marche de Brandebourg. Lorsqu'en 1626, les Danois et les Suédois menaçaient en même temps le pays, Schwarzen-

(1) HURTER, *Ferdinand II*, IX, 537.

berg demande aux États de la Marche des moyens de défense. On lui accorde 3,000 hommes pour protéger la province et les quatre forteresses, — Küstrin, Driesen, Peiz et Spandau ; — mais il ne peut disposer que de cent mille thalers par semestre (1). Encore les États trouvèrent-ils bientôt ces dépenses trop considérables et ils réduisirent successivement le nombre des troupes à 2,000, à 1,500 et enfin à 900 hommes. Ces mesures, d'ailleurs, n'étaient prises que pour de courts délais, et après de nombreuses et difficiles négociations. Lorsque, plus tard, Wallenstein marcha vers eux, sans intention hostile, à la tête de l'armée impériale, les États déclarèrent qu'il n'y avait plus rien à craindre des Danois ; qu'en revanche, les habitants de la Marche se mettaient entièrement à la disposition de S. M. Impériale. « Si donc nous voulons entretenir d'autres troupes, nous avons à craindre que la cour impériale n'en prenne ombrage. »

Cependant, un an plus tard, le célèbre Schwarzenberg fut l'organisateur du premier régiment de tuniques bleues. C'était un corps de 5,000 hommes, avec lesquels Georges-Guillaume marcha sur la Prusse pour la défendre contre Gustave-Adolphe. Ils furent les précurseurs de la garde que l'on forma plus tard, le principe de l'armée brandebourgeoise.

Autrefois l'on ne connaissait qu'une manière d'entretenir de pareilles armées ; c'était la contribution directe, dont le nom seul, à l'époque dont nous parlons, glaçait les gens de crainte et d'effroi ; Schwarzenberg remplaça

(1) COSMAR, *Schwarzenberg*, 343 et cf. 97.

ce système par la contribution indirecte de l'alimentation journalière, c'est-à-dire l'accise (1). Le jeune électeur Frédéric-Guillaume entra tout à fait dans les projets de son premier conseil. Quant à Schwarzenberg, il ne survécut pas à l'exécution de son plan ; mais l'année même de sa mort, en 1641, Frédéric-Guillaume, de concert avec les États, mit en vigueur le nouveau système de contributions « qui devait pourvoir d'une manière efficace à l'entretien de l'armée et couvrir d'autres dépenses extrêmement urgentes. » C'est le commencement d'un nouvel ordre de choses dont l'État de Brandebourg prend l'initiative et dont l'histoire se réduit à ces deux points : armée et accise.

Tous les efforts de Frédéric-Guillaume tendaient à créer une armée propre à faire la guerre et à en soutenir le poids; mais en cela il ne poursuivait pas une politique hostile à l'Empire. Nous n'avons pas besoin de rappeler la prédilection héréditaire de sa maison pour la neutralité : arriver à son but, tout en gardant cette neutralité, tandis que d'autres se battraient, voilà quelle dut être aussi la pensée intime de ce prince. Il est vrai qu'en 1641, il conclut un armistice avec l'ennemi déclaré de l'Empire, le roi de Suède ; mais il le fit moins dans le dessein de plaire à ce dernier que pour procurer un peu de repos à son pays épuisé. Quant à ses troupes, il laissa l'Empereur en disposer à son gré. Il fit même arrêter et mettre en accusation le jeune Schwarzenberg qui l'aurait accusé auprès de l'Empereur, lui et les États, de tenir pour le roi de Suède (2). Comment était-il possible à un

(1) Cosmar, *Schwarzenberg*, 340.
(2) *Ibid.*, p. 355.

électeur de Brandebourg de préférer un roi de Suède, ce roi qui lui avait enlevé la Poméranie !... Toutefois, il faut bien le dire, ce vol, commis par les Suédois, ne fut pas dans la suite une grande perte pour la maison de Hohenzollern. Frédéric-Guillaume, à la paix de Westphalie, obtint, comme dédommagement, trois évêchés allemands. Il n'eut garde de les refuser et n'en conserva pas moins ses prétentions sur la Poméranie, jusqu'à ce que, la grandeur éphémère de la Suède s'étant éclipsée, ses descendants pussent recouvrer l'héritage légitime qui leur avait été enlevé.

Depuis des siècles, un autre cachet distinctif de la politique de Hohenzollern avait été une fidélité inébranlable au chef de l'Empire. Sous George-Guillaume, cette tendance s'affaiblit pour quelque temps, mais bien plus par la pression que les circonstances et des serviteurs corrompus exerçaient sur cet homme faible et débile (1), que par le choix spontané de sa libre volonté. Frédéric-Guillaume, avec la perspicacité et la ténacité qui le distinguaient, marcha résolûment dans la voie qu'avait parcourue son père pendant les dernières années de sa vie. Ce n'était d'ailleurs qu'en s'attachant étroitement à l'Empereur qu'il pouvait espérer d'arracher à l'usurpateur suédois le bien patrimonial de ses ancêtres, le duché de Poméranie.

Il est vrai qu'il fit un jour cause commune avec Charles-Gustave contre la Pologne ; mais aussitôt que l'Empereur se fut déclaré pour les Polonais, Frédéric-Guillaume rompit l'alliance qu'il avait contractée peu de temps

(1) Voyez ses plaintes, *ibid.*, p. 80 et suiv.

auparavant avec le roi de Suède, malgré les nombreux avantages que ce dernier ne cessait de faire miroiter devant ses yeux. Depuis lors, on le voit constamment en état d'hostilité avec la Suède : « Les Suédois sont des brigands, des ennemis de l'humanité, » s'écrient les conseillers de Brandebourg, dans leur adresse aux princes catholiques d'Allemagne, lesquels, à cette époque, étaient encore les alliés de la Suède ; « ce sont des trompeurs, des contempteurs du droit, des parjures contre lesquels l'univers entier devrait se soulever (1). »

Frédéric-Guillaume s'écarta une seconde fois de la ligne de conduite qu'il s'était tracée, dans ses relations avec la France. Il accepta une pension de Louis XIV. Mais cette faiblesse ne dura pas longtemps. La marque caractéristique de son gouvernement fut un attachement constant à la maison impériale. Il put s'élever quelques mésintelligences peu importantes ; mais elles ne furent pas d'assez longue durée pour troubler la bonne entente ordinaire. Lorsque Frédéric-Guillaume eut vaincu glorieusement et les soldats du roi de Suède et les mercenaires de Louis XIV, l'Empereur dut néanmoins sacrifier l'intérêt particulier, si légitime qu'il fût, d'un seul prince de l'Empire, plutôt que de replonger l'Allemagne dans les horreurs d'une guerre dont personne ne pouvait prévoir l'issue. Mais Léopold donna en même temps à Frédéric-Guillaume l'investiture du duché de Magdebourg, et il alla jusqu'à tolérer que le nouveau duc restreignît, d'une manière plus expressive qu'aucun autre prince, les droits des États. En revanche, Frédéric-Guillaume

(1) Orlich, *Geschichte des Preuszischen Staates*, II, 166.

ne s'arrogea aucun droit qui appartenait au souverain : quand il voulut récompenser son fidèle Derfflinger, il supplia l'Empereur de l'élever à la dignité de baron.

Ces dispositions, Frédéric-Guillaume les transmit à son fils Frédéric. Le jeune prince, dont l'esprit était assez étroit, ne rêvait, d'ailleurs, pas autre chose que de pouvoir devenir une copie fidèle de Louis XIV, d'imiter ses somptuosités et de transporter Versailles sur les bords sablonneux de la Sprée. Ce rêve ne réussit que trop; et le malheureux pays, pressuré de toutes les manières, gémit douloureusement sous le joug des courtisans portant l'épée au pommeau de diamants, et des favorites que les plus riches joyaux ne pouvaient satisfaire.

Seulement, dès qu'il s'agissait de choses d'une nature plus sérieuse, d'affaires politiques, par exemple, Frédéric, fidèle aux traditions de sa maison, demeurait inviolablement attaché à l'Empereur. Aussi bien, n'était-ce pas du chef suprême, non pas seulement de l'Empire, mais, comme son nom et sa dignité l'indiquaient, de la chrétienté tout entière, qu'il pouvait obtenir l'accomplissement de son désir le plus cher?

Or, quel était-il ce désir? Ce fut sous son règne que le froid et compassé prince d'Orange, *the duch William*, — ainsi que les Anglais nommaient dédaigneusement leur nouveau roi, — parvint à un trône plus élevé que celui qu'occupait Frédéric. Ce fut encore sous son règne que l'électeur de Saxe, au milieu des convulsions de la malheureuse Pologne, se vit décerner le titre sonore de Majesté. N'était-il pas dur pour Frédéric d'être l'inférieur de ces deux princes, naguère à peine ses égaux?

Son ambition était donc d'obtenir le titre de Roi ; l'Empereur seul pouvait le lui donner : Frédéric se promit de réussir, coûte que coûte, au prix de n'importe quels sacrifices. Et, il faut le dire à sa louange, ses manœuvres réussirent à souhait. Il avait déjà pu, à la pointe des armes, affranchir son duché de Prusse de la suzeraineté polonaise : c'est à ce duché que l'Empereur donna le titre de royaume, et il fit roi de Prusse l'Électeur-Margrave de Brandebourg.

Certes, c'était là un précédent fâcheux et qui créait une situation équivoque sans exemple jusqu'alors. Malheureusement cette situation fausse et anormale devint bientôt comme la règle par suite de l'état de confusion dans lequel se trouvait l'Empire. En effet, quelques années plus tard, trois princes-électeurs, ceux de Saxe, de Hanovre et de Brandebourg ceignirent presque en même temps des couronnes étrangères.

Toutefois, de grandes différences caractérisent la manière dont elles s'obtinrent. L'Angleterre et, à la même époque, la Pologne étaient de puissants États, dont la possession valait bien le titre de roi. La Prusse, au contraire, était petite. L'Angleterre et la Pologne n'avaient de rapports ni avec le Hanovre, ni avec la Saxe-Électorale. Les intérêts de ces pays pouvaient marcher de pair avec ceux des princes qui les gouvernaient ; mais jamais ils ne pouvaient former une seule nation. Il en était tout autrement de la Prusse et du Brandebourg, fort peu éloignés l'un de l'autre. La réunion territoriale de ces deux provinces n'était ni impossible, ni improbable. Or, ne pouvait-on pas craindre sérieusement

qu'un roi de Prusse ne fît des efforts pour joindre à ce pays le Brandebourg, qui dépendait également de lui, et pour devenir par là, dans le Brandebourg même, aussi indépendant, voire aussi absolu qu'il l'était déjà en Prusse? Qu'arriverait-il si la maison de Habsbourg ne parvenait plus à maintenir parmi les divers princes de l'Empire cette sorte d'équilibre qui lui avait assuré jusque-là la prédominance et qui, aux yeux de bon nombre d'Allemands osant sonder l'avenir, pouvait rendre encore possible une union étroite entre l'Empire et la nation? Qu'arriverait-il, encore un coup, si un prince de l'Empire s'élevait au-dessus de tous les autres, non-seulement comme roi de Prusse, mais aussi de Brandebourg?

Depuis deux siècles, l'expérience avait démontré que l'élévation d'un prince de l'Empire commençait généralement par une alliance avec l'étranger, et surtout avec le roi de France. C'est par là qu'avait réussi autrefois le landgrave Philippe de Hesse, et il avait eu pour imitateurs Maurice de Saxe, le palatin Frédéric et jusques à ces rois de Danemark et de Suède eux-mêmes, lesquels, sous prétexte de religion et de liberté de conscience, avaient conspiré ensemble le morcellement et le partage de l'Empire. Pouvait-on être sûr que dans la Marche de Brandebourg de semblables idées ne viendraient jamais à naître? Et qu'est-ce qui devait pousser davantage à donner libre carrière à ces projets, que le désir si naturel à l'homme de réaliser les aspirations de gloire qu'il trouve au fond de son cœur? en d'autres termes, de combler la distance qui sépare le fait de l'idée? Qu'était-il, en

somme, le roi de Prusse, aux yeux de l'Europe, si ce n'est le souverain d'un duché tout à fait insignifiant?

Quoiqu'il en soit, et quels qu'aient pu être les circonstances et les moyens qui amenèrent l'Empereur à condescendre aux vœux de son vassal, d'ailleurs très-fidèle, il n'en est pas moins vrai que cette condescendance fut une faute politique des plus graves, appréciée comme telle par ses contemporains non moins que par la postérité.

Frédéric porta donc la couronne comme premier roi de Prusse. Vis-à-vis de l'Empire, il n'était que margrave de Brandebourg et prince-électeur. Il en fut de même pour son fils Frédéric-Guillaume.

On vit rarement de plus grand contraste que celui qu'offraient à la fois le père, la mère et le fils. L'esprit du père, — un *infiniment petit*, — ne se complaisait que dans les fêtes et les cérémonies d'apparat. Un seul autre monarque de l'époque, le roi de Pologne, put rivaliser avec lui dans la science de l'étiquette. Il est juste de laisser cette gloire à Frédéric. Pour faire juger de sa puérilité, il suffira de dire qu'il composa et écrivit de sa propre main (1) la prière publique qui devait être récitée dans les églises après les cérémonies du sacre et du couronnement; et cette prière, il la fit tellement longue qu'elle n'eut pas moins de quatorze pages!... Quant à la mère, c'était une de ces vénérables femmes dont il plaît si rarement au ciel d'orner les trônes de la terre; pour la dépeindre d'un trait, elle était l'amie de Leibniz, et son intelligence était à la hauteur du génie du grand phi-

(1) *OEuvres de Frédéric-le-Grand*, I, 124, n. a.

losophe. Enfin, le fils, Frédéric-Guillaume, était l'antithèse vivante de son père, c'est-à-dire qu'il était ennemi déclaré de tout faste, de tout luxe, de toutes dépenses quelconques qu'entraîne l'étiquette. A un autre point de vue, s'il faut juger de la valeur intellectuelle d'un homme par ses actes, que penser de Frédéric-Guillaume qui donna au fou de la cour le fauteuil présidentiel de l'Académie, devenu vacant par la mort de Leibniz? Le père, Frédéric, méditait dans une retraite presque inaccessible à son peuple, de nouvelles fêtes, des cérémonies pompeuses, pour montrer à la fois par le prestige de la couronne et par l'autorité du sceptre la haute dignité de la royauté et du talent prodigieux dont la nature l'avait doué. Le fils de Frédéric était un esprit positif et pratique avant tout. On le voyait souvent se promener seul deçà delà. Lui aussi portait un sceptre; mais c'était une baguette d'aubépine ou de quelque autre bois semblable, et néanmoins les objets de sa royale colère sont là pour attester qu'il ne porta pas son sceptre d'une main toujours également paternelle.

Le règne de Frédéric-Guillaume débuta d'une façon tout à fait caractéristique. Tandis que son père se débattait dans les dernières convulsions de l'agonie, le jeune prince avait peine à traverser les groupes épais de courtisans qui attendaient dans les antichambres, pleins de tristesse et d'anxiété, ce que l'héritier du trône allait décider de leur sort. Frédéric I[er] expire. Aussitôt ses fils proclament l'aîné d'entre eux son successeur. Le nouveau Roi consacre quelques instants à pleurer son père. Tout à coup la scène change. Il donne un ordre et le grand-

maréchal du palais s'avance avec la liste qui réglait la composition de la nouvelle cour. Frédéric-Guillaume jette sur le papier un regard rapide. Puis, il saisit une plume, la trempe dans l'encrier, et, sous les yeux du grand-maréchal consterné, il tire une longue ligne noire de haut en bas. Le maréchal avait eu lieu plus d'une fois, dans sa carrière, d'être saisi de stupeur; il avoua dans la suite n'avoir jamais éprouvé pareille commotion. Il retourne dans l'antichambre voisine et tous les regards se dirigent vers lui comme pour recevoir de sa bouche un arrêt de vie ou de mort. Mais sa bouche demeure muette; sa langue est comme paralysée. Un des assistants lui arrache le papier des mains, aperçoit la ligne noire, devine la vérité et s'écrie : « Messieurs, notre bon maître est mort et le nouveau roi nous envoie tous au diable (1). »

Toutefois, hâtons-nous de le dire, le mot n'était vrai qu'à moitié. Frédéric-Guillaume substitua l'épée à la clef de chambellan, et la tunique bleue à l'habit de cour. La plupart des courtisans se sentirent assez forts pour accepter l'échange. Quant à Frédéric-Guillaume, il ne rivalisa jamais qu'une fois avec le roi défunt pour déployer les pompes et les splendeurs de l'étiquette : ce fut aux obsèques de son père, obsèques que Frédéric-Guillaume, dans sa piété filiale, fit célébrer conformément aux dernières volontés du roi.

A partir de ce moment, la vie militaire absorba tout entière l'âme du jeune souverain. S'il faut en croire un récit assez vraisemblable de Frédéric II, un incident qui

(1) Cf. Förster, *Friedrich-Wilhelm I*, tome I, p. 174.

serait arrivé à Frédéric-Guillaume pendant les campagnes de Flandre (1) aurait influé d'une manière remarquable sur ses dispositions natives, les aurait transformées en une résolution énergique, invincible, laquelle serait devenue comme le fil conducteur de toute sa vie. Frédéric-Guillaume fit la guerre de Flandre, n'étant encore que prince héréditaire, et l'on sait les éloges que l'histoire décerne à la conduite des troupes impériales de Brandebourg à la sanglante bataille de Malplaquet. C'était au siége de Tournai, auquel le prince poussait vivement. Il trouva un jour deux généraux anglais engagés dans une discussion très-animée. L'un prétendait que le roi de Prusse, à moins de subsides, aurait pu à peine entretenir 15,000 hommes; son adversaire soutenait, par contre, qu'il aurait pu en solder au moins 20,000. Le prince, que ce langage avait légèrement échauffé, s'écria tout à coup : « Le roi, mon père, sait entretenir 30,000 hommes; il n'a pour cela qu'à vouloir. » Les généraux accueillirent par un sourire cette sortie chaleureuse, qu'ils regardèrent comme dictée par l'ambition naissante du jeune prince.

Nous n'avons aucune raison pour mettre en doute la véracité de cette anecdote. Nous n'en avons pas davantage pour diminuer l'importance de l'émotion que trahit en cette circonstance l'orgueil froissé de Frédéric-Guillaume.

Frédéric-Guillaume fut, dans le sens le plus élevé du mot, un roi personnel : « J'établis la souveraineté sur un rocher de bronze, » dit-il, dans son fier langage, à la

(1) *OEuvres de Frédéric-le-Grand*, I, 147.

noblesse du nouveau royaume de Prusse, et ce mot il le mit résolument en pratique sur toute la surface du territoire allemand. Cette parole était d'une grande vérité et elle renfermait un sens profond quand on songe qu'il n'y avait, pour contrebalancer l'influence de Frédéric-Guillaume, qu'une famille faible qui continuait à languir péniblement par suite des blessures que lui avait faites la guerre de Trente ans et que n'avaient pu cicatriser ni les guerres postérieures de l'Électeur Frédéric-Guillaume, ni l'étiquette maniérée de Frédéric Ier et de ses courtisans. Cette famille, uniquement livrée aux besoins matériels, n'avait point de force morale pour réagir contre cette influence. Aussi toute opposition de sa part fut-elle impuissante. Frédéric-Guillaume n'entretint pas seulement 30,000 hommes, comme il s'en était exprimé un jour avec une sorte de bravade, mais il porta ce chiffre à 83,000 soldats (1). Pour y arriver plus sûrement, il décréta qu'il y aurait dans ses États un soldat sur vingt-sept hommes, que ce soldat fût indigène ou qu'on l'eût recruté à l'étranger. C'était la conséquence de la contribution-accise que l'on avait, un siècle auparavant, accueillie avec transport parce que, grâce au nouveau système, on était à l'abri de la contribution directe. Les ancêtres de la population qui vécut sous Frédéric-Guillaume, avaient-ils bien réfléchi à ce qu'ils faisaient alors? Comparons et jugeons. En 1626, les États de la Marche de Brandebourg donnèrent à Schwarzenberg, comme nous l'avons vu, l'autorisation d'équiper 900 hommes, et cela pour un court délai; en 1726, Frédéric-Guillaume

(1) *OEuvres de Frédéric-le-Grand*, II, p. 1, avec les notes de l'éditeur.

atteignit à peu près le chiffre de 83,000 hommes, non en vue d'une circonstance déterminée, pour un laps de temps peu considérable, mais pour en faire le contingent ordinaire de l'armée. Le peuple trouva que cette mesure n'était rien moins que douce ; mais il obéit, parce qu'il n'osait pas faire autrement. « J'établis la souveraineté sur un rocher de bronze, » avait dit le roi. Le mot était sans réplique.

Mais à quoi bon cette armée qui n'était en proportion ni avec le chiffre habituel des armées de l'époque, ni, bien moins encore, avec l'étendue du territoire qu'elle devait être appelée à protéger? Où devait aboutir la pression monstrueuse que l'on exerçait sur un pays pour recruter des soldats sans trêve comme sans merci? Voilà ce que se demandaient les ministres de l'Empereur aussi bien que les princes des États limitrophes. Le soupçon que cet énorme rassemblement de forces cachait quelque intention perfide, qu'on allait, par exemple, voir rompre la paix et envahir inopinément un territoire ami, puis assister à d'inévitables conquêtes ; ce soupçon devait naturellement se présenter à l'esprit de tout le monde. Néanmoins, le caractère tout pacifique de la nouvelle armée dissipa bientôt ces craintes, au moins en général, quant aux tendances belliqueuses qu'on avait cru y découvrir.

On reconnut, dans le courant de la même année, que cette armée singulière n'avait pas été formée afin de servir de moyen pour atteindre un but quelconque, mais qu'elle renfermait en elle-même son principe, son but et sa fin. Frédéric-Guillaume se délectait à voir manœuvrer ses soldats, que de certains esprits caustiques appelaient

malicieusement ses *marionnettes*. Cet amusement paraissait être le but suprême de sa vie; aussi les railleries de ses voisins sur le *sergent couronné* étaient-elles intarissables. Frédéric-Guillaume s'en souciait peu, et il évitait avec soin toute cause de guerre. Il fallut les attaques réitérées de l'incorrigible Charles XII pour l'amener à assiéger Stettin.

Son amour pour ses soldats allait jusqu'à la puérilité. Lorsque, pour s'acquitter des obligations que tout prince-électeur contractait envers l'Empire, il eut à fournir son contingent militaire, il prit toutes les précautions possibles pour que ses chers *habits bleus* n'eussent rien à souffrir en quoi que ce fut. C'est ainsi qu'il demanda qu'on ne les fît marcher que deux milles par jour, et trois milles tout au plus; qu'ils pussent se reposer le quatrième jour; qu'on ne les mît point en garnison dans une forteresse qui, vraisemblablement, aurait eu à soutenir quelque siége; enfin, qu'ils jouissent pendant l'hiver, six mois durant, d'un entretien irréprochable.

Si les princes voisins ne cessaient point de craindre et de détester Frédéric-Guillaume, ce n'était plus à cause du danger général dont sa gigantesque armée avait paru d'abord les menacer, mais bien à cause des tracasseries de chaque jour dont il accablait leurs sujets (1). Personne, dans les petits États limitrophes, n'était à l'abri des coups de main des enrôleurs de Brandebourg. Ruses, violences, enlèvements sur les routes militaires, effractions nocturnes, ces enrôleurs employaient tous les moyens pour recruter des hommes sains et vigoureux,

(1) Förster, *Friedrich-Wilhelm I*, tome II, pièces justificatives, n° 73.

de quelque condition qu'ils fussent, auxquels ils faisaient ensuite passer la frontière, puis qu'ils équipaient et inscrivaient sur le livre de l'armée. Si quelqu'un de ces malheureux désertait et qu'on parvînt à l'atteindre, il était impitoyablement passé par les baguettes et traîné à travers les rues jusqu'à ce que la mort s'en suivit. Comme les réclamations et les prières demeuraient inutiles, le Hanovre, pour protéger ses nationaux, prit les armes; il est vrai que des arrangements pécuniaires empêchèrent une rupture ouverte; mais les enrôlements par la force n'en continuèrent pas moins comme auparavant.

Cependant, il était dans la nature des choses que la question politique revînt à l'ordre du jour avec plus d'insistance que jamais. Le prince Eugène de Savoie demanda catégoriquement à l'envoyé prussien à Vienne (1) : « Où donc le Roi veut-il en venir avec ces troupes qui lui doivent coûter des sommes énormes? S'il a l'intention de les mener en campagne, ajouta-t-il, le tiers, au moins, prendra la fuite. » Aussi bien, chacun ne pouvait-il pas craindre que cette grande force militaire ne fût destinée à troubler encore une fois la paix générale, et cela avec des chances réelles de succès? Seckendorf, l'envoyé d'Autriche à Berlin, chercha à rassurer le prince Eugène qui commençait à partager ces inquiétudes (2). « Du côté de Berlin, lui manda-t-il, il y a aussi peu à craindre qu'à espérer. Ni le Roi, ni ses ministres n'ont aucun plan bien arrêté de ce qu'ils feront ou de ce qu'ils ne feront

(1) FÖRSTER, *Friedrich-Wilhelm I*, t. II, pièces justificatives, n° 73, p. 46.
(2) *Ibid.*, p. 41.

pas. Il est impossible de conclure avec eux rien de positif. Il ne faut pas s'attendre à ce que le Roi fasse jamais alliance avec des souverains étrangers contre l'Empereur ou l'Empire ; mais il ne faut pas se fonder davantage sur un secours ou sur un appui qu'il fournirait au besoin. Le Roi et ses ministres semblent avoir pris à tâche de se conduire vis-à-vis de toutes les puissances de telle façon qu'on les croie tout prêts à contracter avec elles une alliance intime. C'est ainsi qu'ils en agissent à l'égard de la France, pour faire croire ailleurs que le Roi est sur le point de conclure un traité avec cette dernière nation. Cela pourrait bien avoir pour but d'en imposer davantage à la cour impériale. On prend la même attitude tantôt vis-à-vis de Moscou, tantôt vis-à-vis de l'Angleterre, tantôt vis-à-vis d'autres puissances encore ; mais jamais on n'arrive à un résultat net et précis. »

On serait tenté de croire, en lisant ces lignes, que Seckendorf parle d'une tout autre époque que celle qui nous occupe ; et pourtant, qu'on veuille bien le remarquer, c'est en 1725 qu'il esquissa de cette manière les traits caractéristiques de la politique de Berlin. Il ajoutait, en terminant, que le traité qui allait se conclure entre l'Électeur-Roi et l'Angleterre ne lui inspirait pas la moindre crainte : ce traité, que l'on était en train d'élaborer, avait paru au premier aspect devoir être redoutable pour la maison d'Autriche ; mais les événements démontrèrent bientôt que Seckendorf avait raison.

L'Empereur et l'Espagne venaient de former à Vienne une étroite alliance ; pour en prévenir les effets, on voulut aussitôt y opposer une alliance anglo-française, et les

puissances étrangères profitèrent de la situation d'esprit de Frédéric-Guillaume pour lui faire partager leurs desseins. Le Roi était alors dans une grande agitation (1); il déclara néanmoins qu'il ne se tournerait point contre l'Empereur, qu'il était trop loyal, trop magnanime pour le prendre en haine et lui nuire en quoi que ce fut; mais que le Conseil aulique lui voulait du mal, et que les conclusions que ce tribunal avait prises contre lui étaient injustes.

Pour faire comprendre la portée de ce langage, nous avons besoin d'entrer dans quelques détails.

Les dernières paroles du Roi étaient une allusion à ses démêlés avec les chevaliers de Magdebourg (2). Ces chevaliers, pour s'affranchir de la suzeraineté de Frédéric-Guillaume, devaient lui payer quarante thalers, somme qu'ils pouvaient extorquer à leurs sujets, comme le roi les y avait formellement autorisés. Huit chevaliers refusèrent. L'affaire fut déférée au Conseil aulique. Le Conseil donna gain de cause aux chevaliers, employa contre le roi les formules en usage, et alla jusqu'à en venir à une menace d'exécution. Cette manière d'agir parut par trop dure à Frédéric-Guillaume : c'était, comme il le disait lui-même, lui enlever le respect de ses sujets : « J'aurais tiré l'épée contre l'Empereur et comploté ouvertement contre l'Empereur et contre l'Empire, qu'on n'en aurait pas agi plus durement envers moi ! » On eut beau répondre qu'il était du devoir d'un tribunal suprême de protéger le dernier des sujets aussi bien

(1) Förster, *Friedrich-Wilhelm*, p. 20.
(2) *Ibid.* p. 30, sqq.

que le plus puissant prince, le roi ne voulut rien entendre. De son côté, le Conseil aulique se plaignait amèrement de ce qu'il eût plus de difficultés avec la seule cour de Berlin, qui s'obstinait à ne pas reconnaître qu'il y eût une loi et une justice au-dessus de son arbitraire, qu'avec toutes les autres provinces de l'Empire réunies (1).

Ces récriminations réciproques n'étaient-elles pas une conséquence inévitable de la situation hybride dans laquelle se rencontrait alors l'Allemagne? Dans ce petit royaume de Prusse, à peine né d'hier, Frédéric-Guillaume, aux yeux de ses chevaliers et de ses seigneurs interdits, établissait la souveraineté sur un *rocher de bronze*, et il serait forcé, lui, un Roi, à s'entendre dire pour droit comme le moindre de ses sujets!... Il lui répugnait d'avouer son tort même une fois en passant, et il regarda la décision juridique du tribunal comme une insulte personnelle.

Or, tels étaient ses sentiments lorsqu'on lui fit part des propositions séduisantes de la France et de l'Angleterre. La reine caressait en même temps un projet de mariage entre ses enfants et ceux de ce dernier royaume. Frédéric-Guillaume balançait. Ceux qui avaient intérêt à l'avoir de leur côté l'invitèrent, en été 1725, à se rendre à Hanovre. Frédéric-Guillaume y alla, et, après de longues hésitations, il y signa le traité de Herrenhausen, qui était en opposition directe avec là politique traditionnelle de sa Maison. Ce traité était dirigé contre la personne de l'Empereur aussi bien que contre le corps

(1) FÖRSTER, *Friedrich-Wilhelm*; p. 36.

de l'Empire. Il était dit expressément dans les articles secrets, que si l'Empire venait à déclarer la guerre au roi de France, les rois signataires du traité ne fourniraient point leur contingent ordinaire à l'Empereur et qu'ils garderaient, jusqu'à la conclusion de la paix, une neutralité complète vis-à-vis du roi de France (1).

Était-ce là, peut-être, le but politique que Frédéric-Guillaume poursuivait depuis son avènement au trône? Assurément non. A peine le traité fut-il signé, que Frédéric-Guillaume pressentit les complications immenses qui allaient en être la suite, et il se prit à regretter l'acte imprudent qu'il venait de poser. L'envoyé de France à Berlin, M. de Rothenbourg, le même qui, après le trépas de Frédéric-Guillaume, se mit au service de son successeur, lui conseillait d'entrer en campagne sur le champ et d'occuper sans retard la Silésie (2). Il promettait à Frédéric-Guillaume qu'en même temps qu'il ferait cette irruption en Silésie, 50,000 Français et 20,000 Anglais opèreraient une diversion en Brabant. Le conseil ne fut pas du goût de Frédéric-Guillaume. « Je ne vois pas, répondit-il, pourquoi, comment et dans quel but on voudrait renverser l'Empereur. Je ne suis pas en guerre avec lui. Si le Conseil aulique en agit mal avec moi, ce n'est pas un motif pour que je veuille anéantir la puissance impériale. Mon seul but, en signant le traité de Hanovre, fut de soutenir le prétendant d'Angleterre et de défendre les provinces que ce prince possède en Allemagne. »

(1) Förster, *Friedrich-Wilhelm I*, pièces justificatives, II, p. 53, sqq.
(2) *Ibid.*, p. 60.

Cette réponse de Frédéric-Guillaume est d'une haute importance. C'est la seule fois qu'il fut question sous son règne d'une prise de possession de la Silésie, et l'on vient de voir comment il refusa de s'en rendre coupable. Or, peut-on admettre que si Frédéric-Guillaume avait cru pouvoir exercer un droit quelconque sur ce pays, il aurait, dans cette circonstance si favorable, laissé échapper l'occasion de le faire valoir? Les maisons princières ne sont-elles pas dans l'habitude de se transmettre leurs prétentions héréditaires? Mais de prétentions semblables, que ses ancêtres auraient jadis pu élever, Frédéric-Guillaume n'en savait pas le premier mot. En supposant même qu'elles eussent pu exister dans le principe, la maison de Hohenzollern les avait oubliées, et Frédéric-Guillaume, en les passant sous silence quand on le pressait en quelque sorte de se déclarer, y renonçait tacitement et moralement. C'est ainsi du moins qu'en jugea l'envoyé français aussi bien que le représentant de l'Autriche.

Car le roi, toujours plein de la pensée de l'injustice dont il se croyait la victime, communiqua à Seckendorf les propositions qu'on venait de lui faire. Il le pria d'écrire au prince Eugène qu'on avait surpris sa bonne foi en lui faisant signer le traité de Herrenhausen, qu'on l'avait trompé, qu'on lui avait fait accroire tout autre chose que ce que l'on attendait de lui en réalité (1). Il ajouta qu'il ne demandait pas mieux que de s'attacher plus étroitement à l'Empereur. Il s'excusa de n'avoir pas exécuté sur le champ le jugement du Conseil aulique : la

(1) Förster, *Friedrich-Wilhelm I*, pièces justificatives, II, p. 61, sqq.

faute en était à ses conseillers, qui prétendaient que le bon droit était de son côté. Mais il laisserait dorénavant le tribunal suprême décider tout ce qui lui plairait, pourvu que la paix de l'Empire ne fût pas troublée. Toutefois, il demandait aussi en grâce que désormais on ne le traitât pas avec moins de déférence que les autres rois et qu'on lui écrivît d'une manière plus polie que par le passé.

Ici se révèle une fois de plus le côté équivoque de la situation. Frédéric-Guillaume qui, par rapport à l'Empire d'Allemagne, n'était pas roi, mais seulement marquis et prince-électeur de Brandebourg, qui, comme tel, avait juré foi et hommage à l'Empereur et à l'Empire, Frédéric-Guillaume prétendait être traité dans l'Empire même comme roi souverain. Il était secondé, dans cette pensée ambitieuse, par les autorités judiciaires non moins que par les autres corps constitués de l'État. Quant au roi, sa vanité alla si loin qu'il ne craignit pas de placer sur la même ligne l'ancien duché de Prusse et le royaume d'Angleterre (1). C'est pour cela qu'il désirait ne pas être traité avec moins d'importance, comme roi de Prusse, que le souverain de l'Angleterre; car il pouvait rendre d'aussi bons, pour ne pas dire de meilleurs services, que l'Angleterre, à la sérénissime maison impériale. Et si l'on tenait, en fin de compte, disait ce roi nouveau, qui venait de vendre les débris de la flotte équipée par son grand-père, — si l'on tenait à avoir des vaisseaux, voire même des flottes, on trouverait facilement moyen de s'en procurer chez lui. Or, nous ne saurions dire au

(1) FÖRSTER, *Friedrich-Wilhelm I*, pièces justificatives, II, p. 61, sqq.

juste si Frédéric-Guillaume fut jamais dans le cas, si ce n'est dans son enfance, de voir un vaisseau de guerre.

Le prince Eugène s'efforça de conserver ces bonnes dispositions, sans céder quoi que ce fût des droits de l'Empereur ou de l'Empire. Il rappela au roi quelle application rigoureuse de la justice exigeaient de l'Empereur les conditions que l'on avait mises à son couronnement : c'était lui rappeler indirectement que la juridiction de l'Empereur était le lien suprême et essentiel de l'Empire, que partant les avis de ses conseillers à lui, roi de Prusse, ne pouvaient, d'après les lois de l'Empire, être d'aucune valeur juridique.

Comme gage d'une alliance plus intime entre l'Empereur et lui, le roi avait aussi demandé de pouvoir prétendre à la succession des duchés de Juliers et de Berg : cette succession, la France et l'Angleterre la lui avaient déjà promise à Hanovre. Le prince Eugène répondit que l'Empereur ferait ce qu'il pourrait pour le favoriser ; mais que, comme juge suprême, il ne pouvait rien décider avant que les autres degrés de juridiction ne fussent épuisés. Toutefois, le prince laissait clairement entrevoir que les prétentions du palatin de Sulzbach étaient plus fondées et avaient, partant, plus de chances d'être accueillies que celles de Frédéric-Guillaume (1).

Le roi persista dans ses exigences ; mais son zèle pour l'Empereur ne s'en ressentit point ; tout au contraire, ses bonnes dispositions ne firent qu'augmenter. Du reste,

(1) Förster, *Friedrich-Wilhelm I*, pièces justificatives, II, p. 69.

l'Angleterre venait récemment de froisser son amour-propre de père et de roi : sous des prétextes futiles, elle avait rompu le mariage du prince de Galles et de la princesse de Prusse (1).

La lettre qui lui apprit cette nouvelle le mit dans une telle colère qu'il la déchira en mille pièces. Elle le décida à se prononcer franchement et à étaler au grand jour ses sentiments pour l'Empereur et pour la nation allemande. Au mois de juin 1726, il invita Seckendorf à la maison de campagne d'un gentilhomme de province. Peu de personnes de sa suite purent l'accompagner ; les domestiques eurent ordre de ne point paraître. Le roi déclara, en outre, qu'il tiendrait pour infâme celui qui ébruiterait quoi que ce soit de l'entretien. Sûr dès lors du secret, il répéta ce qu'il avait déjà dit sur son étourderie à Hanovre. Il s'y était engagé verbalement à contribuer de tout son pouvoir à affaiblir l'autorité souveraine de l'Empereur, à lui dicter des lois, à ruiner sa puissance. Les autres étaient allés jusqu'à former le projet de surprendre l'Empereur à l'improviste, de l'attaquer à la fois de tous côtés et de le renverser, s'il était possible. Le roi ne s'arrêta pas à cette confidence. Il raconta encore qu'après la conclusion et la signature du traité, il avait exprimé le désir de savoir ce que la France et l'Angleterre avaient résolu entre elles ; mais qu'on n'avait point voulu le lui révéler. Maintenant, il voyait clairement qu'elles avaient tâché de lui faire tirer, à leur profit, les marrons du feu. Or, comme de juste, il ne tenait guère à jouer le rôle de dupe, et, comme preuve,

(1) Förster, *Friedrich-Wilhelm I*, pièces justificatives, II, p. 87.

il ne voulait plus rien avoir de commun avec ces deux puissances. Si l'Empereur ne l'attaquait pas le premier, il serait le meilleur ami de l'Empereur, et, comme il convenait, il se faisait fort de maintenir le trône à ses successeurs, car il fallait un Empereur au Saint-Empire d'Allemagne. Il persistait toutefois à demander qu'en cas de mort, les duchés de Juliers et de Berg lui appartinssent ; seulement, il ne voulait point en être redevable à la France et à l'Angleterre, mais au bon vouloir de l'Empereur. Du reste, vis-à-vis de l'Empereur il continuerait à être ni plus ni moins que les autres électeurs ; bien au contraire, il serait plus soumis, plus dévoué qu'eux tous, pour peu qu'on le traitât un peu mieux qu'à l'ordinaire (1).

« Mes *habits bleus*, disait encore le roi, sont tout au service de l'Empereur. J'ai toujours envisagé une alliance avec la Russie comme fort avantageuse ; c'est pourquoi il serait bon que la cour impériale se rapprochât de cette dernière. Je m'offre à venir en troisième ligne, et alors on verra ce que nous pouvons quand nous voulons quelque chose. » On apporta encore du vin. Le roi devint plus expansif que jamais. « Je m'engage, dit-il, à entrer au service de l'Empereur, à prendre la direction des armées, à administrer les finances et à arranger toutes choses de façon à ce que l'Empereur puisse entretenir 200,000 hommes. »

Seckendorf accepta avec reconnaissance toutes ces belles paroles ; seulement, il fit de nouveau observer au roi que l'Empereur, comme juge suprême, ne pouvait

(1) Förster, *Friedrich-Wilhelm I*, pièces justificatives, II, p. 39.

rien décider à l'avance dans l'affaire de la succession des duchés de Juliers et de Berg, qui fût contraire à la liberté du souverain ou aux lois de l'Empire. Cette réponse ne froissa pas Frédéric-Guillaume, et, le même soir, son ministre Ilgen dut mettre par écrit les conditions auxquelles le Roi voulait complétement se mettre à la disposition de l'Empereur.

La politique anglo-française, qui poussait le roi à se jeter sur la Silésie, cachait mal le désir de diviser une bonne fois l'empire d'Allemagne. On voulait paralyser l'action de l'Empereur, en élevant un prince de l'Empire, qui, se voyant tout-à-coup porté si haut, ne voudrait plus s'abaisser jusqu'à se soumettre à son suzerain naturel. Frédéric-Guillaume recula devant un projet aussi téméraire, et l'antique sentiment de fidélité de sa maison se réveilla en lui, l'excitant à suivre une marche toute contraire. Il résolut de ne plus s'écarter désormais de la route du devoir, et il tint parole. Toutefois, comme si un retour pur et simple lui eût trop coûté, il demanda quelques faveurs que l'Empereur lui accorda. Ces nouvelles concessions s'expliquent aisément. Le traité de Herrenhausen était allé au-delà de ce que la paix de Westphalie avait accordé aux princes de l'Empire. Cette paix, nous l'avons vu, leur permettait de contracter des alliances selon leur bon plaisir, pourvu que ces alliances ne fussent dirigées ni contre l'Empereur ni contre l'Empire; or, le traité de Herrenhausen avait complétement effacé cette restriction. Il importait à l'Empereur de prévenir les effets qu'aurait pu entraîner l'exécution de ce traité, et tel fut le motif de sa condescendance envers Frédéric-Guillaume.

De son côté, Frédéric-Guillaume, tout en regrettant l'étourderie qu'il avait commise à Hanovre et en revenant franchement à la ligne de conduite que lui traçait la politique de ses ancêtres aussi bien que le serment que lui-même avait prêté, ne laissait pas que d'avoir des exigences justes parfois, parfois aussi injustes, et cela au point de léser les droits des tiers. Mais, au demeurant, sa pensée secrète n'était pas douteuse. Il en était de même de ses ministres. Consultés par le roi, ils furent unanimement d'avis qu'il fallait rester attaché à la maison impériale. Frédéric-Guillaume enfin était infatigable dans ses protestations. Il s'était laissé persuader un jour, disait-il, d'être l'ennemi de l'Empereur; voilà pourquoi il tenait à honneur de devenir son meilleur ami. Le ministre Ilgen rédigea les clauses du traité dans ce sens : l'empereur Charles VI s'engageait de son côté à satisfaire le roi en tout ce que permettaient et la dignité impériale et les lois de l'Empire.

Pourtant Frédéric-Guillaume retomba encore pour un instant dans ses incertitudes d'autrefois (1). Au mois d'août 1726, il fit un voyage dans le duché de Clèves et en Hollande. On eut soin là-bas de lui tourner la tête par tous les moyens imaginables. La France et l'Angleterre lui promettaient d'une manière absolue la succession des duchés de Juliers et de Berg; or, on se souvient que l'Empereur ne la lui avait promise que sous condition. Aussi, à son retour en Prusse, Frédéric-Guillaume fut-il plus tiède. Seckendorf le sentit, et comme il en devinait la cause, il écrivit à Vienne qu'on lui envoyât

(1) FÖRSTER, *Friedrich-Wilhelm I*, pièces justificatives, p. 127.

des recrues (1). « L'envoi, mandait-il, de quelques grands gaillards inutiles, de quelque nation qu'ils soient, fera plus de bien à notre cause que toutes les preuves du plus entier dévouement. » Mais les adversaires de l'Empire ne manquaient pas d'employer des arguments semblables et ils en faisaient valoir encore une foule d'autres, qui tous produisaient une profonde impression sur le roi. Ils remirent aussi sur le tapis la question de la double alliance, et comme si tout le monde se fût donné le mot pour faire fléchir Frédéric-Guillaume, la reine elle-même intercéda auprès de son époux pour qu'il exécutât le traité de Hanovre.

Toutes ces intrigues demeurèrent sans effet : Frédéric-Guillaume tint bon. Seckendorf l'amena, en octobre 1726, à signer le traité de Wusterhausen (2). Ce traité n'était que provisoire : il deviendrait définitif le jour où l'Empereur lui procurerait les duchés de Juliers et de Berg. Charles VI s'engagea, dans l'espace de six mois, à obtenir un arrangement à l'amiable, sous la réserve cependant de tous droits de l'Empire. Tel qu'il était, ce traité était un pas immense. Par là, le traité de Hanovre, si dangereux pour l'Empereur et pour l'Empire, fut indirectement écarté.

A partir de ce moment, Frédéric-Guillaume montra au grand jour sa loyauté. Il pria Seckendorf (3) de faire part à l'Empereur et au prince Eugène des dispositions patriotiques dont il était animé : « J'ai de l'argent et des

(1) Förster, *Friedrich-Wilhelm I*, pièces justificatives, II, p. 143.
(2) *Ibid.*, p. 159.
(3) *Ibid.*, p. 153.

troupes, disait-il entre autres propos ; si l'Empereur veut seulement me traiter comme allié, il verra que je n'ai point abdiqué les sentiments de mes ancêtres. Il faut que l'Allemagne ait un Empereur. Les princes allemands se sont bien trouvés de la maison d'Autriche. Je ne veux pas qu'un seul Anglais ou Français mette le pied dans l'Empire, quand je devrais faire marcher le dernier de mes sujets. » Le roi pria l'envoyé apostolique d'écrire tout cela lui-même au prince Eugène. Il se flatte que par là le prince deviendra son bon ami comme auparavant. Tout ce qu'il a, sa fortune et son sang, il le met à la disposition de l'Empereur et de sa famille. Il regarde aussi comme un devoir d'inculquer ces bons sentiments à ses enfants, et particulièrement au prince héréditaire.

En dépit des manœuvres des ambassadeurs de France et d'Angleterre, des prières et des cajoleries de la reine et de son parti, Frédéric-Guillaume persévéra jusqu'à sa mort dans ces dispositions de dévouement et de fidélité envers l'Empereur. Pourtant Charles VI ne vint pas à bout, pendant les six mois convenus, d'obtenir du palatin de Sulzbach un arrangement à l'amiable, relativement aux duchés de Juliers et de Berg. Mais cela ne changea rien à la situation des choses, et le 23 décembre 1728 fut conclu le traité secret de Berlin (1). Par ce traité, l'Empereur et le Roi se garantissaient mutuellement la possession de leurs états actuels pour eux et pour leurs héritiers, et, en ce qui concernait l'Empereur, pour les descendants des deux sexes.

Si la maison de Brandebourg avait pu avoir encore

(1) Förster, *Friedrich-Wilhelm I*, pièces justificatives, II, p. 215.

une prétention quelconque sur l'un ou l'autre des États héréditaires de l'Empereur, ne va-t-il pas de soi que Frédéric-Guillaume n'aurait pas manqué de la faire connaître dans une circonstance aussi importante pour lui? Or, il n'en fit rien. Quant à l'Empereur, il renonça complétement à la succession litigieuse des duchés de Juliers et de Berg, et s'obligea de nouveau à amener une entente entre les parties, mais toujours sous la réserve de son autorité souveraine, comme chef de l'Empire.

Concluons. Nous avons montré combien Frédéric-Guillaume prit soin d'augmenter son prestige, au point d'être traité par l'Empereur sur le pied d'une égalité presque parfaite. A part cette vanité, et pourvu qu'on lui permît d'espérer un agrandissement territorial — les duchés — ainsi que l'envoi de quelques grands gaillards de six pieds, Frédéric-Guillaume était en réalité un bon patriote, franchement dévoué à la nation et qui demeura fidèle jusqu'à la fin à l'Empereur et à sa famille. Il est donc de la dernière évidence qu'à la fin de son règne, le dualisme politique dont nous avons parlé plus haut n'existait pas encore.

Mais restait à savoir si Frédéric-Guillaume pourrait, conformément à sa promesse, inspirer à son fils, — l'héritier du trône, — les mêmes sentiments de fidélité et d'attachement pour l'Empereur. Il avait garanti à ce dernier, sans en excepter aucune, toutes ses possessions. Or, le fils avait déjà laissé entrevoir certaines dispositions qui devaient donner fort à réfléchir à son père. De là des dissentiments graves entre ces deux personnages dont l'histoire est presque celle de leur époque. Le

second, homme à la volonté énergique et puissante, fit prendre aux affaires de son pays une direction tout opposée à celle qu'elles avaient suivie jusqu'alors. D'un cours d'eau tranquille et inoffensif, il fit un torrent impétueux et dévastateur. Cet homme, c'était Frédéric II.

CHAPITRE III.

—

Naissance de Frédéric II. — Sa jeunesse. — Son éducation. — Impression qu'il en reçut. — Ses rapports avec son père. — Sa fuite. — Noirceur de ses desseins. — Démarche de l'Empereur Charles VI. — Le roi cède à ses instances. — Reconnaissance de Frédéric; il implore la clémence de son père. — Rapports du père avec le fils. — Le fils entre dans les projets de son père. — La Silésie. — Plan pour y troubler le commerce. — Premiers essais littéraires du prince, en 1731. — Projet de mariage. — Discussions de Frédéric, à ce sujet, avec Grumbkow. — Dispositions de l'Empereur à l'égard de ce projet.—Opinions de Frédéric sur les femmes. — Démarches de l'Empereur. — Nouveaux rapports du fils et du père. — Le mariage.

Frédéric II naquit le 24 janvier 1712. Cet évènement jeta un dernier rayon de joie sur la vie aussi éclatante que vide de Frédéric Ier. Ce prince descendit dans la tombe, tranquillisé par la pensée que la descendance mâle de sa maison était assurée. Il avait, d'ailleurs, soigné avec une tendresse toute paternelle, quoique à sa manière, l'éducation de son héritier. Mais ce n'était malheureusement pas celle qui convenait au naturel du jeune homme, et, presque dès le berceau, l'enfant fut en opposition avec les idées de son père. Le père ne l'en traita que plus rudement. Dès lors la discorde la plus violente troubla le calme de la maison paternelle. D'un côté, il

y avait la Reine (1) avec les deux aînés; de l'autre, le roi, plein de méfiance, soupçonnant tout le monde et s'abandonnant parfois à des transports furieux.

L'aînée de ces enfants, la margrave de Baireuth, dépeignit plus tard les épreuves de cette jeunesse. Ses Mémoires ne sont pas un livre de sang et de carnage, et pourtant ils nous apprennent qu'un jour un enfant a pu se décider à écrire, à un tel point de vue, les faits et gestes de son père, longtemps après la mort de ce dernier. Au lieu de piété filiale, il n'y règne qu'amertume et haine. On a dit, et non peut-être sans raison, que si la moitié seulement de ce récit était vraie et reposait sur des faits authentiques, cela suffirait pour faire ressembler à un paradis, — en comparaison du palais du Roi, — la chaumière de l'artisan, qui, vivant avec sa femme dans une douce intimité, gagne péniblement et à la sueur de son front un morceau de pain noir pour elle et pour ses enfants. C'est fort possible; mais comme nous ne voulons nous référer qu'à des sources immédiates qui établissent la vérité d'une manière certaine et irrécusable, nous ferons bien, pour arriver plus sûrement à notre but, d'écarter complétement les renseignements historiques de la margrave, bien qu'on la nomme la sœur chérie de Frédéric II.

Toutefois, abstraction faite des particularités douteuses dont elle a fait mention, il résulte à l'évidence de tous les documents que la jeunesse de Frédéric fut très-

(1) Sophie-Dorothée, née princesse de Brunswick-Lünebourg. Son père était Georges, plus tard roi d'Angleterre, premier du nom.

(Note du traducteur.)

dure. On a voulu y trouver un avantage pour son développement comme homme; et on lui a appliqué la parole de l'Écriture : Il est bon que l'homme porte le joug dans sa jeunesse. Il ne sera donc pas sans importance d'examiner avant tout ce qu'il faut entendre par ce joug, et partant si le texte sacré est applicable ici.

Empruntons un exemple à la nature. Le jardinier désire pour ses plantes une pluie bienfaisante et le rayon fécondant du soleil. Aussi un orage de temps en temps ne lui est pas désagréable : son action purifie et assainit. Mais l'orage et l'ouragan ne font pas redresser les plantes : leur retour fréquent engendre le désordre et la corruption. La tige qui, inclinée de bonne heure, grandit courbée, reste courbée, quand même sa cîme, comme celle des cèdres du Liban, devrait atteindre jusqu'aux cieux. De même que chez la plante, ainsi chez l'homme aussi, la jeunesse décide de la vie. Le souvenir d'une jeunesse, qu'on nous permette cette métaphore, pleine de lueurs heureuses et de chauds rayons de soleil, entremêlée de pluies bienfaisantes et non tout à fait exempte d'orages, est le soutien de l'homme dans les luttes de la vie et la consolation du vieillard. C'est ce souvenir qui survit dans les jours d'infortune pour apaiser la douleur et donner de nouvelles espérances. Mais lorsqu'il n'est empreint que d'une sombre douleur, il se projette sur l'existence entière du malheureux, pour rendre sa destinée encore plus affreuse. C'est ce qu'éprouva avant tout Frédéric. Après la capitulation du général Finck, à Maxen (1), le Roi absolu éclata en invectives contre le

(1) Le 20 novembre 1759, le maréchal autrichien, comte de Daun, fit prisonnier tout le corps d'armée du général prussien, composé de 14,000 hom-

messager qui lui apportait la fatale nouvelle. Pourquoi? Parce que, à propos de la perte de Maxen, se dressait devant lui, comme une importune et sombre image, la triste époque de sa jeunesse, et l'homme de quarante-sept ans ne peut pas s'empêcher de raconter ce qu'il souffrit autrefois comme enfant et comment on le maltraita alors à Küstrin (1).

Une éducation trop dure entraîne comme conséquence un caractère obstiné, sans spontanéité et sans fermeté. Le sentiment du juste et de l'injuste n'est nulle part aussi fort que chez un enfant. Chaque coup que vous portez de trop excite sa jeune intelligence à l'endurcissement et à la rébellion. L'arme du faible vis-à-vis du fort est la ruse, la subtilité, la fausseté, le mensonge. Ces considérations sont en tous points applicables à Frédéric II. La fausseté se déploie chez lui de bonne heure. Une lettre que ce prince, à peine âgé de seize ans (2), écrivit à son père, le 11 septembre 1728, nous le montre dans une attitude peu digne d'un enfant : mélange d'orgueil et de fourbe. La réponse du père est dure et acerbe. Le prince dit : « Après de longues réflexions, je ne vois pas que ma conscience me fasse le moindre reproche. » Le père répond : « Tu ne fais en rien ma volonté, si ce n'est lorsque la contrainte t'y force. Tu es indocile et tu n'aimes pas ton père. »

Les relations sont plus tendues d'année en année, de

mes, et s'empara en même temps de tout le matériel de l'armée. Ce fait glorieux n'eut pas de suite. *(Note du traducteur.)*

(1) *OEuvres de Frédéric II*, t. XXVII, 3, p. XII.

(2) *Ibid.* p. 9.

mois en mois, et la divergence des inclinations va croissant. Le prince subit l'influence de professeurs français et de la littérature française. Il répugne à la fumée épaisse non moins qu'aux grossières plaisanteries qui règnent dans le *Tabaks-Collegium* dont le rude souverain ne peut plus se passer un seul jour. Le service sans fin du *Gamasch* (1) ne lui inspire pas moins d'aversion. Frédéric-Guillaume ne l'ignore pas; mais il sait et pressent encore bien d'autres choses. Austère et moral, il voit avec autant d'anxiété que de colère son fils entrer dans la voie du vice, et, à ce propos, s'élève dans son esprit, naturellement porté à la défiance et au soupçon, une crainte sans égale, crainte qui dut paraître comme une maladie héréditaire dans sa famille.

Cent ans auparavant, Georges-Guillaume ne s'était nullement fié à son fils et successeur Frédéric-Guillaume (2). Les remontrances les plus pressantes du ministre Schwarzenberg pour que l'Électeur traîtât son héritier d'une manière plus convenable et avec un peu plus de bienveillance, n'avaient abouti qu'à grand'peine à rétablir leurs rapports sur un pied passable. La même situation se représente entre Frédéric-Guillaume et Frédéric, qui fut plus tard le premier roi de Prusse. Il est vrai que la faute en fut en grande partie à la belle-mère du jeune prince. Mais n'est-il pas étrange que des faits semblables se produisent de nouveau entre Frédéric Ier et Frédéric-Guillaume Ier, et que l'un et l'autre sont animés des dispositions les plus diverses? Enfin, Frédéric-Guillaume Ier

(1) Soldat portant des guêtres. (*Note du traducteur.*

(2) COSMAR, *Schwarzenberg*, p. 365.

ne fut-il pas à son tour exaspéré contre son fils, tout comme ses prédécesseurs l'avaient été contre leurs héritiers respectifs? Mais, il faut bien l'avouer, père et fils étaient entrés chacun dans une voie diamétralement opposée ; seulement était-ce là l'unique cause de leurs dissentiments?

Au mois d'août 1730, Frédéric tenta de fuir (1) ; mais il fut arrêté avant d'avoir pu consommer son projet. On sait ce qui en advint. Son complice Katt fut condamné par un conseil de guerre à être enfermé dans une forteresse. Toutefois, le roi ne fut point satisfait de cette condamnation. Il commua la sentence en un arrêt de mort et y ajouta les motifs de cette aggravation de peine. Le premier et en même temps principal considérant porte (2) : « Attendu que ce Katt conspire avec le soleil futur, etc. » Le roi est d'avis qu'en toute justice, « Katt a mérité d'être tenaillé avec des pinces ardentes et ensuite pendu, et veut que l'on envisage comme une faveur qu'il ne condamne le malheureux qu'à avoir la tête tranchée par le glaive. »

Pourquoi Frédéric tenta-t-il de fuir et quels furent ses projets en cette occurence? C'est là une question qui, jusqu'à ce jour, n'a pas encore reçu une solution bien claire. Quoiqu'il en soit, Frédéric écrivit de sa prison à son père et demanda sa mise en liberté (3). Il lui assure

(1) Achetait-il des livres, son père les lui enlevait ; jouait-il de la flûte, son père la lui brisait ; il lui donnait des coups de canne, lui arrachait les cheveux, le menaçait de l'étrangler. Cantù croit que ce fut pour échapper à ces violences que Frédéric tenta de fuir. (*Note du traducteur.*)

(2) PREUSS, *Friedrich der Grosse*, I, 43.

(3) *Œuvres de Frédéric*, XXVII, 3, p. 11.

que toutes ses précédentes affirmations sont vraies, et que s'il s'élève encore ultérieurement des soupçons contre lui, le temps en démontrera l'inanité. Il proteste qu'il n'a jamais eu la méchante intention qu'on lui prête. Quelle était cette intention qu'on lui mettait à charge? On ne la connaît pas. Frédéric lui-même, devenu roi, se fit remettre les pièces du procès et les rendit scellées de son sceau ; le sceau n'a jamais été brisé. Le roi nomma un conseil de guerre pour juger son fils ; mais le conseil, en dépit de la pression qu'exerçait Frédéric-Guillaume, refusa de rendre aucune sentence. Les officiers prétextèrent qu'il ne leur appartenait point de juger les différends des membres de la maison royale. La publication récente des décisions et jugements du conseil de guerre (1) n'a pas révélé si les actes que Frédéric lui-même scella plus tard furent mis sous les yeux du conseil. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que Frédéric-Guillaume voulut et alla jusqu'à exiger un jugement. Mais, dans l'entretemps, une intervention puissante vint au secours du prisonnier.

Cette intervention émanait de l'empereur d'Allemagne, Charles VI.

Déjà, à la date du 11 octobre 1730, par conséquent avant qu'un jugement fût prononcé, Charles VI adressa au roi une prière pressante pour que la clémence l'emportât sur le droit (2). L'Empereur était parrain du prince dont le véritable nom était Charles-Frédéric (3). « Peut-

(1) *Vollstaendige Akten des kœpenicker Kriegsgerichtes*, aùs dem Archive der Familie Schulenburg. Berlin, 1861.

(2) PREUSS, I, 440.

(3) *Id.*, I, 6.

être, disait l'Empereur, le prince-héréditaire n'est-il pas encore jusqu'ici convaincu de mon attachement et de mon amour pour lui ainsi que pour tous les autres membres de la maison royale. J'espère que, grâce à cette démarche qui trouve sa source dans l'attachement le plus sincère et le plus affectueux, il reconnaîtra la sincérité et l'énergie de mes sentiments pour lui. Je crois que le bien-être de nos deux maisons dépend d'une confiance intime et durable, d'une amitié étroite entre ma maison archiducale et la maison royale de Brandebourg. Je me confie entièrement à votre amitié et à vos sentiments patriotiques, et demeure, avec un cœur sincèrement allemand, avec une amitié véritable, avec amour et attachement, votre sincèrement dévoué. »

La lettre si cordiale de l'Empereur, lettre qui témoignait de ses bonnes intentions, exerça sur l'esprit du roi une influence immense. On dit (1) qu'il répondit d'abord à l'ambassadeur Seckendorf : « Vous ne savez pas ce que vous demandez. Vous verrez plus tard quelle reconnaissance il vous en aura. » Néanmoins, d'autres sentiments prirent bientôt le dessus. Frédéric-Guillaume fait part à l'Empereur (2) des inquiétudes que lui inspire la conduite de son fils. Il est d'avis qu'il a des motifs sérieux de lui faire sentir encore à l'avenir le poids du courroux paternel ; mais pour le moment, il veut lui faire grâce : « C'est à V. M. I. exclusivement, continue le roi, qu'il

(1) Mirabeau et Mauvillon : *Monarchie prussienne* (trad. allem.) I, 70. On sait que les auteurs, dans cette seconde édition allemande, ont eu égard aux critiques que souleva la publication de la première.

(2) Preuss, *Urkundenbuch*, etc., II, 169.

doit témoigner sa vive gratitude pour la démarche que vous avez bien voulu faire en sa faveur, car c'est votre démarche seule qui m'a engagé à lui pardonner. Je désire et je souhaite que cela fasse sur son cœur une telle impression qu'il change complétement de conduite et qu'il apprenne à reconnaître franchement combien il est l'obligé de V. M. pour l'amour sincère et l'attachement que vous lui témoignez. Pour moi personnellement, je n'oublierai jamais cette marque spéciale de votre sincère amitié et de votre confiance, mais je m'efforcerai en tout temps et de toutes mes forces de donner de plus en plus à V. M. I. des preuves véritables de ma haute estime et de mon dévouement, et de montrer que rien ne m'est plus agréable que d'être attaché à V. M. I. et à votre maison apostolique par les liens d'une intimité durable et d'une inaltérable amitié, de voir ces liens se consolider de plus en plus. Je reste, moi aussi, avec un cœur sincèrement allemand et avec tout le dévouement possible, etc. »

Ces lettres ne sont pas des actes ordinaires qui passent par les mains des ministres. Elles ne sont pas destinées à la publicité, pour exercer de l'influence dans un sens ou dans l'autre sur l'esprit de la foule. Ce sont des communications personnelles de deux têtes couronnées, et, d'après cela même, tout à fait conformes à la nature humaine, comme généralement deux personnes amies ont coutume de s'entretenir. Toutefois, il convient d'ajouter que, dans ces circonstances, l'envoyé impérial Seckendorf avait exercé sur le roi une influence considérable ; car Frédéric-Guillaume, dans sa conduite ulté-

rieure envers son fils, suivit principalement les avis de Seckendorf (1).

Frédéric-Guillaume avoua à son fils pourquoi il lui avait pardonné. Frédéric écrivit aussitôt à l'Empereur pour le remercier d'une intervention à laquelle seule il devait attribuer le pardon que le roi lui avait accordé. Il promit de travailler énergiquement toute sa vie pour donner à l'Empereur des preuves sincères et éclatantes d'une reconnaissance qui lui était dûe et d'un dévouement sans bornes, d'un patriotisme sincère et d'un zèle inaltérable pour la maison impériale (2).

Frédéric demanda ensuite pardon (3) à son père dans les termes de l'humilité et de la soumission la plus complète, en citant le commencement du livre des Cantiques et des Proverbes de Salomon : « Je ne puis pas, dit le prince, reconnaître suffisamment les voies de Dieu en ce qui concerne mon malheur, puisqu'il m'a déjà bien souvent conduit par des voies amères et difficiles, tout en se proposant, sans nul doute, un but louable, et je suis persuadé qu'il l'exécutera pour son honneur, et de façon à ce que vous puissiez être parfaitement assuré de ma soumission. »

Aucune de ces lettres, qui, en réalité, ne portent point l'empreinte d'une conviction bien arrêtée, ne fit sur le roi l'impression qu'aurait pu produire un sincère repentir. Aussi, dans les lettres du roi à son fils, règne-t-il un incroyable mélange de défiance et de tendresse pater-

(1) FORSTER. *Friedrich-Wilhelm*, I, 71, 374.
(2) *Ibid., loc. cit.*, p. 381.
(3) *OEuvres de Frédéric*, XXVII, 3, p. 12.

nelle. D'ailleurs, quoi que Frédéric-Guillaume écrive ou fasse, il agit avec une bonne foi entière et avec la conviction intime qu'il n'a autre chose en vue que le bonheur de son enfant. De là, les longs arrêts qu'il lui impose. Ils serviront, si l'on y ajoute des arguments théologiques, à détourner le prince de la doctrine de la prédestination. Frédéric-Guillaume s'élève contre cette dernière avec des expressions acerbes. Il se flatte que le prince viendra à bout, avec le sang du Christ, d'étouffer dans son cœur pervers le germe damné des sentiments impies sur la prédestination qui y avait pris racine.

En suite de son entretien avec Seckendorf, le roi envoie son fils à Küstrin pour qu'il y apprenne à connaître d'une manière pratique les rouages de l'administration. Le fils s'efforce de se conformer aux désirs de son père, et Frédéric-Guillaume se rapproche de lui de plus en plus. « Si je n'appréciais pas une faveur aussi imméritée, lui écrit le prince (1), je ne serais pas digne d'être nommé un homme. » Dans cette lettre du prince, il faut sans doute tenir compte du servilisme des expressions en usage à cette époque ; mais, même à ce point de vue, elles sont peu heureuses. Aussi ne produisent-elles que lentement de l'effet. Le reproche de fausseté, que lui fait son père, retentit sans cesse à ses oreilles. Demande-t-il de pouvoir endosser de nouveau la tunique bleue, le père répond : « Ce ne serait que par pure flatterie pour moi. Les grenadiers ne sont à tes yeux que de la canaille ; mais les petits-maîtres, les Français, les Françaises et les comédiens, voilà quelque chose de plus noble,

(1) *OEuvres de Frédéric*, XXVII, 3, p. 15.

de digne d'un prince. Voilà les pensées les plus secrètes de ton cœur, que t'ont inspirées dès ton jeune âge des vauriens et des courtisanes. »

Cependant, le prince est maintenant en bonne voie. Le roi lui promet de nouveau de le faire soldat, aussitôt qu'il sera en état de conduire son propre ménage. Dès ce moment, chaque lettre que Frédéric adresse à son père est conçue dans le sens des idées économiques du roi. Il lui parle économie domestique et ménage, fait indirectement l'éloge des améliorations que le roi a introduites, lui raconte des aventures de chasse, que le roi aime à la passion et que lui déteste de tout son cœur, l'entretient des qualités du sol et lui demande son opinion sur le défrichement des landes, la culture des bois et l'élève des moutons. Cela réjouit le père. Il s'ouvre sur chacun des objets que lui soumet Frédéric et discute avec lui le produit des prairies et l'arpentage des terres. Le prince fait des devis et des contrats relatifs à des verreries et des métairies : il travaille, dit-il, pour obtenir partout les plus grands bénéfices possibles. Plus le père devenait satisfait, et plus le prince protestait de sa soumission dans les termes les plus énergiques (1) : « Après Dieu, je ne reconnais pas d'autre seigneur que mon auguste père, et il n'y a personne que vous à qui je doive la fidélité et l'obéissance la plus soumise. Je vous assure, mon vénéré père, que je veux vivre et mourir dans ces dispositions et si vous découvrez en moi une mauvaise fibre qui ne vous soit point entièrement dévouée, faites de moi au monde ce que vous voulez. »

(1) *OEuvres de Frédéric*, XXVII, p. 33.

Dans ces discussions, il fut question une fois aussi de la Silésie; mais seulement une fois, pour autant que cela résulte de leur correspondance et de leurs conversations. Si le père avait pu avoir n'importe quelle prétention sur la Silésie, s'il avait pu entrevoir la moindre possibilité de la faire valoir, si, enfin, je ne sais quel souvenir d'une injustice commise sur la Silésie au détriment de sa maison avait pu exister dans son esprit, nous ne craignons pas d'affirmer que dans ces conversations du père et du fils, un mot aurait dû en être touché. Or, ce mot n'est pas connu. D'ailleurs, il ne s'agissait pas de cela. Père et fils voient avec déplaisir que les négociants de la Silésie sont en relation directe avec Hambourg, et ils examinent s'il n'y aurait pas moyen de rompre ces relations au profit des Brandebourgeois. Ils ne trouvent aucun expédient; car l'exploitation du canal, récemment creusé, est, en vertu d'un traité, assurée aux habitants de la Silésie. On ne peut pas ouvertement contrevenir à ce traité, dit le prince; mais il faut tâcher d'entraver indirectement les opérations et de troubler en secret le commerce des Silésiens (1).

A cette époque, le prince n'aurait-il pas dans son for intérieur médité autre chose, par rapport à la Silésie, que d'apporter des obstacles au commerce des marchands de ce pays? Personne ne nous fournit des renseignements à cet égard. Le traité de Hanovre, dans lequel la France et l'Angleterre firent miroiter la Silésie aux yeux du roi de Prusse, comme une riante amorce, de même que, quatre-vingts ans plus tard, Napoléon Ier leurra Frédéric-

(1) *OEuvres de Frédéric*, XXVII, p. 37.

Guillaume III avec le royaume de Hanovre, ce traité se trouvait en corrélation intime avec les plans de la mère concernant le double mariage de ses deux enfants avec des princes d'Angleterre. Il est plus que probable que le prince Frédéric avait, par sa mère, obtenu connaissance de ce traité. Si, comme il est permis de le supposer, il en fut réellement ainsi, une arrière-pensée dut dès lors se glisser dans son esprit, et un projet de conquête ne dut pas y être tout à fait étranger.

Tandis qu'il envoie des rapports à son père sur les verreries et les métairies, sur de nouveaux modes de culture et sur ses efforts pour réaliser dans le bailliage de Ruppin le plus de bénéfices qu'il pourra, le prince, maintenant âgé de dix-neuf ans, rumine à part lui d'autres idées à l'endroit de ses voisins (1). Mais, avant tout, il veut la paix : « Un roi de Prusse, dit-il, en appliquant à l'avance ce titre aux pays allemands de la Maison de Brandebourg, un roi de Prusse doit employer son plus grand soin à entretenir bonne intelligence avec tous ses voisins, et comme ses pays traversent diagonalement l'Europe en la coupant en deux, s'entend par là qu'il garde bonne intelligence avec tous les rois, l'Empereur et les principaux Électeurs; car toutes les guerres qu'il peut avoir avec ses voisins ne lui peuvent être certainement avantageuses. »

Voilà un commencement bien pacifique; seulement, voyons comment il continue : « Il serait d'un très-mauvais politique et d'une personne privée de toute invention et imagination d'en rester là, car quand on n'avance

(1) *OEuvres de Frédéric*, XVI, p. 1, à Natzmer.

point (je parle des affaires générales), on recule. Le second système qui sort donc naturellement de ce fondement, doit être pour procurer de plus en plus de l'agrandissement à la Maison; et ayant déjà dit que les pays prussiens sont si entrecoupés et séparés, je crois que le plus nécessaire des projets que l'on doit faire est de recoudre les pièces détachées qui appartiennent naturellement aux parties que nous possédons. Telle est la Prusse polonaise, qui a appartenu de tout temps au royaume et qui n'en a été séparée que par les guerres que les Polonais eurent contre l'Ordre Teutonique qui la possédait alors. Ce pays est situé entre le royaume de Prusse, dont il n'est séparé que par la Vistule de l'occident; la Poméranie ultérieure le côtoie; du nord il a la mer et du midi il a la Pologne. Ce pays étant acquis, non-seulement l'on se fait un passage entièrement libre de Poméranie au royaume de Prusse, mais l'on bride les Polonais, et l'on se met en état de leur prescrire des lois, par la raison qu'ils ne peuvent se défaire de leurs denrées qu'en les faisant descendre la Vistule et le Pregel, ce qui ne se pouvait faire alors sans notre consentement. Passons plus outre; nous trouvons la Poméranie citérieure qui n'est séparée de la nôtre que par la Pène et qui ferait un fort joli effet si elle était combinée avec celle que nous possédons; le profit que nous en tirerions, outre les revenus (qui ne sont que des choses qui regardent les financiers ou bien les commissaires et qui ne doivent pas entrer naturellement dans les systèmes de politique que je me propose de tracer), outre les revenus, dis-je, qui sont fort considérables et que l'on

tirerait de cette province, l'on se met à couvert de toutes les insultes que les Suédois peuvent faire à la Maison, et l'on ménage un corps d'armée considérable qui serait de nécessité obligé de défendre la frontière ou les rives de la Pène; ensuite l'on arrondit le pays de plus en plus et ouvre, pour ainsi dire, le chemin à une conquête qui se présente naturellement de soi-même, je veux dire le pays de Mecklembourg, duquel on n'a qu'à attendre patiemment l'extinction de la ligne ducale pour s'en mettre en possession sans autre cérémonie. J'avance toujours de pays en pays, de conquête en conquête, me proposant, comme Alexandre, toujours de nouveaux mondes à conquérir. Les pays de Juliers et de Berg me serviront à présent de théâtre qu'il est de toute nécessité d'acquérir pour s'agrandir de ce côté-là et pour ne pas laisser ces pauvres pays de Clèves, Marck, etc., si seuls et sans compagnie. Par cette acquisition, l'on s'aplanit beaucoup de sujets à bisbiller et chicaner, qui ne manquent jamais à présent par rapport aux fréquentes disputes sur les frontières qui aujourd'hui se présentent. Le profit de cette acquisition est visible. »

« C'est la nécessité politique, dit-il encore, que je mets en avant. J'espère aussi que l'on pourra trouver tout ce que je viens de dire assez raisonnable, car quand les choses seraient dans l'état que je viens de les projeter, le roi de Prusse pourrait faire belle figure parmi les grands de la terre et jouer un des hauts rôles. »

Comme on peut le supposer, la base de ses efforts politiques n'est pas une cupidité vulgaire. Et qui donc aurait osé parler de lui-même en ces termes? « Je souhaite

à cette Maison de Prusse, poursuit le prince, qu'elle s'élève entièrement de la poussière où elle était couchée, afin de faire fleurir la religion protestante dans l'Europe et l'Empire; qu'elle soit la ressource des affligés, le support des veuves et des orphelins, le soutien des pauvres et minatrice des injustes. Mais, si elle changeait, — et il appuie là-dessus avec onction, — et que l'injustice, la tiédeur de religion, la partialité ou le vice prenaient le dessus sur la vertu, ce que Dieu préserve à jamais! je lui souhaite qu'elle s'abaisse plus vite qu'elle n'ait existé : c'est tout dire. »

Ce sont là les projets de conquête du prince en l'an 1731. La Silésie n'y était pas encore comprise. Comme le prince fait si peu mystère de ses autres pensées hostiles, on peut à peine admettre que son silence soit arbitraire. Le motif en doit être autre. Ou bien il ne songeait encore à rien, ou bien sa gratitude envers l'Empereur qui, trois mois auparavant, lui avait sauvé la vie, refoulait encore ses idées d'agrandissement.

Depuis que le prince a regagné les bonnes grâces de son père, celui-ci travaille à sa manière à soigner de son mieux les intérêts de son enfant. Il lui cherche une épouse et il réussit à lui en trouver une qui, dans sa pensée, devait convenir à Frédéric (1). C'est la princesse Élisabeth de Brunswick-Bevern. Le 4 février 1732, à minuit, une estafette frappe à la porte du prince qui était toujours à Küstrin (2). Elle lui remet le message qui lui apprend quelle fiancée son père lui a choisi. La lettre

(1) *OEuvres*, XXVIII, 3, p. 53.
(2) Preuss, *Urkundenbuch*, II, 206, n° 97.

est un singulier mélange de bonhomie patriarcale et de fermeté. Le prince put considérer avec étonnement cette nouvelle faveur paternelle, qui lui arrivait comme un présent du Ciel ; mais il n'avait pas à délibérer longuement. Au même instant partit la réponse, contenant l'assurance de son aveugle soumission.

Les circonstances au milieu desquelles se fit le mariage sont importantes à examiner : d'une part pour établir jusqu'à quel point Frédéric tenait à sa parole d'homme d'honneur, à un engagement sacré, et de l'autre, pour décider ce que vaut l'accusation qu'il porta plus tard devant la postérité, au sujet de ce mariage, contre l'Empereur.

La première question qui se présente est celle de savoir si, d'après l'opinion personnelle de Frédéric, — et il ne peut s'agir que de cette dernière et nullement d'un droit humain ou moral, — si, aux propres yeux de Frédéric, il était permis à son père de lui choisir une femme sans sa coopération et d'exiger de lui soumission à cet égard. Frédéric agit plus tard de la même manière dans un cas semblable, non pour son fils, puisqu'il n'en avait pas, mais, en sa qualité de chef de la Maison, pour les autres membres de sa famille. En mai 1769, il choisit Frédérique de Hesse-Darmstadt pour femme du prince de Prusse (1). Par conséquent, dans l'opinion de Frédéric, — et, nous le répétons, il ne peut pas être question d'une autre, — le père aussi devait être pleinement compétent pour lui faire ce choix, pour imposer cet ordre, surtout quand il s'agissait de son fils. Il en était si bien

(1) *OEuvres*, XXVII, 2, p. 136.

convaincu, qu'à la réception du message de son père il avait annoncé la nuit même, à ses parents, son intention de se soumettre à leurs désirs, bien qu'il ne le fît qu'en termes plus ou moins généraux.

Il persiste dans ses sentiments; mais on s'aperçoit qu'il y a lutte. La seule personne à laquelle il s'ouvre plus intimement est Grumbkow (1), et les lettres qu'il lui adresse portent, plus que d'autres, le sceau de la sincérité, quoiqu'elles trahissent assez souvent des efforts pour la simuler. Le prince envisage comme stupide la fiancée qu'on lui destine : là est le grand obstacle : « Pourvu que je sois capable de m'assurer par mon obéissance de la grâce du roi, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, mais cependant en faisant mes conventions avec le duc de Bevern, que le *corpus delicti* soit élevé chez la grand'mère, car j'aime mieux être cocu ou à servir sous la fontange altière de ma future que d'avoir une bête qui me fera enrager par des sottises et que j'aurai honte de produire. Je vous prie de travailler à cette affaire, car quand on hait tant que je le fais les héroïnes de romans, alors on craint les vertus farouches, et j'aimerais mieux la plus grande p..... de Berlin qu'une dévote qui aurait une demi-douzaine de cagots à ses mines. S'il était encore *möglich* de la rendre réformée ; mais j'en doute. J'insisterai absolument qu'elle soit élevée chez la grand'mère. Ce que vous pouvez y contribuer, mon cher ami, je suis persuadé que vous le ferez. »

Il semble pourtant qu'à cette époque le prince attachait encore quelque importance, pour lui personnelle-

(1) *OEuvres*, XVI, p. 37. Lettre du 11 février 1732.

ment, aux formes religieuses positives. Il est vrai que ces aspirations n'ont pas un fondement bien solide, car il ajoute aussitôt : « Monsieur, encore une fois, que l'on fasse apprendre à cette princesse *l'École des Maris et des Femmes* par cœur, cela lui vaudra mieux que le *Vrai christianisme* de feu Jean Arndt. Si encore elle voulait toujours danser sur un pied, apprendre la musique *nota bene*, et devenir plutôt trop libre que trop vertueuse, ah! alors, mon cher général, alors je me sentirais du penchant pour elle, et un éternel ayant épousé une immortelle, le couple serait accordant. » Il assure à Grumbkow qu'il veut se conduire envers le duc et envers toute sa famille avec la plus grande déférence, bien qu'il la déteste comme la peste, elle et toute son engeance. Et alors reviennent de nouveau sur le tapis ses craintes au sujet de la bêtise de sa fiancée : « Mais si elle est stupide, je renonce à elle et au diable... L'on dit qu'elle a une sœur qui du moins a le sens commun. Pourquoi prendre l'aînée? La seconde vaut autant qu'elle et peut-être plus. *Sapienti sat.* Le roi peut bien voir cela d'un œil égal, et cela lui peut être parfaitement indifférent. »

Peu à peu son aversion augmente, bien qu'il n'ait pas encore vu la future. C'est la répulsion instinctive que la nature humaine, froissée et contrainte, éprouve pour un objet qui, par son essence même, réclame la liberté la plus complète de l'individu. Cinq jours après la première nouvelle, Frédéric mande à Grumbkow : « J'aime mieux une coquette qu'une dévote; en un mot, si je dois me

marier, il faut que la femme soit à mon goût (1). »

Grumbkow est tout dévoué au prince. Il se hasarde à faire des objections au roi. Frédéric-Guillaume expose ses raisons, et le ministre ne peut s'empêcher d'en reconnaître la justesse; toutefois, il prie le roi d'accorder au prince quelque répit, de ne pas le forcer, de ne pas seulement le traiter comme fils, mais comme ami. Le roi y consent. Cela se passe le 18 février et tout semble marcher pour le mieux.

Deux jours après, Grumbkow dîne chez le roi. Le roi lui montre à table une lettre de son fils, datée du 19 février (2). La lettre parle ainsi :

« Vénéré père, j'ai eu l'honneur aujourd'hui de recevoir la lettre de mon auguste père, et je vois avec plaisir que mon auguste père est satisfait de la princesse. Elle peut être ce qu'elle veut : j'accomplirai en tout cas les ordres de mon auguste père. Il ne peut rien m'arriver de plus agréable que d'avoir une occasion de prouver à mon auguste père mon aveugle obéissance. J'attends avec la soumission la plus passive les ordres ultérieurs de mon auguste père. Je jure que je me réjouis vivement d'avoir la faveur de revoir mon auguste père, parce que je l'aime et le respecte sincèrement. Au surplus, je me recommande aux faveurs continuelles de mon auguste père et assure qu'il n'y a rien au monde qui puisse m'en détourner, puisque je persévèrerai jusqu'à la fin dans la soumission et le respect le plus entier, etc. »

(1) *OEuvres*, XVI, p. 43.
(2) *Ibid.*, XXVII, 3, p. 58.

Lorsque Grumbkow a lu cette lettre (1), le roi lui demande : « Que dites-vous de cela? » Grumbkow a soin de retourner la question. Le roi répond avec des larmes aux yeux : « C'est le plus heureux jour de ma vie, » puis se rend avec le duc de Brunswick-Bevern dans l'appartement voisin. Ils s'embrassent de tout cœur. Jamais Grumbkow n'avait vu le roi aussi content. Il est évident que le projet du mariage trouvait sa source dans les sentiments intimes et les sympathies personnelles du roi. Toutefois Grumbkow s'imagine déjà que tout va aller bien. Il avait évité à dessein de vanter la beauté de la princesse, pour que le prince, s'il se l'était figurée moins belle, fût agréablement surpris à la première entrevue. Mais maintenant il lui semble que la princesse est encore changée à son avantage. Plus on la voit et plus on la trouve jolie.

Dans la douce persuasion que toutes les difficultés sont aplanies, Grumbkow retourne à sa demeure et se couche. Le lendemain, à son réveil, on lui remet aussi une lettre du prince, lettre datée du même jour que celle du père. Grumbkow pense qu'elle doit renfermer la même chose, et il la décachète. La missive, en effet, a trait au même sujet : le mariage et la princesse de Brunswick ; seulement le contenu en est tout différent (2) :

« Jugez, mon cher général, si je dois avoir été fort charmé de la description que vous faites de l'abominable objet de mes désirs. Pour l'amour de Dieu, que l'on détrompe le roi sur son sujet et qu'il se ressouvienne

(1) *OEuvres*, XVI, p. 43.
(2) *Ibid.*, XVI, p. 41.

bien que les sots pour l'ordinaire sont les plus têtus. Que le roi pense seulement qu'il ne me marie pas pour lui et que c'est pour moi, et lui-même il aura mille chagrins de voir deux personnes qui se haïssent, et le plus malheureux mariage du monde, et d'entendre des plaintes mutuelles qui lui seront autant de reproches d'avoir dressé l'instrument de notre joug. En bon chrétien, qu'il réfléchisse si cela est bien fait de vouloir forcer les gens de donner lieu à des divorces et d'être cause de tous les péchés qu'un mariage mal assorti fait commettre. Je suis déterminé plutôt à tout au monde, et puisque les choses sont ainsi, vous pouvez faire savoir d'une certaine façon au duc, arrive ce qui peut, que je ne la prendrai jamais. J'ai été malheureux toute ma vie, et je crois que c'est mon destin de le rester; il faut patienter et prendre le temps comme il vient. Peut-être qu'une fortune si subite qui suivrait tous les chagrins dont j'ai fait profession depuis que je suis au monde, m'aurait enorgueilli. Enfin, arrive ce qui veut, je n'ai rien à me reprocher; j'ai assez subi pour un crime exagéré et je ne veux pas m'engager à étendre mes chagrins jusqu'aux temps futurs. J'ai encore des ressources, et un coup de pistolet peut me délivrer de mes chagrins et de ma vie; je crois que le bon Dieu ne me damnerait pas pour cela, et, ayant pitié de moi, en échange d'une vie misérable, m'accorderait le salut. »

L'empereur Charles VI paraît avoir, à cette époque, désapprouvé les démarches que fit, pour négocier le mariage, sa belle-sœur, la duchesse de Brunswick-Bevern. Aussi Frédéric chante-t-il ses louanges sur le

ton le plus élevé : « J'approuve fort l'estafette de l'Empereur qui condamne la démarche insensée de sa belle-sœur. Quel ridicule cette femme ne se donne-t-elle pas dans le monde, qui rejaillit sur sa fille par conséquent. »

On ne saurait dire jusqu'à quel point ces paroles du prince, qui était furieux contre la duchesse, sont l'expression vraie de sa pensée ; mais, d'après la conduite du roi, il est incontestable que Frédéric-Guillaume désirait vivement la conclusion du mariage. Aussi le prince se rendait-il parfaitement compte de la situation : « Et quel but le roi intente-t-il par là ? dit-il. Si c'est de s'assurer de moi, ce n'en est pas le moyen. Madame d'Eisenach le pourra faire ; mais point une bête, au contraire, moralement il est impossible d'aimer l'auteur de notre malheur. » Il va plus loin encore et termine par une exigence : « S'il y a des honnêtes gens dans le monde, ils doivent penser à me sauver d'un pas des plus périlleux où jamais j'ai été. Je me consume dans des idées mélancoliques et je crains bien de ne pouvoir dissimuler mon chagrin. »

Il est possible qu'un homme qui, dans un seul et même jour écrit deux lettres si diamétralement opposées, sur la même matière, ait de grandes facultés intellectuelles, possède tous les talents d'un général et d'autres, si l'on veut ; mais il ne peut point se targuer de courage, de dignité, de sincérité et d'honneur, dans l'événement de la vie le plus important où l'homme, considéré comme personnalité, puisse se rencontrer. C'est dans ce sens que répond Grumbkow. « En m'éveillant, je reçois la belle lettre de V. A. R. qui me met hors de

moi-même. Comment ! pendant que V. A. R. accorde tout au roi, elle parle en désespoir et veut que je me tourne dans des affaires qui me pourraient coûter ma tête ! Non, monseigneur, la chemise m'est plus près que le justaucorps, et puisque vous voulez faire le don Carlos, je ne veux faire le comte de Gramont (1). »

Ce refus, il faut le dire, semble être peu conforme à la froide politesse de l'homme de cour ; mais c'est la conscience indignée de l'honnête homme qui lui fait écrire au prince une réponse comme il le mérite. Grumbkow entrevoit parfaitement que le prince veut l'envoyer au feu à sa place, dans la supposition que cela puisse servir à quelque chose pour qu'en même temps, si cette démarche n'est pas couronnée de succès, sa propre lettre puisse le mettre à couvert auprès du roi. Or, ce plan tombait à l'eau par cela même que Grumbkow avait lu la lettre du prince à son père avant d'avoir vu celle qui lui était personnellement adressée. Mais il exprime son mécontentement en termes fort durs. « C'est à V. A. R. à démêler l'affaire avec le roi son père, à qui elle a écrit une lettre si positive dont je suis tombé des nues. Je plains de tout mon cœur la reine, et, pour moi, elle me permettra que je prenne très-respectueusement congé d'elle. Je la servirai avec mon sang dans tout ce qui sera conforme au service du maître et pour le véritable intérêt de V. A. R., mais de me fourrer entre père et fils qui ont des inclinations si opposées, je vois que c'est une entreprise qui cassera le cou à l'homme le plus prévoyant, et je me

(1) *Œuvres*, etc., XVI, 44. Erreur de Grumbkow qui fait intervenir ici le comte de Grammont.

souviendrai toujours de ce que le roi m'a dit à Wüsterhausen, quand elle était dans le château de Küstrin, et que je voulais prendre son parti : Non, Grumbkow, pensez à cette position. Dieu fasse que je ne dise pas vrai, mais mon fils ne mourra pas de mort naturelle, et Dieu fasse qu'il ne tombe pas sous la main du bourreau ! J'ai frémi à ces paroles, et le roi me les répéta deux fois, et cela est vrai, ou je ne veux jamais voir la face de Dieu ni avoir part aux mérites de Notre-Seigneur. Je comprends qu'après tout ce que j'écris, je perdrai les bonnes grâces de V. A. R., mais j'y suis tout préparé. Elle me permettra que je me retire entièrement de ses affaires (1). »

Le prince se justifie le 22 février. Il cherche à sortir de ce mauvais pas. Il en attribue la faute à Grumbkow : « Pourquoi, dit-il, m'avez-vous fait de la princesse un portrait si odieux? » Il demande ensuite avec étonnement ce qu'il peut avoir fait pour que Grumbkow se soit emporté contre lui avec tant de colère (2). « Je ne sais point, poursuit-il, d'avoir promis au roi d'une manière positive de prendre la princesse. » Grumbkow se tut. Or, comme le prince n'avait personne, excepté lui, qu'il pût envoyer sur la brêche comme son champion, il persista dans son obéissance absolue. Huit jours après, il fut nommé colonel. Grumbkow garda encore le silence.

Le prince le cherche de nouveau, et il réussit (3). Grumbkow s'en tient aux opinions du roi. Quoi qu'il

(1) *OEuvres*, etc., XVI, p. 45.
(2) *Ibid.*, XVI, p. 48.
(3) *Ibid.*, XVI, p. 50.

puisse arriver, Frédéric se confie à l'Empereur. « Pourvu que l'Empereur ne nous abandonne pas, dit-il, il faut espérer qu'il n'y a rien à craindre. » Le prince discute avec Grumbkow les rapports qu'il a avec son père. En même temps, le roi désire que son fils prouve personnellement ses intentions loyales à l'égard de l'Empereur. Frédéric consent à tout. Ils arrivent ensemble à Prague. Là, l'Empereur interroge le roi sur le caractère du prince (1). Frédéric-Guillaume ne s'y était jamais fié, et, s'il avait eu un moment de joie délirante en voyant l'obéissance de son fils, la froide réflexion n'avait pas tardé à le faire changer de sentiment. Il répondit donc franchement qu'il n'avait pas confiance en son fils, et, après son retour, ne dissimula point à Frédéric qu'il avait parlé dans ce sens. Mais celui-ci se montre de nouveau soumis. Le père lui enjoint d'écrire fréquemment à sa fiancée et il obéit.

Il tient un tout autre langage à Grumbkow : « Je vous dis mes sentiments comme je les pense devant Dieu. » Il faut donc, d'après ses propres assurances, qu'il soit sincère. Déjà la perspective devient pour lui plus riante ; car le mariage le rend indépendant chez lui. Il espère qu'alors le roi ne se mêlera plus de ses affaires. S'il le fait encore, les choses iront mal et la princesse en souffrira. (Pourquoi la princesse? Quel mal lui a-t-elle donc fait?) « Je ne veux pas me laisser gouverner par des femmes, dit-il. Elle peut faire ce qui lui plait, et moi je fais ce qui me convient. Vive la liberté ! » Il énonce ensuite sa manière de voir sur les femmes : « J'aime le

(1) *OEuvres*, p. 31.

sexe, mais je l'aime d'un amour bien volage. Je n'en veux que la jouissance et après je le méprise. Ainsi jugez si je suis du bois dont on fait les bons maris. » Telle est l'opinion d'un jeune homme de vingt et un ans. L'homme mûr n'en a pas eu d'autre. Jamais il ne connut l'amour d'une femme, jamais il ne respecta son honneur. Jamais un rayon vivifiant de sympathie pour une femme honnête n'illumina la vie égoïste de cet homme, et là où tout autre aurait cherché à franchir des barreaux de fer, il en plaçait promptement de nouveaux. Aussi y a-t-il une distance infinie entre ses lettres et celles de sa future.

Toutefois, il se flattait encore que les choses n'en viendraient pas à ce point. Le mariage projeté ne plaît pas à l'Empereur; Charles VI cherche à l'entraver, et les circonstances politiques étant changées, il désire une union entre les familles royales d'Angleterre et de Prusse (1). Il est indifférent de savoir si Charles VI avait en vue un intérêt politique, ou s'il agissait uniquement pour le bien de son filleul. Pour nous, il nous suffit de constater le parti que tire Frédéric des efforts de l'Empereur. Ce dernier venait de combler de bienfaits l'unique précepteur du prince, nommé Duhan. Le prince s'exprime sur le compte de l'Empereur dans les termes les plus chaleureux (2) : « Ce prince, s'écrie-t-il, qui fait l'admiration de l'Europe, ne s'est fait connaître à moi, pour ainsi dire, que par de généreuses actions. Je lui en porte toute la reconnaissance que mon devoir me permet

(1) FÖRSTER, *Friedrich-Wilhelm I*, II, p. 148.
(2) *OEuvres*, XVI, p. 73.

d'avoir, et je puis assurer le comte de Seckendorf que j'ai plus de vénération pour l'Empereur par rapport à ses éminentes qualités que par rapport à la dignité de son rang. J'en userai dorénavant comme vous le trouvez à propos, touchant l'envoi des lettres, et j'espère que je ne serai pas prédestiné à causer du chagrin à mes bons amis, malheureux de ne pouvoir payer tous leurs soins que par mes bonnes intentions. »

Les démarches de l'Empereur allèrent si loin que Frédéric-Guillaume en conçut de sérieuses préoccupations (1). Il avait donné sa parole. Aurait-il l'infâmie de la trahir ou de l'éluder? La seule pensée que l'on pût seulement l'en croire capable, le mit dans une affreuse colère. Par contre, Frédéric fait patte de velours et ne s'oppose en rien à ce qu'on lui demande. Il ne dit pas une seule fois à son « auguste père » sa pensée véritable. Mais il la confie à Grumbkow et à d'autres, en poursuivant d'une ironie dédaigneuse et de sarcasmes grossiers la malheureuse fiancée qui, dans sa candeur juvénile, court au devant de son sort, pleine de confiance et sans la moindre appréhension (2). « A présent, mande-t-il en janvier 1733, j'étudie des compliments pour Brunswick et je vais à la chasse des sangliers, pour en apprendre; car entre Westphalien (qui est né et élevé avec des cochons) et entre porc, il n'y a pas grande différence. » Suivent des expressions insultantes pour sa future et d'une grossièreté telle que nous ne pouvons les reproduire ici. Il termine par ces mots : « Voilà bien assez badiner pour le coup, et, pour parler d'une chose plus

(1) Förster, II, p. 148.
(2) *Œuvres*, XVI, p. 79.

sérieuse et qui m'intéresse davantage, je vous assure, mon très-cher ami, que je suis et serai jusqu'au tombeau très-sincèrement et cordialement, etc. »

Les rapports du prince et du général Grumbkow sont curieux à étudier. Frédéric lui jure constamment une reconnaissance éternelle, et proteste sans cesse sur son honneur qu'il le rendra aux enfants du général. Selon toute apparence, cette reconnaissance portait sur les secours pécuniaires que Grumbkow lui faisait tenir en partie; car, c'est un des plus mauvais côtés de la parcimonie outrée de Frédéric-Guillaume, que ses enfants manquaient d'argent pour faire les dépenses que leur position rendait inévitables. Lorsque le prince voulut, par bienséance, offrir un cadeau à sa fiancée, il dut préalablement le demander à son père (1). Le père lui ordonne, en janvier 1733, d'aller faire visite à Brunswick; mais il ne lui fournit aucun argent à cette fin. Les amis vinrent au secours de Frédéric et délièrent la bourse. Seckendorf fut de nouveau des plus empressés; car la Cour impériale s'efforçait sans relâche de s'assurer des sentiments du prince en l'obligeant personnellement à la reconnaissance. Le prince le prévient : « J'aime mieux, dit-il à Seckendorf (2), m'adresser à vous qu'à d'autres, parce que je vous connais comme mon meilleur ami. » Ses expressions vis-à-vis de l'Empereur sont empreintes du même respect et du même attachement. Charles VI s'en réjouit vivement, et c'est avec plaisir qu'il fait communiquer sa satisfaction au prince. L'Em-

(1) *OEuvres*, XXVII, 3, p. 71.
(2) *Ibid.*, XVI, p. 80.

pereur fait savoir à Frédéric que « l'union et la parfaite entente entre les Maisons d'Autriche et de Brandebourg ont, depuis plus de dix ans, procuré à toutes les deux des avantages réels. Le roi Frédéric-Guillaume a, depuis quelques années, donné à l'Empereur des marques éclatantes de son amitié, et l'Empereur apprend avec plaisir que le prince tâche de partager ses sentiments. »

Le prince partageait-il bien réellement les sentiments de son père? Il y avait entre les deux un abîme de méfiance et de crainte, qui pouvait être couvert ou voilé, sans jamais pouvoir être comblé. Frédéric-Guillaume n'a aucune foi dans la véracité de son fils. Le fils, de son côté, ne parle jamais à son père, mais toujours à son « auguste roi et père. » Le père, à son tour, jure à tous ceux qu'il soupçonne de pencher du côté du fils, que tant qu'il vivra il sera, lui, le maître, et là-dessus il montre Spandau, qui est dans le voisinage (1). Le fils a donné sa parole de se marier d'après la volonté de son père : mais ce n'est pas sans une vive préoccupation que le roi le voit partir pour Brunswick : car là il est capable de lui jouer un mauvais tour. Le fils, en revanche, abhorre la tabagie, où on le dépeint à son père comme un athée. « Je connais, dit-il, le mérite de la chambre rouge, et cette nuée de tabac qui compose la moyenne région d'air de la Chambre. C'est pourtant un Sénat où souvent se décident le sort et le destin de nous autres. Le Sénat des Romains fut pris, à l'arrivée des barbares qui pénétrèrent dans Rome, pour une assemblée de dieux, à cause du silence, de la gravité et de l'air respectable des séna-

(1) *OEuvres*.

teurs; mais celui de Berlin, au lieu de le comparer à des dieux, pourrait décheoir jusqu'au cabaret. Enfin, n'importe; pourvu qu'aucune langue armée de fiel et d'amertume n'y exerce sa volubilité sur mon chapitre, et que les atômes de leur malice ne m'attaquent pas jusqu'au fond de ma retraite, je leur donne carte blanche de faire tel bruit qu'il leur plaira (1). »

C'était toujours une grande question que de savoir si la conduite du prince, considérée par rapport à la loyauté que respiraient ses lettres à son père, offrait à ce dernier une garantie suffisante pour s'y fier. Lorsque le prince protestait contre la qualification d'athée, il n'en était pas moins vrai que de bonne heure il avait étalé dans ses observations une ironie méprisante et sarcastique à l'endroit de toute religion positive, ironie qui équivalait pour son père à un athéisme réel. Comment, d'ailleurs, un homme pratique qui, d'après son éducation et sa manière de voir, envisage l'orthodoxie et la religion comme une seule et même chose, essaierait-il de tracer une ligne de démarcation bien nette entre ces deux ordres d'idées? Philosopher n'était pas l'occupation de la tabagie. Lorsque l'on disait au père que son fils était un athée, c'était exactement pour lui comme si l'on avait dit que le fils avait renoncé aux bases de toutes mœurs, de toute morale. La conduite du prince était-elle propre à réfuter ces propos comme non-fondés? Que la vie du prince ne fût pas pure (2), cela pouvait rester difficilement un secret pour le père, auquel la plume

(1) *OEuvres*, XVI, p. 83.
(2) *Ibid.*, XVI, p. 69.

acérée de sa fille ne refuse pas un témoignage d'irréprochable moralité. Frédéric avait donné sa parole de se marier conformément aux désirs de son père ; mais à l'âge de vingt-deux ans, on peut difficilement cacher les vrais sentiments du cœur. Or, comme les initiés seuls pouvaient savoir de bonne source si le prince songeait ou non à tenir sa parole, qu'avait-il à attendre, lui père, des assurances de soumission de la part de son fils?

Frédéric ne dissimulait ni ses tendances ni ses projets. Il en fait ouvertement part à Grumbkow (1). « Je ne me fie pas à tout le monde, dit-il, et crains tout ce qui vient d'un certain côté. Je tâche seulement d'exécuter mon projet, pour faire qu'après le mariage je... (*sic*) à mon gouvernement, avec la permission de pouvoir rendre quelque visite à la *Sposa*, pourtant... (*sic*) le militaire: on se mettra sur un bon pied avec le père, et on tâchera de lui faire voir que l'on sait ce qu'on est, et qu'on n'est pas fait pour être dupé de tout le monde. »

De telles lettres ne révèlent pas que Frédéric craignait que Grumbkow ne les communiquât au roi, ou qu'il les écrivait tout exprès dans ce but. Bien au contraire, il ne laisse pas de sentir profondément que le roi, pour d'autres motifs, n'a point de confiance en lui : « Je fais tout ce que je puis pour plaire au roi, je fais exercer du matin jusqu'au soir, je lui procure des recrues pour autant que je puis les payer, je fais des calculs et des évaluations de dépenses : tout cela n'aide à rien. »

Il est vrai que la méfiance avait déjà poussé de trop

(1) *Œuvres*, p. 85.

profondes racines dans l'âme du roi, et qu'à chaque instant elle trouvait un nouvel aliment.

Mais le jour du mariage approche. Le roi y pousse autant qu'il peut. Il semble, en dernière analyse, que le but de l'honnête père fut de travailler d'une manière douce et conciliante sur l'esprit revêche et perfide du fils, et cela par l'influence d'une femme, dont les contemporains ne méconnurent pas le noble caractère, et que la postérité a pu apprécier dans ses lettres si pleines de dignité et en même temps si douces, si tendres, quelque profondément blessée et froissée qu'ait été la princesse par son époux. Mais le fils se tient sur ses gardes. Il s'ouvre à sa sœur (1) : « Je n'aime pas la princesse, dit-il, au contraire, j'ai plutôt de la répugnance pour elle, et notre mariage ne vaudra pas grand' chose, ne pouvant y avoir ni amitié, ni union entre nous. Sans cela, le roi ne me maltraite pas, mais il se défie de moi, et ce maudit mariage est l'unique cause de mon chagrin. »

C'est en ces termes qu'il dévoile sa mauvaise humeur et son aversion. Et l'homme qui est animé de pareils sentiments n'a pas le courage de plaider franchement, résolument devant son père les droits de la personnalité humaine. Il ne se hasarde pas *une seule fois* à dire que la liberté individuelle s'oppose à ce que l'homme fasse un pareil pas sans son plein consentement. Il est obéissant ! Mais cette obéissance est celle d'un esclave. Tandis qu'il a l'air de se poser en victime, il a déjà entrevu qu'il y avait moyen de faire une autre victime :

(1) *Œuvres*, XXVII, I, p. 8.

il sacrifiera, sans hésiter, le bonheur de la pauvre princesse qui court au devant de lui avec la sérénité confiante de l'innocence. Il prononce le serment de fidélité, et, pendant que ses lèvres murmurent le « *Oui* » fatal, il fait de l'acte d'obéissance un acte de volonté libre, et désormais la responsabilité ne pèse plus que sur lui seul.

C'est au mois de juin 1733 que l'union fut conclue au château de Salzdahlum. A peine la cérémonie fut-elle finie, que le prince écrivit à sa sœur : « Justement à présent, ma très-chère sœur, toute la cérémonie vient de se finir et Dieu soit loué que tout soit passé ! J'espère que vous le prendrez comme une marque de mon amitié que je vous en donne la première nouvelle. »

Dorénavant le couple habitera sous le même toit, aussi longtemps que la crainte du père resserre le lien conjugal.

CHAPITRE IV.

Existait-il une antipathie politique entre les diverses branches de la famille allemande? — La situation religieuse n'était pas une cause d'inimitié. — Visite de Frédéric-Guillaume à l'Empereur. — Double proposition de Frédéric-Guillaume.—Tension des rapports avec l'Empereur. — Sentiments de Frédéric-Guillaume à l'endroit des Français. — « En voilà un qui me vengera. » — Si Frédéric II a connu cette parole. — Mot de Frédéric-Guillaume à Frédéric II par rapport à l'Empereur. — Frédéric-Guillaume persiste dans ses sentiments à l'égard de l'Empereur. — Conduite du fils. — Correspondance avec sa sœur, à ce sujet, et relativement à l'état de santé de son père. — Guérison du Roi. — Frédéric demande de pouvoir prendre part à la campagne de 1735. — Lettres du fils à son père et à la margrave de Baireuth. — Philosophie religieuse du prince. — Ses rapports avec le pasteur Achard. — Il étudie la métaphysique de Wolf. — Commencement de ses relations avec Voltaire. — Son antipathie pour les disciples de la religion positive. — Obéissance et scepticisme.

La personnalité des grands décidait seule à cette époque des destinées des Allemands. Le Saint-Empire d'Allemagne existe toujours; mais les divers peuples qui le composent se connaissent à peine l'un l'autre de nom. Ils diffèrent entre eux, mais ils n'éprouvent l'un pour l'autre ni sympathie, ni antipathie, rien qui pût peser dans la balance de leurs relations. A une époque antérieure, des Allemands ont combattu contre des Allemands, même pendant la guerre de Trente ans; mais maintenant aucune branche de la grande famille n'entre en campagne contre une autre. Des princes allemands

et, avant tout, des fils cadets, qui réclament, l'épée à la main, la part d'héritage qui leur est déniée, arborent le drapeau du recrutement. Mais les légions du duc Bernard de Saxe-Weimar ne sont pas saxonnes, et cela sans doute parce que le prince le préférait ainsi. Les troupes à l'aide desquelles la landgrave, Amélie de Hesse, qui s'était mise à la solde de la France et des États Généraux, rançonna, pendant de longues années, les pays circonvoisins, ne se composaient pas de Hessois. Les listes des régiments suédois, qui, la paix conclue, sont enfin congédiés ou licenciés, comptaient à peine un tiers de Suédois. Les autres étaient Allemands ou vassaux d'autres nations, mercenaires tous ensemble. Besoins et plaintes étaient communs à tous et identiques : aucun Allemand n'avait ni motif, ni raison pour adresser des reproches à un autre ou pour le haïr.

La différence de religion ne sépara pas non plus réellement les Allemands ; la paix de Westphalie avait assuré à toutes les communions des droits positifs. L'année normale de 1624 avait décidé quelle communauté posséderait une église dans telle ville, dans tel village. La même paix qui avait garanti à la Bavière l'application des décisions du Concile de Trente, assura à la Saxe le « formulaire de concorde, » alors même que le seigneur territorial préférait pour son compte d'aller à la messe. Et ce même seigneur catholique demeura le chef de la commune évangélique jusqu'à ce que l'importance réelle de cette suprématie passa légitimement à son voisin de Brandebourg. Mais cette situation n'apporta aucun préjudice sensible aux rapports avec l'Empire. Frédéric-

Guillaume se tint sévèrement à l'orthodoxie, pour autant du moins qu'il avait de conviction personnelle. S'il n'avait dépendu que de la vivacité de ses mouvements, un Socinien aurait été incarcéré. Mais il était loin de sa pensée de changer la situation religieuse existante. Lorsque l'archevêque Firmien expulsa les protestants de Salzbourg, Frédéric-Guillaume offrit aux exilés un asile dans ses États. Mais il ne songea nullement à combattre la lettre d'après laquelle l'archevêque avait agi. La différence de religion avait encore moins d'influence sur lui quand il s'agissait de ses rapports avec l'Empereur. Leurs intérêts ne se confondaient pas, ils suivaient une voie parallèle et bien distincte. Frédéric II put de bonne heure, dans ses convoitises pour l'avenir, escompter les bénéfices de cette différence de religion : son père ne le fit point. Depuis le traité secret de Berlin de 1728, Frédéric-Guillaume poursuivait la marche qui y était tracée. Ses sentiments étaient tout dévoués à l'Empereur. C'est pour cela qu'il insista afin de se rencontrer avec lui en Bohême en 1732. On s'est efforcé de dépeindre le cérémonial de la Cour impériale, comme si ce qui paraît extraordinaire à notre époque, aurait pu également froisser Frédéric-Guillaume, mais il n'en fut pas ainsi. Le roi retourna de Prague dans les meilleures dispositions pour l'Empereur. Une faute réelle que commit le roi aurait pu plutôt provoquer dans la suite le mécontentement de l'Empereur. Pendant son séjour à Prague, le roi avait trouvé sur sa table l'acte d'investiture éventuelle de l'Ost-Frise, renfermé dans une boîte en or (1).

(1) Förster, *Friedrich-Wilhelm II*, p. 113.

Il n'eut rien de plus pressé que de prendre le titre et les armes de ce petit pays et d'en faire part à tout le monde. Ce n'était pas là ce qu'avait pensé l'Empereur, qui, en sa qualité de juge suprême de l'Empire, ne pouvait écarter les droits et les prétentions des tiers et disposer de pays d'après son bon vouloir. Seckendorf pria le roi, au nom de l'Empereur, de remettre les choses sur l'ancien pied. Frédéric-Guillaume s'excusa beaucoup et se montra désolé d'avoir mécontenté l'Empereur. Il pria Seckendorf de faire en sorte qu'il pût rester en bons termes avec son « cher Empereur. » Le moyen le plus simple de rétablir la bonne entente aurait été de renoncer tout d'abord à ce titre, à ces armes qu'il s'était appropriés. Mais son obéissance ou son abnégation n'allèrent pas si loin et l'Empereur, pour plaire à son « cher ami, » ferma les yeux.

L'entente cordiale continue donc. Lorsque, en 1733, l'élection d'un roi en Pologne menace de faire éclater une conflagration générale entre toutes les puissances de l'Europe, Frédéric-Guillaume prend fidèlement le parti du chef de l'Empire (1) : « Je prouverai en toutes circonstances, crie-t-il à l'ambassadeur, combien sont sincères mes sentiments pour l'Empereur. Je sacrifierai volontiers pour la Maison impériale, moi-même, mon sang, ma fortune et mes États. Mes ennemis feront ce qu'ils voudront : je ne me séparerai pas de l'Empereur, dût l'Empereur me chasser à coups de pied. Comme il ne le fera pas, je lui serai fidèle jusqu'au tombeau. »

On fera bien de ne pas se fier outre mesure à ces pro-

(1) FÖRSTER, *Friedrich-Wilhelm II*, p. 125.

testations. L'expérience de 1725 avait démontré à l'Empereur que ce prince de l'Empire et roi souverain n'était pas entièrement inaccessible, d'après les circonstances, aux séductions de l'étranger. Toutefois, il paraissait acquis qu'il faudrait de grands avantages de la part de l'ennemi ou de grandes fautes de la part de l'Empereur pour éloigner de nouveau de lui ce prince et allié alors inébranlablement fidèle. Seulement, il y avait une difficulté : c'était de distinguer ce qui, aux yeux de ce roi chatouilleux, pouvait constituer des fautes ou des offenses. Sa double qualité de prince de l'Empire et de roi souverain lui permettait souvent de confondre dans ses pensées la limite de ses droits. Le Mecklenbourg était en fermentation. Frédéric-Guillaume s'empressa, de sa propre autorité et sans permission préalable de l'Empereur, d'y faire entrer trois régiments (1).

L'Empereur, pensait-il, a besoin de moi, et il n'osera pas me témoigner son mécontentement. Cela se passait peu de mois après la déclaration qu'il avait faite à Seckendorf. Les Français traversèrent le Rhin, pour marcher au secours de la Pologne et prirent Kehl sur le territoire de l'Empire. L'Empereur voulait qu'une guerre de l'Empire fût déclarée (2).

Déjà le roi était prêt à voter dans ce sens, pour le maintien du droit et de l'honneur. Dans l'intervalle, l'Empereur avait pris en mauvaise part la conduite arbitraire du roi dans le Mecklenbourg et enjoint d'en faire sortir ses régiments. Là dessus le roi se fâcha : « Je ne donne

(1) FÖRSTER, II, p. 137.
(2) *Ibid*, p. 139.

pas de vote, s'écria-t-il, sans savoir pourquoi. Il me faut quelque chose en compensation. Je ne donnerai ni hommes ni argent. Je dois d'abord savoir d'où l'on part et où l'on tend. » C'est toujours cette vieille politique des princes allemands, que nous avons déjà vu causer tant de désastres, puisque pour accomplir leur devoir en combattant l'ennemi commun, ils commencent par exiger de l'Empereur des compensations particulières.

Lorsque les petits princes restaient tous ensemble fidèles à la loi du devoir, il ne restait pas autre chose à faire à l'Empereur que de dépouiller violemment de son bien un de ces petits princes fidèles au profit du puissant, qui, pour accomplir son devoir à lui, exigeait au préalable une récompense. Et cependant, le titre légal de l'électeur de Brandebourg n'était pas plus solidement établi que celui, par exemple, des princes d'Anhalt que Frédéric-Guillaume avait coutume d'appeler les princes de Lipfel-Zerbst. Les titres de chacun d'eux reposaient, en dernière analyse, uniquement sur l'Empereur comme sur la pierre angulaire de la constitution de l'Empire.

Cependant les représentations de ses conseillers poussèrent le roi récalcitrant à faire son devoir. Au mois de mai 1734, le contingent se mit enfin en mouvement et traversa, comme un torrent dévastateur, Wurzbourg et Bamberg (1). Les violences que ses troupes exercèrent partout, n'eurent pas lieu contre la volonté du roi. Aux plaintes amères qui lui arrivèrent, il répondit : « Les habitants de Wurzbourg ont également autrefois traité sans façon mes recruteurs et leur ont enlevé leur

(1) FÖRSTER, II, p. 141.

argent. » Il refusa de donner aucune indemnité et de punir les coupables. En même temps, Frédéric-Guillaume accueillit le roi Stanislas banni de ses États, ce qui ne lui était pas permis, comme prince de l'Empire, d'après l'opinion de l'Empereur.

Cette conduite, après les protestations antérieures, parut par trop forte à l'Empereur : « Il résulte, écrivait-il, de l'ensemble de cette attitude, que l'on ne doit compter sur les belles promesses de persévérance prussienne que lorsqu'on n'a pas besoin d'un secours réel. Au contraire, dans les circonstances critiques, l'on ne doit pas se reposer sur cette amitié, il faut la payer plus cher que jamais. »

Déjà on soupçonnait à Vienne le roi de tenir secrètement pour les Français. C'est que l'ambassadeur français était resté à Berlin, même pendant la guerre de l'Empire (1). Mais, en vérité, son séjour trouvait sa source dans l'étrange ambition de ce roi qui, il le disait, ne voulait pas être inférieur à l'Angleterre : « Là on a maintenu l'ambassadeur, et l'Empereur n'en a rien dit. » Aveuglé par cette ambition, Frédéric-Guillaume ne vit pas que les rapports étaient tout différents, qu'un électeur de Hanovre, qui prenait part à la guerre comme Électeur et non comme roi d'Angleterre, pouvait maintenir l'envoyé de France à Londres, tandis que Frédéric-Guillaume, prince de l'Empire, ne devait pas conserver l'ambassadeur sur le territoire de l'Empire. Il chercha à justifier la chose d'une autre manière : « Quoi, s'écria-t-il, je serais un Français? Je puis à peine

(1) Förster, II, p. 145.

regarder ces drôles. En voilà quelques-uns. Je me garderais bien de demander comment ils s'appellent et je crache chaque fois que je vois un Français. » Et pour que ce ne fussent pas là de vaines paroles, il les traduisait aussitôt en fait.

Cependant de nouveaux griefs s'amoncelaient contre le roi. Les pays dans lesquels ses troupes prirent leurs quartiers d'hiver, demandèrent à l'Empereur appui et secours contre ces bandes étrangères. L'Empereur qualifia la conduite des officiers du roi de cruelle, de cupide, de digne de brigands (1). Et il prit des mesures sévères pour la réprimer. Il défendit dans ses États les enrôlements prussiens et fit expulser les recruteurs. Cela perça le cœur du roi. Il fallut de nouveau les remontrances de ses conseillers, pour le décider à ne pas rappeler de Vienne son ambassadeur, le comte de Gotter.

La conséquence du mécontentement que l'Empereur, protecteur-né des faibles et de tous ceux qui étaient sans défense dans l'Empire, dut articuler contre les violences du roi, était inévitablement que l'Empereur ne le traitait plus avec les égards d'autrefois. Frédéric-Guillaume le sentit profondément.

Un jour, le 2 mai 1736, à Potsdam, tandis qu'il désignait le prince royal, il laissa échapper ces graves paroles : « En voilà un qui me vengera (2). » Cette parole mérite toute notre attention, puisqu'on a voulu y attacher une grande importance. Mais est-ce bien avec raison ? Frédéric-Guillaume, irascible et emporté qu'il

(1) FÖRSTER, II, p. 149.
(2) *Ibid.*, p. 152. Il donne le passage entier, d'après le *Journal Secret*.

était, a dit une foule de choses dont il n'aurait certes pas voulu prendre la responsabilité dans le calme de la réflexion. Dès lors il ne nous paraît pas juste de torturer une expression échappée à la passion lorsqu'on n'a pas, pour l'appuyer, d'autres paroles ayant le même sens et prononcées dans des dispositions plus calmes. Il en est ainsi de ses protestations de dévouement envers l'Empereur. Nous avons le droit d'y insister, parce que Frédéric-Guillaume ne les a pas seulement exprimées maintes fois, mais qu'il les a écrites ; elles semblent donc indiquer une disposition constante de son esprit.

Quoiqu'il en soit, il est certain que Frédéric-Guillaume a prononcé cette parole, bien qu'il ne l'ait fait qu'une seule fois. Mais sous l'empire de quelles préoccupations l'a-t-il laissé éclater? Le même mémoire qui nous rapporte le mot nous en donne aussi les motifs. L'Empereur traite avec la France des préliminaires de la paix sans consulter le roi. Mais c'était une guerre de l'Empire, et, en vertu de la Constitution, l'électeur de Brandebourg ne pouvait pas prétendre à plus d'égards que n'importe quel autre électeur qui avait satisfait à ses obligations en fournissant un contingent. Ce pouvait être de la part de l'Empereur un manque de courtoisie de ne pas donner avis de ses négociations à un grand prince de l'Empire, ce n'était pas à coup sûr une injustice, ni morale, ni politique.

En outre, l'Empereur venait de marier sa fille au duc de Lorraine sans notifier le fait au roi. C'était peut-être impoli, mais il ne nous paraît pas que ce fût un crime attentatoire à des droits et à de légitimes prétentions.

A ces deux faits, que l'on ne manqua pas de faire sonner le plus haut possible, vinrent s'ajouter d'autres négligences de la part de la Cour impériale vis-à-vis du roi. Mais comme on ne les cite pas à côté des premiers, on peut les considérer comme étant de moindre importance. Si, maintenant, nous considérons le tout ensemble, la conduite de la Cour de Vienne, après la singulière façon d'agir du roi envers les petits et les faibles de l'Empire, cette conduite n'est pas inexplicable. Et le caractère personnel du roi ne rend pas moins compréhensible la colère dont il était animé chaque fois que des torts dont il était cause retombaient sur lui-même.

C'est cette parole qui fut prononcée après de tels précédents et dans de telles circonstances que l'on voudrait envisager comme un mot fatidique. On a dit qu'elle fut pour le prince héréditaire comme un legs sacré, et l'on demande qui oserait accuser Frédéric II d'avoir demandé satisfaction à l'Autriche, l'épée à la main (1).

Cette parole a donc une grande portée. Examinons la situation des choses et concédons tout ce qui peut l'être. Ce n'est pas la première fois qu'un fils ressent l'offense, véritable ou supposée, que l'on aurait faite à son père, plus profondément que ce dernier, et, dans ce cas, le fils n'a pas besoin de l'aiguillon d'une excitation spéciale, pour tirer vengeance, à un moment donné, de l'offenseur. Et dût une pareille excitation s'ajouter au ressentiment personnel, il faudrait alors que le fils fût justifié dans toutes ses actions par ce qu'il considérerait comme l'accomplissement d'un devoir imposé par une voix

(1) FÖRSTER, II, p. 152.

d'outre-tombe. Ici ce n'est pas le cas. Frédéric a pris soin en cette circonstance, ce qui lui arrive assez rarement, d'exposer lui-même à la postérité les motifs de sa conduite, d'après sa propre manière de voir, bien entendu (1). Il a rassemblé avec une prédilection toute particulière, tous les griefs, réels ou imaginaires, que la maison de Hohenzollern et lui pouvaient alléguer contre l'empereur Charles VI. Il va jusqu'à informer la postérité que le roi Frédéric-Guillaume maria son fils aîné à une nièce de l'Impératrice, la princesse de Brunswick-Bevern, et cela pour plaire à la Maison impériale, malgré tous les sujets de mécontentement que celle-ci lui avait donnés.

C'est avec ces brièves paroles qu'il met fin au récit d'un événement qui entama si profondément la vie de son père. Nous avons vu ce qui en était. Mais nous étions en droit d'attendre que là où l'on reproduit des faits dont la vérité pourrait être contrôlée par les paroles mêmes du prince à l'Empereur, on ne manquerait pas de reproduire en même temps les paroles fatidiques qui constitueraient le soi-disant « legs sacré. » Nous cherchons la trace de ces paroles, mais en vain ; Frédéric ne les rapporte ni là, ni ailleurs. Aussi celui qui en fait pour la première fois mention, ne dit point que Frédéric les aurait connues ; au contraire, il ressort du sens général de la phrase que Frédéric n'avait pu les entendre.

Partant, l'on sera obligé d'abandonner l'idée du « legs sacré » jusqu'à ce que l'on ait fourni des preuves que Frédéric a eu connaissance des paroles de son père.

(1) *OEuvres*, t. I, p. 163.

Nous n'avons donc à attacher de l'importance qu'aux paroles que Frédéric-Guillaume a, sans aucun doute, adressées à son fils par rapport à ses relations avec l'Empereur. La seule mention de ces relations qui trahisse un certain mécontentement, — car les lettres du père au fils ne renferment pas une seule parole vraiment hostile contre l'Empereur, — se trouve dans une lettre du roi du mois de février 1736 (1). L'Empereur venait justement de défendre les enrôlements prussiens dans les pays héréditaires de l'Autriche, pour mettre un terme aux excès que Frédéric-Guillaume permettait à ses troupes sur des territoires amis. Le prince est d'avis que cette défense fera du tort à son régiment, puisque ses meilleurs hommes viennent précisément des pays héréditaires de l'Autriche. Le père est naturellement d'accord avec lui : « Je suis parfaitement convaincu, dit-il, que la défense d'enrôler dans les pays héréditaires ne sera pas favorable au régiment. Voilà ma récompense pour les 10,000 hommes que j'ai fournis et pour toute la déférence que j'ai eue pour l'Empereur. Vous voyez par là qu'on ne gagne rien à se sacrifier pour lui. Tant qu'on a besoin de nous, on nous flatte. Mais du moment que l'on croit pouvoir se passer de notre appui, on lève le masque et l'on ne témoigne aucune reconnaissance. Les réflexions qui vous viendront à ce propos vous permettront de vous tenir sur vos gardes dans des cas semblables, etc. » Le roi termine là sa lettre. Puis l'idée lui vient qu'il a encore à articuler une plainte contre l'Empereur, et dont il ne peut se dispenser de faire part en cette occasion à son

(1) *OEuvres*, XXVII, 3, p. 102.

fils et successeur. Il ajoute : « On ne payera pas non plus la misérable solde pour deux mois de quartiers d'hiver. »

Ce dernier fait s'explique aisément. Les 10,000 hommes, dont parle Frédéric-Guillaume, formaient le contingent qu'il avait à fournir, comme prince de l'Empire, pour défendre l'Empire contre les Français. Par rapport à la liquidation du montant pour les quartiers d'hiver, l'Empereur pouvait faire valoir un décompte autrement considérable. Aussi arriva-t-il peu après que l'Empereur ne paya pas au roi, mais bien le roi à l'Empereur.

Quoi qu'il en soit, ces paroles, datées de février 1736, sont les plus dures qui nous aient été conservées, et que Frédéric-Guillaume adressa par écrit à son fils au sujet de l'Empereur. Mais il ne nous paraît pas qu'elles renfermaient un legs d'hostilité.

Désormais, il ne se présente plus de difficultés politiques de quelque importance. Aussi il n'y a pas un seul témoignage à l'aide duquel on puisse prouver que les sentiments de Frédéric-Guillaume auraient subi une modification véritable à l'égard de l'Empereur. Il entretenait la ferme conviction que l'on était tenu de rendre à l'Empereur les égards qui lui revenaient en qualité de chef suprême de l'Empire, mais que l'Empereur, comme chef de la maison d'Autriche, serait plutôt contraire que favorable à un agrandissement de la maison de Brandebourg. Cette conviction était fondée, car elle résultait de la nature des choses. Mais il convient d'ajouter que l'Empereur voyait avec non moins de déplaisir l'agran-

dissement de n'importe quelle autre Maison princière : car chaque agrandissement de ce genre préparait une nouvelle déchirure au sein de l'Empire, qui ne pouvait avoir que dans une parfaite unité, sous un seul chef, la force de résister avec succès aux attaques de l'Est et de l'Ouest. Frédéric-Guillaume le sentait aussi profondément que l'Empereur. Il disait encore : « Nous avons besoin d'un empereur, et dès lors il vaut mieux nous en tenir à la maison d'Autriche. » Lorsqu'à son lit de mort, il recommanda à son fils d'avoir les mêmes égards, il témoigna par là son désir que Frédéric continuât à marcher dans la même voie que lui, — voie qui n'était pas trop étroite, puisqu'il regardait comme un service d'amitié chaque obligation qu'il avait à remplir ; — mais malgré cela il demeurait, somme toute, fidèle aux anciennes traditions qu'il avait reçues, à l'Empereur et à l'Empire (1).

Il nous reste à examiner comment le prince Frédéric se conduisit envers son père dans les dernières années de la vie de celui-ci, et le cas qu'il fit des opinions de Frédéric-Guillaume.

Les rapports du père et du fils étaient constamment troublés. Frédéric commença par se pourvoir d'autres personnes à qui il accorda sa confiance. Pendant quelque temps, ce fut Grumbkow. « Après Dieu, lui écrit-il en 1737 (2), c'est en vous que je mets ma confiance ; car je n'ai point d'autre ami sur qui je puisse me reposer, et je vous prie de croire que je vous suis tout aussi fidèle

(1) Stenzel, *Geschichte d. pr. Staates*, IV, 56.
(2) *OEuvres*, XVI, 94.

que vous pourriez l'être envers moi. » Il faut dire que Grumbkow lui rendit des services signalés. Le prince exprima le désir de vivre dans une retraite aussi absolue que possible, et ce fut Grumbkow qui négocia avec le roi pour que son fils obtînt pour résidence le château de Rheinsberg. Mais Frédéric ne se mêlait point de politique : « Une triste expérience, disait-il, me démontre que la meilleure politique pour moi, c'est de laisser les choses aller leur train, comme il plaît à Dieu et au roi, et de ne songer, en ce qui me concerne, qu'à mes plaisirs. Que pourrais-je confier au roi ? Je veux mourir sur l'heure si j'ai formé un projet quelconque que je désirerais exécuter après sa mort. »

Admettons que le prince dit ici la vérité, du moins pour autant que ses idées de conquête ne s'étaient pas encore fixées sur un but spécial. Nous avons déjà entendu de sa propre bouche qu'il avait à cet égard des vues générales. Mais l'époque de leur réalisation possible semblait alors encore fort éloignée.

Voilà pourquoi il salua avec une vive joie son installation à Rheinsberg. Il dépeint à sa sœur l'humeur extravagante du roi et ajoute : « Jugez combien je suis heureux de pouvoir échapper à une situation aussi honteuse (1). » Peu de temps après, il obtient la permission de prendre part à la campagne sur le Rhin en 1734 ; mais le roi s'y trouve également, et la présence de celui-ci gêne tous ses mouvements. Il écrit à sa sœur : « Nous nous camperons demain à l'autre côté du Mein, et notre aile droite, où je me trouve, n'aura que le Rhin entre

(1) *Œuvres*, XXVII, I, p. 14 ; 2 juillet 1734.

elle et Mayence, dont je ferai bon usage dès que le sérénissime sera parti. Comptez là-dessus que vous serez délivrée de sa visite, car il a commandé ses chevaux pour Wesel. » Le père part et arrive malade à Wesel. Il est intéressant de suivre ici les épanchements du cœur du frère et de la sœur.

Après avoir raconté à la margrave toute sorte d'historiettes de camp, le prince continue en ces termes (1) : « Les nouvelles que nous avons du roi sont fort mauvaises; il est dans une triste situation, et l'on ne lui pronostique pas une longue vie. Enfin, j'ai pris le parti de me consoler de tout ce qui arrivera; car, au bout du compte, je suis fort persuadé que je trouverai cent raisons pour une qui vous le feront oublier assez vite, car ce qui vous attendrit envers lui, c'est, ma très-chère sœur, que vous ne l'avez pas vu de longtemps; mais si vous le revoyiez, je crois que vous le laisseriez bien reposer en paix, sans vous chagriner. Consolons-nous donc ensemble, ma très-chère sœur. »

Les nouvelles deviennent plus mauvaises. Le prince écrit de nouveau : « Je vous dirai franchement que, selon toutes les nouvelles que j'ai reçues, et qui sont toutes égales, le roi touche à sa fin, et qu'il ne pourra guère passer la fin de cette année, ayant de l'eau dans la poitrine, ni respiration, sommeil, ni appétit, et les jambes enflées au delà du genou et toutes rouges, sans douleur. Il faut s'y préparer, ma très-chère sœur, et quoique mon cœur pâtisse d'une certaine façon, en revanche je suis bien aise de me trouver alors dans un

(1) *OEuvres*, XXVII, I, p. 20; septembre 1734.

état à pouvoir vous servir et vous donner des témoignages plus réels et plus efficaces de ma bonne volonté et de mon respect. Mais, ma très-chère sœur, permettez-moi de vous dire, malgré tout cela, que mon bonheur et ma vie sont dans vos mains. Vous savez que je ne saurais vivre sans vous ; permettez-moi donc qu'à genoux je vous demande la grâce que vous veniez en ce cas chez moi. Vous y serez chez un frère qui vous aime plus que tout au monde, vous y serez portée sur les mains, et vous pouvez compter que je vous y garantirai de tous les chagrins qui pourront vous arriver. Enfin, ma très-chère sœur, si vous me refusez cette prière, comptez que j'en mourrai de chagrin ; car vous aurez tout à ordonner chez moi, et vous y serez respectée comme la reine. Adieu, mon aimable sœur, je suis à vous comme le pape au diable (1). »

La margrave répond (2) : « Ainsi, mon très-cher frère, vous pouvez bien croire que la grâce que vous me faites de vouloir bien permettre que, en cas de changement, je puisse être auprès de vous, ne saurait m'être que fort agréable, car le plus grand bonheur, selon moi, qu'on puisse avoir dans ce monde, est de pouvoir être auprès des personnes qu'on aime aussi tendrement que vous l'êtes de moi... L'on me mande, du 20, que le roi était beaucoup mieux, et qu'on croyait encore pouvoir le tirer d'affaire ; mais il m'écrit de main propre, du 21, qu'il était encore fort mal. A dire la vérité, je ne souhaite pas que vous retourniez encore dans ces conjonc-

(1) *OEuvres*, XXVII, I, p. 22.
(2) *Ibid.*

tures, car j'appréhende fort sa mauvaise humeur, n'envisageant pas encore sa mort si proche, cette maladie m'ayant plutôt un air de langueur que d'une maladie décisive. La reine doit être au désespoir; ce sera un furieux coup pour elle, quoique, à dire la vérité, elle en serait plus heureuse. Dans ce moment, le courrier vient d'arriver. Dieu veuille que la nouvelle que vous me donnez, mon très-cher frère, de votre arrivée ici soit véritable, et qu'on vous y laisse jusqu'à l'arrivée de la grande époque. »

Mais la «grande époque» n'était pas encore si proche. Le roi fut encore en état de faire le voyage de Wesel à Postdam. Le prince alla l'y rejoindre. Le baron de Seckendorf traite de l'attitude du prince. Il est d'avis que (1) « le prince est visiblement ému de la situation du roi. Ses yeux sont constamment mouillés par les larmes, et il les abîmera à force de pleurer. Il ne s'est préoccupé que de procurer au roi un lit commode. Il n'a pas voulu partir de Postdam. Le roi l'a forcé de ne revenir qu'au bout de quelques jours. Le prince dit : Si le roi me laisse vivre à ma guise, je donnerais volontiers un bras pour que sa vie fût prolongée de vingt ans. Le roi l'appelle constamment : *Fritzchen*. Il lui dit : Si tu ne commences pas bien, je rirai de toi dans mon tombeau. »

Lorsque le prince n'est pas là, le roi l'instruit de la marche de la maladie. Au lieu des bonnes nouvelles que le prince espérait, il en arrive de mauvaises. Il le déplore vivement : « Je souhaite seulement, écrit-il au

(1) Förster, II, p. 142.

roi (1) que nous puissions au moins une fois recevoir des nouvelles favorables de la santé de mon auguste père ; tant de gens qui adressent à Dieu pour notre père tant de prières ferventes et constantes obtiendront sans doute quelque chose. Dieu veuille que je puisse, moi, secourir mon auguste père, je donnerais volontiers ma vie pour lui. »

Il écrit tout autre chose à la margrave. Il lui mande lui-même que son père l'a envoyé de Postdam à Ruppin. Il se demande pourquoi le roi en agit ainsi, puisqu'il est sur le point de mourir. Il promet à sa sœur que « si un malheur arrive, elle en recevra la première la nouvelle. En ce qui me concerne, je n'ai rien à craindre, et suis fort tranquille. »

Mais le roi n'a pas encore envie de mourir. Un mieux sensible se déclare. Le 10 janvier 1735, le prince écrit à sa sœur : « Je dois vous marquer avec le plus grand étonnement du monde que le roi va mieux. Il commence à marcher, se porte mieux que moi, et mange et boit pour quatre. » Le caractère inquiet et agité du roi met sans doute obstacle à son entier rétablissement ; mais la méfiance du fils, qui se croit trompé, se fait maintenant complétement jour. La margrave perd toute patience. « J'attends avec impatience, écrit-elle, le dénouement de la grande époque. Comme vous ne m'en mandez rien, mon très-cher frère, je crois que cela va mieux (2). » Le prince, en revanche, écrit en même

(1) *OEuvres*, XXVII, III, p. 88 ; novembre 1734.
(2) *Ibid.*, XXVII, I, p 29,

temps à sa sœur (1) : « La maladie du roi n'est que politique; il se porte bien dès qu'il en a l'envie, et se rend plus malade lorsqu'il le trouve à propos. J'y ai été trompé dans le commencement; mais à présent je m'aperçois du mystère. Vous pouvez compter, ma très-chère sœur, que, grâce à Dieu, il a la nature d'un Turc, et qu'il survivra à la postérité future, pour peu qu'il en ait envie et qu'il veuille se ménager. Pour la reine, vous connaissez son bon cœur, qui ne se dément jamais, et quand même il paraît que les amis officieux à rendre de mauvais services y réussissent pour un temps, sa bonté et la tendresse qu'elle a pour ses enfants la ramènent d'abord. Je n'ai pas raison de me plaindre d'elle. »

La philosophie du prince de vingt-trois ans commence également à percer : « Dégoûté du monde de tous les côtés, comme je le suis, je donne extrêmement dans les réflexions qui me font connaître de plus en plus qu'il n'y a aucun bonheur stable et permanent à trouver ici-bas, et que plus l'on connaît le monde, plus l'on s'en sépare (2). » Et il forme la résolution de travailler à acquérir une indifférence complète en toutes choses.

Extérieurement, tout va mieux. La revue du régiment du prince réussit à merveille. Le roi embrasse son fils devant les troupes et l'élève au grade de général-major. Mais de général-major à roi, quelle distance du rêve à la réalité!...

Quelques efforts que l'on fasse pour feindre une indif-

(1) *Œuvres*, XXVII, I, p. 29.
(2) *Ibid.*, XXVII, I, 27.

férence absolue, il n'est pas tellement possible de renier ses vrais sentiments, qu'ils ne se révèlent tôt ou tard à la foule des espions et des délateurs. Le roi permet d'abord à son fils, en termes généraux, de prendre part à la campagne; puis il rejette chacune de ses prières. Les supplications de la princesse ne rencontrent pas plus d'accueil. Le prince ne connaît qu'un endroit où il puisse épancher sa bile ; il écrit à la margrave (1) : « Le roi me trompe, car, après m'avoir promis tout ce que je pouvais souhaiter, il ne me tient justement rien du tout, et cela, avec les manières les plus aisées du monde, car il sait bien que je n'ai pas de quoi l'obliger à tenir sa parole. Il se porte mieux que jamais, et quand vous le reverrez, je suis persuadé que vous direz que de dix ans vous ne l'avez vu dans cet état. Me voilà donc à la veille d'aller à Wusterhausen, et à me retrouver dans une situation la plus gênante, la plus insupportable et la plus triste du monde : je vous prierai alors de faire des prières pour une âme qui est dans le purgatoire, afin qu'elle en soit retirée bientôt. »

Il sollicite encore la faveur de pouvoir prendre part à la campagne, et sa demande est de nouveau écartée. Il écrit alors à son père (2) : « Je suis convaincu que mon auguste père a ses raisons pour me refuser, et je me résigne dès lors en toute soumission, parce que je sais que je suis né pour l'obéissance. Et j'aimerais mieux mourir que de manquer le moins du monde à ce devoir, bien qu'il serait fort pénible pour moi qu'il

(1) *OEuvres*, XXVII, I, p. 32.
(2) *Ibid.*, XXVII, III, p. 96.

y eût quelque engagement sur le Rhin où l'on pourrait acquérir de l'honneur et de la réputation. Je sacrifie tout à mon auguste père, et il peut voir en cela qu'il ne peut rien m'ordonner qui me trouverait désobéissant. L'éminente lettre de mon auguste père, je la conserverai comme de l'or, afin de pouvoir, au printemps prochain, lui rappeler la gracieuse promesse qu'il a daigné me faire de me laisser battre à l'armée au printemps prochain. Je remercie pour cela mon auguste père avec toute la soumission possible, et suis persuadé que le bon Dieu l'en récompensera mille fois en lui donnant une bonne santé et toutes sortes de bénédictions. Je viens de recevoir la triste nouvelle de la mort de mon beau-père. J'ai cru en mourir de frayeur, car on ignorait qu'il fût malade. Je pense que ma femme en sera bien affligée. Oserai-je prier mon auguste père de vouloir bien me permettre d'aller la rejoindre pour la consoler? Oserai-je aussi demander quel sera le deuil, etc. »

Tels étaient les termes dans lesquels le prince s'adressait à son père. Puis il se tourne d'un autre côté et écrit à sa sœur (1) : « Mon Dieu, je suis charmé de la conduite du duc de Brunswick ; il a eu la politesse de mourir en galant homme pour faire plaisir à son fils. Je trouve qu'il n'a pas abusé des grandeurs de ce monde. »

La margrave répond dans le même sens et dans les mêmes termes. Pour lui montrer jusqu'où va son attachement, elle lui-dit : « Je voudrais être à Wusterhausen et avoir là le plaisir de vous parler. Vous voyez jusqu'où va mon amour pour vous. » Et puis le couple se

(1) *OEuvres*, XXVII, I, p. 36.

remet à philosopher, discute si le monde n'aurait pas pu être formé d'atômes ronds ou carrés, s'entretient de la *Pucelle* de Voltaire et d'autres sujets du même genre.

A défaut de mieux, le prince s'était voué depuis des années aux questions religieuses et philosophiques. Un ecclésiastique lui avait enseigné de bonne heure la doctrine de la prédestination. Le père avait eu beau travailler à la détruire dans l'esprit de son fils, tant par ses propres exhortations que par les leçons d'ecclésiastiques, le prince s'était nourri de cette croyance au point d'arriver à un fatalisme complet. Il s'y cramponna tant que vécut son père, et cela pour des motifs pratiques : « Il y a quelque chose de consolant là-dedans, dit-il (1), c'est que la destinée est régie par des lois immuables. Si chaque homme était l'artisan de son propre bonheur, chaque homme serait heureux. » Viennent d'autres temps, et il élève son vol plus haut. Il explique combien il serait à désirer que la philosophie pût extirper dans l'homme les passions, principalement la dévorante ambition et l'insatiable cupidité, ces deux sources des guerres les plus sanglantes qui déciment l'Europe (2). Lui-même éprouvait sans doute que la philosophie, du moins ce que l'on appelait alors de ce nom, était impuissante à le donner.

Cependant il parut vouloir approfondir sérieusement les grands problèmes de l'existence humaine. Il était très-lié avec Achard, pasteur de l'église française réformée de Berlin. Il lui attribuait une qualité qui lui aurait valu en

(1) *OEuvres*, XVI, p. 276, juillet 1736.
(2) *Ibid.*, p. 280.

tout temps auprès des penseurs une approbation sans réserve, c'est-à-dire la modestie (1). En mars 1736, le prince lui choisit, comme thèmes de prédication, quelques passages difficiles de l'Écriture, par exemple la première épître de saint Paul à Timothée, chap. III. v. 16. Ces paroles nous sont données de Dieu. Le pasteur avait à résoudre ce que veulent dire ces paroles : « La croix du Christ est pour les Juifs un scandale, et pour les payens une folie. » Le prince indique lui-même les idées qu'il désire voir développées dans les prédications de ce genre. Il discute aussi avec le pasteur l'immortalité de l'âme ; mais peu satisfait d'Achard, il se tourne vers la philosophie de Wolf. Seulement, voulait-il être satisfait d'Achard? La chose vaut bien la peine d'être examinée.

Frédéric ne sait pas lire les ouvrages de Wolf en allemand. Suhm lui traduit en français la *Métaphysique* de ce philosophe. Le prince la lit et un monde nouveau semble s'ouvrir devant lui : « Enfin, je commence, dit-il, à apercevoir l'aurore d'un jour qui ne brille pas encore tout à fait à mes yeux ; et je vois qu'il est dans la possibilité des êtres que j'aie une âme, et que même elle soit immortelle. M. Achard m'envoie un grand raisonnement sur cette matière, qui doit servir de supplément aux sermons qu'il nous a faits cet hiver ; et il me demande de lui faire voir les endroits de son raisonnement que je trouverai les plus faibles. Mais je m'en garderai bien ; car, quoique la plupart des raisons qu'il m'allègue soient des sophismes plutôt que des arguments, je ne m'ingérerai pas à entrer en lice avec des personnes qui ont

(1) *OEuvres*, XVI, p. 116.

étudié, et qui en savent infiniment plus que moi. Je m'en tiens à Wolf, et pourvu qu'il me prouve bien que mon être indivisible est immortel, je serai content et tranquille (1). »

Est-ce la force de la vérité qui saisit le prince ou bien est-ce son penchant à discourir banalement qui se révèle ici? Il ajoute cette phrase pour Suhm : « Ma reconnaissance pour vous consistera en cela que mon âme vous est, après Dieu, uniquement redevable de son existence. » Suhm répond dans le même sens, s'il est permis d'interpréter ainsi cette parole : « Et combien l'immortalité de mon âme ne m'en devient-elle pas plus chère depuis l'assurance que V. A. R. vient de me donner! »

C'est vers le même temps que commencèrent les relations du prince avec Voltaire. On a dit que les pages si nulles, si vides d'idées que le prince écrivit à son père semblent presque appartenir à une autre personne que ces lettres pleines d'esprit et de verve qu'il adressa à des étrangers, notamment à Voltaire. Il nous paraît toutefois qu'elles ont toutes entre elles un air de famille qui permet de les faire reconnaître pour les enfants d'un même père. Cet air de ressemblance est l'esprit de calcul, et par suite le manque de franchise. Le prince Frédéric offre ses hommages à un Français, le premier écrivain de son temps, dans des termes emphatiques et exagérés, et cela pour recevoir du même écrivain des hommages analogues. Le prince loue Voltaire comme le premier des poëtes, des historiens, des philosophes. Il se souhaite tout cela à lui-même et encore quelque chose de plus.

(1) *OEuvres*, XVI, p. 225.

Il veut réunir toutes ces facultés du génie et être roi en même temps : Aristote et Alexandre dans une même personne. De là ces immenses louanges qui ne sont dignes, ni de celui qui les prodigue, ni de celui qui les reçoit, parce qu'elles sont sans mesure. Elles ne s'arrêtent pas une fois à la personnalité de Voltaire. Celui-ci vit avec sa maîtresse, la marquise du Châtelet ; cette dernière aussi doit donc être adulée. Elle se connaît en sciences naturelles, et écrit un livre sur les propriétés du feu. Et le prince de la nommer la divine Émilie, la Venus-Newton, et elle, en retour, de lui distribuer l'encens dans la même proportion. Cela n'empêche pas le prince de donner libre carrière chez lui, dans le cercle de ses amis, à ses plaisanteries sur la « femme savante » et de ne parler d'elle qu'avec mépris ; mais, en attendant, il a besoin de sa bonne amitié et de ses bons offices pour être jugé digne par le roi des philosophes de son temps de prendre place parmi ces derniers. Les deux philosophes se donnent dès lors la main pour élever un temple à leur propre gloire, jusqu'à ce qu'un jour, plus tard, il est vrai, la connaissance personnelle et intime étant faite, ils emploient des tournures différentes, se mettent réciproquement un miroir devant les yeux et s'efforcent de part et d'autre de se dépeindre sous des couleurs un peu vives. Mais ce n'est pas ici le moment d'insister là-dessus.

Une seule circonstance réclame notre attention. Dès les premières lettres qu'ils échangent, en été 1736, les deux chefs-philosophes sont unanimes dans leur aversion, dans leur haine pour les sectateurs des religions

positives. Voltaire entre le premier dans cette voie, et Frédéric lui répond aussitôt avec une énergie sans pareille. Son opinion est toute faite (1) : « A l'égard des théologiens, il paraît qu'ils se ressemblent tous en général, de quelque religion ou de quelque nation qu'ils soient : leur dessein est toujours de s'arroger une autorité despotique sur les consciences; cela suffit pour les rendre persécuteurs zélés de tous ceux dont la noble hardiesse ose dévoiler la vérité. Leurs mains sont toujours armées du foudre de l'anathème, pour écraser ce fantôme imaginaire d'irréligion qu'ils combattent sans cesse. Cependant, à les entendre, ils vous prêchent l'humilité, vertu qu'ils n'ont jamais pratiquée, et se disent ministres d'un Dieu de paix qu'ils servent d'un cœur rempli de haine et d'ambition. Leur conduite, si peu conforme à leur morale, serait à mon avis seule capable de discréditer leur doctrine. »

Lorsque le prince rend ainsi le corps entier responsable des fautes de quelques individus ou même de plusieurs, il sait ce qu'il dit. De même que le satirique Français excepte à Paris trois femmes que leur vertu met à couvert de ses traits, de même le prince veut excepter du tableau qu'il trace, les individualités qui se rencontrent dans les États de son père. Ce sont deux ecclésiastiques de Berlin : mais le nom d'Achard ne s'y trouve point. Le prince connaissait-il donc tous les ecclésiastiques en dehors de Berlin, protestants ou catholiques, qui, dans le calme de la retraite, apprenaient au peuple de leurs villages respectifs, les grands enseignements du christia-

(1) *OEuvres*, XXI, 7 et, s.v.

nisme? De quel droit prononce-t-il un jugement aussi sévèrement absolu?

Nous pouvons juger par là comment le prince pensait dans son cœur au sujet de toutes les religions positives. Mais il savait qu'il était né pour l'obéissance, et il sacrifie tout à son auguste père. Frédéric-Guillaume voulait le maintien des formes et des coutumes religieuses, et Frédéric s'y conformait : « J'ai été, dit-il, à la suite du roi me débarrasser, sur la bonne foi d'une prêtre et en compagnie de mon frère, d'un fardeau de péchés qui ne me pesait pas grand'chose, et dont on me dit à présent déchargé (1). » Était-ce là aussi de la philosophie? Mais pour rien au monde il n'aurait voulu que cette philosophie pénétrât à Wusterhausen, même dans une lettre cachetée. C'est pourquoi il ne se hasarde pas de l'écrire au comte de Camas.

Son scepticisme augmente jusqu'au point de paraître dangereux à Voltaire lui-même (2). Le prince le rassure : « Ne croyez pas, dit-il, que je pousse mon scepticisme à l'extrême. Il y a des vérités que je tiens pour démontrées, et dont ma raison ne me permet pas de douter. Je crois, par exemple, qu'il n'y a dans le monde qu'un Dieu et qu'un Voltaire. Je crois ensuite que ce Dieu avait besoin pour notre époque d'un Voltaire qui la fît aimer. » Que pouvait répondre Voltaire aux élans de cette foi? C'était en vérité une foi qui transportait des montagnes.

(1) *OEuvres*, XVI, p. 143.
(2) *Ibid.*, XXI, 245, novembre 1738.

CHAPITRE V.

—

Relations personnelles de Frédéric II. — Son incroyable ambition. — Ses vues politiques sur la France. — Correspondance avec Suhm. — Son activité sous les yeux de son père. — Il manque d'argent. — Il est tiré d'embarras par Suhm. — Il est averti de la maladie de son père. — Plans de Frédéric par rapport à l'*Anti-Machiavel*. — Genre et méthode de sa critique. — Ses projets militaires. — Son avis sur les enrôlements. — Mort de Frédéric-Guillaume Ier. — Frédéric écrit à la Reine, à la margrave de Baireuth. — Plans du nouveau roi pour le progrès des sciences. — Agrandissement des cadres militaires. — Il marche sur le royaume de Saxe. — Nouvel État prussien. — Le roi examine la situation politique. — Mort de l'Empereur. — Lettre de Suhm. — Paroles pacifiques de l'*Anti-Machiavel*.

Le jeune prince se détache peu à peu de tous les liens qui unissent l'homme à l'humanité.

Il a un père. Mais ce père est pour lui l'homme de la colère et de la terreur, pour lequel, dans son enfance, il n'a jamais éprouvé de tendresse filiale. Ce père est un cauchemar qui pèse lourdement sur sa vie. Des mois, des années s'écoulent, et ce père se refuse toujours à mourir (1). Il doit toujours se courber devant lui dans une attitude hypocrite et servile.

Il a une mère. Il la plaignit plus tard, lorsqu'elle

(1) Il n'est peut-être pas superflu de faire observer que nous ne faisons qu'emprunter ces paroles au prince, qui les a très-clairement prononcées, quoique indirectement. Voir *OEuvres*, XXVII, I, p. 35.

mourut ; mais aucun cri du cœur, qui aurait pu témoigner de son affection pour elle, n'est parvenu jusqu'à nous.

Il a des frères et des sœurs (1). Parmi celles-ci, il y en a une dont la tournure d'esprit se rapproche beaucoup de la sienne. Il entretient avec elle une correspondance suivie. Il lui annonce que le père persiste à ne point vouloir mourir, et elle répond à cette franchise par des vœux dont le caractère se devine. Mais comme ces relations ne s'appuient point sur l'estime réciproque, elles sont fragiles en elles-mêmes, et lorsqu'un jour la sœur a le courage de permettre à sa dame d'honneur de se choisir un mari selon son goût, ce mince événement suffit pour rompre les liens qui unissent le frère et la sœur, et pour mettre aux mains de celle-ci une plume mordante et acérée dont elle se sert contre son frère.

Il a une femme. Il vit avec elle sous le même toit ; mais la crainte seule de la colère de son père l'empêche d'en éloigner la compagne de sa vie. Lorsqu'il nomme à sa sœur les personnes du cercle qui l'entoure à Rheinsberg, il en exclut une seule : la princesse son épouse (2). Et pourquoi la nommerait-il, elle qui n'est rien et qui ne peut jamais être rien pour lui ?

Il a été élevé dans les principes de la religion et de la piété. Il s'est affranchi de tout cela. Il n'y a toujours que la crainte du père qui l'engage à reconnaître en public,

(1) FRÈRES : Auguste-Guillaume, Frédéric-Henri-Louis et Ferdinand, dont il sera question plus loin. SOEURS : Wilhelmine, margrave de Baireuth ; Frédérique, margrave d'Ausbach; Charlotte, duchesse de Brunswick-Bevern ; Sophie, margrave de Schwedt; Ulrique, reine de Suède; Amélie, abbesse de Quedlinbourg. (*Note du traducteur.*)

(2) *OEuvres*, XXVII, I, p. 46.

ce qu'il poursuit avec dérision et mépris en secret. Il n'a pas essayé de répondre par des raisonnements aux arguments érudits d'Achard. En abandonnant le terrain positif, il ne fait point d'efforts pour atteindre un autre port, qui, s'il ne lui procure point ce qu'il cherche, lui garantit du moins un retour possible; au contraire, il préfère s'aventurer sur les vagues légères du rationalisme, errer d'un banc de sable à un autre et poursuivre de sarcasmes dédaigneux tous ceux qui ne l'imitent pas.

Il vit à Rheinsberg, à moins que la volonté de son père ne l'appelle dans « le purgatoire » de Wusterhausen ou de Potsdam. Il y réside entouré d'un cercle d'*amis*. Mais aussi comment serait-il difficile à l'héritier de la couronne de trouver un cercle d'amis et de voir se refléter en eux la façon dont lui-même envisage la vie!

Le prince est orné des plus riches dons de la nature. Il a le désir et la volonté de les cultiver. Il s'occupe de science et tâche de rattraper le temps perdu ou négligé. Mais les maîtres qu'il prend pour exemples, sont, encore un coup, ceux qui ne se distiguent que par leur manque de profondeur.

La physionomie de Gundling, le fou de la cour, l'a dégoûté à tout jamais de la science et du génie allemand. Voilà pourquoi il subit l'influence des Français et de leur langue. L'éclat de l'antiquité classique ne frappe ses regards qu'à travers le mirage de la France. Mais il nous donne néanmoins le rare spectacle d'un prince, héritier d'un trône, qui cherche son refuge et sa consolation dans les arts et dans les sciences.

Ce n'est que de temps en temps que son existence paisible est troublée par les éclairs d'une ambition naissante. « Comment donc se peut-il faire, écrit-il, en avril 1736, à Voltaire, que mon régiment ait pu exciter votre curiosité? Je voudrais le voir renommé plutôt pour sa bravoure que pour sa beauté. Un régiment ne doit pas se distinguer par une vaine parure, par le brillant ou le clinquant. Alexandre commandait de tout autres guerriers, quand il soumit la Grèce et vainquit l'Asie. » Lorsque le roi, l'année suivante, loue également le régiment du prince, celui-ci dit, non pas à son père, mais à Camas : « Enfin, je ne souhaiterais rien avec plus d'ardeur que de pouvoir sentir une satisfaction pareille à l'issue d'une bataille et après avoir culbuté des troupes ennemies (1). »

On demandait de Vienne si le prince aussi, aimait le militaire (2). « Certainement, répondit le baron de Seckendorf, et d'une manière plus solide que son père. Il a pris pour principe de commencer par une bataille qui fera sensation. Son favori Schulenburg le lui déconseille. »

Lors même que l'Empereur et ses ministres auraient pu avoir connaissance de ces paroles, l'idée n'aurait pas pu leur venir que le but d'une telle bataille pourrait être l'Empire. Il était en dehors des prévisions humaines que la maison impériale d'Autriche pourrait avoir à redouter des dangers de la part d'une maison princière traditionnellement dévouée à l'Empereur, qui venait de s'unir à

(1) *OEuvres*, XVI, p. 151.
(2) *Preuss. I*, 105.

lui par de nouveaux traités et dont l'héritier lui était redevable de la vie.

Aussi aucune des paroles du prince qui se rapportent à cette époque et qui nous ont été transmises, ne constate d'une manière absolue qu'il aurait alors entretenu un pareil dessein. Il est vrai que dans la guerre de l'Empire, en 1734, sur le Rhin, il trouva, dans l'armée et dans le camp autrichien, une riche moisson pour alimenter son penchant à la raillerie ; mais malgré cela, on n'est pas fondé à conclure que ses projets de conquête auraient pris naissance déjà alors en découvrant combien les Autrichiens étaient faibles.

En 1736, il examine l'état politique de l'Europe. La question principale pour lui est de savoir comment travaille la politique française pour aboutir à la monarchie universelle. Il compare la conduite de la Cour de Versailles à la politique de Philippe de Macédoine envers la Grèce. « L'Alsace et la Lorraine, dit-il, ont été jadis les Thermopyles et le boulevard de l'Allemagne. » Il semblerait résulter de ces paroles, que déjà à cette époque, il n'était guère disposé à laisser tomber d'autres parties de l'Allemagne dans les mains des Français.

Cependant, l'amour de la gloire se développe chez lui insensiblement. Il reçoit la nouvelle des victoires que Münnich a remportées sur les Turcs. « Je vous avoue, écrit-il à Suhm, que je suis de ces personnes qui aiment à partager la gloire des autres, et que, sans la philosophie, je verrais avec inquiétude tant de grandes actions sans y assister. Le comte de Münnich paraît vouloir faire

(1) *Preuss I*, 105.

l'Alexandre de ce siècle : il gagne des batailles comme on renverse des jeux de cartes, et sait conquérir des provinces avec plus de rapidité que d'autres ne les parcourent. Il y a bonheur à venir à propos dans le monde, sans quoi on ne fait jamais rien (1). »

Suhm répond avec beaucoup d'à propos : « Il est vrai qu'il y a du bonheur à venir à propos dans le monde. Cela doit pouvoir consoler le héros dont V. A. R. a une si haute opinion, du moins, s'il est philosophe. Je n'ai aucune crainte pour mon héros. Il aura le mérite des esprits supérieurs, c'est-à-dire, il saura se rendre maître des circonstances. Il les provoquera. Il les conduira au gré de sa volonté, par sa sagesse et sa fermeté, sa modération ou sa bravoure, d'après ce qu'exigeront les éventualités et les besoins. »

Si nous ne nous trompons, ces paroles ont eu, plus tard, pour le prince, une grande signification. On pourrait les traduire ainsi : Lorsque l'occasion de faire la guerre ne se présente pas, un esprit supérieur doit la faire naître.

Mais la perspective riante des guerres et de la gloire doit encore une fois céder à la triste réalité. Lorsque son père l'appelle, il faut que le prince l'écoute. Les relations du père et du fils sont connues de tout le monde. Le prince en parle lui-même dans les lettres qu'il adresse à ses frères et sœurs, et notamment à la princesse son épouse. Il a même soin de dépeindre lui-même la façon presque inconcevable dont il agit. Il écrit à Camas : « L'acharnement que marque le roi pour me décrier,

(1) *OEuvres*, XVI, p. 335.

secrètement et en public, n'est pas une chose qu'on se dise à l'oreille ; c'est la fable de la ville, tout le monde en est témoin, et tout le monde en parle ; et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que j'ignore encore mon crime, si ce n'est celui d'être son héritier présomptif. Il est indubitable que de méchantes gens soufflent ce feu et que les humeurs de la goutte et le tempérament bilieux du roi n'y contribuent pas moins. J'apprends à tenir contenance, et depuis les trois semaines que je suis ici, j'en ai déjà appris assez pour m'entendre dire les choses du monde les plus choquantes sans changer de visage, sans m'émouvoir, et de commencer un discours, à la suite de ces injures où il ne paraît pas seulement que je les aie ouïes (1). » Nous répétons que c'est le prince lui-même et non pas un autre, qui le dépeint ainsi. Cette description n'est point réfutée. Nous ne découvrons nulle part que le prince, sentant se réveiller en lui la dignité de l'homme outragé, se soit opposé, ne fût-ce qu'une seule fois, à de pareils traitements. Il dit lui-même que la crainte et le respect lui fermaient la bouche. « Le pronostic que je me suis fait est fâcheux mais véritable ; je ne dois jamais m'attendre à pouvoir vivre en paix avec un père facile à irriter, et qu'on remplit d'impressions funestes. Il faut que je l'envisage comme mon plus cruel ennemi, qui m'épie sans cesse pour trouver le moment où il croit pouvoir me donner le coup de Jarnac. Il faut être sur ses gardes sans se relâcher ; le moindre faux pas, la moindre imprudence, une bagatelle, un rien grossi et amplifié, suffira pour

(1) *OEuvres*, XVI, p. 159.

ma condamnation. Vous seriez (je ne dis pas indigné) surpris, si vous entendiez avec quel acharnement on me décrie publiquement ; et lorsqu'on a fait tous ses efforts pour me rendre odieux, de crainte de n'y avoir point réussi, on veut du moins m'affubler d'un ridicule extravagant. Jugez s'il ne faut pas bien du flegme pour voir par ses yeux et entendre par ses oreilles des choses si contraires à l'humanité. Je pense mille fois au proverbe italien qui dit : *Soffri e taci*. Qu'il est difficile, mon cher Camas, de pratiquer une maxime si brève en apparence, mais qui contient un si grand sens. Je sais trop bien qu'on ne saurait se soustraire aux lois irrévocables du destin, que ce torrent d'événements qui se suivent nous entraîne malgré nous, et qu'il y aurait de la folie à vouloir s'opposer contre ce qui est nécessité, et contre ce qui a été réglé ainsi de toute éternité (1). »

Et puis le jeune homme de vingt-sept ans écrit de nouveau à cette époque, c'est-à-dire au mois de mars 1739 : « Je me réjouis beaucoup d'apprendre que, grâce à Dieu, la santé de mon auguste père s'améliore. J'espère recevoir, aussi longtemps que je vivrai, des nouvelles aussi agréables de la santé de mon auguste père, ce dont tous les gens de bien doivent se réjouir. »

Mais les vœux de la piété filiale ne suffisent pas pour conquérir les bonnes grâces du père. Le roi aime les cadeaux, ne fussent que des fraises, du saumon et du miel. Mais il désire secrètement encore d'autres présents. Il lui faut des recrues ; plus les hommes sont grands, mieux cela vaudra. Les recrues, cependant, sont

(1) *OEuvres*, XVI, p. 161.

chères et les ressources du prince fort limitées. Il essaie un jour d'une autre manière. Il a étudié les patentes de recrutement. « Elles m'ont appris, écrit-il à son père, que lorsque les officiers voient ou connaissent des hommes dont la taille excède six pieds, ils doivent les signaler, quand il n'y a pas moyen de les vaincre par de bonnes paroles. Non loin de Perleberg, dans les environs, sur le territoire du Mecklenbourg, vit un berger dont la taille a certainement six pieds quatre pouces. Les bonnes paroles n'ont aucune influence sur lui, mais lorsqu'il paît ses brebis, il est seul aux champs, et alors on pourrait facilement s'emparer de lui à l'aide de quelques officiers et de bons sous-officiers. C'est le même homme dont les hussards ont déjà tâché de s'emparer. J'ai ici des officiers qui connaissent le pays, et ainsi je demande à mon auguste père s'il désire que cet homme soit ou non enlevé (1). »

Il semble que Frédéric-Guillaume ait dû rougir d'être impliqué personnellement et d'une manière si directe dans un acte de brigandage. Son système était de fermer les yeux et de ne point punir. Le projet de son fils lui parut trop hasardé, il lui répondit : « Il faut que tu me dises au service de quel gentilhomme est ce berger et de quelle autorité il relève : après cela je te donnerai mes ordres ultérieurs. »

Généralement, cependant, le prince devait acheter les recrues, mais il avait peu d'argent. L'ordre du cabinet par lequel son père lui a enlevé le crédit, n'a jamais été

(1) *Preuss : Urkundenbuch*, II, p. 209.

rectifié. Le prince ne peut se procurer des fonds qu'avec les plus grandes peines et alors il est poursuivi sans cesse par les créanciers. Sa position est plus difficile que celle d'un particulier criblé de dettes. Les moyens dont il doit se servir pour obtenir de la Russie, par l'intermédiaire de Suhm, ambassadeur de Saxe près de cette puissance, de l'argent à titre de prêt, sont aussi déplorables que ridicules. Les deux compères ne se hasardent pas à appeler les choses par leur nom.

Ils parlent de bibliothèques, de livres rares; mais le fait est qu'un volume signifie quelque mille Reichsthalers : « Ma foi, dit le prince, notre projet de bibliothèque va le chemin des écrevisses. J'ai craint d'abord que ce que vous me mandez arriverait. Les bons livres sont rares, et ceux qui les ont ne s'en défont qu'à contre-cœur. La vente projetée est problématique, et par conséquent, notre assurance des plus décevantes. Le seul bon livre que vous m'avez fait avoir de Russie est à vau-l'eau. J'ai prêté des livres, croyant les pouvoir payer; et à présent que j'ai examiné mes affaires, j'ai été obligé de les restituer aux propriétaires. Avec cela, j'ai lu tous mes vieux livres et me trouve sans aucune lecture quelconque. Cela est fort désagréable, principalement lorsqu'on a envie de s'instruire. Je compte encore sur votre savoir-faire, et je me flatte que celui qui m'a débrouillé le chaos de Leibniz éclairci par Wolff, pourra bien encore me fournir les matériaux pour d'autres instructions. Voyez donc, je vous en prie, si vous ne pouvez pas me faire avoir quelques volumes de cette bibliothèque si rare, je les renverrai quand je les aurai lus, quoiqu'il

me faille du temps (1). » Le prêteur est soi-disant le duc de Courlande, mais en réalité l'Impératrice de Russie.

Le prince ajoute encore en chiffres : « Le roi est mal. Que cela vous serve d'argument; qu'on m'avance une bonne somme l'été prochain; car assurément, si l'on veut m'obliger, il faudra se presser. » Ceci fut écrit au mois de mars 1739.

Toutefois, le roi ne meurt pas encore. Il fait même cadeau au prince, au mois d'août 1739, du revenu des haras de Trakehnen. C'est un présent considérable, mais il ne suffit point. « Je voudrais de plus, écrit le prince en septembre 1739, que vous pussiez convenir avec votre Académie qu'elle m'envoyât tous les ans deux exemplaires semblables à ceux que vous m'envoyâtes la première année de votre séjour en Russie, car j'ai trouvé la lecture très-instructive et les vérités qu'ils contiennent d'une application admirable à la pratique (2). » Suhm tâche d'abolir ce genre de lecture; mais les exigences du prince augmentent. Au mois de novembre 1739, il fait comprendre à l'Impératrice de Russie, par l'intermédiaire de Suhm, qu'il lui faut annuellement 24,000 thalers : « J'écrirai à l'Impératrice dès que vous m'aurez envoyé le modèle de la lettre avec les titres. Il me faudrait vingt-quatre mille écus par an. Si vous pouvez réussir, vous en prendrez deux mille sur ce nombre tous les ans. Que le marché soit conclu, s'il se peut, vers le mois d'avril. » Suhm poursuit l'affaire avec un zèle

(1) *OEuvres*, XVI, p. 361
(2) *Ibid.*, p. 384.

assidu, jusqu'au mois de mars 1740. Après cela, le prince tâche de se procurer de nouvelles lectures du même genre, tout en écrivant : « j'avais différé certaines démarches dans l'attente prochaine du grand événement qui doit les rendre superflues. » Ailleurs il dit, le 13 avril 1740, avec beaucoup de conviction, que les choses vont se décider au bout de quelques semaines (1). « Nous sommes ici sûrs du *crinoménon* ; il ne s'agit à présent que du *critérion*. Peu de temps nous mettra au fait, et vous pouvez toujours prendre vos mesures, quitte à différer leur exécution de quelques semaines. »

Tout en voyant la fin arriver avec tant de certitude, Frédéric sait faire bonne contenance : « Vous pouvez bien juger, écrit-il, que je suis assez tracassé dans la situation où je me trouve. On me laisse peu de repos, mais l'intérieur est tranquille, et je puis vous assurer que je n'ai jamais été plus philosophe qu'en cette occasion-ci (2). »

Il écrit de la même manière à sa sœur la margrave, le 21 mars : « Comme le roi se trouve beaucoup plus mal que par le passé, j'ai cru de mon devoir de vous en avertir. Il a chargé la reine de vous faire encore mille amitiés de sa part ; mais comme elle ne quitte point le roi, j'ai pris sur moi le soin de vous le marquer. Ne vous faites plus d'espérances de sa guérison, car il a l'inflammation dans les poumons, et il est impossible qu'il en échappe. Attendez-vous, ma très-chère sœur, à recevoir tous les jours la nouvelle de sa mort. Et pensez

(1) *OEuvres*, XVI, p. 390.
(2) *Ibid.*

à conserver votre santé, à laquelle je m'intéresse plus qu'à la mienne ; et soyez persuadée que si vous perdez un père qui vous a aimée, il vous reste encore un frère qui vous chérit et vous adore. Je suis, avec une tendresse infinie, ma très-chère sœur, etc. (1). »

A la réception de ces nouvelles, le cœur de la margrave semble éprouver quelques retours de tendresse filiale. Elle répond : « L'état du roi me fait une peine extrême ; la nature parle, et il m'a témoigné mille grâces en dernier lieu. J'aurais bien souhaité de le revoir encore avant sa fin. » La princesse désire aller à Berlin. Le frère tâche de l'en détourner ; il lui écrit, le 10 avril 1740 : « Je ne conçois pas comment il est possible d'avoir une si vive envie de venir ici, dans les circonstances présentes. Le roi, à la vérité, est très-mal ; mais, ma très-chère sœur, c'est à Berlin une vie qui ne vous convient en vérité nullement. Vous en userez selon votre bon plaisir ; mais si vous vous en repentez, et que vous en ayez du chagrin, ne vous en prenez pas à moi. Je vous avertis de tout, je ne saurais faire davantage. Il y a huit ans que vous n'avez pas été dans ce pays, et c'est peut-êre ce qui vous a effacé l'idée de cent mille bagatelles que deux jours de Berlin vous rafraîchiraient à vos dépens. Je dis comme l'Écriture : Heureux sont les absents ou ceux qui ne savent point ce qui se passe ; car souvent nous crions : O monts ! tombez sur nos têtes ; ô rochers ! écrasez-nous (2).

Le prince lui-même se trouve alors à Ruppin. Il ajoute :

(1) *OEuvres*, XXVII, I, p. 77.
(2) *Ibid.*

« Je pars après-demain pour retourner à la galère. Ne craignez rien, ni pour la constance de la reine, ni pour mon stoïcisme; nous ne nous démentirons ni les uns ni les autres, et vous le verrez si le cas arrive (1). » Plus tard, le 3 mai, le prince écrit de Ruppin : « Le roi est allé, malgré l'état dans lequel il se porte, à Potsdam ; il est plus mal que jamais, les symptômes empirent, et nous ne comptons plus que par mois, ou pour mieux dire, par semaines. L'exercice m'a tiré de la galère, mais je ne crois pas que ce sera pour longtemps. Je respire la liberté avec goût : peut-être que ce sera pour longtemps qu'il faudra y renoncer. Vous jugez facilement de ma situation, d'autant plus que vous en connaissez les circonstances (2). »

Déjà alors le prince prend ses dispositions pour se présenter devant le monde aussi bien en écrivain qu'en roi. En vue de ce but, il a fait choix du *Prince* de Machiavel. Depuis nombre d'années, ce politique avait attiré l'attention de Frédéric d'une manière tout à fait spéciale. En 1738, il exprime le regret que Voltaire eût placé ce nom parmi ceux des grands hommes, car Machiavel n'était pas « un honnête homme. » Voltaire réforma

(1) *OEuvres*, XXVII, I, p. 79.

(2) Plus on a de l'intérêt à lire ces lettres, et plus on regrette qu'elles ne soient pas plus complètes. Le prince dit à sa sœur (p. 81) qu'il ne laisse écouler aucune semaine sans lui écrire. Néanmoins, nous ne possédons que 7 lettres écrites pendant un espace de 28 semaines, c'est-à-dire depuis le 15 novembre 1739 jusqu'au 1er juin 1740. Il faut donc supposer que les 21 lettres qui manquent sont perdues. Nous jugeons cette remarque importante, puisque l'éditeur fait observer (tome XXVII, p. XIII) que presqu'aucune lettre de cette correspondance ne fait défaut, vu que toutes étaient conservées soigneusement des deux côtés.

son jugement. Frédéric en fut fort satisfait et écrivit le 17 mai 1738 : « Ainsi, Machiavel a été effacé de la liste des grands hommes, et votre plume regrette de s'être maculée de son nom. » Le prince se promit de faire plus que de combattre ce titre de « grand. » Il résolut de réfuter Machiavel. Quel sujet, en effet, pouvait-il mieux choisir ?

Le livre de Machiavel avait déjà alors depuis deux siècles la réputation de renfermer tout ce que le caractère d'un prince peut avoir de mauvais et d'abominable. Alors déjà, comme aujourd'hui, on ne pouvait faire à un souverain de plus grave injure que de l'accuser de machiavélisme. Il y a beaucoup de personnes, et le prince Frédéric semble être du nombre, qui sont d'opinion que les principes de Machiavel n'existaient point avant lui, du moins pas de la même manière.

Pourtant l'on voit à chaque page de l'histoire de l'humanité, et chez les Peaux-Rouges de l'Amérique qui se procurent chaque jour leur nourriture par la chasse, et chez les peuplades nomades de l'Orient qui vivent sous la tente, et enfin dans les États de l'Europe que le christianisme a civilisés et qui possèdent un système de gouvernement régulièrement organisé, que les doctrines de Machiavel ont été pratiquées de tout temps et en tous lieux, depuis le jour où il y a eu des hommes sur la terre.

Machiavel a le mérite, — si mérite il y a, — d'avoir coordonné ces théories d'après un système conforme aux règles de l'art, système qui sert plus ou moins de ligne de conduite à tous ceux qui, comme souverains, ont laissé après eux un grand nom.

Mais on a abusé des doctrines de Machiavel. Il voulait l'unité de l'Italie et espérait la voir se rétablir grâce à un prince italien : C'est dans ce but qu'il lui dédia son livre. C'est dans ce but aussi qu'il proposa à ce prince, avec une connaissance profonde du cœur humain, une série de moyens, dont le grand nombre était moralement mauvais, de procédés sans foi ni loi, mais parmi lesquels il s'en trouvait que l'expérience des temps modernes a fait reconnaître comme formant la base la plus solide et la plus assurée des États. Machiavel est un adversaire éloquent du système mercenaire (1). L'expérience, dit-il, démontre que : « le système mercenaire a plongé la florissante Italie dans l'esclavage et dans la honte. » Voilà pourquoi il désire la formation d'une armée nationale : « Aucun pouvoir souverain ne parvient à se maintenir sans ses propres armes. Par propres armes, j'entends celles que portent les sujets et les citoyens. » Ces paroles suffisent pour établir que le but de Machiavel n'était point de plaisanter, mais qu'il voulait sérieusement ce qu'il disait. Ses conseils ne se rapportent qu'au prince à qui il adresse son livre et qu'il juge capable de les exécuter. C'est un écrit de circonstance qu'il a revêtu d'une forme classique. Mais Machiavel lui-même ne l'a évidemment pas destiné à la publicité, car la publicité en aurait fait manquer le but. Celui auquel on conseille de manquer à sa parole d'après les circonstances et qui permet à chacun de prendre connaissance de l'avis qu'on lui a donné, ne peut guère espérer de trouver créance. En réalité il en est ainsi.

(1) *Il Principe*, cp. 11, 12, 13.

Il se peut, comme on le prétend, que le livre de Machiavel ait été répandu au moyen de copies : ce qui est certain c'est qu'il n'a été imprimé, pour la première fois, qu'après sa mort, en 1532. Machiavel a déclaré lui-même que le but de son livre se rapportait uniquement à son époque, à la situation de l'Italie d'alors, au prince auquel il s'adresse. Il n'a jamais songé à écrire un manuel de conduite politique pour les princes en général.

C'est cependant de cette manière que son œuvre fut interprêtée plus tard, et c'est d'après ce principe que Machiavel fut jugé. Voilà pourquoi son nom devint un objet d'horreur pour les citoyens pacifiques et pour les hommes de sentiment. Dès lors, en attaquant énergiquement les principes que Machiavel avait énoncés, on avait la perspective presque certaine de rencontrer l'approbation générale, surtout si cette attaque émanait d'un prince qui était sur le point d'hériter d'une couronne.

C'est dans ce sens qu'agit Frédéric. Il se posa en champion de l'humanité, dont Machiavel, pour favoriser les princes, lésait les droits les plus sacrés (1). « Le *Prince* de Machiavel, dit Frédéric, est en fait de morale, ce qu'est l'ouvrage de Spinosa en matière de foi. » Il est assez remarquable d'entendre ici nommer Spinosa de cette façon. On se demande si Spinosa s'est jamais prononcé sur toute idée de religion positive d'une manière aussi dédaigneuse que Frédéric II l'avait déjà fait dans ses rapports avec Voltaire. Il est vrai que ceci se passait dans des lettres, qui n'étaient pas destinées pour lors à la publicité. L'*Anti-Machiavel*, au contraire, était écrit

(1) *Œuvres*, I, p. 62.

pour voir le jour. Le jeune homme n'avait pas encore formé le projet de se poser publiquement en esprit fort, d'autant plus que son livre fut écrit du vivant de son père, pendant le dernier hiver qui précéda sa mort. Alors encore il écrivait à Voltaire (1) : « Il est terrible d'être soupçonné d'irréligion. » Partant, comparer Spinosa avec un politique stigmatisé d'immoralité pouvait lui être très-utile pour se mettre à couvert d'un soupçon de cette nature. Frédéric continue : « Spinosa sapait les fondements de la foi et ne tendait pas à moins qu'à renverser l'édifice de la religion ; Machiavel corrompit la politique et entreprit de détruire les préceptes de la saine morale : les erreurs de l'un n'étaient que des erreurs de spéculation, celles de l'autre regardaient la pratique. Cependant, il s'est trouvé que les théologiens ont sonné le tocsin et crié aux armes contre Spinosa, qu'on a réfuté son ouvrage en forme et qu'on a défendu la divinité contre ses attaques ; tandis que Machiavel n'a été que harcelé par quelques moralistes et qu'il s'est soutenu, malgré eux et malgré sa pernicieuse morale, sur la chaire de la politique jusqu'à nos jours. »

Que veut donc le prince? « J'ose prendre, poursuit-il, la défense de l'humanité contre ce monstre qui veut la détruire ; j'ose opposer la raison et la justice au sophisme et au crime ; et j'ai hasardé mes réflexions sur le *Prince* de Machiavel, chapitre par chapitre, afin que l'antidote se trouve immédiatement auprès du poison. J'ai toujours regardé le *Prince* de Machiavel comme un des ouvrages les plus dangereux qui se soient répandus

(1) 16 mai 1739 ; *Œuvres*, XXI.

dans le monde. » — En est-il bien ainsi? Serait-il plus dangereux que la *Pucelle* de Voltaire? — « C'est un livre qui doit tomber naturellement entre les mains des princes et de ceux qui se sentent du goût pour la politique; il n'est que trop facile qu'un jeune homme ambitieux, dont le cœur et le jugement ne sont pas assez formés pour distinguer sûrement le bon du mauvais, soit corrompu par des maximes qui flattent ses passions.

« Mais s'il est mauvais de séduire l'innocence d'un particulier qui n'influe que légèrement sur les affaires du monde, il l'est beaucoup de pervertir des princes qui doivent gouverner des peuples, administrer la justice, et en donner l'exemple à leurs sujets, être, par leur bonté, par leur magnanimité et leur miséricorde, les images vivantes de la divinité. »

Et voilà pourquoi il se tourne avec une colère profonde contre Machiavel : « Les inondations qui ravagent des contrées, le feu du tonnerre qui réduit les villes en cendres, le poison de la peste qui désole des provinces, ne sont pas aussi funestes au monde que la dangereuse morale et les passions effrénées des rois : les fléaux célestes ne durent qu'un temps, ils ne ravagent que quelques contrées, et ces pertes, quoique douloureuses, se réparent; mais les crimes des rois font souffrir bien longtemps des peuples entiers (1). »

Le jugement qu'il porte sur ce livre remarquable, répond à ce commencement. Il consiste en une série de lieux communs sur la justice et l'humanité, de violentes

(1) *Anti-Machiavel*, Avant-propos.

attaques contre le charlatan de la politique, le prédicateur du crime, le corrupteur de la morale.

Pour une réfutation de ce genre, il n'était pas précisément besoin, à ce qu'il semble, d'une plume princière. Mais il paraissait bon à Frédéric de faire voir au monde ce que l'on pouvait attendre d'un prince tel que lui. Vers le même temps que Frédéric-Guillaume I[er] approchait de sa fin, Voltaire faisait imprimer en Hollande l'écrit de son auguste ami. L'ouvrage ne portait point le nom du prince. « Bien que je ne désire pas mettre mon nom sur cet ouvrage, je voudrais cependant qu'il ne pût point me devenir préjudiciable en cas que le public en soupçonnât l'auteur (1). » L'allusion est assez transparente.

Le prince s'occupait déjà d'autres pensées et d'autres projets. Le roi avait porté l'armée à 83,000 hommes. Un habitant sur vingt-sept, dans ses pays, était obligé d'entretenir un soldat, et l'armée dévorait six septièmes des revenus de l'État. Une paix profonde règne partout, mais, malgré cela, ce nombre ne suffit plus. Quelques mois avant la mort de son père, le prince demande de nouveaux soldats à ses parents et à ses voisins (2). Il s'adresse tout d'abord à son beau-frère, le duc de Brunswick. Celui-ci résiste. Il pressent ce dont il est question et il paraît s'en être expliqué, car le prince répond, d'un ton moitié menaçant : « Je ne sais lequel pourra vous être plus utile, ou d'un Empereur ruiné et dont la mort plongera l'Europe dans une guerre sanglante, ou d'un beau-frère, voisin puissant dans l'Empire, et dont l'al-

(1) 6 novembre 1739.
(2) *Œuvres*, XXVI, p. 17.

liance pourra vous être utile à plus d'une chose et dans plus d'une occasion (1). » Le nouveau roi lui envoie une boîte en or. Mais le duc n'en devient pas plus complaisant. Il se retranche derrière le prétexte qu'il ne pourrait point fournir un régiment bien habillé, bien équipé et suffisamment exercé. Ce n'était pas là ce que demandait le prince. Il s'agissait uniquement du nombre d'hommes qui composent un régiment. Le prince prendrait à sa charge les frais d'habillements et autres.

Il demande comment il est possible que le duc refuse. Il a tant d'habitants dans son pays et des régiments si complets, que ce doit être une bagatelle pour lui d'en détacher 1,300 hommes et de les mettre à la disposition du futur roi. Mais pourquoi? À quelle fin? Quelle est l'intention du prince?

Dans quel but ces soldats du Brunswick donneront-ils leur sang et leur vie?—Pour ceux qui auraient dû alors offrir leur sang et leur vie, cette question aurait été superflue. Mais elle ne le fut point pour le duc. Il résista et tergiversa aussi longtemps qu'il put. Il demande à connaître la destination exacte des soldats qu'il a à fournir et obtient la réponse suivante : « Sous peu vous en apprendrez les motifs. En attendant, vous pouvez être assuré qu'ils sont fondés. » Aussi bien, comment le duc pourrait-il tenir tête à la longue à un plus puissant que lui?—Il se rendit au mois de juillet 1740 et recruta dans son pays un régiment au service du nouveau roi.

On nous a conservé l'opinion ultérieure du roi sur les

(1) *OEuvres*, XXVII, 2, p. 36. D'après la note a, XXVII, 2, p. 38, l'éditeur a eu en mains plus de lettres qu'il n'en a publiées.

recrutements qui se faisaient, dans les pays appartenant aux princes de l'Empire, au profit des souverains étrangers. Quelques années plus tard, les Hollandais demandèrent et obtinrent, moyennant une bonne somme d'argent, des troupes dans le Brunswick. Frédéric compara les acheteurs à ces bouchers qui se rendent en Podolie pour s'y procurer des bœufs. En agissait-il donc autrement?—Mais, nous répond-on, les Hollandais employaient ces troupes contre les peuplades sauvages dans le climat meurtrier de l'Inde orientale. Nous ne saurions trop décider ce qu'il y a de plus blâmable, ou de mener des Allemands à la boucherie chez des sauvages, ou de les forcer à verser leur sang *dans l'intérêt d'une maison princière qui leur est étrangère,* contre leurs propres compatriotes. La distinction n'en est pas une.

Pendant que le prince se livrait à ces occupations, le père approchait de sa mort. Nous pouvons accepter que Frédéric, d'accord avec ce qu'il écrit à sa sœur, ne s'est point démenti.

Frédéric-Guillaume I[er] meurt le 31 mai 1740. Le nouveau roi annonce l'événement à plusieurs personnes, et la manière dont il le fait dépend des relations qu'il entretient avec elles.

On connaît sa lettre à Voltaire. Il savait parfaitement à qui il écrivait. Les autres annonces sont plus courtes, surtout celle qu'il adresse à son épouse (1). Il a déjà écrit : Le roi vient de —; mais alors il efface ces mots et à leur place il met ceux-ci : « Cet après-midi, à 3 $^1/_2$ heures,

(1) *OEuvres*, XXVI, p. 12.

Dieu a disposé du roi. » Il ajoute encore quelques paroles qui se rapportent à la mort. Viennent ensuite des ordres. La lettre suivante ne contient que des ordres. Jusqu'ici il a terminé ses lettres en disant : « Tout à vous. » Cette habitude cesse. Tout au plus, il écrit encore : « Je suis avec bien de l'estime, etc. » Pourquoi aussi se faire violence plus longtemps? Désormais la noble femme ne reçoit de son époux une lettre quelque peu bienveillante (1), que lorsqu'il l'appelle à user de son influence sur ses parents de Russie en faveur du nouveau roi. Dans une pareille circonstance, il termine, neuf mois après la mort de son père, encore une seule fois en disant : « Tout à vous. » Dès lors, le ton de ses lettres devient tout à fait aigre et même bourru. Les lettres de la reine, au contraire, sont timides et pleines de déférence, quoique dignes.

La margrave de Baireuth répond d'une manière aussi insignifiante que celle dont le roi lui a écrit : « La mort d'un père, dit-elle, ne peut qu'être sensible à des enfants qui se sont de tout temps piqués de respect pour leurs parents ; mais le mal étant sans remède, je tourne toutes mes pensées à faire mille vœux pour la conservation de Votre Majesté et pour la prospérité de son règne (2). » C'est un des traits du caractère de cette femme, qu'elle ait écrit dans ses Mémoires que son frère ne lui avait point fait part, pendant plusieurs mois, de son avénement au trône, tandis que nous possédons trois lettres écrites pendant les premiers jours de sa royauté.

(1) *OEuvres*, XXVI, p. 18.
(2) *OEuvres*, XXVII, I, p. 82.

Un nouveau monde allait s'ouvrir. Le père avait méprisé les arts et les sciences comme des choses inutiles. Le fils voulait se couvrir de gloire dans tous les domaines qu'embrasse l'esprit humain. Il espérait réunir à Berlin tous les coryphées scientifiques de l'époque (1). Le père avait toléré l'Académie, mais sous la présidence de Gundling. Frédéric appela le célèbre Maupertuis pour présider à la réorganisation de l'Académie (2). Il raya du budget de l'Académie les dépenses pour les fous de la Cour et se donna beaucoup de peine pour attirer à lui le philosophe Wolf et le mathématicien Euler. Ceux-ci répondirent à son appel; mais d'autres personnages montrèrent moins d'empressement. Le nouveau roi se risqua, malgré l'avis de ses ministres, à donner la liberté à la presse (3). Quoique l'importance de ce fait, à cette époque, soit loin d'approcher de la signification que ce même fait aurait aujourd'hui, il est certain néanmoins, qu'il provoqua une surprise générale. Frédéric proclama en outre que dans ses États « chacun pourrait se sauver à sa façon. » Et cela, après la publication de l'*Anti-Machiavel!*... Car, quoique son nom ne figurât pas en tête du livre, ce n'était un secret pour personne qu'il y paraîtrait.

Il fit cesser la dure pression que le régime militaire avait exercée sur ses propres sujets comme sur les autres Allemands. Mais quand même la chasse aux géants, pour la formation de la garde de Potsdam, aurait été

(1) *OEuvres*, XXVII, I, p. 88.
(2) *OEuvres*, XVI, p. 353.
(3) PREUSS, III, p. 251.

interrompue, il n'en est pas moins vrai que les jeunes gens bien bâtis étaient tout aussi peu sûrs de leur liberté personnelle qu'auparavant, tant chez eux que sur les routes royales. Le nouveau roi avait besoin de quinze nouveaux bataillons d'infanterie, et d'un nombre correspondant de cavalerie. Où les prendrait-il? Les beaux-frères de Brunswick, de Baireuth et d'Ansbach avaient commission pour recruter et enrôler, et ils recevaient 10 reichsthaler par tête. Mais cela ne suffisait pas. Il fallut encore s'en procurer davantage. Où les colonels et les capitaines prendraient-ils d'autres hommes? C'était leur affaire.

Les voisins de Frédéric, appartenant à l'Empire, devaient se demander avec inquiétude ce qu'il fallait attendre du nouveau roi. On s'était habitué aux forces militaires de son père. On savait qu'il ambitionnait pardessus tout d'apprendre que, dans l'action, pas un de ses « enfants bleus » ne tremblait. Et il avait, pour ses funérailles, recommandé chaudement à son successeur ce dernier vœu. Comme rien ne changeait, on supportait avec des murmures de mécontentement les vexations inouïes des enrôleurs prussiens, et, là où on le pouvait, on leur demandait un compte sévère de leur conduite. On savait, d'ailleurs, que les choses n'en viendraient pas aux extrêmités. Frédéric-Guillaume, disait-on, presse constamment la détente, mais il ne fait pas feu, au contraire, il détend l'arme (1). Mais qu'avait-on à attendre de son successeur? Déjà, dans le premier mois de son

(1) DOHM's *Denkwürdigkeiten*, IV, p. 155.

règne, ce dernier montra clairement que pour les affaires de l'Empire il n'admettait pas d'autre décision que la violence. Le comté de Hanau était échu à l'électeur de Hesse-Cassel; mais l'électeur de Mayence éleva des prétentions sur Ruppenheim, qui en dépendait. Le landgrave s'adressa au nouveau roi pour lequel il levait des hommes : le roi notifia à l'électeur qu'il appuierait le landgrave par les armes.

Un autre événement du même genre se présenta. Herstal sur la Meuse échut en partage, dans la succession d'Orange, à Frédéric-Guillaume. L'évêque de Liége l'avait en fief, et y exerçait quelques droits de souveraineté. Cette circonstance et des méfaits que commirent les recruteurs du roi sur le territoire de l'évêque, amenèrent un conflit. « Un misérable évêque de Liége, dit Frédéric, se faisait honneur de donner des mortifications au feu roi (1). »

C'est donc le faible qui cherche à donner des mortifications au fort? Frédéric y trouve, dit-il, un enseignement, c'est que « la modération est une vertu que les hommes d'État ne doivent pas toujours pratiquer à la rigueur, à cause de la corruption du siècle. »

Lorsque les habitants d'Herstal font des difficultés pour lui rendre hommage, le roi, sous prétexte que l'évêque est de connivence avec ses sujets, et qu'il pousse secrètement à leur opposition, fait entrer ses troupes sur le territoire du prince-prélat. L'évêque se plaignit de la violation de la paix et en appela à l'Em-

(1) *Histoire de mon temps*, II, p. 59 (Éd. Preuss.).

pereur, mais il pouvait se passer bien du temps avant que l'affaire n'y reçût une solution, et Frédéric, en imposant aux sujets de l'évêque des logements de guerre fort onéreux, força ce dernier à racheter le pays d'Herstal pour tel prix que le roi fixerait lui-même.

Avait-il à cette époque, pendant l'été de 1740, d'autres projets bien arrêtés? Comme il s'est lui-même, quelques années plus tard, posé en historien de ses actions devant la postérité, c'est lui-même qu'il faut interroger tout d'abord pour savoir à quel point de vue il veut que la postérité se place, pour juger du succès de ses entreprises, d'après la situation qui existait auparavant.

Il est, avant tout, important de noter qu'il ne parle plus de pays distincts qu'il gouverne conformément à son droit, quoiqu'à des titres fort différents, mais qu'il considère toutes ces parties isolées comme formant *un* État prussien. C'est par lui que cette dénomination devint générale : jusqu'alors encore elle était injustifiable. Car la souveraineté, telle que l'exerçait le roi sur la Prusse, ne s'étendait pas sur les pays de l'Empire. Ceux-ci en étaient même formellement exceptés. Mais le nouveau roi va plus loin encore. Il ne parle pas seulement d'un « État prussien, » mais bien d'une « Nation prussienne. » Cette expression était un nonsens alors comme aujourd'hui : elle était naturellement destinée à des Français, peu au courant des choses, mais qui donnaient le ton.

Frédéric lui-même dépeint sa position de la manière suivante : « Ce qu'il y avait de plus fâcheux c'était que l'État n'avait point de forme régulière. Des provinces

peu larges et pour ainsi dire éparpillées, tenaient depuis la Courlande jusqu'au Brabant. Cette situation entrecoupée multipliait les voisins de l'État sans lui donner de consistance, et faisait qu'il avait bien plus d'ennemis à redouter que s'il avait été arrondi (1). »

Sans doute ; mais ces voisins étaient des princes de l'Empire, tout comme l'électeur de Brandebourg, tous unis avec lui par la constitution commune de l'Empire, et sans danger pour lui si lui-même ne les attaquait point.

« La Prusse ne pouvait agir alors qu'en s'épaulant de la France ou de l'Angleterre. »

Agir ? cela signifie évidemment faire la guerre.

Pourquoi ? Contre qui ?

« On pouvait cheminer avec la France qui avait fort à cœur sa gloire et l'abaissement de la maison d'Autriche. »

Ainsi, déjà à ce moment et sans que l'on s'y attende, l'Autriche est désignée comme l'ennemi contre lequel il faut *agir*. Pour s'en convaincre entièrement, on doit se représenter l'état des choses dans l'été de 1740, époque à laquelle la maison impériale ne devait pas s'attendre le moins du monde, à la possibilité d'une telle hostilité, et où Frédéric II n'avait pas encore posé ouvertement le moindre acte qui pût faire croire qu'il attaquerait plus tard son pacifique voisin. Il continue : « On ne pouvait tirer des Anglais que des subsides destinés à se servir des forces étrangères pour leurs propres intérêts. La Russie n'avait point alors assez de poids dans la poli-

(1) *OEuvres*, II, Ch. I.

tique européenne, pour déterminer dans la balance la supériorité du parti qu'elle embrassait. L'influence de ce nouvel empire ne s'étendait encore que sur ses voisins les Suédois et les Polonais. Et pour les Turcs, la politique du temps avait établi que lorsque les Français les excitaient ou contre l'Autriche ou contre la Russie, ces deux puissances recouraient à Thamas-Kouli-Khan, qui, par le moyen d'une diversion, les délivrait de ce qu'ils avaient à craindre de la part de la Porte. »

C'est-à-dire : que soulever les Turcs n'était pas un moyen pratique, puisque l'Autriche employait un moyen semblable pour les paralyser.

« Ce que nous venons d'indiquer, était l'allure commune de la politique. Il y avait sans doute de temps à autre des exceptions à la règle; mais nous ne nous arrêtons ici qu'au calcul ordinaire des probabilités. »

Quelle politique que celle qui part froidement de cette pensée : La guerre à tout prix !...

« L'objet qui intéressait alors le plus l'Europe, c'était la succession de la maison d'Autriche, qui devait arriver à la mort de l'Empereur Charles VI, dernier mâle de la maison de Habsbourg. Nous avons dit que pour prévenir le démembrement de cette monarchie, Charles VI avait fait une loi domestique sous le nom de Pragmatique-Sanction, pour assurer son héritage à sa fille Marie-Thérèse. La France, l'Angleterre, la Hollande, la Sardaigne, la Saxe, l'Empire romain avaient garanti cette Pragmatique-Sanction; le feu roi Frédéric-Guillaume même l'avait garantie... »

Pourquoi ces mots : « *Même* le feu roi? » Frédéric-

Guillaume n'avait jamais formé, sur les pays héréditaires de l'Autriche, la moindre prétention qui lui aurait rendu cette adhésion plus pénible qu'à d'autres. D'ailleurs, Frédéric-Guillaume n'avait pas donné cette garantie comme une caution personnelle, mais bien en sa qualité de chef d'État, et dès lors les obligations qu'elle créait, devaient passer avec toutes leurs conséquences sur la tête de son successeur.

« ... à condition que la Cour de Vienne lui assurât la succession de Juliers et de Berg. L'Empereur lui en promit la possession éventuelle et ne remplit point ses engagements ; ce qui dispensait le roi de la garantie de la Pragmatique-Sanction à laquelle le feu roi s'était engagé conditionnellement. »

C'est ainsi que parle Frédéric II, mais la chose était autre. L'Empereur n'avait contracté envers Frédéric-Guillaume aucune obligation, si ce n'est sous la réserve expresse de tous ses droits de suprématie dans l'Empire, et c'est sous cette condition que Frédéric-Guillaume, et par conséquent aussi son successeur, avaient garanti à la fille de l'Empereur la succession des États de son père (1).

« La succession des duchés de Juliers et de Berg, dont le cas paraissait proche l'an 1740, faisait alors l'objet le plus intéressant de la politique de la maison de Brandebourg. Frédérie-Guillaume n'avait point contracté d'alliance, sentant sa fin prochaine, pour laisser à son successeur la liberté de former des liaisons selon que les circonstances et l'occasion l'exigeraient. Après la

(1) Förster, II, 223 ; art. IX.

mort du roi, la Cour de Berlin entama des négociations à Vienne, à Paris, comme à Londres, pour pressentir laquelle de ces puissances se trouverait le plus favorablement disposée pour ses intérêts. Elle les trouva également froides, parce que les vues ne s'unissent que lorsque des besoins réciproques forment les liens des alliances, et l'Europe se souciait peu que le roi ou quelque autre prince eût le duché de Berg. La France consentait à la vérité à ce que le roi démembrât une lisière de ce duché ; c'était trop peu pour contenter les désirs d'un jeune roi ambitieux, qui voulait tout ou rien (1). »

On le voit, Frédéric II exige ce qu'il prétend lui avoir été promis, non-seulement du chef de l'Empire, mais aussi d'une puissance étrangère. Partant, il reconnaît indirectement que la promesse de l'Empereur, si elle peut être appelée ainsi, eu égard au texte du traité de Berlin, était bien conditionnelle.

« Remarquons sur toute chose que l'Empereur Charles VI ne s'en était pas tenu à une simple garantie du duché de Berg, mais qu'il en avait promis la possession au roi de Pologne, électeur de Saxe, et que, durant l'ambassade du prince de Lichtenstein à Paris, il avait donné une promesse toute pareille au prince de Sulzbach, héritier de l'électeur Palatin. »

Lors même que ce que Frédéric II appelle ici une promesse, ne se trouverait point dans les documents, on peut cependant admettre avec certitude, en se repor-

(1) *OEuvres*, II, *Histoire de mon temps*, chap. I.

tant à la situation des choses et aux clauses du traité de Berlin, que l'Empereur ajoutait à chaque promesse de ce genre, une réserve expresse de ses droits comme juge suprême de l'Empire, sans vouloir léser les droits des tiers.

« Fallait-il se laisser sacrifier par la perfidie de la Cour de Vienne? »

Mais où donc était la perfidie? Où était le sacrifice?

« Fallait-il se contenter de cette lisière du duché de Berg que la France promettait à la Prusse d'occuper, ou fallait-il en venir à la voie des armes pour se faire soi-même raison de ses droits? »

Raison? Par rapport à quoi? Il s'agit du duché de Berg, pas d'autre chose.

« Dans cette crise, » — (Quelle crise? Tous les pays étaient en paix et tranquilles.) — « le roi résolut de se servir de toutes ses ressources pour se mettre dans une situation plus formidable : ce qu'il exécuta sans différer davantage. »

Sans différer? Nous avons vu de quelle manière il se procurait des troupes déjà avant la mort de son père.

« Par le moyen d'une bonne économie, il leva 15 nouveaux bataillons, et il attendit dans cette position les événements qu'il plairait à la forture de lui fournir, pour se rendre à lui-même la justice que d'autres lui refusaient. »

Comme tout cela est étrange! Si c'était le droit du nouveau roi de demander satisfaction à l'Empereur Charles VI, son bienfaiteur, qui ne remplissait pas sa promesse au sujet du duché de Berg, pourquoi donc

attendait-il que cet Empereur fût mort? Personne ne pouvait répondre des promesses que Charles VI avait faites comme chef de l'Empire, que le chef de l'Empire lui-même. Le roi ne pouvait s'en prendre qu'à ce dernier et non pas à l'héritière de ces pays, à la princesse, qui n'était pas chef de l'Empire.

Pourquoi donc Frédéric II ne fit-il pas valoir ses plaintes auprès de Charles VI, tant que vécut celui-ci, au sujet des injustices qu'il aurait commises contre son père ou contre lui? Il ne fit rien de tout cela. Il voulait la guerre, il voulait avoir sa part de la succession de l'Empereur.

C'est là la véritable pensée qui se cache sous tous ses sophismes. Nous venons d'en signaler quelques-uns : les autres sont tous de la même force.

Charles VI mourut le 23 octobre 1740. Il y avait du moins un homme qui savait ou pressentait ce qui allait arriver. C'était Suhm, l'ambassadeur de Saxe à la Cour de Russie, qui avait envoyé de là au prince des *livres* pour sa bibliothèque, et qui n'eut rien de plus pressé, en voyant poindre l'aurore d'une nouvelle ère, que d'entrer au service de son ami. Suhm écrivit immédiatement au roi (1). « Le vif intérêt que je porte à l'éclat et au bonheur de votre règne, et que vos chers sujets attendent de vous, ne me permet pas de parler de cet événement, sans féliciter préalablement V. M. des grandes conjonctures qui vous fournissent maintenant l'occasion d'augmenter votre gloire, puisque vous tra-

(1) *OEuvres*, XVI, p. 402.

vaillez pour vos intérêts et pour le bonheur de vos États. »

Vers le même temps, l'*Anti-Machiavel* parut, imprimé. Frédéric y débute avec ces pacifiques et aimables paroles : « Le quinzième siècle où vivait Machiavel tenait encore à la barbarie : alors on préférait la funeste gloire des conquérants, et ces actions frappantes, qui par leur grandeur imposent un certain respect, à la douceur, à l'équité, à la clémence et à toutes les vertus : à présent, je vois qu'on préfère l'humanité à toutes les qualités d'un conquérant, et l'on n'a plus guère la démence d'encourager par ces louanges, des passions cruelles, qui causent le bouleversement du monde. Je demande ce qui peut porter un homme à s'agrandir, et en vertu de quoi il peut former le dessein d'élever sa puissance sur la misère et sur la destruction d'autres hommes, et comment il peut croire qu'il se rendra illustre en ne faisant que des malheureux? Les nouvelles conquêtes d'un souverain ne rendent pas les États qu'il possédait déjà, plus opulents ni plus riches; ses peuples n'en profitent point, et il s'abuse s'il s'imagine qu'il en deviendra plus heureux. Combien de princes ont fait par leurs généraux conquérir des provinces qu'ils ne voient jamais! Ce sont alors des conquêtes en quelque façon imaginaires, et qui n'ont que peu de réalité pour les princes qui les ont fait faire; c'est rendre bien des gens malheureux, pour contenter la fantaisie d'un seul homme, qui souvent ne mériterait pas seulement d'être connu.

« Mais supposons que ce conquérant soumette tout le

monde à sa domination; ce monde bien soumis, pourra-t-il le gouverner? Quelque grand prince qu'il soit, il n'est qu'un être très-borné; à peine pourra-t-il retenir le nom de ses provinces, et sa grandeur ne servira qu'à mettre en évidence sa véritable petitesse.

« Ce n'est point la grandeur du pays que le prince gouverne qui lui donne de la gloire; ce ne seront pas quelques lieues de plus de terrain qui le rendront illustre, sans quoi ceux *qui possèdent le plus d'arpens de terre devraient être les plus estimés* (1). »

Le monde étonné lut ces paroles d'un roi avec une satisfaction profonde. Il y avait alors comme aujourd'hui de ces fous philanthropes qui rêvaient l'âge d'or d'une paix perpétuelle parmi les hommes. Quand de telles paroles descendaient du trône, elles semblaient devoir inaugurer l'ère de paix dont l'humanité avait tant besoin. Le bon abbé de Saint-Pierre loua, avec toute l'éloquence de la conviction, le Messie de la paix, sans penser qu'il aurait bientôt à se rétracter avec non moins d'énergie. Car « la parole a été donnée à l'homme pour cacher sa pensée. » C'est le mot d'un penseur qui se connaissait en hommes et en choses.

(1) *OEuvres*, VIII, p. 69. *Anti-Machiavel*, chap. III.

CHAPITRE VI.

Frédéric II à la nouvelle de la mort de l'Empereur. — Frédéric avait-il des prétentions sur la Silésie?—Il est l'auteur du dualisme politique en Allemagne. — Avait-il des projets plus larges? — Mesure de ses propres actions. — Mécontentement général. — Manifestations extérieures. — Situation des rapports politiques. — La Cour de Vienne sans défiance. — Ouvertures de Frédéric. — L'envoyé Botta. — Manifestation de Frédéric-Guillaume. — Espoir de Frédéric en la France. — Commencement des hostilités. — Guerre de religion. — Les Français s'avancent. — L'Électeur de Bavière. — Conduite de la guerre. — Frédéric reprend la Silésie. — Suffrage du peuple. — La Silésie.

La nouvelle de la mort de l'Empereur surprit le nouveau roi souffrant de la fièvre à Rheinsberg. Il n'avait pas encore le loisir d'être malade. Les médecins ne veulent pas lui prescrire toute la quinine dont il croit avoir besoin (1). Il en prend sur sa propre responsabilité, car le temps presse. « Je n'irai pas à Berlin, » écrit-il à Algarotti, le 28 octobre, c'est-à-dire immédiatement après la nouvelle. « Une bagatelle telle que la mort de l'Empereur, n'exige pas qu'on se livre à de grands mouvements. Tout était prévu et préparé. Il s'agit donc uniquement de l'exécution des projets que j'ai roulés depuis longtemps dans ma tête. » Il ne s'en

(1) Preuss, *Friedrich der Grosse I*, 165.

exprime pas aussi ouvertement à Voltaire. « La mort de l'Empereur, lui écrit-il, dérange toutes mes idées pacifiques. » En avait-il donc jamais eues?

Cependant il ne pouvait pas se dispenser de consulter aussi d'autres personnes. Il appela, dans ce but, le feld-maréchal Schwerin et le ministre Podewils (1). Tous deux lui déconseillèrent vivement ses projets. Les motifs de leur dissuasion ne sont pas connus, pour autant que nous sachions; mais on en devine aisément la nature : c'étaient ceux du droit, de l'honneur et d'une politique traditionnelle.

Résumons ici encore une fois la situation. En admettant même que la maison de Hohenzollern pût objecter n'importe quelles prétentions contre la maison impériale, ces prétentions étaient oubliées, par cela même que Frédéric-Guillaume n'en avait jamais fait mention, ni en bons, ni en mauvais termes, soit à l'Empereur, soit à son successeur. Toutes les prétentions avaient d'ailleurs été formellement et solennellement écartées par le traité secret de Berlin de décembre 1728. Toutefois, Frédéric put trouver des avocats qui justifièrent ces prétentions au point de vue juridique. Louis XIV, lui aussi, avait trouvé des « chambres de réunion » pour prouver que tel pays et telle ville lui appartenaient de droit. Et Louis XIV aussi avait fait appel à la force pour faire reconnaître ces déductions juridiques comme légales. Étaient-elles pour cela passées en droit?

Il y a des prétentions qui sont imprescriptibles, en dépit des conventions et des traités de paix. Telle

(1) DOHM, *Denkwürdigkeiten*, I, 4.

est la prétention qui aspire à fonder une nation allemande et un empire allemand, s'il pouvait arriver que les pays de langue germanique, que leur propre faiblesse a livrés à l'étranger, fussent de nouveau réunis au corps entier. Une prétention de ce genre ne se prescrit pas, parce qu'elle demeure vivace dans le cœur de la nation. Mais pour Frédéric II, il n'en était pas ainsi. De tous les sujets qui lui obéissaient, de tous ceux qu'il appelait la « nation prussienne, » il n'y en avait peut-être pas un seul, sauf un professeur de droit à Francfort-sur-l'Oder, qui savait que la maison de Hohenzollern avait des prétentions sur quelques principautés dans la Silésie et moins encore pressentaient-ils que leur roi et souverain les entraînerait un jour à une guerre sanglante, pour faire valoir de force des prétentions qu'il n'avait pu faire réaliser par de bonnes paroles. Le nouveau roi n'avait fait part de ses projets, arrêtés depuis longtemps, qu'à deux de ses sujets, parce qu'il espérait obtenir d'eux une entière approbation. Tous deux se refusèrent à le seconder. Que pouvait-il attendre des autres, de ceux qui payeraient la guerre de leur sang et de leurs biens, et qui en souffriraient infiniment plus qu'un feld-maréchal et un ministre?

Parmi les habitants des divers pays de Poméranie, de Brandebourg, et de tous ceux qui étaient soumis au roi, il n'existait pas le moindre sentiment d'antipathie contre les races allemandes et autres qui obéissaient directement à la maison d'Autriche. Il y a une antipathie naturelle entre les Allemands et les Français, entre

les Allemands et les Russes. Les sentiments d'inimitié que nourrissent, de notre temps, les habitants de la Poméranie et du Brandebourg contre ceux de la Styrie et du Tyrol ne sont pas naturels : ils sont la conséquence de tout le sang que Frédéric II a fait verser.

Disons-le d'un mot : Le roi Frédéric II a rendu impossible l'unité d'un Empire allemand, d'une nation allemande. Le schisme religieux du xvi[e] siècle, pas plus que la guerre de Trente ans et la paix de Westphalie, n'avait porté à cette unité un coup mortel. Ils n'avaient tous les trois, qu'ébranlé l'Empire. Une guerre inhumaine et une paix honteuse ont pu détruire le bien-être et la liberté civile, livrer à l'arbitraire des princes territoriaux, les États et les corporations, annihiler la puissance du juge suprême de l'Empire ; mais malgré cela restaient les formes qui, dans des circonstances plus favorables, auraient pu faire revivre et refleurir l'esprit de nationalité. L'avènement de Frédéric II y mit fin pour toujours. Ce qui existait encore de l'Empire allemand fut sacrifié, par cet homme dont l'âme s'était détachée de bonne heure de tous les liens les plus sacrés, au fantôme d'une vaine gloire. Lui seul est cause de tout ; lui seul brisa l'Empire et créa le dualisme, car, lui aussi devait sentir, que même dans les circonstances les plus favorables, s'il réussissait non-seulement à s'emparer de la Silésie, mais en même temps à la conserver, une paix sincère avec la maison impériale serait désormais chose impossible, moins cependant du côté de l'Autriche que de son côté, parce qu'il se sentait, lui, coupable. Ce n'était plus une querelle de jalousie, une rivalité de deux maisons princières au

sein de l'Empire comme il en était autrefois des Hohenzollern et des Guelphes, au-dessus desquelles planait l'Empereur comme médiateur et arbitre : c'était l'Empire lui-même qui se déchirait. Bien que l'Empereur conservât légalement ses droits, ceux-ci devaient faire naufrage contre l'opposition de Frédéric, qui ne voulait plus se soumettre. Une attaque contre la maison impériale, sépara en deux camps la nation allemande, d'autant plus facilement que cette attaque fut bien dirigée. Quoique vacillante autrefois, elle avait été en état de résister aux orages de l'Orient et de l'Occident, parce qu'au jour du danger, les bras de tous se levaient à la voix d'un seul.

Démembrée et brisée qu'elle était maintenant, elle se trouvait paralysée du côté de l'Orient et du côté de l'Occident, car les particules des corps doivent, d'après les lois de la gravitation, suivre inévitablement le poids d'une plus grande masse. Dans le cas d'une guerre en Allemagne, il ne pouvait plus y avoir désormais plusieurs partis, mais seulement deux. Et il était évident que le chef d'un de ces deux partis en présence saluerait avec bonheur et faciliterait une levée de boucliers de l'Orient ou de l'Occident contre l'autre. Voilà ce que signifiait, aux yeux de la nation allemande, l'attaque contre la Silésie. Le jour où les troupes prussiennes reçurent l'ordre de marcher fut un jour de malheur, tout comme celui de la défénestration de Prague.

Encore si la Silésie avait été seule l'objet des convoitises du roi. Mais nous n'en savons rien. Le jour où les troupes quittèrent Berlin, le roi dit à l'ambassadeur

français : « Je vais, je crois, jouer votre jeu. Si les as me viennent, nous partagerons (1). » Que signifient ces paroles?

Frédéric, n'avait dans tous les cas, élevé des prétentions que sur quelques principautés en Silésie. Il exigeait donc maintenant la Silésie tout entière? Pourquoi un homme qui, à la faveur de circonstances qui lui assurent l'impunité, ose s'emparer d'une chose, n'en prendrait-il pas une autre du même genre dans des circonstances semblables? Ce n'est pas là une raison morale.

On nous répond que de grands mouvements dans l'histoire du monde, des événements qui décident pendant des siècles des destinées et de la civilisation des pays et des peuples, ne peuvent pas être mesurés à la mesure d'une morale bourgeoise ; que, dans tous les cas, il se présente parfois des situations dans lesquelles le crime d'un souverain peut devenir un bienfait pour des millions d'hommes.

Qu'une situation semblable se soit présentée à l'époque de Frédéric II, cela n'a jamais été démontré. La civilisation était plus avancée en Silésie, sous la maison d'Autriche, que celle des États de Brandebourg et de Poméranie, sous la maison de Hohenzollern. Et, après tout, ceux qui veulent que l'on juge le début de Frédéric, d'après une mesure spéciale au moyen de laquelle il paraîtrait grand et bon, et ses adversaires petits et vils, doivent prouver que Frédéric lui-même avait exigé qu'on le jugeât de cette manière. Or, il ne l'a point fait, il a expressément renoncé pour lui-même à une mesure spéciale. Nous n'avons qu'à le juger d'après ses propres

(1) *Preuss. I*, 172.

paroles. Il écrit lui-même à son ami Jordan, auquel il parle probablement en toute sincérité : « Ma jeunesse, le feu des passions, le désir de la gloire, et, pour ne rien vous cacher, la curiosité même, enfin un instinct secret, m'ont arraché au doux repos dont je jouissais, et la satisfaction de voir mon nom figurer dans les journaux et plus tard aussi dans l'histoire, m'ont séduit (1). » C'est ainsi qu'il parle à son ami. Mais en ce qui concerne ses contemporains et la postérité, Frédéric a renoncé, par la publication de l'*Anti-Machiavel*, à toute prétention d'être mesuré par une mesure spéciale. En même temps que le roi foulait le territoire de la Silésie, ce livre était imprimé pour la seconde fois, afin d'annoncer au monde que la vraie politique des rois doit se baser sur la justice, la sagesse et la bonté ! Il est probable que l'étonnement que produisit ce livre à son apparition, fut surpassé par celui qu'excitèrent les actes de son auteur.

Et que l'on ne dise donc pas que n'importe quel Allemand, à l'exception peut-être de tel ou tel officier de l'armée, ait approuvé cette action inouïe. Frédéric lui-même ne peut pas cacher le mécontentement général. Il ne parle d'aucun suffrage : il ne fait mention que du blâme et trouve, pour se justifier des motifs d'un singulier genre. « Les frondeurs, dit-il, comme il s'en trouve dans tout pays, enviaient à l'État les accroissements dont il était susceptible. » Quelle singulière pensée ! Et c'est à ses propres sujets qu'il attribue un pareil mouvement.

C'est surtout le vieux général d'Anhalt-Dessau qu'il accuse du désir de critiquer. « Le prince d'Anhalt était

(1) 3 mars 1771.

furieux de ce qu'il n'avait pas conçu le plan et qu'il n'était pas le premier mobile de l'exécution (1). » Voilà pourquoi, dit le roi, « il prophétisait comme Jonas, des malheurs qui n'arrivèrent ni à Ninive, ni à la Prusse. » En vérité, le vieillard n'avait-il pas d'autres motifs? Frédéric examine également ceux-ci. « Ce prince regardait l'armée impériale comme son berceau ; il avait des obligations à Charles VI, qui avait donné un brevet de princesse à sa femme, qui était la fille d'un apothicaire, et il craignait avec cela l'agrandissement du roi, qui réduisait un voisin comme le prince d'Anhalt au néant. » Mais les princes allemands tous ensemble craignaient cette extension de puissance de la part du nouveau roi, qui ne se faisait pas un devoir, comme l'Empereur, de respecter les droits des autres.

« Ces sujets de mécontentement, continue Frédéric, firent qu'il semait la défiance et l'épouvante dans tous les esprits. » Le roi tint un discours pour faire pencher la balance de son côté. « Pour prévenir le mauvais effet que les propos d'un grand général comme le prince d'Anhalt pouvaient faire sur les officiers, le roi jugea à propos d'assembler avant son départ les officiers de la garnison de Berlin. » Le seul aiguillon qu'il emploie pour les exciter, c'est la gloire.

D'autres murmures furent plus facilement étouffés. La liberté de la presse, après une existence éphémère, mourut de mort subite. Elle abusait de sa liberté, dit le roi. Il est remarquable cependant de voir que, d'un autre côté, le roi n'échappa point aux dures paroles de la vérité.

(1) *OEuvres*, II, p. 58.

Il entrait un jour dans l'église où son ancien ami Achard prêchait. Le hasard voulut qu'il choisit un bon moment, si c'était possible pour lui.

Achard dépeignait en traits vigoureux le portrait du conquérant, qui, pour satisfaire à son désir de gloire, jette des millions d'habitants dans la misère et l'infortune (1). Il intercalait dans son discours les mots que Quinte-Curce fait adresser par les Scythes à Alexandre : « Toi qui te vantes d'exterminer les brigands, tu es toi-même le plus grand brigand de la terre, car tu voles et tu pilles toutes les nations que tu soumets à ton joug. Si tu es un dieu, tu dois songer au bien-être des mortels et non pas leur arracher ce qu'ils ont. Si tu es un homme, rappelles-toi constamment ce que tu es. »

Le roi fut vivement frappé de cette sortie et s'en fâcha. Il dit en sortant : « De quoi donc se mêle Achard? Lui est-il permis de parler de ces choses? »

Plus tard également, lorsque la guerre était déjà commencé, le roi connut fort bien l'opinion des habitants de Berlin, ce dont Jordan devait le tenir au courant. Celui-ci eut même le courage de lui écrire qu'il y avait des gens qui ne parvenaient pas à concilier l'attaque de la Silésie et l'*Anti-Machiavel*. Mais que pouvait l'opinion des faibles contre la volonté du fort, qui seul se donnait le droit d'avoir une volonté? « Laissez parler les envieux et les ignorants, répond Frédéric, ils n'auront jamais d'influence sur mes projets, ils n'en verront que la gloire. J'en suis plus que jamais pénétré (2). » « Je n'aime la

(1) *OEuvres*, XVI, p. XVIII.
(2) Lettre à Jordan, 19 décembre 1740.

guerre qu'à cause de la gloire, dit le nouvel Alexandre (1); mais si je n'étais pas prince, je ne pourrais être que philosophe. » En vérité, c'était un étrange philosophe!

Les prétentions du roi sur la Silésie, et sa résolution bien arrêtée de les faire valoir au moyen des armes, réagirent sur la manière dont il s'y prit. Examinons comment il envisageait lui-même la situation. Les avantages étaient : une armée forte et prête à entrer en campagne, un trésor rempli, une volonté unique qui résidait dans sa personne. Au contraire (2), « la situation de la Cour de Vienne était des plus fâcheuses : les finances étaient dérangées, l'armée était délabrée et découragée par le mauvais succès qu'elle avait eu contre les Turcs, le ministère désuni; avec cela, placez à la tête de ce gouvernement une jeune princesse sans expérience qui doit défendre une succession litigieuse, et il en résulte que ce gouvernement ne doit pas paraître redoutable. » Cette jeune princesse avait, il est vrai, quelques avantages moraux. Les puissances de l'Europe avaient garanti sa succession; mais qu'arriva-t-il lorsqu'elle réclama leur protection?

Frédéric espérait même au-delà. Cependant, aucune des puissances ne faisait mine ou n'annonçait l'intention de troubler la succession de la fille de l'Empereur : aucune ne songeait à la guerre. Seulement, on pouvait compter que le jour où Frédéric allumerait le brandon de la discorde et le lancerait au milieu de pays avec lesquels il était en paix, la France, l'ennemie tradi-

(1) Au même, 24 février 1741.

(2) *OEuvres*, II, *Histoire de mon temps*.

tionnelle de la paix de l'Allemagne, s'empresserait d'attiser l'incendie, pour avoir sa part de butin, lors du partage. On pouvait prévoir avec certitude que si l'homme, à qui des relations personnelles et la politique héréditaire de sa maison le permettaient le moins, violait sa parole et reniait tous ses devoirs, cet homme trouverait de nombreux imitateurs. Mais aussi, pourquoi l'Empereur avait-il commis la faute impardonnable de bâtir les destinées de sa fille, le bonheur de ses États, la paix et la tranquillité de l'humanité sur des traités et sur la parole des princes? Quand même le cousin d'Angleterre-Hanovre aurait la bonne volonté de remplir ses engagements et de secourir la princesse menacée, Frédéric II n'en devait que plus sûrement compter sur la France. La Russie pouvait vouloir aider Marie-Thérèse; mais il y avait moyen de l'influencer. Le comte Münnich était l'âme de cet État encore à demi-barbare, et son gendre Winterfeld, de la Poméranie, était un instrument utile au service de Frédéric II (1). Winterfeld porta à sa belle-mère une bague en diamants d'une valeur de 6,000 roubles, et à son beau-frère, le fils du feld-maréchal Münnich, une somme de 15,000 roubles en espèces, plus l'investiture du bailliage prussien de Biegen. Cela fit merveille. Le bon sens poméranien, dit le roi, triompha du marquis autrichien Botta. La Russie se tint tranquille.

L'augmentation de troupes que le roi projeta, en apparence, après, mais, en réalité, avant son avénement au trône, ne semble pas avoir éveillé le moindre soup-

(1) *Preuss, I*, 172.

çon chez la Cour de Vienne. On était habitué au jeu des soldats de Potsdam. Aussi bien, l'Empereur mourant et ses ministres étaient loin de supposer que la pensée de violer le droit et de rompre du même coup tous les liens de la fidélité, fût possible. La Cour impériale ne prit pas la moindre précaution pour se mettre en état de défense. Lorsque les préparatifs du roi se firent d'une manière plus visible, l'ambassadeur impérial manda de Berlin, qu'il s'amoncelait un orage qui pourrait très-facilement éclater sur la Silésie ; cette idée parut inouïe, extravagante. Le Conseil d'État de la jeune reine, répondit au diplomate soucieux (1) : « Nous ne voulons ni ne pouvons ajouter foi aux nouvelles que vous nous mandez. »

C'est Frédéric II lui-même qui le dit. Mais il semble n'avoir pas bien saisi toute la portée de ces paroles qui s'adressaient à lui ; sans cela, il n'aurait pas pu transmettre à la postérité ce témoignage écrasant pour lui, qui sait toujours, avec une habileté qu'il faut reconnaître, juger les choses à la lueur de ses propres lumières et les disposer en conséquence. Cependant, on dépêcha le marquis Botta à Berlin. On ne pouvait plus se dissimuler la vérité. Botta parla des mauvaises routes de la Silésie et d'autres choses semblables. Était-ce là un moyen propre à paralyser la soif de conquête du roi ?

Écoutons, pour ce qui va suivre, le roi lui-même : « Quoique le roi fût fermement déterminé dans le parti qu'il avait pris, il jugea qu'il était cependant convenable de faire des tentatives d'accommodement avec la Cour de

(1) *OEuvres*, II, 56, *Histoire de mon temps*.

Vienne. Dans cette vue, le comte de Gotter y fut envoyé. Il devait déclarer à la reine de Hongrie qu'en cas qu'elle voulût faire raison des droits que le roi avait sur la Silésie, ce prince lui offrait son assistance contre tout ennemi ouvert ou secret qui voudrait démembrer la succession de Charles VI, et sa voix, à la diète de l'élection impériale, au grand-duc de Toscane, etc. (1)... »

Il exigeait donc de Marie-Thérèse, non plus seulement les quatre principautés dans la Silésie, sur lesquelles ses jurisconsultes avaient forgé des prétentions depuis longtemps oubliées, mais la Silésie tout entière. A cette époque, la succession de Charles VI n'avait pas d'autres ennemis. Frédéric était le seul. « Comme il était à supposer que ces offres seraient rejetées, dans ce cas, le comte de Gotter était autorisé à déclarer la guerre à la reine de Hongrie. L'armée fut plus diligente que cette ambassade ; elle entra en Silésie deux jours avant l'arrivée du comte de Gotter à Vienne. »

Cela voulait dire, en d'autres termes et sans ambages, que le roi voulait la guerre à tout prix.

« Avant que le roi partît, continue Frédéric II, pour rejoindre ses troupes, il donna encore audience au marquis de Botta, auquel il dit les mêmes choses que le comte de Gotter devait déclarer à Vienne. Botta s'écria : « Vous allez ruiner la maison d'Autriche, Sire, et vous abîmer en même temps. » — « Il ne dépend que de la reine, reprit le roi, d'accepter les offres qui lui sont faites. »

(1) *OEuvres, Histoire de mon temps*, II, p. 64.

Cela rendit le marquis rêveur. Il se recueillit cependant, et reprenant la parole d'un ton de voix et d'un air ironiques, il dit : « Sire, vos troupes sont belles, j'en conviens, les nôtres n'ont pas cette apparence ; mais elles ont vu le loup ; pensez, je vous en conjure, à ce que vous allez entreprendre. » Le roi s'impatienta et reprit avec vivacité : « Vous trouvez que mes troupes sont belles, et je vous ferai convenir qu'elles sont bonnes (1). »

La Cour de Vienne avait accrédité auprès du roi de Prusse un Italien, en remplacement de Seckendorf. Peut-être qu'un Allemand, un homme imbu de sentiments patriotiques, aurait pu trouver des raisons d'un plus grand poids pour arrêter ce prince de l'Empire, des raisons basées sur la nécessité de s'unir contre l'ennemi commun, qu'il vînt de l'est ou de l'ouest, auquel ce n'était pas de trop que d'opposer les forces réunies de la nation. Mais, à franchement parler, que savait Frédéric II d'une nation allemande? Il ne connaissait que le fantôme d'une nation prussienne, qu'il avait créé lui-même. Son père, dans le langage grossier qui lui était propre, s'en était exprimé dans la tabagie avec une véhémente colère : « Ce doit être un lâche, que le prince de l'Empire qui fait cause commune avec la France contre la maison impériale. Et, moi-même, j'en serais un, si je le faisais. » Le fils pensait autrement. Ce que, de tout temps, tout patriote allemand avait appréhendé et repoussé dans la mesure de ses forces, c'est-à-dire l'immixtion de la France dans les affaires de l'Alle-

(1) *Histoire de mon temps*, II, p. 64.

magne, voilà justement ce qu'espérait, ce que souhaitait, ce que désirait avec passion, le nouveau roi. Ce désir était la base de ses plans, et Louis XV serait, dans ses prévisions, l'arbitre de l'héritière d'Autriche.

« Il est très-probable, dit Frédéric plus tard, qu'une armée française qui aurait été, dès le commencement, envoyée en Allemagne, aurait fait de Louis XV l'arbitre des parties belligérantes et les aurait forcées de s'entendre sur la succession de l'Autriche, à l'amiable et d'après son bon vouloir. Il est certain qu'après le rôle que la France avait joué, lors de la paix de Westphalie, elle n'en pouvait jouer ni un plus beau, ni un plus grand. Mais peut-on en vouloir à Louis XV si le malheur et un enchaînement de circonstances n'ont pas favorisé ses plans (1)? »

Ainsi, Louis XV ferait le partage des pays héréditaires de la maison d'Autriche, donnant plus à celui-ci, moins à celui-là, favorisant avant tout le roi de Prusse qui, en commençant la chûte de la maison d'Autriche, avait si bien mérité de la France. Frédéric en a la conviction intime, et il est évident pour lui, que c'est lui seul qui a provoqué cette affreuse guerre. En décrivant son invasion en Silésie, il déclare que Marie-Thérèse ne fait pas droit à ses réclamations et ajoute : « Par là le signal de la guerre fut donnée à l'Europe. »

Le roi entra en Silésie le 23 décembre 1740. Il n'y avait pas là d'ennemis. D'ailleurs, comment cela aurait-il été possible? Il avait répandu un manifeste dans lequel il disait que son intention était de prendre possession de

(1) *OEuvres*, IX, p. 145.

cette province, afin de la garantir contre les attaques d'un tiers.

Ce manifeste indiquait clairement qu'il ne se déciderait pas aisément à évacuer le pays. « Le peuple et la noblesse, dit-il, ne regardèrent point l'entrée des Prussiens en Silésie, comme l'irruption d'un ennemi, mais comme des secours officieux qu'un voisin prêtait à son allié (1). » Le roi le voulait ainsi, et en effet, la pensée d'un crime aussi odieux devait paraître tellement inouïe au public, qu'il devait lui être impossible d'y croire.

Et puis, le roi-philosophe eut soin de déchaîner le monstre du fanatisme. D'après son expression, la religion « n'est qu'un préjugé sacré chez le peuple ; » et il pouvait s'en servir très-utilement dans cette occasion. « Les deux tiers de la Silésie, poursuit-il, sont composés de protestants, qui, longtemps opprimés par le fanatisme autrichien, regardaient le roi de Prusse comme un sauveur que le ciel leur avait envoyé. »

Ici, comme toujours, il faut se demander, en lisant les paroles du roi, si elles sont vraies, et jusqu'à quel point.

La plus grande et la plus importante ville de la Silésie était Breslau. Elle n'était pas seulement une ville libre de l'Empire allemand, qui ne regardait que l'Empereur comme son chef : elle reconnaissait, en outre, l'Empereur comme duc de Silésie, et, par conséquent, sa fille Marie-Thérèse, comme duchesse. Le Conseil de la ville de Breslau était protestant. Il ne souffrait pas qu'aucun catholique en fît partie. Ce Conseil protestant

(1) *Histoire de mon temps*, p. 67.

de Breslau se montra plus tard fidèlement attaché à l'Autriche, de façon que le roi jugea nécessaire, d'abord, de l'endormir, de par sa parole royale, dans une sûreté trompeuse, ensuite de l'attaquer à l'improviste, et d'extorquer par violence le serment de fidélité (1). Il est possible que, dans d'autres parties du pays, les protestants ne jouissaient pas des mêmes droits que les catholiques ; seulement, on a peine à admettre que le fanatisme du seigneur territorial pût se donner libre carrière dans une ville où les autorités n'accordaient pas tous les droits civils à ceux de leurs concitoyens qui professaient la même religion que le souverain, en prenant cette confession de foi comme motif de cette exclusion, et en maintenant celle-ci d'une main ferme.

C'est la même situation que nous voyons se reproduire si souvent pendant la guerre de Trente ans. Les différentes religions sont en présence; mais les citoyens qui les professent, ne se haïssent pas et ne se poursuivent pas. Nous en avons vu un exemple à Erfurt. Cette ville, vraiment protestante, et dont les autorités sont protestantes, est soumise au seigneur territorial catholique, l'électeur de Mayence. Il n'y a ni haine, ni division entre les citoyens. Gustave-Adolphe approche et proclame la guerre de religion. Il obtient de force l'entrée de la ville. Le Conseil protestant et les citoyens protestants demandent qu'on épargne leurs concitoyens catholiques et les prêtres catholiques (2). Mais la guerre de religion, qui n'existe pas dans le cœur des habitants,

(1) *OEuvres*, II, 83.
(2) Chemnitz, *Schwed. krieg*, I, 227.

doit être allumée, et le moyen pour y parvenir, moyen important et réel, consiste à traiter une partie des citoyens d'une manière différente de l'autre, et de changer, d'après les circonstances, la nature des droits de propriété existants jusqu'alors. Bientôt après, la haine éclate et la guerre de religion commence.

C'est ainsi que Gustave-Adolphe prit de l'empire sur les Allemands, au moyen de ces prétextes de religion aussi « utiles que sacrés. »

Frédéric II fit jouer ce même ressort du fanatisme dans les églises de la Marche de Brandebourg, de la Poméranie, etc. Il servit mieux, comme preuve des prétentions du roi sur la Silésie, que toutes les déductions judiriques du monde. Jordan en fait mention de la manière suivante : « Dans toutes les églises, on supplie le Ciel de bénir les armées de Votre Majesté, et on donne le salut de la religion protestante comme le motif unique de cette guerre. A ces mots, le zèle pieux du peuple s'éveille. On loue Dieu de ce qu'il ait suscité un défenseur aussi puissant et s'indigne de ce qu'on ait pu lui attribuer de l'indifférence pour le protestantisme. On assure également, sans les avoir examinés, que les droits de Votre Majesté sont irréfragables (1). » Et satisfait du plein succès de sa tactique, le roi-philosophe s'écrie : « En effet, c'est une excellente ruse d'État. » On continua de travailler dans le même sens. On envoya de nombreux ecclésiastiques protestants en Silésie. Le roi reconnaît parfaitement la valeur de ses alliés. « La religion et mes soldats feront bientôt leur œuvre. »

(1) Décembre 1740.

Le gain de la bataille de Mollwitz, dans laquelle, pour parler avec Napoléon I[er], le jeune roi vola au-devant de sa victoire, sembla imprimer sur cette entreprise, aussi audacieuse qu'inouïe, le sceau d'une consécration céleste. Le succès avait décidé.

Et, c'est seulement maintenant, *après* ce succès, qui prouva aux Français qu'avec le nouveau roi ils pouvaient espérer d'entamer l'unité et la force de la nation allemande, que le maréchal de Belle-Isle parut dans le camp du roi, pour s'entendre avec lui sur le démembrement et le partage de la monarchie autrichienne. Le traité ne fut point conclu, non pas à cause de quelque scrupule moral ou patriotique du roi, mais simplement parce que ce dernier espérait obtenir plus que le maréchal n'offrait. Les Français, de leur côté, passèrent le Rhin et descendirent le Danube.

Dans cette situation critique, Marie-Thérèse fit offrir au roi, par l'intermédiaire de l'ambassadeur anglais, le Limbourg, la Gueldre et deux millions de thalers, s'il voulait faire la paix. Frédéric tint à l'ambassadeur un discours pathétique. « Comment! s'écria-t-il, je renierais en un seul jour les sentiments d'honneur et de loyauté avec lesquels je suis venu au monde? Si j'étais capable d'une manière d'agir aussi vile, aussi déshonorante, je m'attendrais à voir les tombes de mes pères s'ouvrir devant moi. Ils se lèveraient et me crieraient : Non, tu n'appartiens pas à notre sang, etc. » Lorsque le roi rapporte cette harangue, il ajoute qu'il l'avait prononcée parce que le pathos de l'ambassadeur anglais lui avait paru si ridicule qu'il avait voulu lui répondre sur le même ton.

Mais ce ne fut pas l'Angleterre seulement qui appuya les propositions de Marie-Thérèse, la Hollande en fit autant. Le roi notifia au gouvernement des Provinces-Unies que son respect pour les intérêts de la République l'avait forcé de rejeter les offres de Marie-Thérèse et qu'à cause de ce respect, il refuserait même le Brabant.

Cependant les affaires s'embrouillèrent quelque peu. L'électeur de Bavière voulait avoir sa part du grand butin. Il garantit au roi de Prusse la Silésie, et le roi, en retour, lui garantit la Haute-Autriche, le Tyrol, le Brisgau et la Bohême. Malgré cela, on en voulait moins, à Vienne, à l'électeur qu'au roi de Prusse. Car « l'électeur n'a point simulé ni été faux. Il s'est démasqué d'abord et a agi honnêtement (1). » C'est ainsi que parle la vieille impératrice. La Saxe-Électorale réclamait également sa part. L'Angleterre et le Hanovre, au contraire, se rapprochaient de plus en plus de Marie-Thérèse, tandis que les Français songeaient déjà à une irruption dans le Hanovre. Frédéric II les en détourna. Il allégua pour motif que tous les princes allemands étaient contraires à ce projet et que, d'autre part, on manquerait par là le but, c'est-à-dire d'écraser la reine de Hongrie au moyen de toutes les forces réunies.

Découvre-t-on, dans ces prétextes, la moindre trace de patriotisme ou de sentiments allemands? On n'est guère en droit de s'y attendre, après tout ce qui s'est passé précédemment. Lorsque Frédéric, parvenu au repos, expliqua plus tard à la postérité les motifs pour lesquels

(1) *OEuvres*, II, p. 87.

il avait déconseillé aux Français de faire une diversion dans le Hanovre, il y trouva lui-même une faute immense. Il estime qu'il aurait été bien facile aux Français de réfuter son raisonnement si faible. S'ils avaient pris alors le Hanovre, George II n'aurait pas pu, plus tard, marcher contre eux sur le Rhin.

Mais à quoi bon suivre les péripéties de la guerre? Un seul ordre de cabinet nous renseigne sur la manière dont Frédéric conduisait les affaires. Se trouvant en Moravie, il écrivit de Znaym au colonel comte de Schmettau : « Lorsque vous partirez demain, mon intention est que vous preniez tout ce que vous pourrez dans les localités que vous rencontrerez sur votre passage. Quant aux localités que vous laisserez derrière vous, et qui sont mises à contribution par nos garnisons, vous les traiterez avec douceur. » L'ordre est daté du 26 février 1742 (1). Un tel pouvoir confié à un officier nous donne la mesure des sentiments dont le roi était animé à l'égard de sa nouvelle province.

Quoi qu'il en soit, l'invasion de la Silésie, aussi rapide qu'inattendue, et le succès dont elle fut suivie, firent atteindre au roi son premier but. Il aurait sans doute entrepris et obtenu davantage, si les Français avaient été plus prompts à l'aider. Mais comme ils ne répondirent d'aucune façon à son attente, il rompit son alliance avec eux et conclut la paix avec Marie-Thérèse. Elle était disposée à lui abandonner la Silésie. Le traité de Breslau fut signé; on serait tenté de croire qu'une fois mis en

(1) *Preuss. Urkundenbuch*, I, 5.

possession de ce pays, il se serait fait un devoir de prendre à cœur les intérêts de l'Allemagne et se serait uni aux Autrichiens pour en chasser les Français. Ce n'est pas là encore ce qu'il voulait. Son trésor était vide. Il songea donc tout d'abord à y faire entrer de l'argent, en attendant les événements. Il jugeait à l'aversion qui régnait entre l'Autriche et la France que ces deux puissances ne parviendraient pas à s'entendre de longtemps, et que partant il était à l'abri des légitimes représailles que l'Autriche pouvait exercer contre lui. Pour cela, il était indispensable que les Français n'eussent pas le dessous et, encore plus, que les Allemands ne réussissent pas à chasser de leur territoire ces ennemis séculaires. Voilà ce que désirait ce prince de l'Empire, voilà le but qu'il poursuivait après avoir conclu lui-même la paix, tout en se préparant à entrer de nouveau en campagne avec des forces plus redoutables, quand le moment serait venu, tandis que la lutte avait affaibli et épuisé ses adversaires, tandis que l'Autriche, en particulier, n'était plus capable de conduire la guerre avec énergie.

Le peuple ignorait tout cela et il fallait qu'il l'ignorât. Bien au contraire, il fallait qu'il admirât la modération du roi, qui savait faire la paix en temps opportun. Jordan, le philosophe, l'ami du roi, n'en devait pas savoir davantage et il n'en pourrait que mieux proclamer la gloire du roi : « J'apprécie, lui écrit le roi (1), l'approbation que vous donnez à ma conduite, et j'espère que le peuple léger, volage et irréfléchi com-

(1) 24 juin 1742.

mencera du moins maintenant à avoir en moi quelque confiance et ne me tiendra plus pour aussi fou qu'au commencement de la guerre. »

La manière de voir du peuple était donc réellement restée la même. Quelques jours auparavant, Jordan avait encore informé le roi que chacun était avide de lire les journaux ; « mais ceux-ci, ajoute le philosophe, mentent constamment et ne nous sont, je ne sais pourquoi, jamais favorables (1). » En vérité, Jordan ne le savait-il pas? — Mais le roi avait bien et dûment conclu la paix aux yeux du monde entier : il pouvait donc provisoirement compter sur l'admiration que sa modération ne manquerait pas d'exciter.

La Silésie éprouva immédiatement les bienfaits du régime nouveau. Elle fut, en vue des contributions, administrée d'une manière différente que les autres provinces. Le roi y établit un impôt foncier général et n'en excepta pas même les biens domaniaux (2). Ceux-ci, comme aussi les biens des princes, de la noblesse, du clergé et des écoles payèrent 28 ½ p. c. du revenu net, les biens ruraux 34 p. c., les biens des ordres religieux et militaires 40 p. c., les biens de l'évêché de Breslau, du chapître de la cathédrale et de tous les couvents 50 p. c. du revenu net. Le cadastre fut également dressé d'après une expertise modérée (!), en vertu de laquelle le gentilhomme et le paysan payaient à peine

(1) 1er mai 1742.
(2) MIRABEAU et MAUVILLON, *Preussische Monarchie*, v. II, p. 268.

25 p. c. du revenu net !... D'après la même estimation, établie approximativement sur les deux tiers de la taxe nominale, les contributions foncières du haut clergé catholique et des couvents se bornaient à environ 33 1/2 p. c. !

CHAPITRE VII.

—

Frédéric II avide de conquêtes. — Haine du peuple contre les Français.— Projets de Frédéric sur eux. — Il ne cherche pas à se réconcilier avec l'Autriche. — Ses manœuvres en Russie. — Il négocie le mariage du grand-duc Pierre avec la princesse Sophie d'Anhalt-Zerbst. — Il prend l'Ost-Frise. — Il commence la seconde guerre de Silésie. — Son plan de campagne. — Ses démarches auprès de la France et pour la France. — L'expédition échoue. — Sentiments des Allemands. — Nouveaux projets. — Ils ne réussissent qu'en partie. — Philosophie du roi. — Paix de Dresde. — Désir du roi de se justifier, aux yeux de la postérité, de ses variations. — Comparaison avec Machiavel. — La théorie du roi et sa pratique.

Plus tard, lorsque le souvenir des traditions du droit qui régnaient auparavant dans l'Empire, fut étouffé par la force de l'habitude, un des partisans les plus respectables de Frédéric II s'exprima de la sorte : « Ce n'est que par rapport à la première guerre de Silésie qu'on peut reprocher au roi le désir des conquêtes. » De notre côté, nous n'en demandions pas plus que cet aveu isolé. Il ne nous reste qu'à prouver que tous les autres projets du roi se rattachent au premier, comme les anneaux d'une même chaîne sont liés entre eux. C'est que le mal porte en lui-même son châtiment et que toujours un crime engendre un autre crime.

L'opinion des Berlinois et de tous les Allemands en général, qui obéissaient au roi, perce assez clairement

dans les paroles, un peu ternes d'ailleurs, que le prudent philosophe Jordan adresse à son seigneur et maître. Frédéric explique longuement à Jordan pourquoi il a rompu l'alliance avec les Français et avec le nouvel Empereur Charles VII, leur créature et la sienne : il y allait de son intérêt. Le roi avait-il besoin de se justifier ainsi? Jourdan lui répond que tout le monde avait été épouvanté de son attaque contre la maison d'Autriche, et, un peu plus loin, que la lettre qui excusait la violation de la foi envers la France et Charles VII méritait d'être gravée dans le bronze (1). Il est d'avis que le casuiste le plus sévère ne pourrait opposer rien de sérieux aux raisons du roi. Mais cette fois, Jordan a derrière lui un ferme appui. Le peuple se réjouit de la paix, et cela d'autant plus, que les plans des Français sont anéantis. Là dessus, dit Jordan, il n'y a qu'*une* voix.

C'est ainsi que pensaient les sujets du roi, chez lesquels le sentiment de la nationalité se révoltait contre la honteuse entrée des Français dans l'Empire. Nous avons déjà fait voir que cette fois encore les idées du roi furent toutes autres que celles de son peuple. Tandis qu'il renonçait ouvertement à l'alliance avec les Français, son intention était de leur être secrètement utile dans la mesure de ses forces.

L'occasion s'en présenta bientôt. George II devint plus zélé pour Marie-Thérèse. Il voulait faire entrer ses troupes de Flandre dans l'Empire, s'unir aux Autri-

(1) Mai 1742.

chiens et, de concert avec eux, chasser les Français de l'Allemagne. Ce projet parut dangereux. Frédéric II menaça de faire une irruption dans le Hanovre (1), si George II se permettait d'introduire des troupes étrangères sur le sol allemand, sans le consentement des États de l'Empire. Et le prince qui faisait cette menace était le même qui avait souhaité la bienvenue aux Français sur le territoire allemand et s'était allié avec eux !... Et cette menace était dirigée contre un prince dont l'armée se composait aux deux tiers d'Allemands, et qui voulait faire marcher cette armée pour purger le territoire allemand de son ennemi invétéré !... Il faut le dire, rien n'était plus propre à calmer l'enthousiasme des Brandebourgeois au sujet de l'insuccès des projets de la France.

Cependant Georges II persista dans son idée. Frédéric eut alors recours, pour l'en détourner, à tous les arguments qui, d'après lui, conviennent à un prince qu'anime le zèle pour le bien-être de la patrie et pour la libre Constitution de l'Empire. Il répéta, avec des paroles mielleuses, ses discours sur la sainteté du territoire de l'Empire allemand, que personne n'avait le droit de violer. Il adjura l'électeur de Hanovre de ne pas faire, sans de justes motifs, de l'Empire allemand le théâtre d'une guerre privée (2).

Ce sont là les propres paroles du roi. Elles sont patriotiques ; mais il faut les séparer de ses actes. Toutefois, il se garda bien de mettre à exécution sa menace récente

(1) *OEuvres*, II, *Histoire de mon temps*, p. 140.
(2) *OEuvres*, III, p. 5, 13.

contre le Hanovre. Il ne voulait marcher en avant qu'avec l'espoir probable de voir réussir l'invasion. Il songea, en attendant, à négocier, comme il disait, un traité de neutralité entre les princes de l'Empire. Ce projet avorta, par suite de leur refus, qu'il ne manque pas de dépeindre comme étant l'expression d'une crainte servile envers l'Autriche. Mais l'un ou l'autre de ces princes avait-il confiance en lui ? Il leur jeta à la face qu'ils n'avaient pas le sentiment de l'honneur et de leurs devoirs, parce qu'ils laissaient l'Empereur Charles VII dans l'embarras ! Et c'est ce même homme qui disait que cet Empereur était une créature du cardinal de Fleury ! Et ce même homme fut le premier à abandonner cette « créature » qu'il avait placée sur le trône à l'aide de la France !... Comment les autres princes pouvaient-ils pressentir, d'après le cours ordinaire des choses humaines, que Frédéric II n'avait signé la paix de Breslau que pour la rompre le plus tôt possible, aussitôt que des circonstances favorables le lui permettraient?

D'ailleurs, comme telle était son intention, Frédéric ne se donna aucune peine pour arriver à une réconciliation sincère avec l'héritière de l'Autriche. Cette réconciliation aurait été possible, puisque, pour prix de la Silésie, que Marie-Thérèse lui avait cédée, il lui avait promis son appui contre l'ennemi commun de toute la nation allemande. Seulement, il ne voulait pas être hostile à la France, mais bien à l'Autriche. Comme sa conscience lui reprochait sans cesse sa mauvaise action, il était persuadé (1) que la reine de Hongrie devait

(1) *OEuvres*, III, p. 7.

considérer l'abandon de la Silésie comme forcé, et qu'à la première occasion propice, elle rejetterait sur le compte de la nécessité, sur la pression des circonstances, un acte auquel elle n'avait pas adhéré volontairement. Frédéric n'avait, pour appuyer cette conjecture, aucun fondement positif. Mais il se l'imaginait et il agissait en conséquence. Dans son opinion, il ne devait pas aspirer à obtenir une réconciliation de la part de l'Autriche, mais bien à conclure quelque alliance, que ce fût avec n'importe quel prince, qui fût capable de le seconder contre l'Autriche. Ses rapports avec Louis XV furent tendus pendant quelque temps, à cause de la paix de Breslau. Mais la similitude des intérêts qu'ils poursuivaient chacun de leur côté contre l'Autriche et la nation allemande, devait tôt au tard rapprocher les deux monarques. Ils devaient songer en même temps à d'autres alliances, notamment à celle de la Russie.

Frédéric II ne se dissimulait pas ce qu'il y avait à craindre de cette nouvelle puissance. Il l'appelait lui-même fort dangereuse, principalement pour la Prusse. C'est pour cela qu'il prit à tâche non point de se coaliser avec la nation allemande tout entière et surtout avec l'Autriche contre cet État demi-barbare, mais qu'il jugea nécessaire d'obtenir les bonnes grâces de la cour de Russie pour s'en servir contre l'Autriche. Le moyen qu'il choisit pour y arriver est étrange. Ce fut un mariage. L'impératrice Élisabeth cherchait une femme pour son neveu Pierre. Elle était sur le point d'en trouver une dans la maison de Saxe-Électorale ; cette maison paraissait bien disposée pour l'alliance. Mais Frédéric II intervint.

Il se garda bien d'offrir une princesse de sa maison, parce que, comme il le disait lui-même, il était contraire à tous les sentiments naturels de remplacer une princesse de Saxe-Électorale par une fille issue de sang royal. Il n'était pas embarrassé pour cela d'en trouver une autre. Dans son armée servaient les princes d'Anhalt. Parmi eux se trouvait le prince de Zerbst qui avait une fille, nommée Sophie, laquelle convenait sous tous les rapports. Il en coûta plus de peine, dit le roi (1), pour mener cette affaire à bonne fin, que s'il s'était agi de la chose la plus importante du monde. N'était-ce donc pas en réalité une chose importante? Il est vrai que les objections étaient singulières et l'on voit, à la manière dont le roi en parle, le souverain mépris qu'il professait pour ces sortes d'objections. La condition fondamentale du mariage était l'adoption de la confession grecque par la princesse Sophie. Or, son père était un bon luthérien, tel qu'on avait dû l'être, dit le roi, au temps de la Réformation. Il ne pouvait pas tolérer que sa fille quittât sa religion et la sienne. Il songeait peut-être aussi que naguère encore on avait entraîné et poussé le pauvre peuple à une guerre meurtrière, et cela sous prétexte de protestantisme. Il devait même croire qu'on en avait été convaincu autrefois sérieusement et que cette conviction demeurait profonde malgré le masque léger de philosophie sous lequel on se cachait. La difficulté était grande. Elle paraissait insurmontable, lorsque Frédéric parvint à trouver un pasteur complaisant qui démontra

(1) *OEuvres*, III, p. 29, sqq.

à ce père consciencieux que la religion grecque était à peu près la même chose que le luthéranisme. Cela fit son effet et le père se rendit. A part cela, l'affaire fut conduite si secrètement et avec tant de prudence que tout le monde fut stupéfait lorsqu'un jour la princesse Sophie de Zerbst entra à Pétersbourg comme grande-duchesse Catherine. Nous verrons encore plus d'une fois dans la suite le roi Frédéric jouer un rôle tout aussi actif dans des affaires semblables.

Tandis qu'il travaillait dans le nord-est de l'Europe à jeter le fondement d'alliances futures, il se présenta, dans le nord-ouest de l'Empire, une occasion pour lui de faire une nouvelle acquisition. C'était la principauté d'Ost-Frise, pour l'obtention de laquelle le grand-électeur avait déjà fait des démarches. Les États de ce pays jouissaient de droits fort étendus et qui avaient une singulière origine. Au temps de la guerre de l'indépendance des Pays-Bas contre l'Espagne, les seigneurs territoriaux y étaient, comme tous les princes luthériens de l'Empire, partisans de l'Espagne. Ils étaient en conflit avec les États. Les États Généraux en profitèrent pour s'offrir et s'imposer comme médiateurs. Ils enlacèrent les seigneurs dans les réseaux d'une constitution gênante, pour laquelle ils se portèrent garants. Lorsque la puissance des États Généraux fut déchue, la Constitution ne cessa pas de subsister; mais les princes luttèrent d'efforts pour se débarrasser de ce lien importun. L'électeur Frédéric-Guillaume qui, dans ses propres pays, renversait toutes les institutions des États, offrit aux États de l'Ost-Frise sa protection contre les seigneurs. Il formait, dans un nuageux avenir,

des projets brillants de commerce maritime et de flotte de guerre, et les superbes ports de l'Ost-Frise lui serviraient à les réaliser. Il demanda et obtint à cet effet de l'Empereur l'expectative de ce pays, en cas d'extinction de la maison princière qui régnait. Profondément blessée de ce procédé, cette dernière se rapprocha de la maison des Guelfes, et conclut avec celle-ci un traité de succession réciproque.

Les descendants du grand-électeur oublièrent ses projets grandioses, mais ils ne perdirent pas de vue la conquête de l'Ost-Frise. La garnison que tenaient les Brandebourgeois à Emden, y demeura. Sous Frédéric II, les choses allèrent plus vite (1). Dès les premiers mois de son règne, il noua des intelligences avec le magistrat d'Emden, et demanda qu'en retour du maintien de tous les priviléges qu'il lui garantissait, le magistrat lui fît hommage, aussitôt que le prince serait mort. Celui-ci était jeune encore, mais il n'avait pas de fils. Au printemps de l'année 1744, on approcha du dénoûment : peu de semaines après, le prince mourut. Quelques heures plus tard, Emden fit l'hommage demandé. Et le même jour, la garnison du roi de Prusse parcourut le pays, demandant et obtenant partout des habitants surpris un hommage semblable. Frédéric ne se borna pas à l'Ost-Frise proprement dite, sur laquelle il pouvait élever des prétentions, en vertu de l'octroi d'expectative impérial. Il s'appropria en outre les deux bailliages du pays de Harlingen, possession spéciale de la

(1) Onno Klopp, *Geschichte Ostfrieslands von 1571-1751*, p. 560 sqq.

famille princière qui avait été formellement exceptée dans l'acte d'expectative délivré au grand-électeur.

Les autres prétendants arrivèrent trop tard. Ils demandèrent justice aux tribunaux de l'Empire, avant tout George II, roi d'Angleterre et de Hanovre, puis le comte de Kaunitz-Rietberg, puis les princes de Lichtenstein, qui élevèrent des prétentions sur le pays de Harlingen. Mais qu'importaient à Frédéric II les tribunaux de l'Empire? Il était fort et ils étaient faibles.

Déjà de nouveaux soins l'appelaient. Les succès de l'Autriche le portaient à réfléchir. Il savait que l'Autriche, la Saxe, l'Angleterre et le Hanovre étaient entrés en pourparlers, immédiatement après la paix de Breslau, relativement à une alliance (1). Il y était dit expressément que l'alliance ne serait pas contraire à la paix de Breslau, afin de ne pas exciter Frédéric II. Mais celui-ci avait-t-il besoin d'une pareille excitation?

Il avait rassemblé des forces suffisantes pour faire la guerre pendant deux ans. Il jugea le moment venu de violer la paix, fit part de son intention à ses ministres, et les trouva de la même opinion que quatre ans auparavant (2). Ils le conjurèrent avec instances de ne pas donner suite à ses projets, et traitèrent de mauvaise politique celle qui consistait à faire la guerre pour éviter la guerre. Le roi leur répondit que la peur les aveuglait : Attendrons-nous, leur dit-il, que la reine de Hongrie, délivrée de ses soucis, ait conclu la paix avec les Français, pour diriger ensuite contre nous toutes ses forces?

(1) *OEuvres*, III, 29. — DOHM, IV, 194.
(2) *Ibid.*, III, 34.

Qu'est-ce qui pourrait tant pousser la reine à mettre les Français dans l'embarras, si ce n'est l'espoir de reconquérir l'Alsace et la Lorraine?

Voilà assurément ce que ne devait pas tolérer un prince allemand !

Et de même, poursuit le roi, que Marie-Thérèse veut recouvrer ces provinces, elle voudra de même recouvrer la Silésie. Et que l'on ne dise pas, ajoute-t-il, qu'il est impossible qu'elle nous attaque. On a dit aussi à Vienne, il y a quatre ans : Il est impossible que le roi de Prusse nous attaque, car aucun de ses ancêtres ne nous a fait la guerre. A-t-on eu raison? se demande le roi. Il est beaucoup plus juste, répond-il, de dire : Tout ce qui est possible peut se réaliser.

Et c'est en se fondant sur cette maxime que le jeune roi ralluma le flambeau de la guerre.

Nous croyons que ce serait trop lui accorder. Il ruminait encore d'autres projets et il en fit part aux Français. Le même homme qui, peu de temps auparavant, avait protesté contre les troupes anglaises, lesquelles étaient, à côté des troupes allemandes, au service du roi de Hanovre, pour chasser les Français de l'Allemagne; qui, dans ce but, s'était référé à la Constitution de l'Empire et avait fait appel aux sentiments patriotiques, le même homme désirait maintenant que les Français se jetassent sur le Hanovre et les Suédois sur le Duché de Brême. Il désirait en outre, que la Bohême fût enlevée à l'Autriche et qu'une partie de ce pays fût ajoutée pour lui à la Silésie. Il exigeait, quelque étrange que pût paraître la prétention, qu'aucune puissance ne

signât une paix particulière, mais que toutes travaillassent de concert à humilier la maison d'Autriche. On le voit, il allait plus loin qu'auparavant. Lorsqu'il troubla pour la première fois la paix des peuples, il s'efforça, pour ne point manquer aux usages reçus, de retirer de la poussière des archives, des prétentions sur la Silésie depuis longtemps oubliées. Cette fois il ne jugea plus nécessaire d'employer le même détour. Il convoitait la Bohême, en tout ou en partie : telle était sa raison (1). Il ajoute qu'il était prudent de se mettre préalablement d'accord sur un partage qui aurait pu, dans la suite, brouiller les alliés.

Que ce fut prudent, soit; mais il n'en était pas moins vrai « qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre. »

Les moyens furent dignes du but. Les propositions à Louis XV passèrent par le duc de Richelieu et la duchesse de Châteauroux.

Cette dernière personne est, de la part du roi, l'objet d'un brûlant éloge. « Une femme, dit-il, entreprit, par amour pour la patrie, d'arracher Louis XV à la vie oisive qu'il menait, et de le décider à se mettre à la tête de son armée. Elle sacrifia pour la France les intérêts de son bonheur et de son cœur. C'était Madame de Châteauroux. Elle parla avec une telle force, elle fut si persuasive, elle pressa si vivement le roi, qu'il résolut de partir pour l'armée. Une action aussi grande, même aussi héroïque,

(1) *Œuvres*, III, 38.

mérite d'autant plus d'être consignée dans les annales de l'histoire, que les maîtresses qui précédèrent cette femme n'usèrent de leur influence que pour le malheur du royaume (1). »

Et comme corollaire à ce jugement, le roi Frédéric traite de « fanatique imbécile (2) » l'évêque de Soissons qui, fidèle à sa mission et à ses devoirs, refusa les Sacrements à Louis XV, alors malade, s'il ne voulait pas renvoyer d'abord la Châteauroux.

Comme conséquence à ce même jugement, Frédéric fit savoir au roi de France que, le 17 août suivant, il opérerait, avec 100,000 hommes, une diversion en Bohême pour favoriser les opérations des Français en Alsace. Il vit avec peine que, dès le commencement, les Français ne répondaient pas à son attente : ils n'anéantirent pas l'armée allemande du duc de Lorraine, et ne firent pas irruption en Westphalie. Quelle douleur pour un roi allemand !...

Frédéric II ne s'est pas contenté d'alléguer à Louis XV que c'était son intention de tomber sur la Bohême pour faciliter les manœuvres des Français en Alsace. Il dit expressément dans son histoire, qu'il a destinée à la postérité, qu'il a fait invasion en Bohême pour forcer Marie-Thérèse à rappeler ses troupes de l'Alsace. Il demanda, à cet égard, à l'Électeur de Saxe le passage sur son territoire. Mais pendant qu'il le demandait, les troupes prussiennes étaient déjà dans l'Électorat. Fré-

(1) *OEuvres*, III, 44.
(2) *Ibid.*, III, 49.

déric trouve étrange que les Saxons aient protesté. Ils crièrent contre un fait, dit-il, dont le but était d'empêcher que l'Empereur fût chassé et détrôné. Toute la conduite des Saxons aurait, selon lui, trahi leur mauvais vouloir. En vérité, il leur voulait beaucoup de bien : ils ne payeraient que les frais occasionnés par le passage des troupes royales à travers leur pays! Puis il publia qu'il entreprenait la guerre pour le maintien de la liberté allemande et pour la défense du chef suprême de l'Empire. Que pouvait exiger de plus un patriote allemand?

Cette fois, cependant, la campagne ne fut pas très-heureuse. Une des causes réelles qui empêchèrent le roi d'arriver à aucun succès sérieux, semble avoir été la répulsion générale des habitants de la Bohême. Les Prussiens trouvèrent les villages abandonnés, et les habitants se cachèrent avec leurs vivres dans les forêts et dans les gorges des montagnes. Ils instruisaient de tout l'armée de leur Reine : les Prussiens n'apprenaient rien. La position de ces derniers devenait dangereuse et le roi dut se décider à quitter la Bohême avec perte. Pour cette fois, l'esprit de conquête fit naufrage. Cette grande armée, dit Frédéric, qui devait engloutir la Bohême et même inonder l'Autriche, eut le sort de l'Armada de Philippe II (1).

Mais les Allemands, du moins, pensaient-ils autrement que les Bohémiens? Le philosophe Jordan ne parvenait pas à s'expliquer comment il se faisait que les journaux n'étaient jamais favorables aux Prussiens. Le roi fut très-

(1) *OEuvres*, III, 75.

sensible au blâme qui lui arriva de ce côté. Sa sœur bien-aimée, la margrave de Baireuth, commit alors une négligence à son égard : ce fut de marier une dame de sa cour sans sa permission, et, ce qui est plus, à un Autrichien (1). La princesse avait pour cela la très-bonne raison qu'elle voulait faire cesser un commerce amoureux que son mari avait avec cette dame. Mais le Roi lui en témoigna son profond mécontentement. A cela vint s'ajouter le dépit que lui causa un journal d'Erlangen. « Je ne sais pas, dit le Roi, comment j'ai mérité la défaveur de ce journaliste ; mais je sais bien que dans mon pays je ne laisserais pas parler de cette façon de mes parents. Ce journaliste ose impudemment insulter des têtes couronnées. » Il revint sur cette affaire dans chaque lettre. La margrave céda tant et si bien qu'elle finit par faire incarcérer le malheureux rédacteur (2). Malgré cela, leurs rapports se refroidissent de jour en jour. Lorsque le roi lui reprochera plus tard cette double négligence, il se plaindra de ce qu'elle ait laissé échapper le folliculaire au lieu de le punir.

Il est vrai que la margrave en avait agi ainsi sous l'empire d'un mobile que nous allons expliquer. La margrave, non moins que la plupart des princes allemands de toute la nation, désapprouvait les guerres de conquête injustes et criminelles que Frédéric II avait entreprises contre la Maison d'Autriche. Le journaliste d'Erlangen n'avait fait qu'exprimer ce que pensait la margrave elle-même. « Vous êtes, lui écrit son frère irrité, d'une

(1) *OEuvres*, XXVII, I, p. 129.
(2) *Ibid.*, p. 142.

partialité manifeste pour tout ce qui est Autrichien. Vous avez fait mille bassesses à ma plus cruelle ennemie, la reine de Hongrie, au temps qu'elle conjurait ma perte. » Quant à cette dernière circonstance, n'est-ce pas le contraire qui est arrivé? « Nous venons de battre les Autrichiens, lui écrit-il en octobre 1745, ou, si vous le préférez, les impériaux. Il ne dépend que de vous de les appeler désormais ainsi. »

L'année 1744 avait fini si malheureusement que Frédéric II songea à la paix. Il rappela à Louis XV ses promesses. Il assura une fois de plus au roi de France, et à la postérité, qu'il n'avait entrepris la guerre de Bohême « que pour sauver l'Alsace. » Ce sont ses propres paroles. Mais la France ne bougea pas. Louis XV conçut un autre plan. Charles VII, ce pantin de deux rois, venait de mourir. Louis XV songea à placer sur le trône impérial un autre pantin qui serait Auguste, Électeur de Saxe et roi de Pologne. Ce plan sourit à Frédéric, parce qu'il était le meilleur moyen de brouiller irrémédiablement ce roi de Pologne et Marie-Thérèse, qui voulait la couronne impériale pour son mari. Si cette inimitié avait pu éclater, le jeu de Frédéric était gagné. Il n'avait qu'à faire sa paix avec Marie-Thérèse et puis obtenir de l'électeur de Saxe tout ce qu'il voulait. Il agréa donc les propositions de Louis XV. Mais ce ne fut de nouveau qu'avec l'intention décidée de ne pas tenir sa promesse.

D'ailleurs, il s'aperçut bientôt que les Français le seconderaient peu. Il projeta pour eux le plan d'une campagne sur le territoire allemand. C'était là la grande

divergence d'opinions entre les ministres français et lui. Ceux-là voulaient circonscrire la guerre contre l'Autriche dans la Flandre; lui, au contraire, désirait voir les Français inonder l'Allemagne et s'éparpiller sur différents points, afin de tenir en bride non-seulement l'électeur de Hanovre, mais aussi les cercles de l'Empire. Les termes du projet même révèlent indirectement l'indignation des Allemands contre la politique traîtresse du roi de Prusse. Ce n'est que par ce moyen, pensait ce dernier, que les Français seraient maîtres de l'élection de l'Empereur.

Mais les Français ne firent rien de bon, et la question pour Frédéric se réduisit à savoir non pas s'il pourrait conquérir la Bohême, mais seulement s'il pourrait conserver la Silésie. L'électeur de Saxe, qu'il avait tant de fois malmené, était du parti de la reine. Si la nation allemande avait pu abattre alors le remuant parvenu, rien n'était encore perdu pour elle. Les liens de l'Empire pouvaient se resserrer, de telle sorte que l'Orient et l'Occident trouveraient de nouveau l'Allemagne unie pour la défense commune. Le sort en décida autrement. L'habileté supérieure que Frédéric déploya dans la guerre lui assura encore une fois la Silésie.

Mais les autres tentatives échouèrent. Il ne cessa d'importuner les Français pour qu'ils voulussent bien aller camper avec toutes leurs forces réunies autour de Francfort, afin d'empêcher l'élection d'un Empereur ou de faire pencher les votes à leur guise. Louis XV promit tout, mais il ne tint rien. Quant aux princes de l'Empire, leur vieil attachement à la Maison d'Autriche se raviva plus fortement que jamais. Frédéric en fut stupéfait.

« Il est étrange, dit-il, que malgré l'orgueil et le despotisme avec lequel cette Maison a jusqu'ici gouverné l'Allemagne, il se puisse encore trouver de vils esclaves qui se soumettent volontairement à un pareil joug, et cependant la grande majorité en est encore là. » N'y avait-il pas d'autres raisons? Ce qui dut agir aussi puissamment sur les princes que leur attachement séculaire à la Maison d'Autriche, c'est l'instinct de la conservation qui les portait à se mettre à l'abri des atteintes de Frédéric II. Celui-ci n'avait respecté jusqu'alors ni les droits de l'Empire, ni la sainteté des traités. Il avait tout osé contre une puissante Maison. Qu'avaient-ils à attendre de lui, les faibles et les petits? Ce n'était que de la protection de l'Autriche qu'ils avaient à espérer leur maintien.

L'archiduc François fut élu Empereur.

Mais, en revanche, Frédéric l'emporta sur le champ de bataille. Il n'en resta pas moins philosophe. Aux félicitations de Duhan, son ancien précepteur, il répondit : « Mon cher Duhan, vous êtes philosophe et vous me félicitez du gain d'une bataille? Je ne vous reconnais pas là. J'ai cru que vous vous seriez contenté de soupirer sur les cruautés auxquelles mes ennemis eux-mêmes m'ont forcé. Quant à moi, je me réjouis d'avoir sauvé mon pays du plus cruel de tous les malheurs et d'avoir rétabli la réputation de mes troupes que mes ennemis voulaient ternir. D'ailleurs, je vous assure que je pense très-philosophiquement et que j'ai toujours devant les yeux le véritable bien-être et le bonheur de mes peuples. Des succès passagers ne doivent pas tromper l'orgueil de l'homme (1). »

(1) *OEuvres*, XIII, p. 287, 14 juin 1745.

Il est vrai que, malgré une nouvelle victoire, la situation de Frédéric ne laissait pas que d'être critique, et elle pouvait le devenir plus encore, si le roi de France s'avisait de faire la paix avec Marie-Thérèse et que, par là, les troupes de la reine fussent en état de marcher toutes ensemble contre lui. Ces réflexions le portèrent à faire la paix tout d'abord lui-même. Lui, qui avait exigé, comme base de l'alliance, qu'une des parties ne traiterait pas de la paix sans l'autre, s'empressait de prévenir la France. On ne peut faire la paix, disait-il, qu'aussi longtemps qu'on est heureux par les armes; si l'on a le dessous, on ne trouve plus l'ennemi disposé à la conciliation.

Ses démarches aboutirent. Marie-Thérèse accueillit les propositions. La paix de Dresde fut conclue sur les mêmes bases que celle de Breslau. La Silésie demeura au roi comme duché souverain. Frédéric reconnut François I[er] comme empereur d'Allemagne.

Louis XV fit entendre des plaintes amères, quoique revêtues de paroles aimables et courtoises où perçait cependant une nuance d'ironie qui n'échappa point à Frédéric II. Il se défendit tant bien que mal : « Comme l'Empereur est mort, disait-il, et que les troupes autrichiennes n'occupent plus l'Alsace, toute raison pour faire la guerre vient à tomber. » Il n'avait donc fait la guerre que dans ce but?

Il est nécessaire de jeter encore un coup d'œil sur la justification que l'adversaire de Machiavel présenta à la postérité, au sujet de sa propre conduite. Nous nous rappelons tout d'abord sa royale parole : « Le monde se

persuadera que la véritable politique des rois, fondée uniquement sur la justice, la prudence et la bonté, est préférable en tout sens au système décousu et plein d'horreurs que Machiavel a eu l'impudence de présenter au public (1). »

Ce n'est donc pas une règle arbitraire que nous employons pour juger Frédéric II, c'est celle qu'il s'est appliquée lui-même. Écoutons comment, trente ans après, il pensait à cet égard.

« La postérité verra peut-être avec surprise dans ces Mémoires, dit-il, des traités faits et rompus. Quoique ces exemples soient communs, cela ne justifierait point l'auteur de cet ouvrage, s'il n'avait d'autres raisons meilleures pour excuser sa conduite.

« L'intérêt de l'État doit servir de règle aux souverains. Les cas de rompre les alliances sont ceux : 1° où l'allié manque à remplir ses engagements; 2° où l'allié médite de vous tromper et où il ne vous reste de ressource que de le prévenir; 3° une force majeure qui vous opprime et vous force à rompre vos traités; 4° enfin, l'insuffisance des moyens pour continuer la guerre. Par je ne sais quelle fatalité, ces malheureuses richesses influent sur tout. Les princes sont les esclaves de leurs moyens; l'intérêt de l'État leur sert de loi, et cette loi est inviolable. Si le prince est dans l'obligation de sacrifier sa personne même au salut de ses sujets, à plus forte raison doit-il leur sacrifier des liaisons dont la continuation leur deviendrait préjudiciable. Les

(1) *Anti-Machiavel*, préface.

exemples de pareils traités rompus se rencontrent communément (1). »

Qu'on veuille bien le remarquer, Frédéric, tout en paraissant ne s'occuper que des traités en général, amène subrepticement les alliances formées dans un but de guerre et s'occupe plutôt de celles-là. Il n'examine pas la rupture d'un traité de paix. C'est justement cette question qui est importante pour les Allemands. Ils pouvaient lui reprocher la rupture du traité d'alliance qu'il avait conclu avec la France pour se soutenir mutuellement dans la guerre. Ils ne l'ont pas fait : ils ne lui ont reproché que la rupture de la paix.

« Qu'on me permette de m'expliquer exactement sur cette matière délicate que l'on n'a guère traitée dogmatiquement. Il me paraît clair et évident qu'un particulier doit être attaché scrupuleusement à sa parole, l'eût-il même donnée inconsidérément. Si on lui manque, il peut recourir à la protection des lois, et quoi qu'il en arrive, ce n'est qu'un individu qui souffre ; mais à quels tribunaux un souverain prendra-t-il recours, si un autre prince viole envers lui ses engagements (2) ! »

Mais Frédéric II n'était souverain que dans l'ancien duché de Prusse, et non dans l'Empire allemand. Ses droits lui imposaient des devoirs dont il se délia tout d'abord. Aucun prince de l'Empire n'avait attaqué les droits de Frédéric; lui, au contraire, porta atteinte aux droits de presque tous les princes.

« La parole d'un particulier n'entraîne que le malheur

(1) *Histoire de mon temps*, avant-propos.
(2) *Ibid.*

d'un seul homme, celle des souverains, des calamités générales pour des nations entières. Ceci se réduit à cette question : Vaut-il mieux que le peuple périsse, ou que le prince rompe son traité? Quel serait l'imbécile qui balancerait pour décider cette question? Vous voyez, par les cas que nous venons d'exposer, qu'avant de porter un jugement décisif sur les actions d'un prince, il faut commencer par examiner mûrement les circonstances où il s'est trouvé, la conduite de ses alliés, les ressources qu'il pouvait avoir ou qui lui manquaient pour remplir ses engagements. Car, comme nous l'avons déjà dit, le bon ou le mauvais état des finances sont comme le pouls des États, qui influent plus qu'on ne le croit ou qu'on ne le sait, dans les opérations politiques et militaires. Le public, qui ignore ces détails, ne juge que sur les apparences, et se trompe par conséquent dans ses décisions; la prudence empêche qu'on ne le désabuse, parce que ce serait le comble de la démence d'ébruiter soi-même par vaine gloire la partie faible de l'État : les ennemis, charmés d'une pareille découverte, ne manqueraient pas d'en profiter. La sagesse exige donc qu'on abandonne au public la liberté de ses jugements téméraires, et que, ne pouvant se justifier pendant sa vie, sans compromettre l'intérêt de l'État, on se contente de se légitimer aux yeux désintéressés de la postérité (1). »

Comme Machiavel, au lieu de ce flot de paroles, a dit d'une manière nette et précise : « Un prince ne doit jamais manquer de prétextes, pour violer sa parole ! »

(1) *Histoire de mon temps*, avant-propos.

Toutefois, il est bien possible et peut-être probable que Frédéric II, en écrivant cette apologie pour les Français, ait cru de bonne foi à sa propre honorabilité. Qui l'aurait détrompé? Il savait que Marie-Thérèse l'appelait un homme de grands talents, mais faux et déraisonnable (1). Mais c'était la parole d'une ennemie. Il est vrai que dans d'autres cas, il se berce de la même illusion. On l'a vanté de ce qu'il s'est appelé le premier serviteur de l'État. On peut dire encore quelque chose de plus. Il rendit hommage, en théorie, au principe de la souveraineté du peuple, dont on ne trouve pas de traces dans l'histoire. « Les peuples, dit-il, ont trouvé nécessaire, pour leur repos et leur conservation, d'avoir des juges pour régler leurs différends, des protecteurs pour les maintenir contre leurs ennemis dans la possession de leurs biens, des souverains pour réunir tous leurs différents intérêts en un seul intérêt commun ; ils ont d'abord choisi d'entre eux ceux qu'ils ont cru les plus sages, les plus équitables, les plus désintéressés, les plus humains, les plus vaillants, pour les gouverner... Ce que j'ai rapporté de l'origine des souverains, rend l'action des usurpateurs plus atroce qu'elle ne le serait en ne considérant simplement que leur violence; puisqu'ils contreviennent entièrement à l'intention des peuples, qui se sont donné des souverains pour qu'ils les protègent, et qui ne se sont soumis qu'à cette condition (2). »

Telle était la théorie du roi. Sa puissance à lui décou-

(1) *Histoire de mon temps.*
(2) *Anti-Machiavel*, chap. I.

lait donc aussi originairement d'une pareille délégation? Mais il s'est bien gardé de tirer jamais de sa théorie aucune conséquence pratique. C'est un trait de plus de cette manie de raisonner dans le vide, que l'on appelait alors philosophie, et qui consistait à énoncer à la légère des principes que l'on ne pouvait, ou tout au moins que l'on ne voulait point démontrer pratiquement. Car il n'y a peut-être jamais eu de roi qui ait régné d'une manière aussi personnelle, aussi arbitraire que Frédéric II, qui ait moins autorisé les conseils d'autrui. Depuis la première guerre qu'il entreprit, en dépit de toute cette masse qu'il appelait la « nation prussienne, » jusqu'à l'institution des ordres de cabinet, qui frappaient les intérêts les plus intimes des familles, tous ses actes portèrent le sceau d'une autocratie absolue. Cette autocratie lui était devenue d'autant plus douce qu'il avait commencé par en éprouver à ses dépens toute la rigueur, ou, pour parler plus exactement, qu'il se l'était attirée par sa faute.

CHAPITRE VIII.

—

Programme du gouvernement intérieur du roi. — But de ce gouvernement. — Son hostilité contre l'Autriche. — Forteresses. — Armée. — Était-ce une armée nationale? — Enrôlements dans le pays; à l'étranger. — État de l'armée. — Les officiers. — Opinions du roi sur diverses classes de la société. — La noblesse. — Sentiment de l'honneur. — Biens des chevaliers. — Mariage des officiers. — La défensive ou la conquête.

« Il y a, dit encore Frédéric II, deux espèces de princes dans le monde : ceux qui voient tout par leurs propres yeux et gouvernent leurs États par eux-mêmes ; et ceux qui se reposent sur la bonne foi de leurs ministres, et qui se laissent gouverner par ceux qui ont pris de l'ascendant sur leur esprit.

« Les souverains de la première espèce sont comme l'âme de leurs États ; le poids de leur gouvernement repose sur eux seuls, comme le monde sur le dos d'Atlas : ils règlent les affaires intérieures comme les étrangères ; ils remplissent à la fois les postes de premiers magistrats de la justice, de généraux des armées, de grands trésoriers. Ils ont, à l'exemple de Dieu, (qui se sert d'intelligences supérieures à l'homme pour opérer ses volontés), des esprits pénétrants et laborieux pour exécuter leurs desseins et pour remplir en détail ce qu'ils ont projeté en grand ; leurs ministres sont propre-

ment des instruments dans les mains d'un sage et habile maître.

« Les souverains du second ordre sont comme plongés, par un défaut de génie, ou par une indolence naturelle, dans une indifférence léthargique. Si l'État, près de tomber en défaillance par la faiblesse du souverain, doit être soutenu par la sagesse et la vivacité d'un ministre, le prince alors n'est qu'un fantôme, mais un fantôme nécessaire ; car il représente l'État : tout ce qui est à souhaiter, c'est qu'il fasse un choix heureux.

« Il n'est pas aussi facile qu'on le pense à un souverain de bien approfondir le caractère de ceux qu'il veut employer dans les affaires ; car les particuliers ont autant de facilité à se déguiser devant leurs maîtres, que les princes trouvent d'obstacles pour dissimuler leur intérieur aux yeux du public (1). »

Ces mots sont le programme du règne de Frédéric II. Sur le seuil de la vie, dans toute la vigueur de la force virile, doué de facultés intellectuelles peu communes, il sentait en lui-même le pouvoir de changer ces paroles en autant de réalités. Assez longtemps, il avait gémi sous le poids d'une dure servitude : désormais ce serait lui et lui seul qui dominerait. Les deux guerres qu'il entreprit en dépit des conseils, des désirs, des inclinations et de la volonté de ses sujets, uniquement pour satisfaire à ses intentions personnelles, avaient prouvé au monde que ces paroles n'avaient pas été écrites en vain. Il avait montré ce qu'il pouvait comme homme

(1) *OEuvres*, VIII. *Anti-Machiavel*, chap. XXII.

politique, et après la bataille de Molwitz, comme général. Il lui restait maintenant à gouverner ses États à l'intérieur, et cela uniquement d'après sa propre volonté.

Cependant ce n'était là que la forme extérieure. Il fallait encore à ses efforts un but réel, une fin spéciale.

« Les fourmis, disait-il, rassemblent en été, afin d'avoir de quoi manger en hiver. » L'hiver, dans la vie d'un gouvernement bien organisé, c'est la guerre. Il fallait donc prendre des dispositions pour celle-ci pendant l'été, c'est-à-dire pendant la paix. Restait une autre question : à qui faire la guerre?

Le premier pas que Frédéric fit dans cette voie, pas qu'il avait, il est vrai, pesé pendant de longs mois, décida irrévocablement de toute sa vie. Sa mauvaise conscience le mettait en garde contre l'Autriche et lui prédisait jour et nuit que tôt ou tard il aurait à se mesurer, avec cette puissance profondément froissée, dans un combat décisif.

La sécurité vis-à-vis de l'Autriche, — car c'est le mobile que nous voulons tout d'abord prêter à ses démarches pour lui demander ensuite, s'il a jamais pu concevoir d'autres projets, — la sécurité vis-à-vis de l'Autriche : c'était la pensée fondamentale de toutes ses actions, de tous ses travaux, de tous ses efforts, la pensée qui se reflète dans les événements les plus importants de sa vie, tant dans les alliances qu'il poursuivit avec les autres puissances, que dans ses moindres ordres de cabinet concernant l'armée et les finances, et, avant tout, dans ses épanchements littéraires. On voit souvent que l'antipathie de l'offensé contre l'offenseur est moins vive que la haine de ce dernier contre celui qu'il a outragé :

c'est ce qui arriva à Frédéric. Marie-Thérèse ne faisait point un secret de l'antipathie qu'elle éprouvait contre la personne du roi. Et pourquoi s'en serait-elle cachée? Mais cette antipathie lui suffisait. Par contre, la haine de Frédéric contre la Maison d'Autriche était le fondement de sa politique et tous les rouages de son gouvernement durent suivre cette seule impulsion.

Il a dit lui-même que la Russie était la puissance la plus dangereuse, surtout pour la Prusse. A l'ouest, son aïeul, le Grand-Électeur, avait dirigé toutes ses forces contre l'ennemi de l'Empire, qui faisait alors entendre des menaces incessantes. Désormais ce n'était plus cet ennemi-là que Frédéric craignait. Il fit raser les fortifications de la Gueldre (1). Niederwesel était défendu par une vaste citadelle; Frédéric la maintint; mais les remparts de la ville même durent tomber. Aucune défense ne fut élevée non plus contre l'est. Seulement, du côté du sud, Frédéric crut devoir protéger ses pays contre une puissance allemande, contre l'Autriche. Non loin de la frontière, là où l'Oder se jette dans la Silésie prussienne et commence à peine à devenir navigable, était situé Kosel. Frédéric en fit une place importante. Il trouva la ville de Neisse fortifiée, comme l'étaient autrefois toutes les villes allemandes, par le zèle et la force de ses citoyens, jusqu'à ce que la guerre de Trente ans les brisât. A l'endroit d'où il avait autrefois dirigé contre la ville une batterie meurtrière, il fit bâtir la forteresse

(1) MIRABEAU et MAUV., IV, 417. Le traducteur du quatrième volume est l'officier prussien de Blankenberg, qui insère généralement ses notices dans le texte même.

de Preussen. La ville de Glatz, avec ses deux châteaux, dominait tout le comté. Cela ne suffisait plus. Au sommet du Schäferberg que la rivière la Neisse sépare de la ville, Frédéric fit construire la forteresse proprement dite de Glatz. Il disposa de la même manière de la situation de Silberberg. Au moyen de cette forteresse, il se crut le maître de toutes les routes qui, de la Silésie, conduisent, à gauche, vers Glatz, et, à droite, vers Braùnaù. Plus loin, venaient Brieg et Schweidnitz, Breslau et Gross-Glogau.

Du côté de l'Autriche, on ne prit point de mesures de précaution de ce genre. La cour de Vienne semblait envisager l'affaire comme terminée. Ce n'est que plus tard que l'on bâtit Pletz et Theresienstad pour couvrir les entrées de la Bohême. Mais Frédéric consacra dès lors tous ses soins à l'armée. Son père, Frédéric-Guillaume, en avait fait autant, par goût pour les manœuvres des soldats. Frédéric II avait d'autres desseins. Son père avait porté le nombre des soldats à un chiffre tel que, toute proportion gardée, on n'en trouvait nulle part un semblable, au point que cette armée finit par absorber les six septièmes des revenus de l'État. On nous répondra que les dépenses que Frédéric-Guillaume faisait pour lui-même étaient modérées, qu'il n'était pas dissipateur, qu'il ne laissa point de dettes, mais, au contraire, un trésor bien rempli. Tout cela est irréfutable : seulement, une cave remplie d'or et d'argent avance-t-elle le bien-être, la civilisation et la moralité des sujets?

Le fils, qui avait des vues plus grandes que le père,

entra dans la même voie que ce dernier, tout en l'élargissant. Il maintint le système d'après lequel son père organisait l'armée. Il n'entre pas dans nos projets de poursuivre le roi de trop près. Mais nous pourrions en avoir l'air si nous voulions dépeindre, d'après notre manière de voir, les armées du roi Frédéric II. Voilà pourquoi nous préférons répéter ici les paroles d'un de ses partisans zélés, qui a vu et étudié, pendant de longues années, ce qu'il décrit :

« Sous Frédéric-Guillaume Ier, on envisageait comme le plus grand malheur qui pût arriver à un homme d'éducation et de sentiment, le fait de devoir embrasser l'état militaire prussien. Chacun cherchait, pour autant qu'il était en son pouvoir, de s'en préserver, lui et ses enfants. Il n'y avait que la niaiserie ou une ignorance complète des choses, la légèreté de la jeunesse, une vie dissipée, et, par suite, la dépravation morale, ou bien un crime quelconque, qui pussent décider n'importe qui à prendre du service volontairement. La gloire extérieure qui accompagnait l'état militaire et les quelques priviléges qui y étaient attachés, surtout la faculté de molester de mille manières les autres sujets, ne pouvaient dédommager que des gens légers, et seulement pour un temps, de la misère dans laquelle ils vivaient. En outre, la licence effrénée que l'on permettait aux soldats en dehors du temps de service, ainsi que tous les droits et avantages qu'on leur accordait au préjudice des bourgeois, augmentaient considérablement les désagréments que le pays avait à souffrir de l'armée. Frédéric II a, sous quelques points de vue, rendu l'état militaire plus digne

de l'homme et la charge qu'il imposait au pays plus supportable; mais, somme toute, les changements qu'il a introduits n'avaient point une importance réelle (1). »

Examinons d'abord les principes de Frédéric II en matière d'armées. Il combat Machiavel, qui appelle une armée nationale le soutien le plus sûr de tout État. « Cette maxime peut convenir, dit le roi, à tous les peuples assez riches d'habitants pour pouvoir fournir un nombre suffisant de soldats pour leur défense. Cependant, il y a des cas qui semblent demander exception à cette règle. Si des royaumes ou des empires ne produisent pas une aussi grande multitude d'hommes qu'il en faut pour les armées et qu'en consume la guerre, la nécessité oblige de recourir aux mercenaires comme à l'unique moyen de suppléer aux défauts de l'État. On trouve alors des expédients qui lèvent la plupart des difficultés, et, ce que Machiavel trouve de vicieux dans cette espèce de milieu, on mêle soigneusement les étrangers avec les nationaux, pour les empêcher de faire bande à part, et pour les façonner à la même discipline et à la même fidélité; on donne sa principale attention à ce que le nombre des étrangers n'excède point le nombre des nationaux... La plupart des troupes européennes sont composées de nationaux et de mercenaires; ceux qui cultivent les terres, ceux qui habitent les villes, moyennant une certaine taxe qu'ils payent pour l'entretien des troupes qui doivent les défendre, ne vont plus à la guerre. Les soldats ne sont composés que de la plus

(1) Dorn, IV, 297.

vile partie des peuples, de fainéants qui aiment mieux l'oisiveté que le travail, de débauchés qui cherchent dans les troupes la licence et l'impunité, de jeunes écervelés, indociles à leurs parents, qui s'enrôlent par légèreté : tous ceux-là ont aussi peu d'inclination et d'attachement pour leur maître que les étrangers. Que ces troupes sont différentes de ces Romains qui conquirent le monde! Ces désertions si fréquentes de nos jours dans toutes les armées, étaient quelque chose d'inconnu chez les Romains ; ces hommes qui combattaient pour leur famille, pour leurs pénates, pour la bourgeoisie romaine, et pour tout ce qu'ils avaient le plus cher dans cette vie, ne pensaient pas à trahir tant d'intérêts à la fois par une lâche désertion. » C'est ainsi que parle le roi.

« Ce qui fait la sûreté des grands princes de l'Europe, poursuit Frédéric, c'est que leurs troupes sont à peu près semblables, et qu'ils n'ont de ce côté là aucun avantage les uns sur les autres. Il n'y a que les troupes suédoises qui soient bourgeois, paysans, et soldats en même temps; mais aussi, lorsqu'ils sont en campagne, presque personne ne reste dans l'intérieur du pays pour labourer la terre. Ainsi leur puissance n'est aucunement formidable, puisqu'ils ne peuvent rien à la longue sans se ruiner eux-mêmes plus que leurs ennemis (1). »

Ajoutons ici la pensée qui coule presque imperceptiblement de la plume du roi, et qui se reflète dans chacune de ses paroles, sans qu'il veuille l'exprimer clai-

(1) *OEuvres*. VIII. *Anti-Machiavel*, chap. XII.

rement. On peut la rendre en peu de mots : Une armée nationale n'est propre qu'à défendre le pays et nullement à faire des conquêtes. Voilà la quintessence de son raisonnement.

Nous avons à donner une courte esquisse des armées du roi.

Frédéric-Guillaume prescrivit que deux tiers de ses armées seraient composés d'étrangers (1). Jamais on n'atteignit à cette proportion. Les habitants du pays formaient toujours la majorité. Il était permis aux régiments d'accepter les services de tous les jeunes gens qui étaient disposés à s'enrôler (2). Il est vrai que tous ces jeunes gens ne s'offraient pas volontairement Les capitaines des compagnies enrôlaient ceux qu'ils voulaient et quand cela leur convenait. Ils licenciaient les gens d'après leur bon plaisir, et celui qui n'avait pas été licencié ne pouvait pas se marier sans leur permission. Le soldat était le maître partout. L'Angleterre avait parfois pour la marine ses troupes d'enrôleurs, mais l'homme paisible, qui restait chez lui, était en sûreté. Dans les pays de Frédéric-Guillaume, il n'y avait de sûreté à aucune époque et dans aucun endroit. Tout le pays était à la merci des colonels et des capitaines. Jamais il ne fut question d'imposer les charges dans une égale mesure. Il arriva que tel village dut donner tous ses jeunes hommes, tandis que dans tel autre village on n'en prenait pas un seul. Ce défaut était trop évident, pour ne

(1) DOHM, IV, 281.
(2) MIRABEAU et MAUVILLON, IV, 69.

pas nécessiter une réforme, et c'est pour y remédier que Frédéric-Guillaume institua, en 1733, l'enrôlement par cantons, qui assignait à chaque régiment d'infanterie 5,000 feux et à chaque régiment de cavalerie 1,800 feux.

Cette institution fonctionna également sous le règne de Frédéric II ; mais le contenu du réglement ne fut jamais connu. Un grand nombre de sujets devaient être exempts de la conscription ; mais on pouvait expliquer de plusieurs manières la liberté qui leur était accordée, et la décision finale était du ressort de la partie intéressée, c'est-à-dire de l'armée. L'autorité civile n'agissait pas et n'était pas instruite de ce qui arrivait. Chaque régiment envoyait annuellement un officier avec quelques sous-officiers dans le canton qui lui était assigné, et ceux-ci étaient chargés de dresser des listes de tous les enfants nouveau-nés du sexe masculin. Aux parents, on imposait l'obligation de produire ces enfants au temps fixé et comme signe distinctif, on leur donnait une écharpe rouge. Ce n'est qu'avec crainte et en tremblant que ces parents voyaient leurs fils grandir et devenir des hommes forts et robustes. Ceux des sujets qui étaient réservés au service militaire, étaient soustraits à l'autorité civile dès qu'ils avaient prêté le serment de devenir soldats, ce qui avait lieu après la confirmation. A partir de ce moment, on leur donnait le nom « d'enrôlés » et, quelles que fussent les actions qu'ils commettaient, ils ne pouvaient être jugés que par le tribunal de leur régiment. Celui-ci se trouvait souvent à une grande distance, et par conséquent les paisibles

habitants de l'endroit étaient exposés à toutes sortes de vexations. Un « enrôlé » ne pouvait, sans la permission de son régiment, quitter l'endroit où il demeurait, il ne pouvait s'occuper d'aucun métier, le mariage lui était interdit ainsi que toute entrée en ménage. Par conséquent la partie vaillante de la population était tenue dans un état de véritable esclavage par les colonels et les capitaines du régiment. Le seul résultat utile du « règlement cantonnal » fut de mettre un terme aux différends que les régiments avaient entre eux. Mais ce réglement ne porta aucun remède à la situation des habitants, puisque, dans son canton, le régiment n'était soumis à aucun contrôle. On a vu des jeunes gens de toute condition et de toute fortune, des pères de famille, des hommes revêtus de charges ecclésiastiques ou civiles être arrachés de leurs demeures, secrètement et de nuit, par la force ou la ruse.

Plusieurs de ces « enrôlés » passaient de longues années au service; quelques-uns y restaient jusqu'à un âge fort avancé, d'autres aussi jusqu'à la mort que hâtaient le chagrin et la maladie. Beaucoup préféraient s'enfuir secrètement et abandonner tout ce qui leur était cher; ce qui leur était possible quand ils se trouvaient près des frontières.

On constata qu'en sept ans, c'est-à-dire de 1742 à 1749, 272 jeunes gens s'enfuirent du seul cercle de Neisse et passèrent en Autriche où ils prirent du service. Frédéric ordonna que l'on obligeât les parents à rappeler leurs enfants. Mais cette mesure ne semble pas avoir été fort efficace, car, quelques mois plus tard, il arriva qu'un

colonel demanda la permission d'arrêter un certain nombre de parents dont les fils s'étaient évadés (1). Le roi refusa. « On a fait déjà souvent, dit-il, de pareilles arrestations, mais sans effet. Par conséquent, je crois qu'il vaut mieux ne pas les répéter, puisque les résultats en sont très-mauvais. » La fuite était facile, surtout aux jeunes gens qui demeuraient dans le voisinage de la mer. Les villages de Derp et de Camp, dans le cercle de Treptow, embarquaient leurs jeunes gens de si bonne heure pour la Hollande, l'Angleterre, la Suède et le Danemark, que pendant de longues années ils ne fournirent pas un *seul* soldat (2).

Là, au contraire, où le colonel d'un régiment s'était emparé d'un jeune homme, celui-ci était perdu pour toujours, car le service était perpétuel, et l'on ne licenciait que celui que sa mauvaise santé ou des blessures empêchaient de se rendre utile. Frédéric avait appelé à Berlin le mathématicien Euler. Il vint accompagné de son neveu. Le savant professeur paraît avoir ignoré que la Prusse n'était pas le pays où l'on pût introduire impunément des hommes jeunes et forts. Un régiment s'empara du jeune homme et l'inscrivit comme soldat. Euler s'en plaignit immédiatement au roi. Frédéric répondit : « La taille de votre neveu accuse un tempérament flegmatique qui n'est pas propre à l'activité et à la souplesse du négociant. Voilà pourquoi je suis d'opinion que la nature l'a destiné au métier des armes et

(1) PREUSS, *Urkundenbuch*, I, 180.
(2) *Ibid.*

j'espère que vous ne l'envierez point au régiment (1). »

C'était là le point principal : nulle part il n'y avait contre le despotisme militaire ni sûreté, ni refuge. Les provinces de la Westphalie étaient, d'après les paroles et les promesses du roi, exemptes des obligations de l'enrôlement, parce qu'il jugeait que leurs habitants étaient inhabiles au service militaire. Par conséquent, il arriva quelquefois que l'autorité civile essaya de protéger les malheureux habitants contre le despotisme des généraux et des colonels. Mais ils s'en trouvèrent mal. Le général Wolfersdorf, qui restait à Hamm fit enlever un habitant du territoire de Clèves. La Chambre de Clèves hasarda de faire une réclamation auprès du roi. Elle reçut pour réponse qu'elle eût à se tenir dans le cercle de ses attributions, avec menace de destitution pour ceux de ses membres qui tenteraient encore de s'immiscer dans les affaires militaires (2).

On déploya encore plus de zèle pour s'emparer des étrangers (3). Une fois enrôlés, on leur accordait dix mois de congé et pendant ce temps leur solde était donnée aux capitaines qui devaient payer de cet argent le recrutement à l'étranger. Plus on avait d'étrangers, plus c'était avantageux. Pour y parvenir, on prenait le chemin le plus court. On arrêtait les voyageurs qui traversaient le pays, on faisait passer la frontière à d'autres, soit par ruse, soit par violence. Le général Wolfersdorf se distingua encore à ce point de vue. Il ne cessait de

(1) *OEuvres*, XX, p. 203.
(2) Preuss. *Urkundenbuch*, III, 282.
(3) Dohm. IV, 294.

prendre sur le territoire étranger, des habitants des pays de Cologne et de Munster. Il arriva un jour que l'électeur de Cologne traversa Hamm : Wolfersdorf se jeta sur sa suite et fit choix de quelques hommes pour ses troupes. Toutes les réclamations furent vaines. On a dit (1) qu'il était probable que cet acte ne fut jamais porté à la connaissance du roi, parce que, dans ce cas, il l'aurait blâmé et puni. Cette opinion ne peut être admise.

Il est plus que probable qu'un prince de l'Empire se sera tout d'abord, plutôt que de récriminer ailleurs, plaint d'un pareil traitement à son collègue, dont les serviteurs le lui avaient infligé, et peut-être à la Diète et à l'Empereur. En vérité, nous ne savons pas que Frédéric II, pas plus que son père, ait jamais blâmé ou puni les empiètements que ses officiers faisaient sur le sol étranger et les violences dont ils se rendaient coupables envers les habitants des pays circonvoisins. Il lui arriva quelquefois de les blâmer; mais alors c'était pour des motifs politiques. Une nuit, les troupes du général d'Anhalt firent irruption, en 1746, dans le village d'Arendorf, situé dans le pays de Köthen, et traînèrent hors de leurs maisons les fils du pasteur et le frère d'un hôtelier. Le roi blâma cette action parce que, dans les conjonctures où se trouvait alors le royaume, une conduite aussi vexatoire que violente ne pouvait que lui être défavorable, puisque par là, les maisons princières s'éloigneraient de lui en abandonnant ses intérêts et que, dans tous les cas, il se serait élevé des clameurs par trop préjudiciables à sa cause (2).

(1) Dohm, I, 313.
(2) Preuss, *Urkundenbuch*, III, 25.

Voilà donc les moyens que l'on employait dans le pays même et à l'étranger pour former l'armée prussienne : il est évident qu'elle ne pouvait se maintenir que par la surveillance la plus sévère et par des punitions barbares. Les soldats étaient partagés en trois classes : ceux en qui l'on avait pleine confiance, ceux à qui l'on se fiait à demi et ceux dont on n'était pas sûr; ces derniers étaient surveillés par les autres, et, afin de s'assurer d'eux pendant la nuit, on leur ôtait les vêtements de dessus leurs lits. Dans les villes, on ne leur permettait pas de s'approcher des portes (1). La position de la garde de Potsdam était surtout désagréable. Là régnait la plus sévère discipline et la plus grande monotonie dans le service. Plusieurs soldats ne passaient pas, pendant de longues années, les portes de Potsdam. Aucun d'entre eux n'avait la permission de se marier, ce qu'autrement Frédéric accordait volontiers et facilement à ses soldats. Des extravagances de tout genre en étaient la conséquence, et les suicides y étaient plus fréquents que partout ailleurs.

Un seul exemple suffit pour démontrer comment on s'y prenait pour les punitions (2). Un certain colonel Du Moulin écrit au roi, en l'année 1744 : « Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que je n'ai pu faire exécuter, jusqu'aujourd'hui, la sentence d'après laquelle le fusilier Marufski, qui est trop court de dix pouces et qui s'est coupé les deux index dans un accès de mélancolie, a été condamné à vingt-quatre coups de verge et

(1) Dohm, IV, 334.
(2) Preuss, IV, 334.

deux années de travaux de forteresse ; la raison en est qu'il n'est pas encore entièrement remis de ses blessures. Plusieurs personnes, et notamment des ecclésiastiques, intercèdent pour lui, car une très-grande mélancolie est seule la cause de l'action criminelle qu'il a commise. Dans le cas que Votre Majesté voudrait bien lui faire la grâce de lui remettre sa peine, son vieux père, âgé de quatre-vingts ans, s'est engagé à fournir à sa place un autre homme bien formé et de la même taille que son fils. J'ai l'honneur de supplier Votre Majesté de me faire parvenir ses ordres à cet égard.

« Je suis, avec le plus profond respect, de V. M.

« le fidèle et obéissant serviteur,

« Du Moulin.

« Gross-Glogau, 4 avril 1744. »

Le roi écrivit de sa propre main sur le revers de cette lettre :

« Quelle faiblesse, mon cher Du Moulin ! Il faut exécuter les lois ; car dans ces occasions les exemples sont nécessaires. Ne mollissez point, et tenez-vous en à la rigidité. « F. »

Était-ce là l'armée dont le roi disait : « Le monde ne repose pas sur les épaules d'Atlas avec plus de sûreté que la Prusse sur son armée ? »

En général, Frédéric ne se fiait pas beaucoup aux soldats, il mettait surtout sa confiance dans les officiers. Non-seulement l'état militaire était, selon lui, le premier et le plus important dans le royaume, mais il ne s'en tenait pas là. Nous avons à expliquer ses vues à cet

égard d'après l'appréciation d'un homme qui connaissait Frédéric personnellement et qui avait de lui la plus haute opinion (1).

Le roi entretenait à l'égard de la généralité des hommes et de leur moralité, une très-mauvaise opinion, qu'il manifestait souvent avec beaucoup de sincérité. Selon lui, il n'y a chez la plupart des hommes que de mauvaises passions, et surtout un grossier égoïsme, qui soient les principaux mobiles de leurs actions; et leur sagesse consiste à cacher leurs vices. Il croyait surtout que les hommes ont les vices et les faiblesses auxquelles leur position dans le monde les expose principalement. De cette façon, s'il apprenait la condition et l'état d'un homme quelconque, son jugement sur lui était aussitôt formé, sans qu'il voulût rassembler les moindres preuves pour corroborer ce jugement; et il arriva souvent, surtout quand il était occupé d'affaires importantes et que le temps lui manquait pour établir des enquêtes plus détaillées, de juger les hommes d'après la classe à laquelle ils appartenaient, et de les traiter d'après ce jugement. Ainsi, dans son estimation, tous les hommes de cour étaient des gens vains, occupés uniquement de choses insignifiantes; les savants étaient des pédants, les propriétaires opprimaient leurs sujets, les ecclésiastiques étaient des imbéciles ou des hypocrites, les jurisconsultes détournaient la loi à leur propre profit, les financiers étaient des égoïstes qui faisaient des projets de finances au détriment du bien général et uniquement à

(1) Dohm, IV, 435.

leur avantage ; les médecins étaient des charlatans ignorants, les marchands des usuriers et des trompeurs, etc. Un seul état était exempt de ces défauts aux yeux du roi : l'état militaire, ou pour mieux dire, les officiers. A leur égard, il tombait plutôt dans l'excès contraire. Il va sans dire qu'il n'était pas échappé à l'esprit observateur du roi, que l'état militaire n'est pas plus exempt de quelques défauts distinctifs que tout autre, d'autant plus que dans la position où il se trouve, le soldat a plus d'occasions qu'ailleurs pour développer ces défauts. Mais le roi n'était pas disposé à en accuser ceux qu'il ne connaissait pas ; il se formait plutôt de chaque homme qui s'enrôlait volontairement ou de chaque officier qui avait servi pendant quelques années, l'opinion la plus favorable, et sans les connaître, il attribuait à chacun d'eux les vertus qui sont les signes distinctifs d'un bon soldat et que l'état militaire peut faire valoir plus qu'aucun autre, à savoir : l'honneur, le courage et l'intrépidité.

La conduite de Frédéric II dans le procès du meunier Arnold met au jour, d'une manière on ne peut plus évidente, la véracité des paroles que nous avons citées et qui sont empruntées à un homme sincèrement attaché au roi. On sait comment tout le malheur de cette affaire provint de ce que le roi se laissa égarer par le rapport erroné d'un caporal. On sait aussi la conduite honorable que tint en cette circonstance le ministre Zedlitz (1).

(1) PREUSS, *Urkundenbuch*, III, 490.

Après que le roi en eut imposé par son arbitraire et sa violence aux juges que Frédéric-Guillaume II justifia plus tard d'une manière si honorable pour lui-même, le ministre Zedlitz se refusa à rédiger un jugement dans le sens du roi (1). Alors Frédéric lui parla en ces termes : « Ces écrivassiers n'y comprennent rien. Lorsque des soldats reçoivent l'ordre de faire une enquête sur telle ou telle affaire, ils pénètrent tout de suite jusqu'au fond des choses et l'instruisent à merveille. Vous pouvez être certain que je me fie plus à l'honneur d'un brave officier qu'à tous vos avocats. Si vous ne voulez pas vous conduire d'après mes ordres, je me pourvoirai de quelqu'un qui le fera. » Les officiers étaient les premiers, ou pour mieux dire, les seuls en qui Frédéric mettait sa confiance et que, pour cette raison, il comblait d'honneurs.

Un jour, le comte Schwerin, conseiller de légation, se plaignit de ce que, à un enterrement, un enseigne avait exigé le pas sur lui. L'affaire fut portée devant le roi. Celui-ci répondit : « Que la chose n'était nullement contre les règles, puisqu'il était de toute évidence que le rang d'un enseigne surpassait celui de tous les conseillers de légation (2). » Le comte Schwerin, aussitôt, se fit enseigne.

Les officiers se recrutaient exclusivement dans la noblesse. Il s'est présenté des cas où des plébéiens devenaient officiers ; mais ils sont rares et n'avaient lieu qu'en temps de guerre, lorsque la force des circonstances obligeait l'autorité d'abandonner son principe. Le grade

(1) Preuss, *Urkundenbuch*, III, 490.
(2) Mirabeau et Mauvillon, IV, 249.

le plus élevé auquel le bourgeois, qui de gré ou de force embrassait l'état militaire, pût aspirer, était celui de sous-officier. Toutefois, malgré sa position, il n'était pas soustrait à la discipline. On conçoit que dans les pays du roi de Prusse, il devait y avoir, entre les différentes classes de la société, une ligne de démarcation infranchissable. Il est vrai qu'une séparation a existé toujours et partout là où la noblesse, comme une véritable aristocratie, trouve la base de son indépendance dans de riches propriétés. Mais reste la question de savoir si, dans les États du roi de Prusse, où, à l'est, prédominait l'élément slave, l'aristocratie pouvait baser ses priviléges sur l'étendue de ses possessions. Dans tous les cas, en Poméranie, la noblesse était fort riche en descendants et en partie très-pauvre en biens. Brenkenhoff trouva dans un village, auquel appartenaient 150 journaux de terrain sablonneux, sans aucune prairie, douze familles nobles qui, ensemble, comptaient cinquante-neuf têtes (1). Le vacher et le garde de nuit étaient les seuls plébéiens de tout le village, et encore leurs femmes étaient nées nobles et puissantes damoiselles de... et de... Frédéric II lui-même a très-bien senti la différence qu'il y avait entre l'aristocratie de son pays et celle de l'Angleterre ou de l'Autriche (2). Dans ces pays aussi, il y avait des seigneurs et des gentilhommes, mais justement les fils des premières familles n'entraient point à l'armée (3).

Frédéric assignait à l'armée un autre domaine; il lui

(1) *Brenkenhoff's Leben*, p. 57.
(2) *OEuvres*, IX, p. 121.
(3) *Ibid.*, II, p. 120.

accordait le privilége de comprendre l'honneur. Il ne voulait que des officiers nobles, par la raison, disait-il, que le sentiment de l'honneur n'existe que chez la noblesse. On ne peut pas nier, poursuivait-il, que les talents et le mérite se rencontrent aussi quelquefois chez les gens sans naissance; mais les cas sont rares. S'il s'en trouve, on fera bien d'en profiter. En général, il ne reste d'autres ressources à la noblesse que de se distinguer par l'épée. Lorsqu'un gentilhomme perd son honneur, la maison même de son père ne lui offre plus de refuge, tandis qu'un plébéien peut commettre les bassesses les plus honteuses et embrasser ensuite, sans rougir, le métier de son père sans se croire plus longtemps déshonoré (1). En répétant ces paroles du roi, nous ne devons pas oublier l'esprit de servitude qui caractérisait cette époque en général. Seulement, il ne faut pas attacher à cet esprit de servitude plus d'importance et une plus grande signification qu'il n'en a en réalité. Mais, avant tout, il faut dire que les opinions du roi et les mesures que ces opinions provoquaient ne servaient pas à ennoblir l'esprit humain, et que, au fond, le roi n'y tendait pas.

Comme Frédéric appelait l'armée le ferme soutien de l'État prussien, il ne pouvait, au fond, désigner par ce titre que les officiers, c'est-à-dire la petite noblesse, au sein de laquelle il les recrutait. Il fit ce qu'il put pour élever et raffermir cette noblesse d'après ses vues. Elle était à tout jamais libre de tout impôt direct et se sentait

(1) *OEuvres*, VII, p. 95.

par là infiniment supérieure à la *misera contribuens plebs*. On s'est souvent étonné de ce que Frédéric n'ait rien fait pour améliorer la situation de la classe de gens la plus importante de toutes, celle des paysans. La raison en est assez évidente. Si l'on avait voulu améliorer la position du laboureur et le rendre indépendant, on aurait, sous plusieurs aspects, porté un coup sensible à la noblesse, c'est-à-dire à ses droits de propriété. Si jamais, ce qui n'est pas probable et ne peut être constaté, Frédéric a conçu la pensée de faire cesser le système de servage héréditaire, cette pensée dut échouer immédiatement contre les égards qu'il avait pour la noblesse.

La noblesse devait être maintenue sous tous les rapports. Par conséquent, le roi s'opposait à la vente des grandes propriétés qui lui appartenaient. Il exigeait que dans chaque cas spécial on s'en rapportât à lui et alors il interdisait la vente (1). Il ne refusait pas seulement aux officiers la libre disposition de leurs propriétés, mais encore celle de leurs personnes. Il leur défendait systématiquement le mariage avec les jeunes filles de la bourgeoisie et leur demandait s'ils désiraient que les bourgeois devinssent officiers (2). Il allait encore plus loin. Aux lieutenants, il ne permettait en aucune façon de se marier (3). Il préférait avant tout n'avoir que des officiers célibataires, et l'on a vu, en effet, des régiments de cavalerie dont aucun officier n'était marié.

Pourquoi cette aversion pour le mariage? Elle pour-

(1) PREUSS, *Urkundenbuch*, I, 114.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, I, 425. *Urkundenbuch*, III, 21.

rait s'expliquer en partie par le fait que si tel ou tel officier était licencié, après avoir fini ses années de service, ou bien pour des motifs de santé, aucun droit ou usage ne lui permettait d'élever des prétentions à une pension quelconque, mais que c'était seulement la faveur du roi qui lui accordait une minime somme d'argent pour son entretien. Mais ce décret ne frappait pas moins l'homme non marié que le père de famille. Une autre pensée se cachait encore sous ce système. L'expérience de tous les temps a démontré, que les époux et les pères de famille sont pour le moins aussi capables que les hommes non mariés, de défendre la patrie, le foyer, la famille. Mais ils ne sont pas aussi prompts à entrer en campagne quand il s'agit uniquement de faire des conquêtes, puisque le sentiment naturel de l'homme que des liens intimes unissent à l'humanité s'y oppose.

Les pères de famille ne valent rien comme conquérants.

Voilà où était la différence.

Pour entretenir cette armée, le plus ferme soutien de l'État aux yeux de Frédéric, il avait besoin d'hommes et d'argent. Après l'armée, les finances et la population occupaient surtout son esprit. C'est ici principalement qu'il faisait valoir son adage : les fourmis rassemblent en été pour avoir de quoi manger en hiver. Seulement, cette phrase devrait être mieux précisée ; le roi a oublié d'indiquer le lieu où les récoltes devaient se faire. Évidemment, ce n'aurait point dû être dans les caisses privées des sujets, mais bien dans le trésor du roi.

CHAPITRE IX.

—

Frédéric II et l'agriculture. — Enfants des soldats. — Population. — Colons. — Erreur du roi à ce sujet. — Erreur du roi, par suite des tableaux de Herzberg, sur l'économie nationale. — Conséquences. — Prédilection du roi pour les fabriques. — Exemple tiré des fabriques de sucre. — Privilége et monopole. — L'argent doit rester dans le pays, même dans le domaine des sciences et des arts. — Commerce maritime. — Défense d'exporter les céréales. — Pas de commerce en gros possible sous Frédéric II. — Canaux. — Transit entravé. — Déclarations du roi sur le commerce en gros.—Le roi à Emden.—Possibilité d'une flotte de guerre. — Opinion du roi à ce sujet.

La première et la plus importante source de la richesse humaine est l'agriculture. Pour peindre le soin que Frédéric mettait à la développer, ses partisans se le représentent volontiers debout sur une digue au milieu des marécages désséchés de l'Oder et se disant avec satisfaction, en contemplant les terrains dégagés des eaux : « J'ai conquis une province. » Nous ne voudrions rien enlever à cette gloire. C'était la seule conquête qui n'eût pas été souillée du sang, et suivie des malédictions et de la ruine d'une foule d'innocents. Seulement, on ne doit pas aller jusqu'à vouloir considérer cette acquisition et quelques autres du même genre comme les résultats des soins que Frédéric donnait à l'agriculture en faveur de

ses sujets. On a même dit que le roi n'aurait abandonné l'espoir de créer dans son pays une agriculture florissante que dans les derniers temps, lorsque déjà plusieurs tentatives avaient échoué (1). En conséquence de cette mauvaise réussite, il aurait favorisé les manufactures d'une manière spéciale et au détriment de l'agriculture; ses premières tendances ne l'auraient point porté vers l'industrie.

Mais ces allégations ne sont que des hypothèses. L'industrie manufacturière a été dès le principe le but auquel tendait le roi. En outre, ses projets financiers n'ont subi aucun changement réel depuis le commencement jusqu'à la fin de son règne, avec cette seule différence peut-être qu'après la guerre de Sept ans, ils se manifestèrent d'une manière plus évidente qu'auparavant.

Un progrès réel de l'agriculture, qui aurait pu profiter à la masse de la nation n'aurait été possible qu'en donnant à la classe des paysans une liberté plus grande et des droits plus étendus. Nous avons déjà vu qu'il ne voulait, ni ne pouvait, à cause de ses préférences pour la noblesse, faire cesser le servage héréditaire. Sur les domaines qui lui appartenaient en propre, il n'a rien fait non plus, pour l'agriculteur (2). La position de ce dernier restait en réalité la même, ou, pour mieux dire, elle devenait plus pénible que jamais, car au servage héréditaire vint se joindre le fardeau du système militaire, qui était infiniment plus lourd que pendant le règne de

(1) THAER, *Möglinsche Annalen der L. I*, vol. I.
(2) DOHM, IV, 405.

Frédéric-Guillaume, puisque le nouveau roi avait besoin de plus de soldats. Ces charges s'aggravèrent encore par l'obligation qu'on imposa aux paysans, non-seulement de laisser paître dans leurs prairies pendant quatre mois de l'année, les chevaux de la cavalerie, sans en être défrayés; mais encore de fournir les livraisons pour les magasins de l'armée d'après un taux déterminé, de faire le service des relais et d'autres corvées semblables (1). La position de l'agriculture dans cette partie de l'Allemagne qui était soumise à la maison de Hohenzollern, n'a probablement jamais été aussi triste, aussi misérable que pendant le règne de Frédéric II et elle ne le fut jamais au même degré depuis lors.

Les résultats le prouvèrent bientôt. Déjà, en 1747, le roi écrivait (2) que partout, dans la Poméranie prussienne, il y avait dans la campagne une grande disette de paysans et d'ouvriers laboureurs. Cela provenait de ce que, dans ce pays, les charges étaient infiniment plus lourdes que dans la Poméranie suédoise.

La faute principale tenait, selon le roi, à une mesure accessoire, que l'on avait introduite en vue des contributions, et il ordonna aux États de s'occuper de cette affaire sans délai, de concert avec la Chambre des domaines, afin de la conduire à bonne fin. Car le roi voulait, par tous les moyens imaginables, augmenter la population de ses États.

Les charges des habitants de la Poméranie en sont-elles

(1) PREUSS, I, 304.
(2) PREUSS, *Urkendenbuch*, I, 114, n. 305.

devenues plus légères? Nous voyons, d'après les ordres mêmes du roi, qu'il met des limites très-étroites au pouvoir des États et de la Chambre des domaines et le réduit au seul examen de la mesure qu'il appelle « accessoire. » Il serait étonnant que les paysans de la Poméranie eussent émigré uniquement à cause d'une charge accessoire. Cependant, la chose est possible, et il est possible encore qu'à cette époque la charge n'avait été imposée qu'aux habitants de la Poméranie, de sorte que ceux-ci se trouvaient dans une position plus pénible que les sujets des princes voisins.

Frédéric II exigeait deux choses du paysan : d'abord qu'il fût exact dans le payement des impôts, afin qu'en cas de guerre, la caisse du royaume fût bien remplie, et en second lieu, qu'il élevât autant de fils que possible pour fournir aux armées un second élément non moins indispensable que le premier. Voilà pourquoi on lui prêtait ironiquement cette maxime : qu'il faut s'occuper de la population.

Il est à remarquer que Frédéric II ne se servit jamais d'un moyen qui aurait pu lui devenir très-utile pour l'agrandissement de ses armées. Tout en interdisant le mariage à ses officiers, il l'accordait très-facilement à ses soldats. La solde qu'on leur donnait était très-minime. Elle ne suffisait à aucun sous-officier pour entretenir une femme, bien moins encore une famille. Par conséquent, là où il arrivait qu'un pareil couple ne trouvait pas d'autres moyens de subsistance ou lorsque ceux-ci venaient à manquer, lorsque les maladies ou un malheur quelconque les atteignaient, la faim et une misère pro-

fonde devenaient leur inévitable sort (1). Il y avait à Potsdam un orphelinat pour les enfants des soldats ; mais cette maison était la seule du royaume. Parmi les officiers, il y en avait qui s'efforçaient d'adoucir le sort de ces malheureuses créatures. C'est par là que se distingua surtout le général-major de Scholten de Treuenbrietzen. Frédéric lui en témoigna sa satisfaction ; seulement, il n'accorda jamais, ou tout au plus que rarement, à cette œuvre, due à la charitable initiative d'un particulier, un secours pécuniaire d'une importance réelle. Dans les villes où il y avait des établissements de bienfaisance, les orphelins des militaires tombaient à la charge de ces établissements. Les pauvres de la garnison d'Emden, où il n'y avait jamais qu'un bataillon incomplet, absorbaient d'année en année le tiers des subsides des pauvres de la ville (2). Comme sur bien d'autres détails, l'histoire a gardé le silence sur ce qu'il en advint des malheureux qui ne réussirent pas à trouver quelque refuge de ce genre. Les villes regardaient l'envoi d'une garnison dans leurs murs comme une calamité et demandaient à en être dispensées. C'est ce que firent Bielefeld en 1766 et Graudenz en 1774 (3).

La pensée qui dominait toutes les actions du roi avait, nous l'avons dit, pour objet d'agrandir la population par tous les moyens possibles. Plus il y avait d'hommes, plus on possédait de matériaux pour la guerre. Le Grand-Électeur s'était fait une réputation d'humanité en accueil-

(1) DOHM, IV, 395.

(2) WIARDA, *Ostfries. Geschichte* X, 277.

(3) PREUSS, *Urkundenbuch*, IV, 101, I, 27 et 59.

lant les réfugiés français après la révocation de l'édit de Nantes. Frédéric-Guillaume Ier s'était empressé d'imiter son grand-père en recevant les émigrés de Salzbourg. Frédéric II poursuivit une gloire semblable. Il voulut que des terrains incultes fussent défrichés par des colons. Au point de vue de la religion, Frédéric II voulut également surpasser ses ancêtres. Ceux-ci avaient accueilli des émigrés, à cause de la croyance qu'ils professaient eux-mêmes : Frédéric II publia ce mot tant vanté et si inconsidéré : « Ici chacun peut se sauver à sa façon. » Sous l'étendard de ce que l'on appelait la liberté de conscience, on invita des colons à s'établir dans les pays du roi de Prusse. On donnait aux étrangers des avantages sur les habitants du pays ; car en les appelant, on avait pour but d'accroître la population. C'est ainsi qu'on leur faisait cadeau de matériaux de construction, souvent de maisons entières, de bétail, de blé, d'instruments aratoires ; on leur avançait de l'argent, on les tenait quittes des impôts et du service militaire, pendant une longue série d'années. Ces appâts étaient considérables et attiraient un grand nombre d'étrangers (1).

Il n'y a pas à nier que parmi ces nouveaux colons, il n'y eût des gens honnêtes et actifs ; mais ce n'était pas la règle générale. On trouve parmi les nouveaux-venus des gens simples qui, en voyant tous les cadeaux qu'on leur faisait, demandèrent ingénûment et avec surprise où donc étaient les personnes qui laboureraient pour eux la

(1) Dohm, IV, 391. — Onno Klopp, *Geschichte von Ostfrieslant unter preüss. Regierüng*, p. 130.

terre qu'on leur donnait. Leur désappointement était grand en apprenant qu'ils devaient travailler eux-mêmes. Mais il va sans dire que ces personnes ne formaient que la minorité. La majorité était un ramassis de gens sans aveu, inaccoutumés au travail et à une demeure stable. Néanmoins, ces derniers colons parvenaient à pourvoir à leur entretien, aussi longtemps que duraient les avantages qu'on leur avait accordés et les années pendant lesquelles ils étaient libres d'impôts. Mais après cela, ils devenaient l'épouvante du pays d'alentour par les rapines et les vols qu'ils commettaient. La liberté de conscience qu'on leur avait promise devenait en réalité pour eux le droit de se soustraire à tous les devoirs de la religion et de la civilisation. Ils se sauvaient « à leur façon. » Les enfants, en grandissant, adoptaient l'existence misérable que menaient les parents. Ils naissaient, vivaient et mouraient vagabonds. Souvent, il y avait des colons qui émigraient plus d'une fois. Ils quittaient leurs chaumières, se rendaient dans une autre province du roi et recommençaient là leur carrière. Dohm se rappelle avoir vu des villages de colons où l'on trouvait, vingt ans après leur établissement, des maisons habitées par des familles entièrement étrangères aux quatre différentes familles qui les avaient déjà précédées (1). Même aujourd'hui, on peut reconnaître encore les traces de ces anciennes colonisations.

Le roi ignorait-il ce qui se passait? Lorsqu'à l'époque des revues de l'armée, il allait visiter ses nouvelles colonies, on arrangeait les choses de façon à ce que les

(1) Dohm, IV, 392.

colons se montrassent le long des grand'routes dans une toilette propre, quoique empruntée, ou bien occupés à labourer les champs (1). On donnait au roi des tableaux et des listes se rapportant aux colonies (2). Tous les colons y étaient désignés comme occupant une demeure fixe dans telle ou telle colonie, quoiqu'il arrivât souvent qu'ils venaient seulement de remplacer d'autres colons partis depuis longtemps. Tous les admirateurs du roi s'accordent à dire que la vérité ne lui fut jamais révélée. Le roi voulait des colonies, il les considérait comme un moyen excellent d'augmenter la population. Il s'était réservé à lui seul la décision dans toutes les affaires de l'État. Là où il ordonnait, il s'agissait d'obéir ; la contradiction était inutile et l'homme le plus prudent était celui qui suivait en toutes choses la voie désignée par le souverain.

Frédéric croyait, en effet, gouverner tout par lui seul. Comme il se sentait, dans les choses de l'esprit, supérieur à ceux qui l'entouraient ; comme, parmi ses contemporains, personne ne pouvait lutter avec lui d'ardeur pour le travail, il se croyait à même, à raison de sa haute position, de pénétrer, à travers les nuages des préjugés, jusqu'au fond de toutes choses, et d'observer, malgré la ruse et le mensonge, les allées et venues journalières du plus petit de ses sujets. Dans ce but, il se faisait donner des tableaux statistiques et des rapports, et chacun était persuadé que le roi les examinerait en détail. C'était là son intention, sans doute ; mais il s'agissait de savoir s'il

(1) Fischer, *Geschichte Friedrich II*, vol. II, p. 280.
(2) Dohm, *ibid.*

lui serait possible de l'exécuter. On connaissait ses opinions, sa manière de voir, auxquelles il tenait comme à des axiomes. Voilà comment il arrivait que les rapports lui disaient souvent ce qu'il désirait y trouver.

En écrivant cette proposition, nous éprouvons le besoin de fournir la preuve de ce que nous avançons. Cette preuve la voici.

Plus que tout autre, le ministre Herzberg avait le désir de se conformer aux vues du roi. Frédéric se servit de lui tant pour la rédaction des manifestes de guerre de 1756 que pour la conduite des affaires intérieures de l'État. Herzberg fournit les tableaux statistiques des gains et pertes que le travail des sujets procurait ou faisait subir à l'État (1). Il ne nous est pas possible d'examiner si ces tableaux pouvaient, par rapport à ce que l'on appelait la balance du commerce d'un État, être corrects, ne fut-ce qu'approximativement, dans un État où il était problématique, si, par suite des mesures du gouvernement, le produit du commerce honnête équivaudrait à celui du commerce de contrebande : mais, dans tous les cas, on croyait alors, ou tout au moins le roi Frédéric et ses autorités croyaient à la possibilité de dresser de pareils tableaux et à leur exactitude. Herzberg évalue tout le capital des produits naturels et industriels, ou la valeur totale du travail réalisé dans les États prussiens pendant l'année 1785, à quarante millions de thalers. Il rapporte les différentes sommes. Il [illegible]ppe tout d'abord des fabriques. Il donne po[illegible]

(1) Comparez Mirabeau et Mauvillon, II, 78, *über Her[illegible] nachricht von den letzten lebensjahren Friedrichs II.*

filatures de lin, de laine, de soie, de coton, le nombre des métiers et des fabricants, et rapporte également le nombre des fabricants dans toutes les branches d'industrie de ce genre. On voit qu'il y met de l'exactitude. Il évalue le produit des fabriques dans les États du roi à environ trente millions de thalers. Le ministre ajoute toutefois que cette estimation ne comprend que les principales fabriques. Il ne veut pas faire mention d'une foule d'autres fabriques qui rapportent plusieurs millions de thalers. Il n'évalue pas non plus les produits des mines qui s'élèvent aussi à plusieurs millions. Enfin, dans ce chiffre de trente millions, réalisés par l'industrie, il n'est aucunement question des céréales, du bois, du sel, du chanvre, et de tous les travaux dont on s'occupait alors en Poméranie et en Prusse pour la navigation, la construction des vaisseaux et autres articles semblables. Ainsi, quarante millions de thalers représentent la valeur totale du travail dans les États du roi de Prusse. Sur ce chiffre, trente millions proviennent du revenu des principales fabriques ; quelques millions, environ deux, des autres fabriques, et quelques autres millions, encore à peu près deux, des mines. Ce qui reste de la somme totale, c'est-à-dire six millions, est le résultat des produits de la terre, comme les blés, le bois et le chanvre, et à ceux-ci viennent se joindre encore le sel et la construction des vaisseaux. Soyons généreux. Sans lui adresser des questions indiscrètes, abandonnons au [illegible] org les produits de la terre, en fait de bo[illegible] vre, ainsi que le sel et la construction d[illegible] En faveur des comptes qu'il a établis,

1) Fischer, [illegible]

(2) Dohm, *ibid.*

acceptons que ces branches d'industrie n'ont absolument rien produit. Nous sommes disposés aussi à regarder les six millions qui restent, d'après le calcul du ministre, comme étant uniquement le revenu des grains, afin de réserver quelque chose pour cette branche de commerce. Herzberg dit plus loin que l'on vendait annuellement à l'étranger pour un million de blé et un million de bois. Si nous ne nous occupons pas davantage du bois, nous devons cependant, après l'assurance si formelle du ministre, compter un million pour les grains. De cette façon, il reste aux habitants de l'État prussien une valeur de cinq millions pour la consommation d'une année. C'est du moins ce que disent les tableaux que le ministre Herzberg mettait sous les yeux du roi.

Or, d'après les tableaux de la population que le même ministre fournissait à Frédéric, ses pays avaient, pendant les dernières années, cinq millions et demi d'habitants. Si nous passons l'éponge sur ce demi million, en faveur du ministre, nous trouvons que ces cinq millions d'habitants avaient à dépenser pour cinq millions de thalers en fait de blé, c'est-à-dire que chaque individu avait annuellement pour un thaler de pain, et chaque jour pour les quatre cinquièmes d'un liard. Le prix moyen du seigle pendant le XVIIIe siècle, était à peu près de 64 thalers pour le *laste* de 4,000 livres (1), par conséquent à peu près 63 livres de seigle pour un thaler. Partant, chaque habitant des États prussiens avait, par semaine, environ une livre de pain à consommer.

Voilà le résultat des tableaux statistiques du ministre

(1) Ce calcul se trouve dans ONNO KLOPP, *Geschichte von Ostfriesland*, p. 444.

Herzberg. On voit qu'ils ne peuvent prétendre d'aucune façon à la vraisemblance.

C'était ce genre de rapports, exécutés dans les détails les plus minutieux, que l'on présentait à Frédéric II. Il les étudiait et en acceptait les conclusions, parce qu'elles répondaient à ses désirs.

D'après ces tableaux, les fabriques étaient infiniment plus productives que l'agriculture. Le produit des fabriques se montait à 34 millions et celui de la culture des terres seulement à 6 millions : qui donc pouvait encore hésiter dans son choix? Les fabriques attiraient les gens et retenaient l'argent dans le pays. Elles attiraient même de l'argent étranger, car, lorsque les produits étaient bons, on les achetait à l'étranger. Et c'était là un revenu net, dont une partie devait toujours revenir au trésor de l'État pour servir à des guerres futures.

Cette illusion, dans laquelle les tableaux statistiques entretinrent le roi pendant toute sa vie, explique sa prédilection pour les fabriques. Toutefois, cette prédilection aurait pu se manifester sans nuire à personne; mais elle fut désastreuse par le fait que le roi employait sa toute puissance à créer des fabriques et à les conserver, lors même qu'elles apportaient en naissant le germe de leur mort et que, sans son secours, elles n'auraient pu prolonger leur existence.

Quelle singulière conduite! Avant de monter sur le trône, il avait développé dans l'*Anti-Machiavel* la thèse suivante : « Rien au monde ne peut rendre un État florissant et puissant, si tous ses habitants ne sont pas entièrement sûrs de leurs possessions et ne se savent pas pro-

tégés contre toute oppression ; s'ils ne jouissent pas de la liberté la plus illimitée dans toutes les actions qui n'entament pas le bien public et si chaque individu ne peut faire valoir ses droits d'après des règles établies pour tous. Il n'y a que les sujets qui jouissent des priviléges que confère une société bien organisée dont on puisse avec droit attendre un attachement véritable à celui qui les régit, l'amour de la patrie et la volonté de lui sacrifier jusqu'à la vie. Une droiture sévère et une fidélité inébranlable à la parole donnée sont, dans toutes les circonstances, la meilleure politique. »

On serait tenté de dire que ces paroles n'étaient que les épanchements d'un cœur de jeune homme. Mais l'homme mûr et le vieillard firent souvent réimprimer les mêmes phrases. Étaient-elles peut-être encore le programme de son règne, alors même que l'expérience avait démontré depuis longtemps ce qu'elles valaient ?

Soit, répond-on ; mais quel rapport y a-t-il entre ces phrases et le système des fabriques du roi? Nous allons le faire voir au moyen d'un exemple (1).

L'Allemagne, par suite de sa situation politique, ne jouait, depuis un siècle et demi, qu'un rôle secondaire dans le commerce du monde. Les négociants de Hambourg achetaient le sucre brut dans les États qui possédaient des colonies, puis ils le raffinaient. Le sucre se vendait alors à bon marché en Allemagne, et, malgré cela, il rapportait de gros bénéfices aux négociants de Hambourg. Partant de là, le banquier Splittberger, de Berlin,

(1) MIRABEAU et MAUVILLON, II, 30.

résolut d'établir, dans cette ville, une fabrique semblable. Mais il ne voulait point concourir à forces égales : il était plus sûr d'atteindre son but par une autre voie. Son premier pas fut de demander au roi un privilége exclusif. Dans ces sortes de cas, on posait toujours en principe que l'argent devait rester dans le pays. Si le pays pouvait retirer le profit des salaires, pourquoi l'enverrait-on à l'étranger? Cette thèse produisait toujours son effet sur le roi, mais jamais de façon à ce qu'il laissât au fabricant une parfaite liberté d'agir : il se contentait de lui accorder le monopole pour les États prussiens. La conséquence de cette mesure fut que le sucre enchérit de dix pour cent dans les pays prussiens sur celui qui se vendait dans les autres parties de l'Allemagne, et qu'on défendit à tout capitaliste, hormis le banquier Splittberger, de commencer une entreprise semblable. Le premier négociant venu obtenait le droit de lever un impôt indirect sur les consommations des sujets du roi, sans qu'il lui en coûtât beaucoup de peine. Le trésor du roi en retirait son profit ; mais ici l'on procédait habilement. Les charges que l'on imposait aux concessionnaires des priviléges restaient généralement secrètes. Les cas exceptionnels, qui furent portés à la connaissance du public, prouvent qu'elles s'élevaient à une somme étonnante.

L'exemple que nous venons de rapporter caractérise tous les autres. Celui qui savait s'y prendre de la bonne manière, pour démontrer au roi qu'en exploitant telle ou telle branche d'industrie il garderait l'argent dans le pays, obtenait un privilège ou un monopole. L'importa-

tion de tout article que le pays pouvait produire lui-même était défendue. On interdisait également l'exportation de toute matière brute que l'on pouvait travailler dans le pays. Le roi ne semble jamais avoir réfléchi à la circonstance que ces monopoles détruisaient souvent des établissements qui existaient déjà. Sa volonté décidait de tout. Il ne permettait l'exception à la règle que dans des cas spéciaux. C'est ainsi qu'il autorisa le grand-chancelier et ministre Cocceji à faire venir annuellement quatre tonneaux de bière de Zerbst à Berlin, parce que Cocceji croyait en avoir besoin pour sa santé (1). Mais Cocceji était un homme d'État de mérite. Une pareille chance n'arrivait pas à tout le monde : l'argent devait rester dans le pays.

Le même principe fut appliqué aux sciences et aux arts. Les universités d'Allemagne avaient toujours été regardées comme le bien commun de toute la patrie et leur accès était libre à tous. Frédéric ne pensait point ainsi. Les étudiants ne devaient pas porter l'argent hors du pays. Celui qui visitait, ne fût-ce que pendant trois mois, une université non soumise au roi de Prusse, ne pouvait pas prétendre à entrer à son service. Sans défendre tout à fait aux particuliers de franchir les frontières de la Prusse, le roi exigeait cependant que pour les voyages, on lui demandât une permission spéciale. Il l'accordait volontiers quand il s'agissait de recueillir des héritages (2), mais la refusait pour les voyages aux bains et de plaisir (3). Il prescrivait en outre la somme

(1) PREUSS, *Urkundenbuch*, I, 226.
(2) *Ibid.*, p. 98.
(3) *Ibid.*, p. 305.

d'argent qu'on pouvait emporter en voyage : Au négociant, il accordait 250 thalers, au gentilhomme ou à l'officier 400 thalers. Pour le reste, l'exportation de l'or et de l'argent était défendue (1). Cela nous conduit au commerce proprement dit.

Dans les premiers temps de son règne, Frédéric avait loué par des paroles éloquentes, les bienfaits du commerce. A cette époque, il disait avec orgueil qu'au temps de son père le commerce prussien n'était pas né (2). « Le gouvernement l'étouffa, disait-il, en suivant des principes qui s'opposaient directement à ses progrès. » Frédéric voulait donc inaugurer une nouvelle époque. Il nous reste à voir comment il y réussit. Considérons d'abord le commerce maritime. Puisque Frédéric était d'opinion que dans les États de son père on ne pouvait se former des notions exactes sur ce commerce, il aurait été, ce nous semble, tout naturel pour lui, de les acquérir en étudiant les villes d'Allemagne où il florissait.

Les villes hanséatiques étaient, quant à leurs rapports politiques avec l'étranger, dans une situation misérable. Toutes les puissances maritimes de l'Europe les maltraitaient en temps de paix comme en temps de guerre. Elles ne pouvaient compter sur aucun pouvoir qui, si on leur faisait violence, obtiendrait pour elles la satisfaction de leurs plus légitimes prétentions. Malgré cela, elles se soutenaient et se relevaient de nouveau pendant la paix pour gagner de nouvelles richesses à la place de

(1) Mirabeau et Mauvillon, II, p. 199.
(2) *OEuvres*, I, p. 236.

celles qu'elles avaient perdues. Elles le pouvaient, car la base de leurs transactions était la liberté absolue du commerce, affranchi de toute protection.

Mais une telle étude ne pouvait être du goût de Frédéric. Il était l'âme de son État. Lui seul pensait pour tous. Les ministres n'étaient que les instruments dociles de sa volonté. Il donnait des ordres et on les exécutait. Il voulait commander au commerce, comme il commandait à ses régiments. La branche du commerce la plus importante est celle qui a trait aux premières nécessités de la vie. L'expérience a démontré de tout temps que la liberté absolue du commerce des céréales est le seul moyen de se garantir, d'après les circonstances, et d'un enchérissement et d'une disette. C'est pour ce motif que l'empereur Ferdinand II avait, pendant la guerre de Trente ans, affranchi la ville de Hambourg de tout péage sur l'Elbe. Frédéric II comprenait les choses autrement, et son exemple fut, à son époque, imité par plusieurs princes. Son gouvernement commença par défendre l'exportation des céréales. Nous voyons, par les plaintes que son beau-frère, le duc Charles de Brunswick, lui adressa à ce sujet, qu'une pareille manière d'agir créait encore un profond étonnement (1). Frédéric répondit qu'il était de son devoir de soigner d'abord pour ses troupes et pour son peuple.

L'expérience a démontré aussi que lorsqu'on défend l'exportation, l'importation s'arrête et les prix augmentent. Ces désavantages qui détruisent aussitôt tous les

(1) *OEuvres*, XXVII, p. 41.

profits que l'on pourrait retirer de la prohibition sont inévitables. Mais ce résultat défavorable n'était pas le seul ni le moins important de la mesure que Frédéric avait prise. La défense d'exportation n'avait pas seulement lieu, sous son règne, dans les cas de nécessité urgente, cas dans lesquels des princes et des souverains les mieux intentionnés l'ont envisagée comme une planche de salut : c'était chez lui une faiblesse habituelle. De cette manière, on a été fondé à supposer qu'il avait défendu l'exportation d'une manière absolue. Mais il n'alla pas aussi loin. Quand le prix des céréales dépassait, à Berlin, un certain taux, la défense d'exportation arrêtait avec la promptitude de la foudre les paisibles transactions des habitants (1). Elle s'étendait indistinctement sur les plaines sablonneuses de la Marche électorale comme sur les terrains marécageux de la Frise orientale. C'était en vain que les représentants de cette dernière province faisaient entendre au roi que le pays avait en abondance de gros fruits, mais que, même dans les années les plus prospères, on n'y pouvait cultiver une quantité de blé suffisante aux besoins des habitants, de sorte qu'un trafic d'échange devenait évidemment nécessaire : le roi ne les écoutait pas. D'après son système, ces paroles n'étaient dictées que par l'égoïsme. Ce penchant du roi à défendre l'exportation, d'après son bon vouloir et malgré l'insuffisanse de ses lumières, entravait partout le commerce. Comme les négociants n'étaient jamais sûrs que le roi ou un de ses agents ne viendrait pas,

(1) Dohm. IV, 400.

par une prohibition inattendue et soudaine, arrêter l'essor du commerce, ils ne pouvaient avoir confiance dans l'état de choses existant. Non-seulement aucun marchand n'osait, dans les pays du roi, risquer une entreprise dont les chances pouvaient être détruites par une puissance inexorable, mais aucun étranger n'osait confier ses biens au jeu aveugle d'un pareil hasard. Le crédit était étouffé dans son germe, et de véritable commerce il ne pouvait pas en être question sous Frédéric II (1).

Nous ne parlons ici que de l'époque qui précéda la guerre de Sept ans. Plus tard, nous aurons à examiner l'état de choses qui suivit la guerre.

Pour faciliter le commerce, Frédéric fit creuser des canaux dans l'intérieur de ses pays : tels étaient le canal de Plauen, entre l'Elbe et le Havel, le canal de Finow, entre le Havel et l'Oder, et le canal de Bromberg, entre Brahe et Netze. Nous disons « pour faciliter le commerce, » car nous croyons que ce fut là son but. Reste la question de savoir si les résultats répondirent à cette intention. Le roi ne conserva pas seulement les anciens péages, il en établit aussi de nouveaux ; par exemple, il établit, en 1746, le péage à Schwedt ; en 1747, le péage sur le canal de Finow ; en 1748, le péage à Oderberg (2). Ces péages avaient pour but d'apporter à la caisse de l'État tout l'argent possible ; « les fourmis rassemblent en été ce qu'elles consomment en hiver. »

Dans la Marche électorale seulement, le gouvernement

(1) MIRABEAU et MAUVILLON, II, p. 397.
(2) *Ibid.*, 270.

avait affermé soixante-huit péages et huit écluses, auxquels vinrent encore s'ajouter six écluses et vingt-neuf péages non affermés (1). Le revenu total ne montait cependant qu'à 132,000 thalers. Comment en pouvait-il être autrement? Frédéric avait tellement élevé les droits de transit et son manque absolu de confiance dans la probité des hommes rendait la visite si accablante pour ceux qui la subissaient, qu'il détruisit complétement le commerce de pays à pays, commerce qui avait été très-florissant jusqu'à son avènement (2).

L'honorable apologiste de Frédéric, que nous avons déjà cité et qui connaissait le roi personnellement, tire de ce fait des conséquences remarquables (3). « Les États prussiens, dit Dohm, étaient capables de devenir le centre d'un commerce florissant qui aurait enrichi les habitants. Mais Frédéric rendit à dessein ce commerce impossible. Les droits élevés que les marchandises étrangères avaient à payer en entrant dans le pays ou en y passant, plus encore les vexations multipliées et les retards auxquels on était exposé par la visite des préposés de la douane, éloignaient les voituriers et les bateliers des frontières de la Prusse. On prenait toutes sortes de routes pour éviter le territoire prussien. On préférait s'engager dans un chemin plus long et plus coûteux, pourvu que l'on ne touchât point à la frontière de Prusse. »

L'explication est au moins singulière. Pourquoi donc le

(1) Mirabeau et Mauvillon, III, 240.
(2) *Ibid.*, I, p. 149.
(3) Dohm, IV, 422.

roi devait-il à dessein rendre le commerce impossible? C'est expliquer une conduite énigmatique par un autre énigme qui, probablement, n'est pas explicable du tout. Dohm ne cite aucune parole, aucune phrase du roi qui dénote une antipathie systématique contre le commerce. Par contre, nous avons mainte et mainte parole qui prouve avec quelle satisfaction Frédéric aurait vu un commerce florissant, si son système financier, son principe de faire la récolte pour la guerre, n'avaient enlevé au commerce les moyens les plus propres à le faire fleurir.

« Le commerce est la source réelle et véritable, dit le roi (1), à laquelle un pays et ses habitants peuvent puiser le bien-être, la richesse, l'abondance. Notre but est d'améliorer constamment ce commerce, de le rendre et de le maintenir florissant et d'écarter de son chemin tout ce qui peut lui être nuisible ou défavorable. »

Frédéric II adressait ces paroles en 1751, à la ville d'Emden. Cette ville avait salué le roi avec joie. Elle avait espéré voir revivre en lui les projets de son aïeul, le Grand-Électeur. En vue de cette espérance, elle s'était montrée tout disposée à accueillir la proposition du roi, de lui faire hommage après la mort de son prince et de lui ouvrir ainsi le chemin qui devait aboutir à la prise de possession de toute la province.

Nous avons déjà raconté comment la chose réussit. La ville exigea en retour la liberté du commerce et la protection sur mer. C'est ainsi qu'elle répondit aux traditions du Grand-Électeur.

(1) *Patentes de port franc pour la ville d'Emden*, 1751.

Frédéric visita la ville dans l'été de l'année 1751. Il la traitait, déjà alors, sur le même pied que toutes les autres villes de ses États. Il avait établi à Emdem un péage fort onéreux, dont le tarif n'aurait pû être rédigé autrement par les concurrents naturels de la ville d'Emden, les Brémois et les Hollandais. Elle n'avait encore obtenu aucune sorte de protection sur mer. Mais les négociants espéraient que sa présence leur procurerait non seulement cette protection, mais encore la participation au grand commerce des deux Indes et de la Chine.

Frédéric vint. Au milieu des jubilations des marins, il monte sur un yacht richement orné, qui devait le conduire dans la rade, jusqu'au promontoire de Knock qui s'avance *dans l'Ems, dans la direction du Sud*. C'est l'endroit que la nature a destiné plus qu'aucun autre du littoral allemand de la mer du Nord pour être le port de guerre d'un puissant État. C'est là ce que les comtes de ce pays avaient autrefois voulu et désiré. Mais l'empereur Rodolphe II n'avait répondu à leurs propositions et à leurs plans que par des paroles de remercîment et d'approbation pour leurs patriotiques intentions. Depuis lors, la possibilité de réaliser la véritable destination du promontoire de Knock n'avait été entrevue qu'une seule fois. Mais le Grand-Électeur ne forma le projet d'acquérir de l'importance sur mer que pendant les dernières années de sa vie. Il ne vit pas le promontoire et d'ailleurs il ne l'avait pas en sa puissance. Ses successeurs laissèrent pourrir dans le port l'œuvre chérie du grand homme, pendant les dernières années de sa vie, c'est-à-dire sa flotte de guerre. Celui-là ne dépensait l'argent

qu'en cérémonies et en fêtes ; celui-ci l'employait pour ses *enfants bleus* de Postdam.

Frédéric II, le premier de tous, aborda ce promontoire dont il ne possédait point le pareil dans ses États. Pour la première fois, ce promontoire portait un roi puissant et les vagues du fleuve immense qui est là semblable à une mer, se brisaient aux pieds du monarque. Lui-même pouvait voir de ses propres yeux et l'entendre de la bouche des marins, que la profondeur du fleuve permet à cet endroit aux plus lourds vaisseaux de ligne d'aborder en sûreté à la place où il se trouvait. Il pouvait observer encore que le promontoire offrait par lui-même et sans le secours des hommes, un abri contre l'ouragan et surtout contre la tempête du nord-ouest que le marin redoute le plus sur ces côtes. Si le roi ne concevait pas là le projet d'acquérir pour lui-même de l'importance sur mer, et, d'autre part, d'accorder au commerce maritime de ses sujets une protection plus efficace que celle d'une onéreuse intervention, il devenait à tout jamais impossible de voir réaliser cette grande espérance.

Il en fut ainsi. L'esprit de son aïeul n'animait pas Frédéric II. Le but auquel tendait celui-ci était bien différent de celui de son grand-père. Frédéric-Guillaume avait tâché de s'agrandir, tout en s'attachant étroitement à l'Empire et à l'Empereur. Il s'était efforcé d'ouvrir à ses sujets, qu'il jugeait tout aussi actifs et tout aussi intelligents que leurs voisins du nord et de l'ouest, une nouvelle voie d'industrie. Il aspirait encore à gagner la reconnaissance de toute l'Allemagne du nord et par là même de l'Allemagne du sud, qui doit à l'autre sa part

dans le commerce du monde, en leur prêtant son secours contre la violence et l'arrogance étrangères. Voilà ce que faisait l'aïeul. Mais le petit-fils avait d'autres vues. Son premier pas dans la vie politique avait décidé irrévocablement de ses tendances. Il ne connaissait plus qu'un seul but. Caractérisons-le d'un mot pour ne pas insister davantage : la possession de la Silésie. Voilà ce qui occupait toutes les pensées du roi, et dans ce but il se tenait toujours prêt à faire la guerre. En vérité, Frédéric II voulait le commerce et la navigation. Mais ce désir avait ses limites, et des limites très-marquées. Il voulait le commerce et la navigation aussi longtemps qu'ils servaient à grossir son trésor pour la guerre. Mais il se refusait à faire toute dépense qu'on lui demandait en leur faveur.

C'est dans ce sens qu'il agit. Il fit d'Emden un port franc. La chose était facile, car elle ne lui coûtait que le papier, sa signature et son sceau. Mais on lui fit observer que le port s'engorgeait peu à peu. C'était là une considération qu'il abandonna aux intéressés. Ils lui demandèrent d'ériger des Compagnies pour les Indes occidentales et orientales. Le roi sanctionna ce projet sous la condition qu'il prélèverait trois pour cent sur le produit net. Il donna aux négociants son octroi et son drapeau. Mais quels avantages pouvaient donner un octroi et un drapeau, quand des canons n'étaient pas là pour les appuyer? On pouvait prédire avec certitude que ces Compagnies s'évanouiraient au premier bruit de guerre. C'est ce qui arriva!

Quelques années plus tard, le roi fit entendre, par les

paroles suivantes, ce qu'il pensait d'une flotte de guerre. « Il y a des États qui, par suite de leur position et de la manière dont ils sont constitués, doivent être des puissances maritimes. Tels sont l'Angleterre, la Hollande, la France, l'Espagne et le Danemark. Ces pays sont entourés de la mer, et les colonies éloignées qu'ils possèdent les obligent à avoir des vaisseaux, afin d'entretenir les rapports de commerce qui existent entre la mère-patrie et les membres qui en sont séparés. Il y a d'autres puissances, comme l'Autriche, la Pologne, la Prusse et la Russie même, dont quelques-uns peuvent se passer d'une flotte et dont les autres commettraient une faute impardonnable, s'ils divisaient leur puissance et envoyaient en mer des troupes dont ils ont grand besoin sur terre. »

Le roi semble vouloir démontrer, par ces paroles, qu'une flotte de guerre consume des forces sans rapporter des avantages. L'histoire prouve le contraire. Le mot significatif du chancelier Bacon : celui qui règne sur la mer, gouverne la terre, devint, depuis la reine Élisabeth, le principe fondamental de la nation et des divers gouvernements qui se succédèrent en Angleterre. Ce n'est pas le commerce qui a créé les flottes de guerre depuis Élisabeth et Guillaume d'Orange. Les flottes de guerre de la Hollande et de l'Angleterre étaient, vers la fin du XVIe siècle, plus grandes et plus puissantes que les flottes marchandes n'étaient nombreuses. Ce ne fut qu'à l'ombre protectrice des vaisseaux de guerre que grandirent les flottes marchandes hollandaises et anglaises, qu'elles étouffèrent la Hanse allemande et que désormais

elles rendirent impossible toute concurrence qui n'était pas accompagnée du bruit des canons. Les colonies qui, d'après l'opinion du roi, rendaient nécessaire une flotte de guerre pour les nations qui les possédaient, ne leur étaient pas tombées en partage comme un pur don du ciel; car ce n'était qu'au moyen d'une flotte de guerre qu'elles avaient pu les acquérir et les conserver. Les négociants hollandais et anglais s'enrichirent sous la protection des flottes de guerre, et leur richesse se répandit dans le pays par mille canaux. Les négociants allemands étaient forcés de vendre en détail ce que leur livraient les Hollandais et les Anglais, et par conséquent ils étaient comparativement pauvres. Nous voulons parler des négociants des villes hanséatiques. Or, les négociants, dans les pays du roi de Prusse, étaient placés vis-à-vis des hanséates dans la même position que ces derniers l'étaient eux-mêmes vis-à-vis des négociants anglais et hollandais.

Soit, dira-t-on; mais si les Anglais et les Hollandais étaient riches et les Prussiens pauvres sous le rapport du commerce, le gouvernement anglais et la République des Provinces-Unies étaient grevés d'une lourde dette. Par contre, Frédéric n'avait point de dettes, mais un trésor bien rempli, prêt à être dépensé en cas de besoin. — Cela est incontestable, et nous verrons plus loin comment Frédéric s'y prit pour que l'occasion de dépenser ne se fît pas attendre.

CHAPITRE X.

—

Rapports du roi avec la reine; avec ses frères. — Son entourage à Sans-Souci. — Son penchant pour les théâtres et les chiens. — Son activité infatigable. — Genre de son administration multiple. — Diligence des procédures. — Efforts pour se détacher de l'Empire. — Prière pour l'Empereur.— Rupture successive de ses sujets d'avec l'Empire. — Activité littéraire du roi, comme poëte, comme historien. — De la religion et de l'Église.

Le roi habite, au sommet d'une colline, qui s'élève près de Potsdam en forme de terrasse, un château à un seul étage et d'apparence médiocre, auquel on a donné le nom de Sans-Souci. Nous sommes encore au temps où il se décerne le titre de philosophe. Plus tard, nous verrons le nom de solitaire alterner avec celui de philosophe, jusqu'à ce qu'il finisse par l'emporter complétement sur ce dernier. Déjà, depuis longtemps, le roi s'était affranchi de tous les liens du sang et de la parenté.

Après la mort de son père, il assigna à sa femme Schœnhausen pour résidence. Une seule fois dans sa vie, il y était entré; quant à la reine, elle n'avait jamais vu l'habitation de son époux. Cependant, ils échangeaient une correspondance, froide et acerbe de la part de Frédéric, affectueuse et digne du côté de la reine. Une des

lettres les plus horribles qu'ait écrites le roi à sa femme est datée du camp de Soor, en 1745. Un jeune frère de la reine, à peine âgé de 20 ans, venait de périr au service de Frédéric. La lettre porte ce qui suit : « Madame, vous saurez apparemment ce qui s'est passé avant-hier. Je plains les morts et les regrette. Mes frères et Ferdinand se portent bien. On dit le prince Louis blessé. Je suis, avec bien de l'estime, etc. (1). » — « Je suis accoutumée à ces manières, écrit la reine à son frère Ferdinand ; mais cela ne laisse pourtant pas que j'y sois sensible, surtout dans une occasion pareille, où un de mes frères a terminé sa vie dans son service ; c'est trop cruel d'avoir ces manières. »

Qu'avait donc fait la pauvre femme, qui, dans son inexpérience de jeune fille, et obéissant à la voix de son père, avait cru vrais les discours que le prince héréditaire, par soumission ou par crainte pour son père, lui avait débités et écrits, et, dans cette illusion, qui n'était pas de sa faute, lui avait juré fidélité? Frédéric ne lui a jamais fait de reproches, ou peut-être ne put-il jamais lui en faire. Il le voulait ainsi. Cependant ils entretenaient des rapports de correspondance : du côté de Frédéric, les lettres se suivent toujours glaciales, uniformes, impérieuses. Que l'on compare maintenant une lettre, une seule de celles que l'épouse si souvent froissée et douloureusement avilie lui écrivit, au mois d'août 1756, en apprenant les préparatifs de son départ pour une nouvelle guerre, et qu'on lise ensuite la réponse du philosophe (2).

(1) *OEuvres*, XXVI, p. 25.
(2) *Ibid.*, p. 28

La reine dit : « C'est en souhaitant que vous jouissiez d'une santé parfaite que j'écris celle-ci, charmée d'avoir eu le bonheur de vous voir bien portant, mais le cœur bien sensible et bien chagrin, quand je pense que peut-être on aura le chagrin de vous voir partir pour plus loin ; je n'ose y penser. Dieu veuille vous conserver et donner dans peu la paix et la tranquillité, et couronner de gloire et de bonheur toutes vos louables entreprises, et que le tout se change pour votre satisfaction ! Ce sont les vœux bien sincères qui partent d'un cœur tout attaché et dévoué à vous, et plein d'une amitié tendre et sincère, mais aussi bien pénétré de douleur et d'affliction, quand je pense que peut-être nous vous voyons de nouveau bientôt affronter les dangers ; je n'ose y penser sans une douleur mortelle. Pardonnez que je vous importune par mes plaintes et lamentations ; mais j'en ai l'esprit si rempli et le cœur si pénétré, que cela l'a emporté sur le silence auquel je m'étais vouée ; et comme à l'unique qui cause mes craintes, j'ose bien décharger mon cœur, et vous êtes trop gracieux pour ne point me le pardonner et entrer dans ma juste douleur.

« Je me recommande dans l'honneur de vos bonnes grâces et bienveillance, qui suis avec le plus parfait attachement, entier dévouement et toute la tendresse imaginable, etc. »

Le roi lui répond : « Madame, de nombreuses occupations m'ont empêché jusqu'ici de vous écrire. Par conséquent, je vous adresse cette lettre pour vous faire mes adieux et vous souhaiter une bonne santé, ainsi que des jours heureux au milieu des agitations qui commencent à se lever. Je suis, etc. »

On le voit, la faute de son isolement ne tenait pas à celle dont le droit et le devoir étaient de se tenir à ses côtés, durant les luttes et les épreuves de sa vie. Qu'on ne nous réponde pas que cet état de choses se borna à quelques personnes, qu'il n'influa pas sur le sort de toute la nation.

Nous avons déjà fait remarquer, et nous le verrons encore plus loin, que la volonté personnelle du roi décida non-seulement du sort des millions d'hommes qui lui étaient soumis, mais encore de celui de plusieurs autres pays.

Frédéric entretenait les mêmes rapports de froideur et de méfiance avec tous ceux auxquels les liens du sang le rattachaient. Déjà, pendant les premières années de son règne, la défiance contre l'héritier du trône, défiance traditionnelle dans sa maison, commence à germer dans son cœur (1). En l'année 1747, il compare son frère Guillaume au roi Henri IV et conclut avec ces mots de Voltaire :

« Le héros vertueux se cachait à lui-même
« Que la mort de son roi lui donne un diadème. »

Guillaume répond : « Je me fais un plus grand honneur de vivre sous vos lois, que d'avoir la gloire de devenir peut-être votre successeur. » Ces mots semblent lui avoir paru trop forts, car il ajoute : « Soyez assuré, mon frère, que ces paroles sont l'expression fidèle de mes sentiments. » Le roi, qui venait d'écrire à son frère le mot de Voltaire, a-t-il

(1) *OEuvres*, XXVI, p. 94.

ajouté foi à cette assurance? Les frères se tenaient le plus possible éloignés l'un de l'autre et évitaient toute occasion de se trouver ensemble. Cette froideur continua jusqu'au commencement de la guerre de Sept ans, quand la discorde éclata ouvertement, par suite d'une faute réelle ou supposée de la part du prince Guillaume. Cependant, ce n'était pas seulement la défiance contre l'héritier du trône qui éloignait le roi de ses parents; ses relations avec son plus jeune frère Henri étaient absolument les mêmes. Frédéric lui écrit en 1746 (1) : « Mon cher frère, nous n'avons point de reproches à nous faire : Nous nous montrons réciproquement la même froideur et, puisque vous le voulez ainsi, je suis content. » Ensuite, ils vivent six mois dans la même maison, sans se voir et sans se parler. Pendant ce temps, Henri sollicite par écrit la permission d'entreprendre un voyage militaire. Le roi refuse.

Les relations que Frédéric entretient avec ses sœurs sont également froides et mesurées. On a prétendu qu'il en était autrement de ses rapports avec la margrave de Baireuth. Seulement, dans ses Mémoires, la margrave s'exprime différemment. On a dit que ces Mémoires avaient probablement été écrits pendant le temps de froideur qui règna entre frère et sœur. Cela est possible. Seulement reste la question de savoir pourquoi la margrave, qui a vécu de longues années encore après cet état de froideur, n'a pas effacé ou tout au moins atténué le portrait qu'elle avait fait de son frère? Pouvons-nous

(1) *OEuvres*, XXVI, p. 133.

supposer que le portrait que nous possédons ait été adouci? Nous ne le savons pas. Pour nous, ces Mémoires ne contiennent pas la vérité pure, mais la vérité telle qu'elle se fait jour dans l'âme de la margrave. Voilà pourquoi nous faisons abstraction du jugement qu'elle a porté sur son frère, et nous nous contentons de celui que les événements ont rendu certain et irrécusable.

Le roi vit à Sans-Souci. Là, personne ne l'entoure, hormis la société qu'il s'est choisie lui-même et qui, dépendant de lui, ne peut avoir d'autre volonté que la sienne. Cette société se compose avant tout de Français, qu'il appelle *philosophes*. Un des principaux, de la première époque, est La Mettrie, qui semblait vouloir appartenir à l'école des cyniques et des hédoniques. Il est mort d'une plaisanterie, dit Frédéric, parce qu'il a mangé tout un pâté de faisans. La Mettrie, dit-il plus loin, est regretté de tous ceux qui l'ont connu. Il était d'humeur joyeuse, bon diable, bon médecin et mauvais écrivain (1). Au fond, Frédéric semble avoir été le seul qui l'ait regretté. Il composa son *éloge* et le fit lire en pleine Académie.

Un autre de ces philosophes était Voltaire. Le roi avait enfin réussi à attirer à lui, à avoir journellement à ses côtés, sous le même toit que lui, cet homme qu'il avait depuis longtemps accablé de l'encens de ses louanges, d'autant plus exagérées qu'elles partaient de plus haut.

Les deux philosophes se supportaient très-mal. Mais

(1) *OEuvres*, XXVII, I, p. 203.

à quoi bon revenir sur des détails qui ont été décrits tant de fois? Les disputes entre le roi et Voltaire allaient très-loin. Frédéric lui donnait en face des noms tels que l'on peut à peine les imaginer. Il le disait mûr pour les chaînes et les travaux forcés, et, dans des lettres à sa sœur, également pour le gibet et la roue (1). Cependant, les deux philosophes ne se devaient rien. Dès que Voltaire était assuré que le bras du roi ne pouvait plus l'atteindre, il dépeignait celui-ci comme mûr pour Sodome et Gomorrhe (2). Quelques années plus tard, quand les injures réciproques eurent cessé, ils recommencèrent à s'admirer et à s'encenser de plus belle, et Voltaire déclara que ce qui s'était passé n'était « qu'une querelle d'amants. »

Le cercle qui avait autrefois entouré le prince héréditaire à Rheinsberg, s'était dissous depuis longtemps. Quelques-uns des membres étaient morts, comme Jordan. D'autres s'étaient retirés, pour se mettre à l'abri de l'humeur changeante du roi et entretenaient de loin une correspondance avec lui. Le théâtre comptait encore au nombre de ses délassements. Il va sans dire que la troupe n'était composée que de Français. Mais ces derniers ne trouvaient pas leur compte avec ce roi mesquin. Ils lui causaient bien des tracasseries, surtout parce que là aussi (3) il voulait tout faire lui-même et

(1) *OEuvres*, XXVII, p. 226. Avril 1753.

(2) *Vie privée;* Dohm (V. 227) voudrait la faire passer pour non authentique; mais Preuss (V. I, 255) présente des observations qui mettent la probabilité de son côté.

(3) *OEuvres*, XXVII, 3, p. 145.

être son propre intendant. « La troupe des histrions est comme la mer, s'écrie-t-il d'un ton fâché. Elle recueille une infinité de fleurs et n'en devient jamais plus pleine ou rassasiée. » C'est alors probablement que naquit, parmi cette sorte de gens, le proverbe : travailler pour le roi de Prusse. Par contre, le roi faisait à leurs représentations l'honneur de les apprécier parfaitement. On le voyait souvent pleurer amèrement au théâtre.

Car il n'était pas entièrement dépourvu de sentiment; seulement le sentiment, chez lui, avait pris une direction étrange. Il aimait ses chiens et leur mort l'affligeait profondement. En décembre 1751, il écrit à sa sœur, la margrave de Baireuth : « J'ai un deuil domestique, qui a entièrement dérangé ma philosophie. Je vous confie toutes mes faiblesses : j'ai perdu *Biche*, et sa mort a renouvelé en moi la perte de tous mes amis, de celui surtout qui me l'avait donné. J'ai été honteux qu'un chien ait si fort affecté mon âme ; mais la vie sédentaire que je mène et la fidélité de cette pauvre bête m'avaient si fort attaché à elle, ses souffrances m'ont si fort ému, que, je vous le confesse, j'en suis triste et affligé. Faut-il être dur? Doit-on être insensible? Je crois qu'une personne capable d'indifférence pour un animal fidèle ne sera pas plus reconnaissante envers son égal, et que, s'il faut opter, il vaut mieux être trop sensible que dur. Voilà, ma chère sœur, comme je suis le sophiste de mes passions, et comme je me déguise à moi-même mes faiblesses. Il faut bien peu de chose pour déranger notre raison, et le sentiment est en nous toujours plus fort que le meilleur syllogisme. Après tout, on ne saurait se

refondre, et quand même on parviendrait en soi à éteindre une passion, aussitôt il en renaît une autre qui la remplace. Je lis les Réflexions de l'empereur Marc-Antonin pour me fortifier l'âme, et je trouve un consolateur plus affligé que moi-même, qui traite les hommes comme s'ils n'avaient point de partie animale ni de sensations, et j'en reviens à Épicure (1). »

Vers la même époque, le roi déploie une activité extrême et sans relâche. Quelque singulier que puisse être son désir d'être l'âme de son État, une espèce de vice-Dieu sur la terre, on ne peut méconnaître qu'il fit de grands efforts pour changer ses paroles en autant de réalités. Sa journée est divisée en heures du matin jusqu'au soir. Il est le maître de tous ses moments, et tout son entourage sait exactement à l'avance ce que le roi fera à telle ou telle minute du jour. C'est un exemple que peu de rois ont donné, et auquel peu d'hommes peuvent atteindre, même ceux dont la seule volonté décide de l'ouvrage qu'ils exécuteront.

On jugera peut-être différemment, quant aux tendances de cette autocratie. Ce n'étaient pas seulement des grandes affaires de l'État que le roi s'occupait spécialement, ou les rapports avec l'étranger qu'il dirigeait seul et de son propre chef, il ne formait pas seulement à lui seul tout son ministère pour chaque branche des affaires intérieures : il s'intéressait aux détails les plus insignifiants et souffrait qu'on l'en importunât. Cela avait lieu surtout de la part des officiers, pour lesquels

(1) *OEuvres*, XXVII, 1, p. 204.

il éprouvait une sollicitude toute particulière, parce qu'il les considérait comme les colonnes d'un État militaire. Ils lui faisaient part des souffrances que leur occasionnait la « croix conjugale, » de leurs querelles avec des Juifs pour des bijoux, de leurs dettes ; ils lui racontaient les folies de leurs fils dépravés, et attendaient du roi secours et conseils pour leurs ennuis domestiques (1). Le moindre de ses sujets avait la permission de s'adresser au roi pour lui expliquer ses difficultés et pouvait s'attendre à une réponse. Au fond, cela avait lieu plus souvent en apparence qu'en réalité, car, en règle générale, le roi se contentait de donner ces requêtes ou ces plaintes aux fonctionnaires qu'il avait commis à cette fin. Seulement, dans l'esprit du peuple, on cultivait l'idée que l'oreille du roi était ouverte à toutes les plaintes. Mais là où ces plaintes venaient heurter les principes chéris du roi, on ne devait jamais espérer une réponse favorable. Le ministre Cocceji avait, en raison de ses mérites, pu obtenir la permission de faire venir de la bierre de Zerbst ; un autre ne pouvait pas s'attendre à une pareille faveur.

Le zèle du roi ne se ralentissait jamais, quand il s'agissait d'atteindre un but qu'il jugeait avantageux. Il voulait que la marche des procès fût accélérée et exigeait prompte justice. Il faisait des efforts incessants jusqu'à ce qu'il eut obtenu ce qu'il désirait. L'ardeur et l'empressement qu'il fallait y mettre pouvaient être préjudiciables à l'efficacité des instructions, il est vrai ; mais toujours

(1) Preuss, *Urkundenbuch*, I, 89, 93, 97, 217, 222.

est-il que l'on doit reconnaître sa bonne volonté, du moins, quand cette bonne volonté ne tendait qu'au bien-être de ses sujets et n'avait pas quelque but accessoire.

En effet, le règne de Frédéric n'a, jusque dans ses moindres actes, qu'un seul but essentiel, celui de se détacher des liens de l'Empire. L'Empereur était encore, d'après la constitution de l'Empire, la source de toute juridiction. Frédéric-Guillaume I[er] n'avait pas éprouvé sans un profond dépit, que lui, monarque souverain en Prusse, devait se justifier des plaintes de ses sujets devant le tribunal de l'Empire. Il éprouva encore avec non moins de chagrin, non seulement qu'on lui donna tort, mais que même on prononça contre lui l'exécution ordinaire. Cela n'arriva pas sous Frédéric II. Une partie de ses pays jouissait du soi-disant privilège de *non apellando,* en vertu duquel les habitants de ces pays ne pouvaient porter des plaintes contre l'électeur et le margrave devant les tribunaux de l'Empire. Frédéric étendit ce privilège, sous forme de défense, à tous ses pays allemands. Il défendit à ses sujets de s'adresser aux tribunaux de l'Empire. Ils ne leur permettait d'obtenir justice que devant ses propres magistrats. Voilà comment une des colonnes les plus vénérables de l'Empire allemand fut renversée sans bruit et sans fracas. Les sujets de Frédéric obéirent. Mais pouvaient-ils faire autrement? D'un côté, l'esprit de servilisme, la crainte du roi les paralysaient; de l'autre, les corporations des États, autrefois si puissantes, n'étaient plus que des ombres. Pendant le long règne de Frédéric, on s'habitua à cet état de choses, et l'on finit par croire qu'il n'en avait jamais été autrement.

Il y avait encore autre chose. Le souvenir des liens qui attachaient le peuple allemand à l'Empire et à son chef, se renouvelait tous les dimanches dans son esprit, au moyen de la prière que le curé ou le pasteur, d'après les préceptes de la Bible, adressait à Dieu pour l'autorité suprême de l'Allemagne. Cela devait être changé, le nom de l'Empereur devait s'effacer de la mémoire du peuple, mais prudemment, afin de ne point rencontrer des difficultés. Le 24 mai 1750, le roi donna au ministre de Dankelman, l'ordre de cabinet qui s'y rapportait. On conduisit les choses, en effet, avec prudence. Ce furent tout d'abord les pasteurs de la campagne et des petites villes à l'est du Weser qui omirent la prière du dimanche pour l'Empereur. Quand les paysans et les petits bourgeois de ces parages s'y furent accoutumés, on passa tout doucement aux plus grandes villes, dans les pays à l'ouest du Weser. Le roi ne donna jamais des ordres réels; la chose devait se passer en silence et rester inaperçue, car, en cas de réclamation, on voulait pouvoir ignorer le fait. De cette façon, on habitua cette partie de la nation allemande à l'idée qu'il n'y avait plus d'Empereur, et la jeune génération ne connaissait de chef suprême sur la terre que le roi. C'était dans son genre un chef-d'œuvre politique qui ne coûta ni hommes ni argent, et qui fut néanmoins d'un effet incalculable. Désormais, les sujets du roi de Prusse n'avaient plus rien à démêler avec l'Empire et l'Empereur. Frédéric voulait faire d'eux autre chose : ils devaient former une nation prussienne. De combien de succès ses efforts n'avaient-ils pas déjà été couronnés? Nous avons vu

comment, *avant* lui, on ne pouvait songer à créer un antagonisme entre les sujets prussiens et ceux de la Maison impériale et comment les premiers jugeaient sévèrement la guerre que le roi entreprenait dans son intérêt personnel. Deux fois, il avait triomphé du mécontentement général. La seconde guerre avait échoué comme guerre de conquête : il lui donna le nom d'une guerre défensive bien réussie. Beaucoup de sang avait coulé et beaucoup de gloire avait été acquise. Il n'y a rien pour cimenter la désunion et la haine comme le sang. Le sang unit les habitants du Brandebourg, de la Poméranie, de la Prusse, contre la Maison impériale, et les sépara des sujets de celle-ci. Les uns et les autres n'avaient aucune cause de haine naturelle, ils se haïssaient pour ce qu'ils avaient fait. A cela s'ajoutait encore le vain fantôme de la gloire que le roi faisait miroiter à leurs yeux, en même temps que les avantages que la gloire devait rapporter. Frédéric avait inspiré à la noblesse le désir et l'amour de la guerre. Quel changement immense s'était opéré parmi ces hommes! Cent ans auparavant, ils n'auraient pas été en état de se défendre contre n'importe quel ennemi, que ce fût contre les bandes de brigands de Mansfeldt, ou contre l'armée mieux disciplinée de Gustave-Adolphe. Tout cela s'était modifié peu à peu jusqu'à ce que Frédéric II prononça cette parole décisive : « L'homme de naissance qui ne porte pas les armes, n'est qu'un misérable (1)! » C'est dans ces sentiments qu'il fit instruire l'héritier du trône, afin qu'il entendît ces mots chaque

(1) *Instruction à Borke pour l'éducation du prince de Prusse*, 1751.

jour et apprît à les prononcer lui-même. La direction à donner à ces « armes, » n'est pas douteuse, d'après l'histoire que Frédéric nous a laissée. Elles n'étaient pas destinées à se tourner contre l'est, ou contre l'ouest, mais bien contre le sud. Frédéric pouvait compter qu'une troisième guerre de conquête ne ferait pas tant de mécontents que les deux premières. Il travaillait encore d'une autre manière. Il était général et déployait, comme chef, une activité extraordinaire. Il écrivit un ouvrage spécial sur la tactique que les généraux seuls pouvaient voir, en donnant leur parole d'honneur qu'ils garderaient le secret. Frédéric leur interdit de le lire en présence de leurs domestiques. Ensuite, il faisait des vers. On s'est beaucoup moqué de lui à cet égard. Nous croyons que c'est à tort. Nous n'avons aucunement l'intention de nier que ses vers ne soient parfaitement longs et ennuyeux ; mais Frédéric dit très-souvent qu'il les faisait pour lui-même et nullement pour le monde de la critique. Si l'on veut formuler un blâme, ce n'est pas au roi qu'il faut s'adresser mais bien à ceux qui ont extrait, pour lui, de chaque chiffon de papier qu'il noircit, une gloire éternelle. Toutes ces occupations n'épuisaient point l'activité du roi. Il trouvait encore le temps et les forces de se poser comme écrivain dans cette branche de la littérature, qui exige les efforts les plus assidus de l'intelligence humaine, c'est-à-dire l'histoire.

On fait souvent trop peu de cas des travaux historiques de Frédéric II. Nous ne voulons point parler de leurs qualités intrinsèques, de la valeur qu'ils ont en eux-mêmes, mais de l'importance qu'ils empruntent de la

position même du roi. L'énergie avec laquelle cet homme imprima, pendant quarante-six ans, sur tous les actes de son règne, le cachet de ses vues et de ses opinions personnelles, avec laquelle il revêtit en quelque sorte de l'uniforme prussien les sentiments de ses sujets, dont son opiniâtreté brisa les résistances, fut soutenue à un haut degré par ses travaux comme historien. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler quelques faits. Par suite du mépris avec lequel le roi Frédéric-Guillaume Ier traitait toutes les sciences, l'ignorance et la grossièreté étaient devenues telles, qu'en 1748 le grand chancelier écrit au roi qu'il éprouvait la plus grande difficulté à trouver un homme en état de devenir président d'une cour supérieure (1). « Ceux de la noblesse, dit-il, ne se sont plus appliqués aux études depuis trente ans, mais ils se sont voués au service militaire. Les bourgeois ont acheté leurs positions en payant des sommes pour la caisse des recrues et ne se sont pas, par conséquent, appliqués aux sciences solides. »

Le nouveau roi, au contraire, se livrait avec ardeur à l'étude des sciences et des belles-lettres. Du temps de Frédéric-Guillaume, l'officier qui était au courant de la pratique militaire, et dont la compagnie ou le bataillon savait méthodiquement faire ses conversions et tirait avec aplomb, trouvait, dans le dédain des choses intellectuelles, presque un nouveau moyen d'avancement. Sous Frédéric II, il n'en fut plus de même. La connaissance de la littérature devint utile; non point, en vérité,

(1) PREUSS, I, 321.

la connaissance de chefs-d'œuvre allemands : élucubrations pédantesques, écrites péniblement dans un style informe et traînant, mais bien celle des productions du génie français : toutes compositions à l'allure facile et dégagée, qui l'emportent de loin sur les recherches nébuleuses et diffuses des penseurs germaniques et qui ont dignement préparé le terrain des esprits, en attendant qu'il pût être travaillé par l'ironie de Voltaire et de ses satellites. Le roi lui-même était à la tête de ce mouvement. Rien n'est donc plus facile que d'étudier ses tendances, en fait d'histoire, d'après les matériaux qu'il réunit de sa propre main. Il exposa hautement ses doctrines dans les deux circonstances qui, après la personnalité ou la famille, saisissent et émeuvent le plus puissamment le cœur humain : celles qui ont trait à la religion ou à la patrie. Rassemblons en peu de lignes ses opinions sur la première et, de peur de dénaturer sa pensée, laissons-le parler lui-même (1).

« L'établissement de la religion chrétienne a eu, comme tous les empires, de faibles commencements. Un juif de la lie du peuple, dont la naissance est douteuse, qui mêle aux absurdités d'anciennes prophéties hébraïques des préceptes d'une bonne morale, auquel on attribue des miracles et qui finit par être condamné à un supplice ignominieux, est le héros de cette secte. Douze fanatiques se répandent de l'Orient jusqu'en Italie; ils gagnent les esprits par cette morale si sainte et si pure qu'ils prêchaient; et, si l'on excepte quelques miracles propres à

(1) *OEuvres*, VII, 153. Avant-propos *de l'Abrégé de l'Histoire ecclésiastique* de Fleury.

ébranler des imaginations ardentes, ils n'enseignaient que le déisme. Cette religion commençait à se répandre dans le temps que l'empire romain gémissait sous la tyrannie de quelques monstres qui le gouvernèrent consécutivement. Durant ces règnes de sang, le citoyen, préparé à tous les malheurs qui peuvent accabler l'humanité, ne trouvait de consolation et de soutien contre d'aussi grands maux que dans le stoïcisme. La morale des chrétiens ressemblait à cette doctrine; et c'est l'unique cause de la rapidité des progrès que fit cette religion. Dès le règne de Claude, les chrétiens formaient des assemblées nombreuses où ils prenaient leurs agapes, qui étaient des soupers en communauté. Ceux qui étaient à la tête du gouvernement, d'autant plus soupçonneux qu'ils ne pouvaient se déguiser leur tyrannie, s'opposaient aux assemblées, aux conventicules, et à tout attroupement du peuple, par la crainte qu'il ne tramât quelque complot, et qu'un chef de parti audacieux n'arborât l'étendard de la révolte. Le zèle des dévots brava les défenses du sénat ; quelques fanatiques troublèrent les sacrifices du peuple et poussèrent leur pieuse insolence jusqu'à renverser les simulacres des dieux ; d'autres déchirèrent les édits des Empereurs ; il y eut même des chrétiens engagés dans les légions, qui refusèrent d'obéir aux ordres de leurs supérieurs. De là, ces persécutions dont l'Église fait trophée ; de là, le juste supplice de quelques chrétiens obscurs qu'on punit comme réfractaires aux lois de l'État et comme perturbateurs du culte établi. Il fallut bien que les chrétiens fissent l'apothéose de leurs zéla-

teurs. Les bourreaux païens peuplaient le paradis; après ces exécutions, les prêtres recueillaient les ossements des suppliciés et leur donnaient une sépulture honorable. Il fallait bien qu'il se fît des miracles à leurs tombeaux. Le peuple, abruti dans la superstition, honora bientôt les cendres des martyrs; bientôt on plaça leurs images dans les églises; de saints imposteurs, enchérissant les uns sur les autres, introduisirent insensiblement l'usage de l'invocation des saints. Mais sentant que cet usage était contraire au christianisme, surtout à la loi de Moïse, ils crurent sauver les apparences en distinguant le culte de latrie de celui de l'idolâtrie. Le vulgaire, qui ne distingue point, adora grossièrement et de bonne foi les saints. Toutefois, ce dogme et ce culte nouveaux ne s'établirent que successivement, et ils ne parvinrent à leur perfection qu'après le règne de Charlemagne, vers le milieu du IX[e] siècle... Durant l'adolescence de l'Église, pendant les premiers siècles, les puissants de l'Empire et ceux qui le gouvernaient étant païens, les promoteurs d'une secte encore obscure ne pouvaient avoir de pouvoir; d'où il résultait nécessairement que le gouvernement de l'Église n'avait qu'une forme républicaine; que, généralement parlant, les opinions n'étaient point gênées; et que, malgré une variété infinie de sentiments, les chrétiens communiquaient entre eux. Ce n'est pas à dire que l'esprit obstiné de quelque prêtre ne soutînt opiniâtrement sa croyance et ne se roidît contre ses contradicteurs. Mais ce zèle se bornait à de simples disputes, et comme ces ecclésiastiques manquaient de puissance pour persécuter, ils manquaient de moyens

pour contraindre leurs adversaires à penser comme eux.

« Vers le commencement du IVe siècle, lorsque Constantin, par politique, se déclara protecteur de l'Église, tout changea. A peine fut-il assuré sur le trône, qu'il convoqua un concile œcuménique à Nicée. Des Pères qui le composaient, il s'en trouva trois cents d'une opinion contraire à celle d'Arius; ce furent ceux qui déclarèrent et reconnurent nettement la divinité de Jésus-Christ... Ainsi, de concile en concile on vit éclore des dogmes nouveaux. Ce fut à celui de Chalcédoine que le Saint-Esprit eut son tour : les Pères qui le composaient auraient cependant trouvé plus d'une difficulté à ajouter cette troisième personne à la divinité du Père et du Fils, si quelque prêtre plus rusé, plus fourbe qu'eux, ne leur en eût fourni l'expédient, en ajoutant un passage, qu'il avait imaginé pour cette fin, au commencement de l'Évangile selon saint Jean : « Au commencement était la parole, et la parole était avec Dieu, et cette parole était Dieu, etc. (1). » Toute grossière que paraîtrait cette imposture de nos temps, elle ne l'était pas alors. Le dépôt de la foi et des Écritures avait déjà passé du peuple entre les mains des Pontifes : c'étaient eux qui, d'une multitude d'écrits, avaient choisi ceux qu'ils déclarèrent canoniques... Les évêques, en établissant de nouveaux dogmes, devaient s'apercevoir nécessairement de leur puissance et de leur crédit. Toutefois, ils manœu-

(1) L'éditeur des *OEuvres* fait la remarque : « C'est une méprise. Le roi veut dire que le passage sur la Trinité, I, Jean, V, 7, a été interpolé. » A quoi bon cette observation? Le roi a évidemment voulu dire ce qu'il dit. La véritable méprise certainement saute aux yeux, mais elle n'est pas plus sérieuse que tout le reste.

vraient avec une certaine adresse : ils hasardaient quelque enfant perdu, qui avançait une opinion nouvelle convenable à leurs intérêts et qu'ils voulaient adopter; et ensuite, ils assemblaient un concile où elle était reçue comme un article de foi. Ce fut ainsi que je ne sais quel moine trouva, dans un passage du livre des Machabées, la doctrine du purgatoire ; l'Église la reçut, et cette opinion lui valut plus de trésors que la découverte de l'Amérique n'en rapporta à l'Espagne... L'Église passa par différentes formes. Le gouvernement républicain dura pendant les trois premiers siècles. Cette administration éprouva, par la suite, les révolutions auxquelles sont sujets tous les ouvrages humains. Lorsque les ambitieux se trouvent en concurrence de pouvoir et de prétentions, ils n'épargnent ni ruses, ni artifices pour se supplanter, et les plus fourbes l'emportent, à la longue, sur leurs rivaux. Ces fourbes furent les Papes : ils profitèrent de l'état de langueur où se trouvait l'Empire d'Orient, pour usurper l'autorité des Césars, et pour faire passer les droits de la couronne impériale à la tiare des Pontifes. Grégoire III, surnommé le Grand, fut le premier qui tenta de telles entreprises. Le Pape Étienne, qui suivait le même projet, fit quelques pas de plus dans cette carrière. Chassé de Rome par Astolphe, roi des Lombards, il passa en France où il couronna l'usurpateur Pepin, à condition qu'il délivrerait Rome des Lombards... Les ténèbres de l'ignorance allaient en s'épaississant de siècle en siècle : que fallait-il de plus pour étendre et pour accréditer l'imposture? Un moine, nommé Hildebrand, jeta les vrais fondements de la grandeûr papale... C'est

de son pontificat qu'il faut dater l'époque du despotisme de l'Église. Ses successeurs attribuèrent, dans la suite, au clergé, les priviléges dont avaient joui les tribuns de l'ancienne Rome; leurs personnes furent déclarées inviolables, pour les soustraire entièrement à la domination de leurs souverains légitimes... Par ce moyen, l'évêque de Rome s'assurait d'un parti, d'une milice prête à combattre à ses ordres dans tous les empires. »

C'est dans le même sens que le roi apprécie plus loin la puissance ecclésiastique au moyen âge. En parlant des croisades, il ne peut s'empêcher de déplorer le mal qu'elles ont fait à l'humanité. D'ailleurs, n'importe où il se tourne, il lui est impossible d'apercevoir, dans le rôle de l'Église au moyen âge, un côté favorable, quel qu'il soit. Il arrive enfin au trafic des indulgences.

« La vente des indulgences, dit-il plus loin, consomma l'ouvrage et fit perdre au Saint-Siége la moitié de l'Europe, qui renonça à son obédience. Cette grande révolution des esprits devait arriver tôt ou tard, parce que, d'un côté, l'ambition ne connaît point de bornes, et que, de l'autre, l'esprit humain n'est capable que d'un certain degré de patience, et qu'en possession de duper les nations depuis tant de siècles, les Pontifes ne pouvaient prévoir qu'en suivant la trace de leurs prédécesseurs, ils eussent le moindre risque à courir.

« Un moine de Saxe, courageux jusqu'à la témérité, doué d'une imagination forte, capable de profiter de l'effervescence où étaient les esprits, devint le chef du parti qui se déclara contre Rome; ce Bellérophon terrassa la Chimère, et l'enchantement fut détruit. Si l'on

s'arrête aux bassesses grossières de style, Martin Luther ne paraîtra qu'un moine fougueux, écrivain barbare d'un peuple peu éclairé. Si on lui reproche, avec justice, des invectives et même des injures prodiguées sans nombre, il faut considérer que ceux pour qui il écrivait, s'animaient par les imprécations et ne comprenaient pas les arguments. Mais si nous examinons en gros l'ouvrage des réformateurs, il faut convenir que l'esprit humain doit à leurs travaux une partie de ses progrès... Quand Luther n'aurait fait que délivrer les princes et les peuples du servile esclavage où les tenait la cour de Rome, il aurait mérité qu'on lui érigeât des autels comme au libérateur de la patrie... Il résulta encore un avantage de la réforme ; c'est que les théologiens de tant de sectes, obligés de combattre de la plume, étaient forcés de s'instruire; le besoin de savoir les rendit savants...

« Tel fut le bien que produisit la réforme. Si nous le comparons aux maux qu'elle causa, il faut convenir que le bénéfice qui nous en revient a été chèrement acheté... Rien de plus acharné ni de plus impitoyable que la haine théologique : cette haine, se mêlant à la politique des souverains, occasionna ces guerres qui ravagèrent tant d'empires ; des torrents de sang inondèrent l'Allemagne, la France et les Pays-Bas; ce ne fut qu'après des succès longtemps balancés, après toutes les horreurs que la méchanceté des hommes, abandonnée à elle-même et jointe au fanatisme, peut commettre, qu'au milieu des débris fumants de leur patrie, que l'Allemagne et la Hollande acquirent ce bien inestimable, la liberté de penser.

« Qui ne voit pas, en parcourant cette histoire de l'Église, que c'est l'ouvrage des hommes? Quel pitoyable rôle font-ils jouer à Dieu! Il envoie son Fils unique dans le monde; ce Fils est Dieu; il s'immole à lui-même pour se réconcilier avec sa créature; il se fait homme pour corriger le genre humain perverti. Que résulte-t-il d'un aussi grand sacrifice? Le monde reste aussi corrompu qu'il l'était avant son avénement. Ce Dieu qui dit : « Que la lumière soit, » — et la lumière fut, — se servira-t-il de moyens insuffisants pour parvenir à ses fins adorables? Un simple acte de sa volonté suffit pour bannir le mal moral et physique de l'univers, pour inspirer telle croyance qu'il lui plaît aux nations, et pour les rendre heureuses par des voies que lui fournit sa toute-puissance. Il n'y a que des esprits étroits et bornés qui osent attribuer à Dieu une conduite si indigne de sa providence adorable, en lui faisant entreprendre, par la voie des plus grands miracles, un ouvrage qui ne lui réussit pas. »

C'est ainsi que s'exprime Frédéric. Il n'est pas difficile de reconnaître, parmi les productions historiques du XVIIIe siècle, dans une sphère plus ou moins élevée, les traces et les influences de ce déplorable demi-savoir que Frédéric affichait dans ses ouvrages et que la force, que la puissance de son exemple imposait en quelque sorte, comme un attribut commun, à tous ceux qui dépendaient de lui immédiatement ou médiatement. Frédéric donna à son siècle l'impulsion de ses opinions personnelles et la postérité n'est pas encore parvenue à s'en affranchir : aujourd'hui encore elle s'en ressent.

Cependant il faut le dire, c'est là le côté de ses doctrines qui ne déteignit pas d'une manière directe sur sa vie pratique. L'autre face de ses tendances est plus importante : Nous voulons parler de ses travaux sur l'histoire de l'Allemagne. Considéré sous cet aspect, il émet des idées souverainement neuves, tout comme pour sa conduite politique.

CHAPITRE XI.

—

Le roi, considéré comme historien de ses campagnes, de sa famille. — Ses prétentions comme historien. — Son jugement sur la Réformation; sur la guerre de Trente ans. — Ses tendances; effets de ces tendances. — Le roi compare Louis XIV à l'électeur Frédéric-Guillaume.— Il blâme Frédéric Ier. — Son jugement sur Guillaume III d'Orange; sur Frédéric-Guillaume Ier. — Il s'efforce de trouver chez ses ancêtres les signes précurseurs de son hostilité contre l'Autriche. — Son panégyrique de Louis XV.

Aussitôt la première guerre de Silésie terminée, Frédéric résolut d'en écrire l'histoire pour l'édification de la postérité. Il avait choisi, à ce qu'il paraît, pour modèle, les *Commentaires* de Jules César et, à l'instar du célèbre général romain, il ne parle de lui-même qu'à la troisième personne. Il s'appelle « le roi » tout court. Il ne faut s'attendre de la part d'un autobiographe qu'à le voir se faire l'apologiste de ses actes, et l'on serait mal venu d'en vouloir à Frédéric II pour en avoir agi ainsi. Cependant, lors même qu'il hasarde une critique, le blâme qu'il répand çà et là sur sa conduite trahit des efforts pour provoquer les éloges de ses lecteurs. Il raconte en tel et tel endroit les fautes stratégiques qu'il a commises et prend soin d'indiquer pourquoi ce sont des fautes; mais,

en revanche, il passe prudemment sous silence sa fuite du champ de bataille de Mollwitz. Et d'autre part, il s'attribue des coups d'audace dont on peut presque induire le reproche de témérité : ces actions d'éclat se retrouvent dans tous les Mémoires de ce genre. Après avoir achevé cet ouvrage, le royal auteur tourna ses regards vers le passé.

« On a écrit, dit-il, l'histoire de tous les pays policés de l'Europe ; il n'y avait que les Prussiens qui n'eussent point la leur. Je ne compte point au nombre des historiens un Hartknoch, un Pufendorf, auteurs laborieux, à la vérité, qui ont compilé des faits et dont les ouvrages sont plutôt des dictionnaires historiques que des histoires mêmes ; je ne compte point Lockelius qui n'a fait qu'une chronique diffuse, où l'on achète un événement intéressant par cent pages d'ennui ; ces sortes d'auteurs ne sont que des manœuvres qui amassent, scrupuleusement et sans choix, quantité de matériaux qui restent inutiles jusqu'à ce qu'un architecte leur ait donné la forme qu'ils devaient avoir... Dès le règne de Frédéric Ier, on sentit le besoin qu'on avait d'un auteur qui rédigeât, dans une forme convenable, cette histoire... J'ai trouvé devant moi cette carrière vide et j'ai essayé de la remplir, tant pour faire un ouvrage utile que pour donner au public une histoire qui lui manquait. J'ai puisé les faits aux meilleures sources que j'ai trouvées : dans les temps reculés, j'ai eu recours à César et à Tacite ; dans les temps postérieurs, j'ai consulté la *Chronique* de Lockelius, Pufendorf et Hartknoch ; et surtout j'ai dressé mes *Mémoires* sur les fastes et les

documents authentiques qui se trouvent dans les archives royales. J'ai rapporté les faits incertains comme incertains, et les lacunes, je les ai laissées comme je les ai trouvées; je me suis fait une loi d'être impartial et d'envisager tous les événements d'un coup d'œil philosophique, persuadé que d'être vrai, c'est le premier devoir d'un historien (1). »

On le voit, bien que cette histoire ne porte que le titre de *Mémoires de la Maison de Brandebourg*, elle ne débute pas sans quelque prétention de la part de l'auteur. Quant à l'impartialité du roi, nous croyons qu'elle a dû courir de grands dangers. Lui qui a rompu si ouvertement en visière aux traditions de ses aïeux, n'a-t-il pas dû, au moins une fois, éprouver la tentation de reporter ses jugements au temps de ses prédécesseurs, et de leur prêter des sentiments qu'il aurait pu avoir, lui, à leur époque, mais que ses ancêtres n'ont pas pu éprouver, parce qu'ils étaient attachés aux anciennes traditions et avaient été élevés dans des idées qui n'avaient pas encore subi l'alliage de la philosophie de Voltaire? Si le roi y a songé, il s'est gardé de l'avouer : « Je me suis élevé au-dessus de tous les préjugés, » s'écrie-t-il dans la dédicace de son livre au prince de Prusse (1). Parole hardie pour un homme. D'un autre côté, et le fait nous paraît remarquable, Frédéric s'excuse d'avoir écrit cette histoire de ses ancêtres en français : « Il n'est pas plus étrange, dit-il à ce propos, qu'un Allemand écrive de

(1) *OEuvres I*, *Mémoires de Brandebourg*, discours préliminaire, pag. XLVII, XLVIII, XLIX.

(2) *Ibid.*, *I*, *ibid.* p. XL.

nos jours en français qu'il l'était du temps de Cicéron qu'un Romain écrivît en grec. » Soit ; mais il est de fait que ces Romains, que Frédéric prend pour exemple, n'écrivaient pas l'histoire de leur république, en grec, mais bien en latin ; et ce n'étaient pas seulement des mots latins, l'esprit de leurs écrits était romain. A ce point de vue encore, la forme extérieure du livre de Frédéric convenait parfaitement au contenu.

Les premiers chefs de la maison de Brandebourg sont esquissés d'une main légère. Ce n'est qu'à partir de la Réformation que le roi entre un peu plus avant au cœur de son sujet. « Si on veut réduire, dit-il, les causes des progrès de la Réforme à des principes simples, on verra qu'en Allemagne, ce fut l'ouvrage de l'intérêt ; en Angleterre celui de l'amour, et en France, celui de la nouveauté ou peut-être d'une chanson... Calvin composa, dit-on, un vaudeville dont le refrain était : ô moines, ô moines, il faut vous marier... Il ne faut pas croire que Jean Huss, Luther et Calvin fussent des génies supérieurs ; il en est des chefs de sectes comme des ambassadeurs ; souvent les esprits médiocres y réussissent le mieux, pourvu que les conditions qu'ils offrent soient avantageuses. Les siècles de l'ignorance étaient le règne des fanatiques et des réformateurs ; il semble que l'esprit humain se soit enfin rassasié de disputes et de controverses : on laisse argumenter les théologiens et les métaphysiciens sur les bancs de l'école, et depuis que dans les pays protestants les ecclésiastiques n'ont plus rien à perdre, les chefs de nouvelles sectes n'ont plus rien à gagner. L'électeur Joachim II acquit, par la communion

sous les deux espèces, les évêchés de Brandebourg, de Havelberg et de Lebus, qu'il incorpora à la Marche (1). »

Nous trouvons une contradiction étrange dans les opinions du roi, par rapport à son appréciation de la guerre de Trente ans. Il recommandait à Voltaire et à ses contemporains, d'une manière toute spéciale, de proclamer hautement comme guerres de religion toutes les guerres qui eurent lieu à l'époque de la Réformation et après, guerres dans lesquelles la religion n'avait jamais servi aux grands que de prétexte pour tromper le peuple. Cette manœuvre avait sa raison d'être. Plus on parvenait à rendre odieuses les religions positives, et plus on pouvait mettre en lumière cette sorte de philosophie légère et sceptique qui les accablait de ses dédains et de son ironie. Frédéric II avançait donc, sans hésiter, que la guerre de Trente ans avait été une guerre de religion. Il n'exceptait qu'un seul homme de l'opinion commune, précisément celui qui avait proclamé la guerre de religion avec le plus de bruit, le plus de zèle, le plus de vigueur : le roi de Suède, Gustave-Adolphe (2). Les raisons et les prétextes de Gustave-Adolphe, Frédéric les représente comme frivoles. Il les met sur la même ligne que ceux que Charles II d'Angleterre employa, en 1672, vis-à-vis de la Hollande. Charles déclara la guerre à la Hollande, parce qu'un fonctionnaire de l'État, le pensionnaire de Witt, « avait dans sa maison un tableau scandaleux (3). » Faut-il, s'écrie le roi,

(1) *OEuvres*, I, *Mémoires de Brandebourg*, p. 23.

(2) *Ibid.*, p. 42.

(3) Ce tableau représentait une bataille navale, que Jean de Witt avait gagnée sur les Anglais. (*Note du traducteur.*)

que des motifs aussi frivoles — que ceux mis en avant par Charles II — arment des nations les unes contre les autres, causent la ruine des plus florissantes provinces, et que l'espèce humaine répande son sang et prodigue sa vie pour contenter l'ambition et le caprice d'un seul homme (1) ? »

On peut supposer que lorsque Frédéric II écrivit ces paroles, il ne songeait pas, au même instant, à sa première guerre de Silésie. Il est vrai que les premières attaques de Gustave-Adolphe avaient lésé l'Électeur de Brandebourg. Gustave-Adolphe lui enleva tout d'abord son héritage légitime, le duché de Poméranie. Il le força ensuite à conclure avec lui une alliance qui allait à l'encontre de ses intérêts. Car la future victoire des Suédois, à laquelle Georges-Guillaume devait prendre part, assurait à Gustave-Adolphe, comme premier butin, le duché de Poméranie, enlevé à la maison de Brandebourg.

Cependant, l'idée fixe qui prédomine dans l'œuvre de Frédéric II, c'est le reproche de despotisme adressé à l'Empereur Ferdinand II. Ce reproche, il le répète à tout propos. Il explique les démêlés entre Ferdinand et Frédéric le Palatin. Il prétend que, « selon la *Bulle d'or,* un Empereur n'est point en droit de mettre au ban de l'Empire ni de dégrader un Électeur, sans le consentement unanime de toute la Diète assemblée en corps (2). » Voltaire, qui revisait les travaux du roi, écrivit ces mots

(1) *OEuvres, Mémoires de Brandebourg,* p. 42.
(2) *Ibid.*, I, p. 38.

à la marge de ce passage : « Il me semble que cet article n'est point touché dans la *Bulle d'or* ; cela est très-important. » Mais Frédéric II, qui accueillait généralement les observations de Voltaire, ne tint aucun compte de celle-ci. Pourtant Voltaire avait raison. Ce que le roi avançait était donc une erreur ou un mensonge. Mais effacer ce qu'il avait écrit, c'était perdre une bonne occasion d'adresser un reproche à l'Empereur. L'historien Frédéric II maintint l'erreur — ou le mensonge.

Tout le poids de la colère du royal auteur tombe sur le ministre de Georges-Guillaume, le comte de Schwarzenberg. « On ne saurait, sans blesser les lois de l'équité, charger Georges-Guillaume de tous les malheurs qui arrivèrent pendant sa régence. S'il fit des fautes capitales, elles consistèrent en ce qu'il plaça sa confiance dans le comte de Schwarzenberg, qui le trahit, et qui, selon quelques historiens, avait formé le projet de se faire lui-même Électeur de Brandebourg ; il était catholique ; il avait toujours tenu le parti de l'Empereur ; et il se flattait d'autant plus de sa protection, que les forteresses de l'Électorat avaient été livrées à l'Empereur, auquel les commandants avaient prêté serment (1). »

Il n'y a peut-être pas de passage plus important que celui-là, au point de vue des réflexions du roi, pour juger de ses tendances. Pour appuyer l'imputation de trahison dont il charge la mémoire de Schwarzenberg, il ne fournit pas la moindre preuve. Lorsque Gustave-Adolphe, altéré de conquêtes, exigea l'entrée des forte-

(1) *OEuvres*, I, p. 48.

resses du Brandebourg, il s'adressa uniquement à l'Électeur, puisque celui-ci en était seul maître. A l'exception des années 1631-1635, pendant lesquelles les canons de Gustave-Adolphe forcèrent Georges-Guillaume à accorder ce qu'il s'obstinait à refuser, les deux électeurs de Brandebourg et de Saxe furent constamment du côté de l'Empereur, non pas seulement le faible et irrésolu Georges-Guillaume, mais aussi le jeune, vigoureux et décidé Frédéric-Guillaume. Schwarzenberg était, à la vérité, catholique; mais sa croyance ne lui enleva la confiance ni des deux électeurs, ni des États.

Au surplus, l'appréciation que fait Frédéric II de Schwarzenberg est un exemple remarquable à la fois de son imagination et de la manière dont il envisageait l'histoire. A partir de ce moment, aucun livre ne parut sur l'histoire du Brandebourg sans stigmatiser Schwarzenberg du nom de traître. Personne n'osa contredire cette assertion. C'était une tradition immuable. Le défenseur de ce grand ministre calomnié donne le milieu de son siècle comme l'époque où l'on commença à le noircir (1). Il serait plus exact de faire dater cette époque de l'appréciation de Frédéric II. Il ne s'agissait pas seulement d'un homme, de la personnalité de Schwarzenberg. Si on le nomme, ce n'est que pour mettre en évidence le symptôme d'une direction nouvelle. Depuis lors, l'image de Schwarzenberg fut dépeinte d'année en année sous des images de plus en plus sombres. Bientôt on ne l'accusa plus d'avoir cherché à

(1) Cosmar, *Schwarzenberg*, p. 420.

trahir, mais bien d'avoir essayé d'assassiner l'électeur Frédéric-Guillaume. Frédéric II l'avait fait dépouiller de tous ses honneurs et dignités par le jeune électeur Frédéric-Guillaume, qui l'aurait laissé fuir à Vienne et mourir là en exil. C'était trop peu. Il fallait un châtiment plus sévère. On imagina que le traître avait été décapité à Spandau.

La vérité est que Schwarzenberg mourut de mort naturelle à Spandau, le 14 novembre 1641, en possession de toutes ses charges et dignités, et honoré de l'entière confiance de son souverain, Frédéric-Guillaume.

Il y a déjà longtemps que le pasteur protestant Cosmar a démontré, par des sources originales, que de toutes les accusations portées contre Schwarzenberg aucune n'est fondée. Et cependant l'on continue à les reproduire. Tant il est difficile d'arracher l'ivraie d'un champ où elle a pris racine !

Ce seul exemple suffit pour faire juger de toutes les autres appréciations historiques de Frédéric II et partant aussi de ceux qui les ont copiées. Sa haine contre la Maison impériale était comme la boussole de toutes ses entreprises. C'est dans le même esprit qu'il se prononça sur tous les ennemis de la Maison impériale. Dût-il avoir beaucoup à leur reprocher en d'autres matières, s'ils ont eu la même haine que lui, il les approuve. Il émet, entre autres, un blâme sur le cardinal de Richelieu : « Il était orgueilleux et vindicatif. Il agissait comme font les tigres et les loups. Je lui refuse le titre de grand dans toutes ses méchancetés. » Il y a une exception cependant : « Je ne

lui reconnais le titre de ministre éclairé que lorsqu'il s'allia avec la Suède pour abattre en Allemagne le despotisme de l'Autriche (1). »

Quoi que Frédéric puisse rapporter des destinées de la nation allemande et de la Maison impériale, il le passe au creuset de son principe fondamental : l'Autriche veut étendre son despotisme sur les princes allemands et opprimer la liberté de l'Allemagne. Mais c'était une liberté d'une singulière espèce que celle dont les Allemands jouirent, à l'exception des princes, après la paix de Westphalie. Peut-être aurait-ce été un bonheur pour la nation allemande, si l'un des Empereurs avait fait en réalité la tentative que Frédéric II attribue à tous ; si, d'une main ferme et énergique, il avait réduit à de justes limites l'indépendance des petits seigneurs. Ce ne fut pas, depuis lors, la tendance de la Maison impériale. On dirait, au contraire, qu'elle eût précisément soin depuis lors de conserver l'état de choses existant. Voilà pourquoi elle demandait aux princes de satisfaire aux obligations que la paix de Westphalie leur avait imposées. Frédéric II écrivit et parla comme si des obligations de ce genre n'avaient jamais existé. L'électeur Frédéric-Guillaume envoie, en 1686, des secours à l'Empereur. Mais, aux yeux de Frédéric II, pourquoi? Parce que Frédéric-Guillaume a accueilli les réfugiés, et que Louis XIV lui en veut. Comme conséquence, Frédéric-Guillaume conclut de nouvelles alliances avec l'Empereur et lui envoie 8,000 hommes. Dans l'opinion de Frédéric,

(1) *OEuvres*, XXVI, p. 484.

ces troupes semblent avoir été les premières que Frédéric-Guillaume mit à la disposition de l'Empereur et de l'Empire. Depuis lors, Louis XIV cessa de payer à l'Électeur la somme annuelle qu'il lui avait accordée par la paix de Saint-Germain. En un mot, Frédéric envisage l'Électeur comme un prince complétement indépendant, qui n'a pas à avoir d'autres égards, et ne se voit pas retenu par d'autres liens que par ceux que sa politique lui conseille comme opportuns.

Cette opinion se manifeste plus clairement lorsque Frédéric établit une comparaison entre Frédéric-Guillaume et Louis XIV. Ce morceau est, littérairement parlant, une des meilleures productions du roi. Il aurait pu choisir aussi Cromwell ; mais il l'écarte aussitôt, parce qu'il a commis des crimes. Cette raison est conforme de tous points à l'ordre d'idées développé dans l'*Anti-Machiavel ;* mais le puritain de fer en est-il pire que le despote français sans foi ni loi ? Cette réflexion, Frédéric la fait lorsqu'il compare Louis XIV, qu'il appelle pompeusement « le monarque, » avec l'Électeur, qu'il nomme avec non moins d'emphase « le héros. » « Tous deux, dit-il, conclurent des traités et les rompirent, l'un par ambition, l'autre par nécessité. Des princes puissants se moquent de l'esclavage d'une parole donnée par une volonté libre et indépendante. Des princes de moindre importance ne remplissent pas leurs engagements, parce qu'ils sont forcés de céder aux circonstances. »

Après ce début, on doit naturellement s'attendre à ce que le Roi ne trouve pas une parole de blâme pour les guerres de Louis XIV. Aussi bien, pourquoi les aurait-il

blâmées? « Louis XIV, dit-il, aima la gloire plus que la guerre même. Il entreprit ses campagnes par grandeur d'âme. »

Plus loin, Frédéric dépeint les deux souverains qu'il compare avec des couleurs éblouissantes. Mais la manière dont il le fait, montre comment il les envisageait lui-même. Il trahit de plus en plus ses efforts pour accuser la maison de Habsbourg et justifier la maison de Bourbon dans les longues luttes qu'elles eurent ensemble. Le monarque français lui paraît « digne de louange, pour avoir suivi le chemin de la gloire que Richelieu lui avait préparé. » Il ne dit pas que chacune des guerres que Louis XIV entreprit contre la maison de Habsbourg, était dirigée en réalité contre l'empire d'Allemagne. Il le savait cependant ; mais sa thèse lui commandait de parler autrement. N'a-t-il pas annoncé aux Français qu'il voulait reprendre le rôle que le roi de Suède avait joué pendant la guerre de Trente ans, mais avec plus de vigueur et d'énergie que ce dernier? Il était fermement convaincu que, dans tous ses démêlés avec l'Autriche, il trouverait toujours un soutien chez le roi de France. Car, il n'est pas superflu de le rappeler, nous sommes encore à l'époque antérieure aux désillusions que lui ménageait la guerre de Sept ans, et qui le poussèrent à tourner ses regards, non plus du côté de la France, pour agir de concert avec elle, mais bien du côté de la Russie.

Lorsque Frédéric II écrivit les *Mémoires de la maison de Brandebourg*, il n'estimait que la France, rien que la France. C'est pour ce motif qu'il se croit obligé de jeter

quelques ombres sur l'image de son grand-père, le premier roi de Prusse.

« L'Électeur (Frédéric III), dit-il, qui chargeait la France de tous les chagrins que sa belle-mère lui avait donnés, à cause qu'elle avait engagé Frédéric-Guillaume, par des raisons d'intérêt, dans le parti de Louis XIV, était rempli d'une haine aveugle pour tout ce qui était français. Les partisans de l'Empereur nourrissaient soigneusement ce prince dans cette disposition, dont il ne pouvait résulter pour eux que des avantages; ils la fomentaient encore en créant le fantôme de la monarchie universelle de Louis XIV, avec lequel ils ensorcelaient la moitié de l'Europe; l'Allemagne fut souvent émue par cette machine puérile, et plongée dans des guerres qui lui étaient tout à fait étrangères; mais comme la trempe des meilleures armes finit par s'émousser, ces arguments perdirent insensiblement la force de l'illusion, et les princes allemands comprirent que s'il y avait un despotisme à craindre, ce n'était pas celui de Louis XIV. »

C'était donc celui de l'Empereur? De l'Empereur, le chef de l'Empire même, la clef de voûte des destinées de cet Empire, qui garantissait alors non pas seulement aux princes, mais à chaque Allemand en particulier, la possession de sa fortune et de ses droits? En vérité, l'accusation est étrange. Le roi poursuit :

« Dans ce temps-là, le charme était encore dans sa première force, et il opéra avec efficacité sur un esprit préparé, par ses préjugés, à en recevoir favorablement l'impression. Frédéric III se crut donc obligé de secourir l'Empereur. »

Il s'agit ici de l'année 1689, et de l'incendie meurtrier de Melacs, dans le Palatinat. Et parce que l'électeur Frédéric a fait marcher ses troupes contre l'impitoyable ennemi, son petit-fils lui reproche un « préjugé d'esprit faible ! »

Frédéric II continue dans cette voie. Il dépeint, — magistralement, il faut le reconnaître, — les efforts de Guillaume III d'Orange pour soulever l'Europe contre Louis XIV, comme des intrigues qui n'avaient d'autre but que de maintenir le despotisme de Guillaume lui-même : « Il gouvernait l'Europe par ses intrigues, en excitant la jalousie de tous les princes contre la puissance de Louis XIV, qu'il haïssait. Le monde était armé et en guerre pour lui conserver le despotisme avec lequel il gouvernait les Provinces-Unies, qu'il aurait perdues en temps de paix... Fécond en ressources et vigilant à réparer ses pertes, c'était l'hydre de la fable qui se reproduisait sans cesse. »

Frédéric II esquisse plus loin comment son grand-père sollicita, par vanité, la couronne de roi ; mais « ce qui se trouva, dans son origine, l'ouvrage de la vanité, se trouva, dans la suite, un chef-d'œuvre de politique : la royauté tira la maison de Brandebourg de ce joug de servitude où la maison d'Autriche tenait alors tous les princes d'Allemagne. » Mais c'était l'Empereur lui-même qui avait concédé ce titre ; c'était pour se ménager les secours de Frédéric qu'il le lui avait promis. Frédéric devait voter avec lui dans toutes les questions qui concernaient l'Empire. C'était la reproduction du projet que George-Guillaume avait soumis autrefois à l'Empereur :

que l'Empereur lui donne seulement l'expectative sur tous les pays de ses voisins, et il s'engage à voter, en toutes choses, d'après le vœu et les ordres de l'Empereur!

Ici se représente encore une de ces confusions étranges, si fréquentes chez Frédéric II. Son grand-père aspirait à la royauté, et il loue ce souhait comme « un chef-d'œuvre de politique. » C'est pour l'avoir obtenu que, dans la guerre de la succession d'Espagne, le grand-père a rempli en partie ses obligations comme prince de l'Empire, et que, d'autre part, il a été fidèle à ses promesses en prenant le parti de l'Empereur. Frédéric II ne saurait assez blâmer cette fidélité de son grand-père vis-à-vis du chef de l'Empire. Le nouveau roi, dit-il, fit beaucoup pour ses passions et rien pour ses intérêts. Mais il a oublié, en même temps, d'indiquer jusqu'à quel point ce nouveau roi aurait pu profiter de la guerre de l'Empire pour servir ses intérêts. Ceux-ci exigeaient sans doute que Frédéric Ier acceptât la couronne royale et refusât ensuite de payer le prix convenu. Nous doutons que cela eût suffi.

Le petit-fils continue à dépeindre son grand-père sous le jour le plus défavorable. Nous n'avons pas l'intention de défendre Frédéric Ier contre les accusations de Frédéric II. Nous voulons seulement faire remarquer que le reproche le plus grave que celui-ci fait à son grand-père, est d'avoir participé à une guerre avec laquelle ses intérêts n'avaient rien de commun, c'est-à-dire à la guerre de l'Empire et de la nation allemande contre la France.

Plus loin, Frédéric II esquisse l'histoire de son père. Il glisse sur les moments les plus importants qu'il passa avec lui. Frédéric-Guillaume a, tout autant que son père et même plus encore, nourri de fortes préventions contre la France. Cette aversion est une des causes qui ont de bonne heure élevé une barrière entre le père et le fils : Frédéric n'en dit pas un mot. Mais cela est moins étonnant qu'une autre circonstance. Pas plus que d'autres qui se sont occupés de l'histoire de cette époque, Frédéric ne fait mention, ni ici ni ailleurs, de prétentions que ses ancêtres auraient élevées, au sujet de la Silésie, contre la Maison impériale. C'est une nouvelle preuve que les motifs qu'il fit valoir plus tard étaient vains et que son invasion ne fut inspirée que par vue de conquête. En revanche, il fait à l'Autriche un autre reproche. Il aperçoit dans toutes les démarches, dans tous les actes de cette dernière, l'orgueil de la maison de Habsbourg, sa tendance au despotisme. La pensée même de l'Empereur de fonder à Ostende la Compagnie des Indes, pour donner de l'essor au commerce des Pays-Bas, ne lui paraît avoir été que le résultat de la « hauteur » de ce monarque.

Cela nous reporte encore une fois à l'enchaînement des idées des *Mémoires*. Comme Frédéric a pour but d'élever sa puissance à côté de celle de l'Empereur et de la rendre indépendante de ce dernier, il cherche des traits analogues pour découvrir le même but dans ses ancêtres, et s'il ne peut pas les y approprier, il les représente comme des fautes commises par ses aïeux.

On sait que, grâce à lui et après lui, la même tendance s'invétéra dans tous les historiens de la Prusse. Chaque

ouvrage, publié en Prusse, tend à prouver que l'idée d'un dualisme politique de l'Allemagne, qui ne date que de Frédéric II, existait dans ces temps antérieurs, où l'on ne savait et l'on ne voulait rien savoir d'un pareil dualisme, ni d'une concurrence de la maison de Hohenzollern avec celle de Habsbourg, puisque les chefs de la maison de Hohenzollern démontraient par leur conduite que la subordination à laquelle ils étaient fidèles reposait sur l'histoire et le droit.

Il n'y a qu'un seul côté des opinions de Frédéric II, avant la guerre de Sept ans, que l'on ne partage plus aujourd'hui, c'est-à-dire que la France aurait été toujours et quelles que fussent les circonstances, le soutien de l'ambition de la maison de Hohenzollern. Nous verrons plus loin comment Frédéric II lui-même fut détrompé à cet égard. Mais à cette époque, sa confiance en Louis XV était si grande, qu'il célébrait les louanges de ce monarque sur un ton que n'aurait pas avoué même un Français du temps de la Régence. Écoutons le Roi : « La duchesse de Châteauroux, exilée de Metz, mourut de douleur d'avoir essuyé un traitement si rigoureux. La convalescence du Roi réveilla ses premiers feux ; l'amour, que la Religion avait offensé, s'en vengea à son tour en ranimant plus vivement que jamais dans le cœur du Roi sa passion pour sa maîtresse. Dans le temps qu'on négociait son retour, il apprend qu'elle est morte. Jamais sacrement ne causa tant de remords que celui que Louis XV avait reçu à Metz ; il se reprocha la mort d'une personne qu'il avait tendrement aimée ; des désirs qu'il ne pouvait plus satisfaire et des regrets inutiles émurent si violemment sa

sensibilité, qu'il se retira pour quelque temps du monde. La maladie de ce prince, funeste à ses alliés et à sa maîtresse, lui procura au moins la satisfaction la plus douce qu'un souverain puisse avoir, celle d'obtenir le nom de Louis le bien-aimé, désignation préférable au titre de saint et de grand que la flatterie et rarement la vérité donnent aux rois (1). »

Frédéric II avait-il bien réfléchi en écrivant cette dernière phrase? A vrai dire, il n'avait pas complétement tort.

(1) *OEuvres*, III, *Histoire de mon temps*, chap. XII.

CHAPITRE XII.



Efforts de Kaunitz pour enlever à Frédéric l'appui de la France. — Confiance de Frédéric en la France. — Hostilités contre lui à cause des vexations des recruteurs. — L'impératrice Marie-Thérèse et la Silésie. — Tension entre les Anglais et les Français. — L'Angleterre cherche à gagner la Prusse. — Alliance de l'Autriche et de la France. — Plan de Frédéric II. — Prétextes. — Rupture avec la Saxe. — Frédéric fonde de grandes espérances sur les Français et les Russes.—La bataille de Kollin détruit ses plans de conquête. — Nouveaux accidents. — Frédéric écrit sa propre apologie, mais en réalité, sa propre accusation. — Le plan le plus probable et le dernier de Frédéric, lors de son irruption dans la Saxe. — Humilité de l'apologie du Roi.

De même que le roi de Prusse comptait qu'en temps de guerre, il trouverait dans le roi de France un allié naturel contre la maison d'Autriche, à raison de la communauté de leurs intérêts, de même la Cour de Versailles jugeait important de ne pas laisser arriver à une indépendance complète cette puissance qui s'était élevée si rapidement, afin que cette dernière demeurât assez faible pour ne pas pouvoir se passer de son secours. Il était dès lors de la politique de la Maison impériale d'enlever pour l'avenir cet appui à Frédéric. C'est ce que se proposa le comte de Kaunitz. Outre les intérêts

de Marie-Thérèse, Kaunitz poursuivait un intérêt personnel. Il avait été lésé par Frédéric aussi gravement que l'impératrice. Frédéric II avait eu au moins des prétextes pour conquérir la Silésie, il n'avait ni raisons ni prétextes pour enlever à Kaunitz la part d'héritage sur laquelle ce dernier avait des droits dans l'Ost-Frise. Car, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, l'expectative que l'empereur Léopold donna à la Maison de Hohenzollern sur cette province, exceptait formellement les bailliages sur lesquels Kaunitz éleva plus tard des prétentions. Frédéric refusa, aussi bien vis-à-vis du roi George d'Angleterre-Hanovre que vis-à-vis de Kaunitz, de reconnaître aucune décision légale des tribunaux de l'Empire. Le ressentiment de Kaunitz contre Frédéric II s'explique donc facilement.

Envoyé comme ambassadeur en France, il s'efforça de persuader à la Cour de Versailles que les petites puissances, comme la Prusse et la Sardaigne, tâchaient de semer la zizanie entre les grandes puissances, afin de se procurer des moyens d'agrandissement. En réalité, disait Kaunitz, « nous ne faisons la guerre que pour eux. Il n'y a qu'à nous entendre et à nous prêter mutuellement à des arrangements qui, en ôtant tout sujet de différend entre les premières puissances de l'Europe, servent de base à une paix solide et permanente (1). »

Ce discours parut aussi étrange que nouveau à une Cour qui était, depuis plus de deux cents ans, en rapports d'hostilité avec la maison de Habsbourg, et, ce qu'il

(1) *OEuvres de Frédéric II*, IV. *Histoire de la guerre de Trente ans*, ch. II.

n'est pas inutile de rappeler, avec l'empire d'Allemagne. Mais le comte de Kaunitz, sans se rebuter, retourna souvent à la charge, et, à force d'entendre répéter les mêmes propos, « la Cour de France, se familiarisant avec ces idées, vint à se persuader insensiblement que ces deux grandes maisons n'étaient pas aussi incompatibles que leurs ancêtres l'avaient cru. » D'ailleurs la Cour de Versailles avait, pendant les deux guerres de Silésie, acquis l'expérience que Frédéric se servait des Français aussi longtemps que son intérêt l'exigeait, et qu'il rompait ses alliances avec eux, aussitôt qu'il croyait pouvoir mieux agir seul. Qu'un revirement de la part de la Cour de Versailles était possible, Frédéric le pressentit aux paroles de l'envoyé français à Berlin : « Pour peu que le roi de Prusse tergiverse avec nous, nous le laisserons tomber et il sera écrasé. »

En dépit de ces impressions, que le roi de Prusse a eu soin de transmettre à la postérité, sa confiance en la France demeura inébranlable jusqu'en 1756. C'est lui-même qui nous l'apprendra plus loin. Les alliances qui existaient à cette époque et qui durèrent jusqu'à la guerre de Sept ans, unissaient l'Angleterre et l'Autriche, d'une part, la France et la Prusse, de l'autre. L'opinion personnelle de Georges II était hostile à Frédéric ; car il avait à se plaindre gravement, comme électeur de Hanovre, de la prise de l'Ost-Frise. L'électeur de Saxe était du parti de l'Autriche, non pas tant à cause de l'animosité personnelle du ministre Brühl contre Frédéric, que parce que le peuple Saxon était aigri par suite des vexations que les soldats du roi de Prusse lui avaient

fait éprouver pendant la dernière guerre. Avec la Russie, les rapports de Frédéric II étaient des plus tendus. La raison véritable était l'enrôlement de sujets russes pour le service prussien. Les Russes arrêtaient les enrôleurs prussiens sur leur territoire ; Frédéric II, en revanche, fit enlever des sujets russes (1).

Il n'avait pas la prédilection toute spéciale de son père pour les hommes grands ; mais les pays voisins n'en souffraient pas moins des attentats que ses enrôleurs commettaient pour alimenter ses armées. Écoutons-le exposer à cet égard ses propres vues : « Il n'y eut pas jusqu'au duc de Mecklenbourg qui, se reposant sur la protection dont il jouissait de la part de la Cour impériale, ne s'émancipât à chicaner le Roi. Il s'agissait des levées de soldats dont les ancêtres du Roi avaient été en possession de temps immémorial dans le Mecklenbourg. Le duc, à l'instigation de la Cour de Vienne, s'y opposa, et le Roi se fit justice à lui-même ; on enleva quelques soldats mecklenbourgeois, et l'on arrêta quelques baillis qui s'étaient opposés aux enrôlements. Le duc fit grand bruit ; mais voyant que ses éclats n'aboutissaient à rien, il prit le parti de s'accommoder et l'affaire fut terminée à l'amiable. Bientôt après, lorsque l'impératrice-reine vît la guerre sur le point de s'allumer entre l'Angleterre et la France, cherchant un prétexte pour rompre avec la Prusse, elle persuada au duc de Mecklenbourg de porter ses plaintes à la Diète de Ratisbonne (2). »

Le récit de ce fait est arrangé de telle façon qu'il ne

(1) Schlosser, *Geschichte des 18 Jahrhunderts*, II, 275, n. 12.

(2) *OEuvres de Frédéric le Grand*, IV, chap. II.

semble pas, pour être bien compris, avoir besoin d'une explication du côté du duc de Mecklenbourg. Mais la question devient plus claire, du moment que nous nous représentons le rôle des deux princes-Électeurs comme interverti, c'est-à-dire le roi Frédéric duc de Mecklenbourg et celui-ci roi de Prusse. La chose est encore plus manifeste, si nous recourons aux paroles que Frédéric II lui-même adressa à ses subordonnés. Lui-même appelle les excès des enrôleurs dans le Mecklenbourg « impies et inexcusables, » et lui-même envoie, sans autre forme de procès, un des officiers les plus compromis à Spandau pour trois mois (1).

Comme conséquence de cette conduite, qui n'était pas dirigée uniquement contre les Russes et les Mecklenbourgeois, Frédéric II était l'objet de l'animadversion générale. Mais cela aurait-il suffi pour faire éclater une nouvelle guerre?

On prétend que Marie-Thérèse voulait recouvrer la Silésie. Elle s'ouvrit à cet égard, en 1751, à l'envoyé de France, M. d'Hautefort. « Je ne dis pas que je ne regrette pas la Silésie. Aussi, je ne vous cache pas que si, dans la suite, des circonstances favorables se présentent, je songerai peut-être à la recouvrer. Mais, je vous le répète, pour le moment je n'y songe pas. » Ces paroles ne nous semblent pas contenir autre chose que ce qu'elles devaient contenir naturellement dans la position où se trouvait l'impératrice, que ce qu'aurait pensé et dit quiconque se trouvait dans une situation semblable. Les Français

(1) Preuss. *Urkundenbuch*, V, 71, 85.

l'interprétèrent comme elle devait l'être. Il n'y avait pas encore apparence d'une alliance des deux puissances pour réaliser ensemble ce but (1).

Dans ces conjonctures, les intérêts des Français et des Anglais s'embrouillaient dans des contrées lointaines. Ces deux peuples se disputaient la possession de pays déserts et de forêts vierges. L'Allemagne avait-elle à redouter quoi que ce fût de leurs démêlés? Dans le courant de l'automne 1755, les ministres français ne savaient pas autre chose, sinon que l'Autriche et l'Angleterre resteraient toujours unies. Telle était l'impression que l'envoyé français recueillit d'une conversation qu'il eut avec M. de Kaunitz, et que l'on envisageait là comme fondée. « Tout ce que je puis augurer de cette conversation, écrivit l'envoyé de France, c'est que l'impératrice désire demeurer neutre, tandis que, cependant, elle soutient le roi d'Angleterre, en sa qualité d'alliée. En réalité, ce serait pour elle la meilleure position à prendre, puisque, sans cela, elle pourrait nous faire tout le mal qu'elle voudrait, sans avoir rien à craindre de notre part. Je ne veux pas négliger de répéter que l'impératrice n'abandonnera jamais le roi d'Angleterre. C'est le seul allié qu'elle ait, et elle aimerait mieux tout risquer que de le perdre. Ces deux Cours prendront leurs dispositions pendant l'hiver prochain et réuniront leurs efforts. Vous les trouverez probablement au printemps prochain dans une situation toute différente de celle où ils sont aujourd'hui. » Le ministre de Louis XV répondit dans le même

(1) SCHLOSSER, II, 289.

sens : « Vous avez raison. Ces deux Cours pourront bien peut-être se disputer ; mais elles ne se sépareront jamais. » On le voit, les ministres français ne songeaient à aucune hostilité de Marie-Thérèse contre le roi de Prusse. Comment l'auraient-ils pu ? Tout le monde savait que l'impératrice n'avait d'autre but que la paix et le bien-être de ses sujets.

La guerre entre l'Angleterre et la France paraissait inévitable en 1755. On pouvait s'attendre alors à voir les Français attaquer les possessions allemandes de Georges II et faire irruption dans le Hanovre. Louis XV et Georges II tâchèrent chacun de fortifier leur parti, et Frédéric II fut recherché à la fois par les Français et par les Anglais. M. de Bouillé, alors ministre des Affaires étrangères, dit un jour à M. de Knyphausen, envoyé de Frédéric II : « Écrivez, monsieur, au roi de Prusse, qu'il nous assiste dans l'expédition du Hanovre ; il y a là de quoi piller, le trésor du roi d'Angleterre est bien fourni, le Roi n'a qu'à le prendre ; c'est, monsieur, une bonne capture (1). »

Georges II, en revanche, savait que l'alliance de Frédéric II avec la France finissait au printemps de l'année 1756. Il fit le sacrifice de son aversion personnelle contre Frédéric II, pour tâcher de gagner à sa cause ce voisin dangereux qui pouvait faire tant de mal au Hanovre. Frédéric avait donc deux voies devant lui : attaquer le Hanovre pour la France ; défendre le Hanovre pour l'Angleterrre. Il pesa mûrement les deux entre-

(1) *OEuvres*, IV, *Histoire de la guerre de sept ans*, chap. III.

prises. Il va sans dire qu'il ne fut pas question dans son esprit de raisons morales d'une nature ou d'une autre, de considérations patriotiques, puisqu'il s'agissait de la France, mais uniquement de son avantage personnel. S'il attaquait le Hanovre, se disait-il, « il s'attirait sur les bras les forces des Anglais, des Autrichiens et des Russes. Si l'on concluait une alliance avec l'Angleterre, il était probable que les Français ne porteraient point la guerre dans l'Empire. » Il s'assura donc soigneusement des relations réciproques de la Russie et de l'Angleterre. Comme il apprit de toutes parts que « l'intelligence était parfaite, » il se détermina à se mettre de ce côté. Il signa donc, le 16 janvier 1756, avec l'Angleterre le traité de Westminster.

Si nous apprécions l'ensemble de ces négociations, nous devons en conclure que Frédéric II, en signant ce traité, croyait s'assurer l'amitié non seulement de l'Angleterre, mais aussi de la Russie; il croyait, en outre, que la France, par suite de ce traité, renoncerait à attaquer le Hanovre. Partant, il aurait le champ libre en Allemagne.

Les Français partageaient l'opinion de Frédéric (1). Il avait conclu ce traité, disaient-ils, en partie par crainte de la Russie, qui, comme alliée de l'Angleterre, deviendrait son alliée, et, d'autre part, parce qu'il croyait que, quoi qu'il fît, son existence était tellement indispensable à la France, que la France n'oserait rien tenter contre lui.

Il nous semble que ce traité de Westminster est aussi

(1) SCHLOSSER, II, 294, n. 29.

important pour juger désormais de la politique française que les intrigues tant vantées de la Pompadour. Quatre mois après la conclusion de ce traité, le 1er mai 1756, au moment où expirait l'alliance entre la France et la Prusse, l'Autriche et la France formèrent une autre alliance (1). Il ne faut pas se laisser induire en erreur à cet égard. Cette alliance était purement défensive : il n'y était pas question d'une attaque contre le roi de Prusse. Les deux puissances s'engageaient réciproquement à se fournir 24,000 hommes en cas de besoin. L'Angleterre et la France avaient déjà commencé la guerre. Un tel danger menaçait-il l'Allemagne? Frédéric II s'était engagé à marcher, dans le cas où la France aurait attaqué le Hanovre, et c'est à quoi il ne s'attendait pas. L'Allemagne était donc, de ce côté, à l'abri d'une guerre.

Était-ce là le plan de Frédéric? Il avait des intentions toutes différentes. Si, dans l'état de choses existant, il levait l'étendard de la guerre, il n'aurait à compter qu'avec l'Autriche et peut-être avec la Saxe électorale. Il avait fait ses préparatifs ; l'Autriche point. Il était prêt à marcher, les Autrichiens ne le pouvaient pas. Il était possible d'enlever la Saxe à la première attaque, et on pourrait tout au moins s'en servir comme d'un magasin d'où l'on tirerait les fournitures d'armée : hommes, argent et vivres.

Seulement, les choses étaient-elles comme nous les envisageons ici? Frédéric avait à ses gages un secrétaire de légation autrichien et un clerc de chancellerie saxon.

(1) *Voir* le traité dans WENCK, *Codex Juris Gent.* III, 141.

Ces personnages lui faisaient des copies de tous les papiers secrets. Il en ressortait que les chefs du gouvernement tant à Vienne qu'à Dresde étaient aigris contre le roi de Prusse, qu'ils désiraient sa ruine et se seraient volontiers partagé ses pays. Mais pour l'apprendre, Frédéric II n'avait pas besoin de recourir à des moyens aussi vils. Il n'avait qu'à s'interroger lui-même et répondre avec l'ancien adage : Comme tu me traites, je te traite. Seulement, il tira bon parti de ces écrits. Aussitôt qu'il eut les originaux en mains, la plume du ministre Herzberg démontra que l'Autriche et la Saxe voulaient attaquer le roi de Prusse et se partager ses États. Herzberg eut beau se rétracter plus tard, il eut beau déclarer plus tard publiquement que ces projets de partage n'avaient été faits qu'éventuellement, dans l'hypothèse que le roi de Prusse aurait lui-même entrepris la guerre, la postérité crut, dans l'intérêt de Frédéric II, ce qu'il avait voulu. Ses contemporains pensaient autrement. Il n'est pas difficile de reconnaître que les propres frères du roi, Guillaume et Henri, lui imputèrent la nouvelle guerre dans laquelle il plongeait le monde (1). D'autres ont nommé le général Winterfeld comme le principal instigateur.

Ce n'est pas à ses frères que Frédéric II s'adressa pour demander conseil. Il fit appeler les généraux Schwerin, Retzow et Winterfeld, et leur exposa son opinion que la guerre devait commencer (2). Il fit la même expérience qu'aux deux premières guerres de Silésie. Schwerin et

(1) *OEuvres*, XXVI, p. 112, 203.
(2) Dohm, IV, 216.

Retzow déconseillèrent l'entreprise, Winterfeld l'appuya. Le roi persévéra dans son idée. Alors Schwerin déclara que si l'attaque devait avoir lieu, elle devait se faire sans le moindre retard. C'est ce qui arriva.

Cependant Frédéric II voulait encore ménager plus ou moins les apparences. Il fit demander à la Cour de Vienne, par son envoyé, pourquoi elle armait. Une réponse non satisfaisante serait considérée comme un cas de guerre. La réponse n'étant pas satisfaisante, la guerre fut déclarée. Mais si l'Impératrice lui avait fait poser une question pareille, qu'aurait-il répondu?

Lorsqu'il commença la guerre par l'invasion de la Saxe, il supposait que l'Autriche manquait d'artillerie, de fourgons, de pontons, en un mot de tout le matériel nécessaire à la guerre. Un admirateur de Frédéric II, dans le camp autrichien, l'explique en ce sens que la Cour de Vienne croyait avoir encore une année de temps (1). Ainsi la Cour de Vienne, qui se laissa surprendre d'une telle manière, aurait voulu et prévu la guerre plus que Frédéric, dont toutes les dispositions étaient prises? Il est étrange pour ne pas dire surprenant que de telles gens puissent croire ce qu'ils écrivent !

Ce n'est pas l'Autriche qu'atteignit le premier coup, mais bien la Saxe, ce malheureux pays qui, pour la seconde fois, servait de piédestal à l'ambition du roi de Prusse. On connaît la suite des événements. Les archives de Dresde furent bouleversées, et le monde lut avec stupé-

(1) Cogniazo, *Geständnisse eines œstreich. Veteranen*, II, 192.

faction un écrit de Herzberg dans lequel le ministre prouvait que l'ennemi perpétuel de la paix et du repos n'était pas le roi de Prusse, mais bien l'électeur de Saxe. « Quand des princes veulent une rupture, ils ne se laissent pas arrêter par le manque de matière à manifestes. Ils prennent leurs résolutions. Ils commencent la guerre et abandonnent ensuite à un juriste laborieux le soin de la légitimer. » Ces mots sont de Frédéric II lui-même. Nous aurons à fournir la dernière preuve importante que c'était lui et lui seul qui voulait la guerre, lorsque nous examinerons les moyens dont il disposait.

L'armée saxonne s'était cantonnée dans les étroits défilés de Pirna. Les Autrichiens, qui marchaient à son secours, essuyèrent un échec près de Lowositz. L'armée saxonne dut se livrer prisonnière de guerre. Frédéric disposa de la vie et de l'honneur de ces malheureux, comme s'ils avaient été ses propres sujets. Il en grossit ses régiments. Ce n'est pas ainsi que l'entendaient les Saxons. Ils regardèrent comme nul le serment qu'on leur avait extorqué et s'enfuirent où ils purent.

L'Empire s'émut de cet incroyable attentat. Le mécontentement général qu'excita la rupture de la paix, rupture dont la plume féconde de Herzberg ne parvint pas à voiler l'iniquité, fournissait des armes aux adversaires de Frédéric. Il y avait peut-être des gens bizarres, tels que Gœthe décrit son père, qui, par des motifs d'attachement personnel, étaient favorables au roi de Prusse ; mais, en règle générale, une nation paisible et tranquille ne voit pas de bon œil les perturbateurs de la paix.

L'Autriche trouva la Cour de France mieux disposée qu'auparavant. Les deux puissances cherchèrent une alliée dans la Czarine dont la haine contre Frédéric était grande. Mais cela ne réussit pas de sitôt. La situation se reflète dans les lettres que le roi écrivait à son ami et instigateur Winterfeld (1). Au 15 novembre 1756, il écrit : « Les Français ne veulent pas entrer en Bohême, et du côté des Russes, cela ne va pas mieux non plus. » Le 7 décembre : « Il semble de jour en jour davantage qu'il n'y a rien à faire en Russie. Les Français veulent envoyer 30,000 hommes en Bohême et 50,000 sur le Rhin. » Le 9 décembre : « La Russie ne veut pas. » Le 12 décembre : « Les Hollandais vont augmenter considérablement leurs troupes. Quand même ils ne prendraient pas part à la guerre, cela fera impression sur les Français. » Le 23 décembre : « Cette année, je ne crois pas au bonheur. On ne peut pas compter avec certitude *sur les Turcs*. S'il y avait là quelque chose à espérer, j'en serais déjà informé. » Nous apprendrons plus loin, de la bouche même de Frédéric, qu'il travaillait déjà depuis trois ans pour conclure une alliance à Constantinople. Mais pourquoi? — Le 19 janvier 1757 : « Si les Français veulent faire quelque chose, ce ne sera que lentement et tardivement. » Le 27 janvier : « Les meilleures chances sont en Russie. Si cela continue, nous pouvons faire marcher les régiments poméraniens en avant, jusqu'à Sagan ou jusqu'à Neustadt. » Ce n'est que le 18 février 1757 qu'il apprit que les Russes se mettaient réellement en mouvement.

(1) Preuss, *Urkundenbuch*, V, 21.

En même temps commença l'agitation de l'oligarchie suédoise. Elle croyait pouvoir compter sur la grande alliance, d'autant plus que la Czarine le voulait ainsi. Le Danemark et la Hollande se tinrent tranquilles.

Cependant, au printemps de l'année 1757, la position du roi de Prusse n'était pas encore défavorable. Il occupait la Bohême. La victoire se rangea de nouveau sous ses drapeaux. Le roi songeait déjà à aller dicter à Vienne les conditions de la paix. Ce que pouvaient être ces conditions, Frédéric II l'a laissé à deviner. Quant au projet même, il n'est pas douteux ; car il en fit part lui-même à Marie-Thérèse (1).

Telle était la situation au commencement de 1757. Les revers suivirent subitement et sans que l'on pût s'y attendre. La bataille de Kollin arrêta le cours de la victoire et des conquêtes. C'en était fait des plans grandioses; il ne restait plus que la triste perspective d'une interminable guerre. De nouveaux combats se livrèrent. La division du prince Guillaume éprouva des échecs. Le roi fit à ce sujet, à son frère et successeur, des reproches qui le conduisirent prématurément au tombeau. Nous n'avons pas à rechercher si ces reproches sont tout à fait sans fondement ou non. Mais le prince se défendit en disant qu'il avait agi d'accord avec ses généraux. Lorsque l'année suivante, Frédéric annonça à son frère Henri la mort de Guillaume, en insistant sur les chagrins que ce dernier lui avait causés, Henri répondit : « J'ai gémi à l'occasion de la mésintelligence qui a été entre vous et mon frère. Le souvenir que vous

(1) PREUSS, II, 130.

m'en donnez aggrave mes peines, mais le respect et la douleur m'imposent le silence, de sorte que je ne puis rien répondre sur ce sujet (1). » Le prince Henri exprima plus tard son opinion d'une manière plus décisive. Longtemps après ces événements, longtemps même après la mort de Frédéric II, le prince Henri éleva à Rheinsberg un monument à la mémoire des héros de la guerre de Sept ans. Parmi ces héros que célébra le prince Henri, manquait le roi Frédéric II; celui qui fut glorifié entre tous, était le prince Guillaume (2).

Après la bataille de Kollin, il ne s'agissait plus, pour Frédéric II, que de se défendre. C'est alors que se présenta cette situation critique dans laquelle on aime tant à le contempler, lorsqu'il se défendit de toutes parts avec un courage de lion contre les armées de ses ennemis. Il est juste que nous l'écoutions parler lui-même de cette époque, et que nous apprenions de lui-même, par ce qu'il dit et par ce qu'il tait, ses plans, ses espérances, ses calculs. Peut-être que quelques-unes de nos considérations s'y trouveront justifiées.

Au mois de juillet 1757, Frédéric écrivit une *Apologie de ma conduite politique* (3). Il croit nécessaire, dit-il, de se défendre vis-à-vis de son peuple. Pourquoi ne reconnut-il cette nécessité qu'après la bataille de Kollin? Son pays n'avait exprimé aucun sentiment qui aurait pu l'engager à le faire. Il est très-douteux qu'à l'exception de ses frères, qui ne dissimulèrent pas entièrement leur

(1) *OEuvres*, XXVI, p. 178.
(2) Comp. les citations dans Preuss, II, 355.
(3) *OEuvres*, XXVII, 3, p. 280.

opinions un ministre ou un général quelconque eût poussé la hardiesse jusqu'à émettre un avis qui n'aurait pas été entièrement conforme à celui du roi. Quoiqu'il en soit, Frédéric résolut de se justifier lui-même. « L'on dit ordinairement, — c'est lui qui parle — que les rois ne sont responsables de leur conduite qu'envers Dieu. Cela ne doit s'entendre que dans le sens illimité de leur pouvoir. Aucun prince ne peut les rendre responsables de leurs actions ; les États du pays n'ont pas l'autorité de les interroger sur les motifs de leurs résolutions. Il n'en est pas moins vrai qu'un bon prince, sans déroger à sa dignité, peut et doit instruire le peuple, dont il n'est que le chef ou le premier ministre, des raisons qui l'ont obligé de prendre un parti plutôt qu'un autre. Pour moi qui, grâce au ciel, n'ai ni l'orgueil qu'inspire le commandement, ni l'insupportable morgue de la royauté, je ne me fais aucun scrupule de rendre compte de ma conduite au peuple dont le hasard de la naissance m'a fait souverain. Mes intentions ont été pures, mes vues n'ont tendu qu'à assurer le repos et la tranquillité de l'État ; j'ai la conscience si nette que je ne crains point de penser tout haut et de montrer à découvert les ressorts les plus secrets de mon âme. »

Que répondre à un prince qui entre en scène de cette manière? A quoi servirait d'essayer de le réfuter, ou tout au moins de le juger? C'est ce que ne pouvaient pas tenter les sujets de Frédéric II, lors même qu'ils auraient eu quelque liberté de dire leur opinion ; mais cette liberté, ils ne l'eurent jamais sous son règne. Il en est autrement pour la postérité. Frédéric II est devenu un personnage

historique. Dès lors, il faut faire abstraction de toutes considérations, sauf de celles qui ont trait à la vérité. Celle-ci provoque tout d'abord une remarque particulière. Jamais prince ne publia un manifeste en consentant qu'on doutât de ce qu'il contenait. Un prince veut être cru sur parole. L'affirmation, qu'il dit la vérité, rend, au moment où il parle, la loi du silence plus dure et plus pénible, mais elle a pour conséquence d'exercer d'autant plus vivement la critique de la postérité. Pourquoi le roi a-t-il jugé nécessaire d'affirmer avec un tel luxe de paroles ce qu'il avance? Voyons son exposé :

« Tout le monde sait que les troubles qui déchirent l'Europe ont pris leur naissance en Amérique, et que la pêche de la merluche en contention entre les Anglais et les Français, avec quelques terres incultes du Canada, ont donné lieu à la guerre cruelle qui afflige notre continent. Cette guerre était si éloignée des possessions des princes de l'Allemagne que l'on a de la difficulté à comprendre comment cet embrasement a passé d'une partie du monde à une autre qui semble n'y être aucunement liée. A présent, grâce à la politique de notre siècle, il n'y a aucune dissension dans le monde, aussi petite qu'elle soit, qui ne puisse gagner et brouiller en peu de temps toute la chrétienté.

« Mais, continue le roi, il n'est pas question ici de traiter des propositions générales ou de se répandre en vaines déclamations, il faut en venir au fait et entrer en matière. L'année 1755, la Prusse se trouvait alliée de la France et de la Suède. »

Remarquons tout d'abord que Frédéric II ne juge

pas nécessaire ici de faire mention des liens de l'Empire qui l'unissaient avec les autres princes allemands à l'Empereur, et qui devaient être plus étroits que ceux qui découlaient de n'importe quel traité avec des princes étrangers, puisqu'il reposait sur un rapport de dépendance légalement établi. Voilà pourquoi il ne parle pas d'un Empereur, mais bien de la reine de Hongrie.

« La reine de Hongrie, qui avait sans cesse en vue le recouvrement de la Silésie, à laquelle elle avait renoncé par deux traités formels, la reine de Hongrie, dis-je, remuait toute l'Europe contre nous. Elle était en alliance avec l'Angleterre et la Russie ; à force de guinées anglaises, elle avait porté les Moscovites à faire tous les ans des ostentations sur les frontières de la Livonie et de la Courlande. Le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, s'était si fort attaché à la fortune de la maison d'Autriche, son animosité contre la Prusse était si connue, que l'on ne pouvait s'attendre de sa part qu'à des coups de trahison, c'est-à-dire qu'il ne serait pas des premiers à se déclarer contre nous, mais qu'il profiterait du premier malheur pour nous accabler, à quoi la situation de son pays lui donnait toutes les facilités. Depuis l'année 1748, pendant la paix, jusqu'à la guerre d'à présent, j'ai été si bien au fait de toutes les intrigues de ces Cours ennemies, que j'ai eu toutes leurs correspondances entre mes mains ; cela est clair et prouvé par les papiers justificatifs de ma conduite, qui sont entre les mains de tout le monde. »

D'abord, n'y avait-il que le seul électeur de Saxe qui fût hostile à Frédéric II ? Le roi de Prusse trouva-t-il les autres princes allemands favorables à sa cause ? Si l'un

ou l'autre était de son parti, cela excuse-t-il sa conduite? — Ensuite, pourquoi cette justification? Pourquoi avancer que « tout le monde » avait ces « papiers » entre les mains? Ne suffisait pas qu'il les eût, lui, le roi? Sentait-il peut-être lui-même le côté faible de son raisonnement

« Dès que la guerre commença en Amérique entre les Français et les Anglais, je prévis... »

Pourquoi?

« .... que de conséquence en conséquence j'y pourrais être engagé, et je résolus de faire tout ce qui dépendrait de moi pour n'y point être mêlé. Dès l'automne de l'année 1755, les Français, craignant qu'ils ne pourraient pas gagner la supériorité sur mer sur les Anglais, méditèrent d'attaquer le roi d'Angleterre dans ses possessions d'Allemagne, espérant de terminer dans le pays de Hanovre les différends qu'ils avaient en Amérique avec les Anglais. Ils jetèrent d'abord les yeux sur moi, supposant qu'il me suffisait d'une occasion pour me battre. »

Comment les Français étaient-ils arrivés à se faire cette opinion?

« Notre traité défensif avait exclu, en termes précis, tous les démêlés qu'ils pouvaient avoir dans un autre monde, de nos garanties. M. Bouillé passa légèrement sur cette difficulté et dit en termes formels à Knyphausen, mon envoyé « qu'il y avait un bon trésor à Hanovre, et qu'on me l'abandonnerait. » Je lui fis simplement répondre

que c'était une proposition à faire à Mandrin (1) et non pas à un roi de Prusse. »

Soit. Mais la Cour de France, en faisant cette proposition au roi de Prusse, n'avait nullement l'intention de l'offenser. Si elle le fit dans les termes que l'on sait, il s'en suit qu'elle devait avoir une pauvre opinon du sens moral du Frédéric II. Que cette opinion soit fondée ou non, nous laissons le soin de le décider à ceux qui n'admirent pas seulement Frédéric II comme guerrier, ce que nous faisons, mais qui admirent en même temps la moralité de ses actes, ce que nous ne faisons point. Nous devons nous borner à constater le fait de la proposition française et rappeler, en ce qui concerne la réponse du roi, qu'il écrit son Apologie pour son peuple.

« Sur cela, le roi d'Angleterre rechercha mon amitié, et me fit faire des propositions par le duc de Brunswic, qui tendaient à assurer le repos de l'Allemagne par un traité de neutralité. »

Cela signifiait, en d'autres termes, au point de vue allemand, que le roi d'Angleterre, comme électeur de Hanovre, voulait d'une politique à la fois utile pour lui et honorable, c'est-à-dire qu'il désirait ne pas déchirer l'Allemagne dans une guerre qui ne la regardait point. Reste à savoir si c'est là aussi ce que désirait Frédéric II.

« Je ne voulus m'engager à rien avant que d'être sûr si la Russie suivrait plutôt les impulsions de la Cour de Vienne ou celles des Anglais. J'en écrivis à Klinggräf, à

(1) *OEuvres*, IV, 29. Fameux brigand que Frédéric compare (IX, 152) avec Cartouche. Ce nom a, en français, à peu près la même signification que celle qu'eût plus tard en Allemagne celui de Schinderhann.

Vienne, qui m'assura que la Cour de Vienne n'avait point d'argent, que les Anglais tenaient les cordons de la bourse, et que les Russes, comme les Suisses, n'étaient que pour ceux qui les payaient. La Cour de Londres m'assura en termes formels qu'elle pouvait répondre de la Russie, et que je n'avais rien à appréhender de ce côté-là. D'autres nouvelles particulières confirmaient la disette d'argent où l'on se trouvait à Pétersbourg, de sorte que toutes les probabilités me portaient à croire que la Russie suivrait aveuglément le parti des Anglais, du moins qu'elle ne se déclarerait point contre les alliés du roi de la Grande-Bretagne.

« Mon alliance avec la France finissait au mois de mai de l'année 1756. Il fallait prendre un parti. Les Français me pressaient d'agir. »

Ainsi, malgré le mécontentement causé par les offres françaises, les négociations avec la Cour de Versailles duraient encore. Si on pressait le roi d'agir, son refus d'accepter la proposition de la France pouvait être moins positif que ses paroles ne sembleraient le faire croire.

« Si j'avais déféré à leurs désirs, je me serais vu engagé dans une guerre contre la Maison d'Autriche, la Russie, l'Angleterre, et la plupart des princes d'Allemagne; si je faisais une alliance avec le roi d'Angleterre; je ne paraissais avoir à craindre que la reine de Hongrie. »

Ainsi ce qui décida le roi, ce n'était pas l'idée de droit, ou de nationalité, ou aucune autre raison légitime, c'était la souveraineté du but, c'était la certitude de n'avoir affaire qu'à la reine de Hongrie seulement.

« Le parti du traité de neutralité me parut donc le plus sûr, et je le choisis préférablement à d'autres, parce que je le crus seul capable de maintenir la paix en Allemagne. L'hiver de l'année 55, le duc de Nivernois vint à Berlin avec des propositions d'un nouveau traité, et pour me faire condescendre à la diversion du pays de Hanovre, il me proposa la possession de l'île de Tabago. Je lui répondis franchement que je ne voulais point aller sur les brisées du comte de Saxe, auquel cette île avait été une fois donnée, et que je ne ferais point la guerre en marchand. Je lui montrai ensuite le traité que j'avais fait avec le roi d'Angleterre, et je lui dis que je n'avais eu d'autre raison de le faire qu'un sincère désir de conserver l'Allemagne tranquille. Les Français furent extrêmement piqués de ce traité, quoiqu'ils n'eussent aucune raison de l'être ; ils s'étaient mis dans l'esprit que je serais le Don Quichotte de toutes leurs querelles, et qu'ils me feraient faire la guerre ou la paix comme ils le jugeraient à propos. »

Encore une fois, comment les Français s'étaient-ils mis ces idées « dans l'esprit ? » Frédéric semble avoir oublié qu'il leur avait dit précédemment qu'il voulait prendre à leur profit la place des Suédois. Si les Français étaient d'opinion qu'il ferait la guerre d'après leur bon vouloir, il était persuadé, de son côté, que les Français ne l'abandonneraient pas, quoi qu'il pût faire.

« Pour moi, j'ai cru, et je le crois encore, qu'un prince souverain... »

Comme électeur de l'Empire, Frédéric n'était pas souverain, mais obligé de se conformer à la Constitution de l'Empire.

« ... a le droit de contracter des alliances avec qui il lui plaît, et que ce n'est qu'aux puissances tributaires ou mercenaires à suivre les ordres de leurs maîtres ou de ceux qui les payent. Mon intention était de maintenir la tranquillité de l'Allemagne, et j'avais espérance de réussir jusqu'au printemps de 1756, que j'appris qu'un gros corps de Russes s'assemblait en Courlande. Cela me parut d'autant plus extraordinaire que j'étais bien sûr, par les liaisons que j'avais avec les Anglais, que cela ne pouvait pas venir d'eux. J'entrai sur cela en quelques explications avec le ministère de Londres, et dès que je m'aperçus que les mouvements n'étaient pas concertés avec le roi d'Angleterre, cette manœuvre me donna de grands soupçons sur la conduite des Russes. J'appris au mois de juin, comme j'étais à Magdebourg, que cette armée se renforçait, et toutes les circonstances, jointes à des correspondances qui sont imprimées, me portèrent à présumer que la Prusse avait à craindre une invasion de ce côté. »

Nous avons vu plus haut que le roi, qui écrit ce que l'on vient de lire sur la situation des choses au mois de mai (ou de juin) 1756, manda vers la fin de la même année à son confident Winterfeld qu'il n'y avait encore rien à craindre des Russes.

« Sur quoi je fis marcher quelques régiments en Poméranie pour être à portée de se joindre aux troupes de Prusse. Ce mouvement, qui ne pouvait donner aucune jalousie à la reine de Hongrie, occasionna qu'elle fit filer un grand nombre de ses troupes en Bohême. L'on sait comment cette démarche donna lieu à des explications qui occasionnèrent la guerre. »

Sont-ce, en vérité, ces démarches qui occasionnèrent le conflit? Sont-ce bien réellement les armements de l'Impératrice qui furent la cause des armements de la Prusse? Pour répondre à cette question, il est de la plus haute importance de se rappeler que, lorsque Frédéric rompit la paix, les armements de Marie-Thérèse étaient des plus défectueux.

« Dès que je fus informé que les troupes autrichiennes remuaient dans toutes les provinces, j'envoyai ordre à Knyphausen de parler à M. Bouillé, pour l'avertir qu'un orage se formait en Allemagne, et que, s'il le voulait conjurer, il en était temps en faisant des démonstrations à la Cour de Vienne, avec laquelle la France venait de conclure une alliance. M. Bouillé répondit sèchement que la France ne pouvait ni ne voulait se mêler de cette affaire.

« Après la réponse ambiguë et arrogante... »

Quelle avait été la question?

« ... que le comte Kaunitz donna à Klinggräf, je me voyais forcé à la guerre. La reine de Hongrie l'avait résolue... »

On remarquera que, dans cette *Apologie* du Roi, aucune affirmation n'est étayée d'une preuve.

« ... et si j'avais attendu plus longtemps, ce n'aurait été que donner le temps à mes ennemis pour s'arranger entièrement. Il fallait prévenir pour n'être point prévenu. Si j'attaquais la reine de Hongrie du côté de la Silésie, je sentais l'impossibilité dans laquelle j'étais de lui faire grand mal, et je donnais au roi de Pologne, Électeur de Saxe, mon voisin le plus dangereux, le temps de mettre,

moyennant des subsides, une armée de quarante mille hommes sur pied. D'ailleurs, s'il y avait moyen de réussir en Bohême, c'était du côté de la Saxe, où l'Elbe et la connexion avec la Marche fournissaient le moyen de se soutenir.

« Voilà, au vrai, les raisons qui m'ont porté à choisir le parti que j'ai pris, préférablement à d'autres. »

Le roi s'abstient de donner ici d'autres motifs qui l'ont pu porter à envahir la Saxe. Il ne s'en suit pas qu'il n'en a pas eu d'autres. Si nous les recherchions, la justice historique exige que nous ne lui attribuions pas des pensées qui ne lui sont jamais entrées à l'esprit. Quant à d'autres pensées et d'autres projets dont nous le croyons capable, il est important que nous nous en rapportions à ses propres paroles. Ce n'est pas aux paroles d'une *Apologie* que nous pouvons recourir en ce cas, parce qu'elles étaient destinées au vulgaire ; c'est à des paroles confidentielles qu'il adresse, sous forme de testament, à son successeur.

« S'il s'agit des vues politiques d'acquisition qui conviennent à cette monarchie (l'Autriche), écrit le même Roi, vingt ans après, pour ses successeurs, les États de la Saxe sont sans contredit ceux qui lui conviendraient le mieux, en l'arrondissant et lui formant une barrière par les montagnes qui séparent la Saxe de la Bohême, et qu'il faudrait fortifier. Il est difficile de prévoir comment cette acquisition pourrait se faire. La manière la plus sûre serait de conquérir la Bohême et la Moravie, et de les troquer avec la Saxe ; soit enfin que cela pût s'opérer par d'autres trocs ou des possessions du Rhin, en y

ajoutant Juliers, ou Berg, ou de quelque façon que cela se passe. Cette acquisition est d'une nécessité indispensable pour donner à cet État la consistance dont il manque. Car, dès qu'on est en guerre, l'ennemi peut avancer de plain pied jusqu'à Berlin sans trouver la moindre opposition dans son chemin (1). »

Frédéric suppose que, d'après la nature des choses, la Saxe tiendrait en toutes circonstances pour l'Autriche; car l'idée d'une guerre avec une autre puissance que l'Autriche lui vient rarement, ou presque jamais à l'esprit.

« Je ne parle pas, d'ailleurs, de nos droits de succession au pays d'Anspach, Juliers et Berg, et le Mecklenbourg, parce que ce sont des prétentions connues, et dont il faut attendre l'événement. Comme l'État n'est pas riche, il faut se garder sur toute chose de se mêler dans des guerres où il n'y a rien à gagner, parce qu'on s'épuise en pure perte, et qu'une bonne occasion arrivant ensuite, on n'en saurait pas profiter. Toutes les acquisitions éloignées sont à charge à un État. Un village sur la frontière vaut mieux qu'une principauté à soixante lieues. C'est une attention nécessaire de cacher autant qu'il est possible ses desseins d'ambition, et, si l'on peut, de réveiller l'envie de l'Europe contre d'autres puissances, à la faveur de quoi l'on frappe son coup. Cela peut arriver, et la Maison d'Autriche, dont l'ambition va le visage démasqué, s'attirera du reste l'envie et la jalousie des grandes puissances. Le secret est une vertu

(1) *OEuvres*, IX. *De la politique*, p. 187.

essentielle pour la politique aussi bien que pour l'art de la guerre. »

Si ces aspirations politiques que Frédéric II veut transmettre à sa Maison, ne sont pas des plus honorables, on doit néanmoins reconnaître que la franchise avec laquelle il les expose à ses successeurs, jette un nouveau jour et une clarté plus vive sur ces horribles événements qui formèrent la guerre de Sept ans.

Il en résulte que la raison véritable de la guerre était que Frédéric II voulait s'approprier la Saxe. Qu'il voulait encore autre chose, c'est possible et même probable; mais nous devons nous en tenir à ses propres paroles. Or, en 1756, il pensait ouvertement que pour une entreprise de ce genre, il aurait affaire à la fois à la Saxe et à l'Autriche, qui toutes les deux étaient désarmées. Il avait un traité d'alliance avec l'Angleterre. La France, croyait-il, devait le ménager pour pouvoir, en temps opportun, se servir de lui contre l'Autriche. Lors même qu'après toutes les promesses de l'Angleterre, il ne pouvait se fier aux assurances de paix et de sécurité de la Russie, il pensait cependant pouvoir espérer que la Suède et le Danemark n'auraient pas toléré une agression de la Russie, que même l'Angleterre aurait envoyé dans ce but une flotte dans la Baltique. Lors de la première rupture de 1740, l'Empire s'était abstenu. Frédéric II se flattait qu'il s'abstiendrait encore la seconde fois. Lorsqu'il envahit la Saxe et la rendit tributaire, puis fondit avec rapidité sur la Bohême et la Moravie, il crut conquérir par là la Saxe. Écoutons, pour le prouver, la suite de sa justification politique.

« Comment pouvais-je deviner que la France enverrait 150,000 hommes dans l'Empire? Comment pouvais-je deviner que cet Empire se déclarerait, que la Suède se mêlerait de cette guerre, que la France payerait des subsides à la Russie, que les Anglais ne soutiendraient pas le pays de Hanovre, malgré les garanties qu'ils en ont données, que les Hollandais se laisseraient tranquillement enfermer par les Français et les Autrichiens, que le Danemark laisserait agir les Russes et les Suédois, sans en prendre de l'ombrage, en un mot que les Anglais m'abandonneraient? »

En d'autres termes : je ne croyais avoir affaire qu'à la Saxe et l'Autriche. Et mes mesures étaient prises de telle façon que je pouvais venir facilement à bout de ces deux États, en les attaquant à l'improviste. Je m'imaginais n'avoir rien à craindre des autres. Je supposais que la jalousie naturelle de la Suède à l'égard de la Russie aurait tenu en échec ces deux puissances l'une par l'autre. Je comptais qu'en cas de besoin, si les choses tournaient autrement, l'Angleterre aurait pu m'aider de ses guinées. Dans ce cas, si mes calculs frappaient juste, je conquérais la Saxe. — Voilà le vrai sens des paroles du roi. Mais tirons-en aussi cette autre conséquence : Si j'avais pu prévoir tout ce qui est arrivé, je n'aurais pas envahi la Saxe, je n'aurais pas commencé la guerre. Je l'ai commencée, parce que je ne prévoyais pas l'avenir.

« Les politiques, continue le roi, ne peuvent point lire dans l'avenir : ce que le vulgaire nomme hasard, et ce que les philosophes nomment causes secondes, échappe à leur calcul. »

Ainsi Frédéric confirme que les choses se sont passées autrement qu'il ne s'y était attendu. Or, il dirigeait seul sa politique. Personne que lui ne savait le dernier mot de ses desseins. Nous ne devons donc, répétons-le, scruter cette politique et partant les destinées des millions d'hommes qui dépendaient directement ou indirectement de sa volonté, que d'après les paroles qu'il a écrites ou qu'il a passées sous silence. Il examine pourquoi ses calculs ont porté à faux :

« Nous avons des principes pour diriger notre jugement, et ceux-là consistent dans l'intérêt des princes et dans ce qu'exigent d'eux les alliances dans lesquelles ils se trouvent; encore ce dernier point est-il sujet à caution. »

C'est-à-dire : nous conjecturons que vous adopterez des résolutions conformément à vos intérêts, sans vous soucier si des traités vous imposent d'autres obligations.

« Or, par les traités, la France n'était obligée d'assister la reine de Hongrie que par un secours de 24,000 hommes. »

Ce secours ne pouvait pas être un danger pour le roi de Prusse, s'il parvenait, comme il l'espérait, à atteindre rapidement son but.

« La France n'avait aucun traité avec le roi de Pologne, aucune liaison ne l'obligeait à le secourir; Louis XIV fit la guerre au duc de Savoie, beau-père du duc de Bourgogne. Jamais les liens du sang n'ont influé dans la politique des rois; comment prévoir que les larmes de la Dauphine, les calomnies de la Reine de Pologne et les mensonges de Vienne induiraient la

France dans une guerre diamétralement opposée à ses intérêts politiques? Depuis un temps immémorial, la France a été en guerre avec l'Autriche, leurs intérêts sont diamétralement opposés ; la politique de la France a été de tout temps d'avoir un allié puissant dans le nord, dont les diversions lui pussent être utiles. La Suède, qui la servait autrefois, a perdu son pouvoir et son influence dans les affaires du continent. Il ne lui restait donc que la Prusse. »

Le roi exprime ici de nouveau une opinion qu'il avait déjà manifestée aux Français. Lorsqu'il conclut, en 1744, avec Dumesnil le nouveau traité stipulant l'envahissement des États héréditaires de l'Autriche, il lui dit : « Je suis très-content de remplacer les Suédois, qui étaient autrefois les alliés les plus favorisés de la France. Maintenant, c'est un corps sans âme. Moi, j'en ai une et l'on en sera satisfait (1). »

« Qui pouvait imaginer qu'un renversement d'esprit inexpliquable et l'intrigue de quelques caillettes lui fît abandonner ses intérêts et le seul système qui lui est convenable ! Pourquoi payer des subsides en Russie? Pourquoi armer la Suède? Pourquoi exciter l'Empire contre la Prusse, si ce n'est pour détruire cette puissance? Cette conduite serait-elle en haine du traité de neutralité conclu à Londres? Cette vengeance me paraîtrait bien outrée. Serait-ce en faveur de quelques cessions que la reine de Hongrie aurait faites à la France en Flandre? Ce leurre me paraîtrait bien grossier et je ne

(1) Flassan, *Diplomatie française*, Paris, 1811, *voir* p. 228.

sais si pour les suites la France ne doit pas prévoir que, malgré toutes ces belles apparences, l'accroissement de la Maison d'Autriche, pour lequel elle travaille à présent si chaudement, tournera avec le temps à son plus grand désavantage. »

Le roi veut dire qu'une Autriche forte et puissante serait le plus sûr boulevard de la nation allemande contre la France. Cet aveu de Frédéric II ne saurait être réfuté.

« La France prend pour prétexte de son entrée dans l'Empire, la garantie du traité de Westphalie. L'année 1745, lorsque nous entrâmes en Saxe, ces garants de la paix de Westphalie me félicitèrent sur mes heureux exploits. »

C'est une singulière illusion de Frédéric II de se croire tout permis, tandis que rien ne serait permis aux autres. Deux fois il avait conclu des alliances avec les Français et deux fois il les avait abandonnés. Une troisième fois, il fit un traité avec l'Angleterre, croyant qu'il était tellement indispensable aux Français qu'ils n'oseraient pas lui témoigner de l'humeur. Comme c'est le contraire qui arrive, il s'en trouve profondément froissé.

« Comment donc ce qui était bon l'année 1745 devient-il mauvais l'année 57? Pourquoi la Suède fait-elle une levée de boucliers, parce que 1,000 hommes de troupes légères ont traversé quelques villages du pays de Würzbourg? Nos ennemis n'ont pas pu même donner de couleur à leurs actions, les prétextes mêmes leur ont manqué. »

S'il fallait un prétexte, il semble qu'on a dû le trouver

dans la rupture de la paix et en même temps dans l'invasion de la Saxe.

« Était-il possible que dans une guerre très-sérieuse et qui intéresse la nation anglaise, le système et la liberté de l'Europe, les cabales et les divisions intestines prévaudraient si fort contre l'intérêt de la nation, que les ministres oublieraient les intérêts de l'Europe pour leurs querelles domestiques ? Comment pouvais-je prévoir que, m'ayant promis une escadre pour la Baltique, ils me la refuseraient tout net au moment où j'en aurais le plus de besoin ?

« Si je ne dis rien du fantôme de l'Empire qui travaille pour ses tyrans, c'est que sa faiblesse a plié de tout temps sous la puissance prépondérante dont il a craint les menaces. »

C'est une manière constante de s'exprimer de Frédéric II, que les écrivains prussiens lui ont empruntée ainsi que tant d'autres choses, que celle de ne jamais citer le nom de la maison d'Autriche sans l'orner de l'épithète de tyrannique et d'orgueilleuse. Comme corrélatif à cette idée, il représentait l'aversion qu'inspiraient aux Allemands l'impérieuse arrogance et la violence du roi de Prusse comme de la faiblesse et de la crainte, inspirée par l'Autriche. Pour qui envisageait les choses de leur vrai point de vue, il en était autrement. L'Empire se déclara contre Frédéric, parce qu'il considérait son irruption en Saxe comme violant la paix de l'Empire.

« Mais la Hollande, qui rompt les traités qu'elle a eus avec l'Angleterre et qui se laisse entourer de tous les côtés par les Français ; mais les Danois qui voient que la

Suède revient contre ses traités et qu'après avoir repris la Poméranie, elle pourra, de même, répéter toutes les cessions qu'elle a faites; mais ce même Danemark qui voit tranquillement le pouvoir que les Russes usurpent dans la Baltique, et qui ne se prépare aucune ressource pour se conserver le Holstein, lorsqu'il plaira au grand-duc de Russie, devenu empereur, de vouloir le reprendre : voilà de ces événements que la prudence humaine ne saurait prévoir.

« Qu'on m'accuse, si l'on veut, au tribunal de la politique... »

C'est-à-dire que l'on m'accuse d'une faute politique que j'ai commise.

« ... je soutiens que, depuis la ligue de Cambray, l'Europe n'a pas vu de complot aussi funeste que celui-ci, que même la ligue de Cambray ne saurait ni ne se peut comparer au dangereux triumvirat qui s'élève à présent, qui s'attribue le droit de proscrire des rois et dont toute l'ambition n'est pas encore développée. Accusera-t-on un voyageur d'imprudence, contre lequel trois voleurs de grand chemin avec leur troupe se sont ligûés, s'il est assassiné au coin d'un bois par lequel ses affaires l'obligeaient de passer ? »

C'étaient d'étranges affaires d'un voyageur paisible que Frédéric II poursuivait dans le malheureux électorat de Saxe !

« Tout le monde ne se mettra-t-il pas plutôt à la piste des voleurs pour les prendre et les consigner entre les mains de la justice, qui leur donnera leur vrai salaire ? »

Il n'est peut-être pas superflu, quand on entend de tels propos, de se rappeler encore une fois que, lorsqu'il se croit offensé par ses adversaires, Frédéric II recourt avec un certain empressement à la mesure de la morale ordinaire (1).

« Pauvres humains que nous sommes ! Le public ne juge point de notre conduite par nos motifs, mais par l'événement. Que nous reste-t-il donc à faire? — Il faut être heureux. »

Nous nous sommes efforcé constamment, ainsi que nous croyons l'avoir dit, de juger le roi non d'après les résultats de ses hauts faits militaires, mais d'après les raisons déterminantes de sa conduite, puisqu'il l'exige ainsi. Voilà pourquoi nous les résumons encore une fois. Le roi assure que, d'après les calculs de sa politique, il ne devait pas s'attendre à un si grand nombre d'ennemis. A cette assurance qu'il exprime formellement, s'en rattache une autre qu'il n'exprime point, à savoir qu'il aurait agi différemment s'il avait pu prévoir une hostilité aussi générale. En conséquence de cette conduite différente qu'il aurait tenue, il n'aurait pas envahi la Saxe; il n'aurait pas violé la paix par cet envahissement; il n'aurait pas augmenté le nombre de ses ennemis par cette violation de la paix, il aurait conjuré l'orage qui le menaçait; en d'autres termes : Frédéric II — et personne autre que lui, — porte d'après ses propres paroles, aux yeux de l'Allemagne, le poids de la responsabilité de la guerre de Sept ans.

(1) *OEuvres*, XX, 271, 4 octobre 1758.

Ce qu'il faut reconnaître, c'est qu'il est parvenu à en sortir vainqueur, grâce à une adresse étonnante et à une admirable persévérance. Nous avons à esquisser en peu de traits à l'aide de quels moyens et de quelle conduite il parvint à atteindre ce but.

FIN DU TOME PREMIER.

BIBLIOTHÈQUE GERMANIQUE.

1re SÉRIE. — HISTOIRE.

1. **Frédéric II, roi de Prusse et la nation allemande**, par le Dr O. Klopp, traduit par Emile de Borchgrave. — Tome Ier. Fr. 5 »

Le tome II et dernier est sous presse; il paraîtra prochainement.

2e SÉRIE. — ART ET LITTÉRATURE.

2. **L'Art gothique au XIXe siècle**, par A. Reichensperger. — 1 vol. in-18, avec une préface par M. P. de Haulleville . . . Fr. 3 »



